

COMPTE-RENDU DU DÉBAT PUBLIC

SUR LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL
DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE



LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

COMPTE-RENDU FINAL DU DÉBAT IMPACTONS !

JANVIER 2021

**Vous pouvez retrouver l'intégralité des archives
du débat sur le site :**
impactons.debatpublic.fr

Directrice de la publication : Ilaria CASILLO, Présidente de la commission particulière | **Comité de rédaction :** la commission particulière avec le concours du secrétariat général | **Crédits photos :** CNDP, CDV Evènements, J. PERTRIAUX_Réussir, CPIE Mayenne Bas-Maine, Notre Assiette pour demain | **Avec le concours de :** Lucie LOUBERE, post-doctorante LERASS et Sarah LELEUP, stagiaire | **Conception graphique :** Euro2C

SOMMAIRE

L'objet du débat public : le Plan Stratégique National (PSN) de la future Politique Agricole Commune	Chiffres clés du débat	8	Calendrier du débat	11
6	La commission particulière qui a organisé le débat	10	Budget du débat <i>ImPACtons !</i>	12

PARTIE 1 LE DÉBAT PUBLIC IMPACTONS! : SA PRÉPARATION, SES OUTILS 13

Chapitre 1 : Travail préparatoire
et modalités 14

Chapitre 2 : Les résultats de la première
phase du débat 19

PARTIE 2 LES RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME PHASE DU DÉBAT PUBLIC PAR MODALITÉS 23

Chapitre 3 : L'Assemblée citoyenne pour
l'agriculture (ACA) : l'agriculture à l'épreuve
de la délibération citoyenne 24

Chapitre 5 : Analyse des comptes-rendus
des Débats Maison 67

Chapitre 4 : Les débats publics de terrain :
une forte participation des agriculteurs
et du monde associatif 31

Chapitre 6 : Analyse des avis et commentaires
présents sur la plateforme 76

Chapitre 7 : Analyse des cahiers d'acteurs 80

Chapitre 8 : DOM 86

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 91

TABLEAU DES RECOMMANDATIONS ET DES PROPOSITIONS 104

ANNEXES 188

Annexe 1 : Lettre de saisine du
Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation

Annexe 5 : Liste des 39 objectifs
identifiés lors de la session
délibérative 1 de l'ACA (3 objectifs par
table, 13 tables)

Annexe 8 : Débats Maison organisés
pendant le débat

Annexe 2 : Décision de la Commission
nationale du débat public d'organiser
un débat public

Annexe 6 : Liste des 26 leviers
identifiés lors de la session
délibérative 2 de l'ACA (2 leviers par
table, 13 tables)

Annexe 9 : Organismes ayant déposé
un cahier d'acteur

Annexe 3 : Liste des personnes
rencontrées lors des entretiens
préalables menés dans le cadre de la
préparation du débat

Annexe 7 : Document final issu de
l'ACA : Un nouveau contrat pour
l'agriculture

Annexe 10 : Exploitants agricoles
ayant accueilli la cpdp lors des visites
de terrain

Annexe 4 : Intervenants de l'Assemblée
citoyenne pour l'agriculture

Annexe 11 : Retombées presse
(reprise du débat) Liste non
exhaustive

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACA : Assemblée citoyenne pour l'agriculture

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole

CESE : Conseil Social Économique et Environnemental

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CNDP : Commission nationale du débat public

CPDP : commission particulière du débat public

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

DGAL : Direction générale de l'Alimentation

DGPE : Direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises

DDT : Direction Départementale des Territoires

DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs

DMO : Dossier du Maître d'Ouvrage

DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EGA : Etats généraux de l'alimentation

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESA : École supérieure d'agriculture

ETP : Equivalent temps plein

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAGA : Fonds européen agricole de garantie

FMSE : Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental

ICHN : indemnité compensatoire de handicaps naturels

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

OCM : organisation commune des marchés agricoles

OCM F&L : organisation commune des marchés Fruits et Légumes

OGM : Organisme génétiquement modifié

OMC : Organisation mondiale du commerce

ONG : Organisation non gouvernementale

PAAC : politique agricole et alimentaire commune

PAC : politique agricole commune

PAN : Programme d'actions national nitrates

PAT : Projets Alimentaires Territoriaux

PEI-AGRI : Partenariat européen pour l'innovation

PO : Programmes Opérationnels

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

PSN : Politique stratégique national

R&D : Recherche et Développement

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SIQO : Signes d'identification de l'origine et de la qualité

UE : Union européenne

UGB : Unité de Gros Bétail

UTH : Unité de Travailleur Humain

L'OBJET DU DÉBAT PUBLIC : LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN) DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Revisité tous les 7 ans, la nouvelle politique agricole commune (PAC) 2021-2027 est en cours de négociation.

Pour la première fois, dans le cadre des négociations pour cette nouvelle PAC, la Commission européenne a demandé à chaque État membre d'élaborer un Plan stratégique national (PSN) afin de définir ses priorités et ses choix de déclinaison nationale.

À travers ce plan national, les États membres pourront adapter les outils à leurs propres besoins spécifiques et exposeront la manière dont ils proposent d'atteindre les 3 objectifs généraux de la PAC, eux-mêmes déclinés en 9 objectifs spécifiques arrêtés par la Commission européenne, sans oublier un objectif transversal de modernisation, en tenant compte des caractéristiques et des besoins de leurs propres agricultures nationales.

Ces objectifs seront les grandes lignes directrices du PSN de chaque État membre. Les fonds, FEAGA et FEADER des 1^{er} et 2^e piliers, ont pour finalité d'améliorer le développement durable de l'agriculture, de l'alimentation et des zones rurales.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), pilote de ce dossier au niveau national, coordonne les travaux de cette future architecture, en lien avec les Régions, qui sont aujourd'hui autorités de gestion du FEADER. Le MAA est le rédacteur du Plan Stratégique National de la France.

CALENDRIER DU PSN



DÉCEMBRE 2018

Position de négociation de la France



2019

Échanges techniques avec les parties prenantes



FÉVRIER 2020

Diagnostic partagé et identification des besoins
Lancement du débat public



JUILLET 2020

Accord pour le futur budget de la PAC au niveau des chefs d'Etat/Gouvernement



AUTOMNE 2020

Négociations UE (accord Conseil/Parlement européen) et reprise du débat public en France

MAITRE D'OUVRAGE

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises

SAISINE DE LA CNDP

Le projet de règlement européen COM (2018) 392 prévoit dans ses articles 95 et 125 que le Plan stratégique national (PSN) doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique remplissant les exigences de la directive européenne 2001/42/CE.

Les dispositions prises en France pour intégrer cette directive dans le Code de l'environnement ont pour effet (articles L 122-4 et L 121-8) que la Commission nationale du débat public (CNDP) doit être saisie de manière obligatoire des plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a ainsi saisi le 9 septembre 2019 la présidente de la CNDP (cf : [Annexe 1](#)).

Suite à cette saisine, la CNDP a publié au Journal officiel du 6 octobre 2019 sa décision n°2019/147 d'activer une procédure de débat public sur le Plan Stratégique National que la France doit produire dans le cadre de la réforme de la PAC post 2020 (cf : [Annexe 2](#)).



FIN 2020

Recommandations de la CNDP et reprise de la concertation des parties prenantes



7 AVRIL 2021

Réponse du MAA au débat public et publication d'un PSN provisoire pour saisine de l'Autorité environnementale et consultation publique obligatoire



MAI 2021

Transmission du PSN à la Commission européenne



2^e SEMESTRE 2021 ET 2022

Négociation avec la Commission européenne puis instrumentation des outils de la PAC



1^{er} JANVIER 2023

Entrée en vigueur des PSN dans l'UE

CHIFFRES CLÉS DU DÉBAT

1 083

PROPOSITIONS ISSUES DU DÉBAT



L'ASSEMBLÉE
CITOYENNE SUR
L'AGRICULTURE
(ACA)

1

SESSION
DE 3 JOURS

125 participants
6 propositions
17 leviers



LES DÉBATS
PUBLICS

12

DÉBATS TERRAIN
DONT 1 NUMÉRIQUE

864 participants



LES DÉBATS
MAISON

22

DÉBATS
MAISON

993 participants
187 propositions



LE SITE INTERNET



51 222

VISITEURS UNIQUES



120 860

PAGES VUES

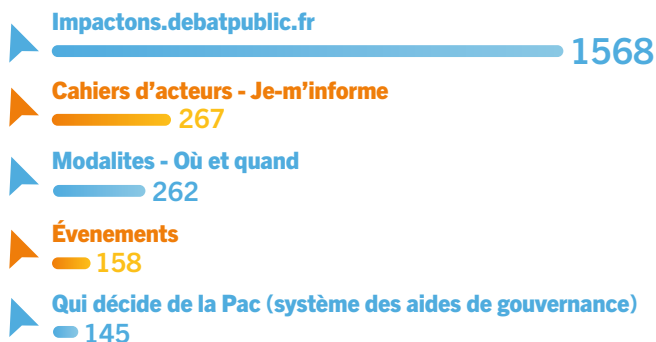


22 410

TÉLÉCHARGEMENTS



PAGES LES PLUS VUES



DOCUMENTS LES PLUS TÉLÉCHARGÉS





LES RÉSEAUX SOCIAUX



1 876 675

PERSONNES TOUCHÉES



2 656

ABONNÉS TWITTER

1 696 700 personnes touchées
714 publications



2 875

ABONNÉS FACEBOOK

179 975 personnes touchées
158 publications



LES CONTRIBUTIONS



12 656 **CONTRIBUTEURS**



85 cahiers d'acteur



2 735 avis et commentaires
sur la plateforme participative



7 409 réponses
aux questionnaires



VIDÉOMATON
43 contributions



394 contributions
courtes



993 participants
aux débats maison



125 participants
à l'ACA



864 participants
aux débats terrain



8 contributions
à l'Appel



LA PLATEFORME PARTICIPATIVE



868 **PARTICIPANTS**

Avis et contribution par thématique



Contributions



Commentaires

Quels modèles agricoles pour la société française ?

253

647

Qu'est-ce que je mange ?

218

372

Quelle transition agro-écologique ?

137

380

Comment cohabiter dans les campagnes ?

66

278

D'autres thèmes vous intéressent ?

78

215

Qui décide de la politique agricole ?

3754

LA COMMISSION PARTICULIÈRE QUI A ORGANISÉ LE DÉBAT



Ilaria Casillo,
Présidente



Etienne Ballan



Lisa Bergeron



Albane Godard



Gilles-Laurent Rayssac



Paola Orozco-Souël



Daniel Rousseaux

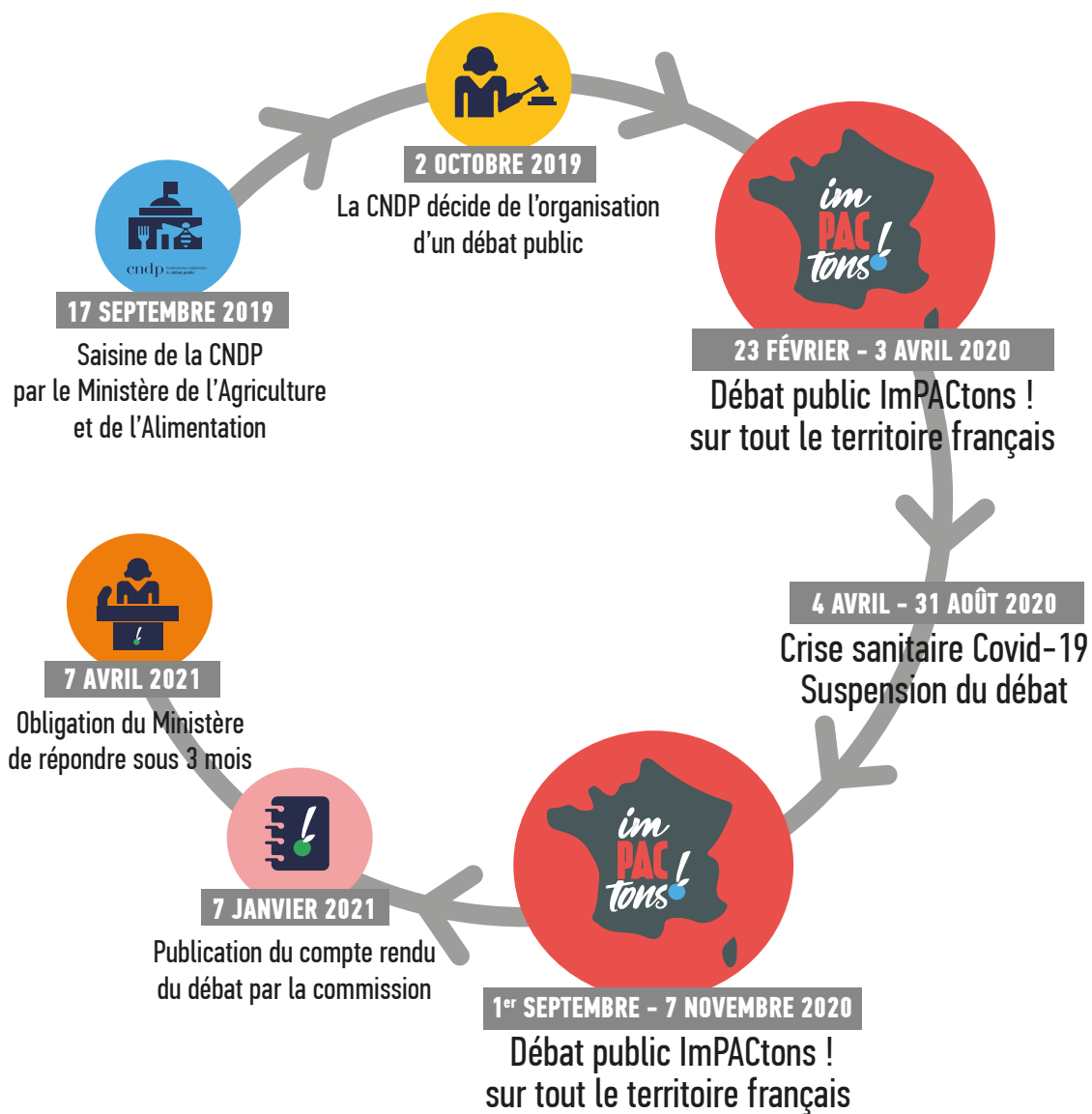


Jean Sarrazin

Elodie Petit,
Secrétaire générale

Alice Nicolas,
Secrétaire générale adjointe

CALENDRIER DU DÉBAT



BUDGET DU DÉBAT *imPACtons!*

Une convention signée entre la CNDP et la DGPE a fixé à 1 200 000 € HT le budget de ce débat public. Les indemnités et les frais afférents aux membres de la Cpdp sont financés par la CNDP.

BUDGET DU DÉBAT EN EUROS TTC AU 31 DÉCEMBRE 2020

MISSIONS	BUDGET PRÉVISIONNEL	BUDGET ENGAGÉ
COMMUNICATION (Stratégie, réalisation, impression)	200 000 €	195 000 €
OUTILS INTERNET (Webmastering, Gestion de la plateforme)	230 000 €	176 000 €
LOGISTIQUE DES ÉVÉNEMENTS (Réunions publiques, Assemblée citoyenne sur l'agriculture)	485 000 €	475 000 €
DISPOSITIFS INNOVANTS (Animation, tirage au sort ACA)	120 000 €	110 000 €
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	405 000 €	400 000 €
TOTAL TTC	1 440 000 €	1 356 000 €

Conformément à l'article R121-16 du Code de l'environnement, la CNDP a financé les indemnités des membres de la Cpdp ainsi que leurs frais généraux.

FRAIS ENGAGÉS PAR LA CNDP (INDEMNITÉS, REMBOURSEMENTS DE FRAIS)

Indemnités des membres de la CPDP	40 521,60 €
Frais des membres de la CPDP	8 103,86 €
Total CNDP	48 625,46 €

PARTIE

1

LE DÉBAT PUBLIC IMPACTONS! :
**SA PRÉPARATION,
SES OUTILS**



TRAVAIL PRÉPARATOIRE ET MODALITÉS

L'organisation du débat public et la définition de ses modalités font parties des missions de la cpdp et de son secrétariat général, dont le principal enjeu est de garantir le droit à l'information et à la participation des citoyens et d'élaborer un dispositif de débat adapté au sujet.

Le travail préparatoire de la commission particulière du débat public (Cpdp) en charge du débat a duré 3 mois (novembre 2019 - février 2020), un temps très restreint par rapport à la pratique habituelle.

En effet, en général, il faut en moyenne entre 6 et 8 mois pour préparer un débat public. Cependant, malgré une saisine tardive de la CNDP par le MAA, la Commission nationale a décidé de raccourcir les délais de préparation pour permettre au MAA de tenir le calendrier qu'il considérait nécessaire pour rédiger le PSN et pour tenir compte des conclusions du débat public.

Le travail préparatoire de la commission particulière s'est axé autour de trois actions principales :

- › Mener une étude de contexte pour comprendre les attentes des parties prenantes vis-à-vis

du débat public, ainsi que leurs positions et propositions sur l'objet même du débat : le PSN et l'agriculture en France.

- › Veiller à la complétude de l'information véhiculée par le dossier du maître d'ouvrage (DMO), c'est à dire du dossier d'information du public, rédigé par le MAA et sous son entière responsabilité, qui vise à renseigner sur le PSN, ses enjeux, ses implications budgétaires et ses effets sur l'agriculture française. Ce travail de relecture et d'envoi des commentaires, questions, requêtes de précisions, approfondissements a mobilisé fortement les équipes de la DGPE qui ont été très réactives, disponibles et à l'écoute de la commission.
- › Élaborer à la lumière des résultats de l'étude de contexte, un calendrier et des modalités de débat numérique et présentiel en mesure de mobiliser et de permettre une participation la plus large et diverse possible du public.

L'étude de contexte : un débat inédit sur un sujet technique dont le fort potentiel mobilisateur du grand public suscite des craintes

En à peine deux mois, la Cdpd a réalisé plus de 100 entretiens, impliquant 169 personnes, avec les principales parties prenantes des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire : agriculteurs, syndicats, coopératives agricoles, représentants de la grande distribution et de la restauration collective, associations de différente nature (de protection des animaux, environnementales, de consommateurs, etc.), établissements de formation agricole, acteurs institutionnels au niveau français tout comme européen.

La teneur de ces entretiens est confidentielle car ils visaient surtout à laisser s'exprimer librement les parties prenantes et permettre ainsi à la commission de comprendre le système d'acteurs, leurs positionnements, les alertes à prendre en compte dans la stratégie de mobilisation du public et dans la définition des modalités de débat et d'échange à adopter. La liste des personnes rencontrées figure en [annexe](#) de ce compte-rendu (diffusée avec leur accord).

PROFILS DES ACTEURS RENCONTRÉS LORS DES ENTRETIENS PRÉALABLES

SYNDICATS (10)

- › Agricoles, de salarié.e.s, d'entreprises

COLLECTIVITÉS LOCALES (9)

- › Régions
- › Parcs Naturels Régionaux

DISTRIBUTION (6)

- › Grande distribution
- › Hard discount
- › Circuits courts

AGROALIMENTAIRE (7)

- › Industries agroalimentaires
- › Coopératives

SERVICES DE L'ÉTAT (21)

- › Gouvernement (MTES - MAA)
- › Administration centrale : CGDD – MTES, DGPE - MAA,
- › Autorité environnementale
- › Assemblée Nationale
 - Commission des Affaires économiques
 - Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
 - Commission des Affaires Européennes
- › Sénat
 - Commission des Affaires économiques
- › Conseil économique, social et environnemental
- › Etablissements publics : Agence Bio, Agences de l'Eau, Office français pour la Biodiversité, ODEADOM,
- › Chambre consulaire : Assemblée permanente des Chambres d'Agricultures
- › Société anonyme sans but lucratif : SAFER, Caisse des Dépôts et de la Consignation Biodiversité

FORMATION ET RECHERCHE (16)

- › Chercheur.e.s
- › Think Tank
- › Lycées agricoles
- › Ecoles supérieures d'agronomie

ASSOCIATIONS (26)

- › environnementales, de consommateur.rice.s, agriculture et alimentation, bien-être animal, solidarité internationale, d'él.u.e.s, de professionnel.le.s

ENTREPRISES DIVERSES (2)

- › Banque et assurance : Crédit agricole
- › Entreprise associative

RESTAURATION COLLECTIVE (4)

- › Syndicat
- › Entreprises

UNION EUROPÉENNE

- › Commission Européenne – Direction Générale de l'Agriculture et du Développement rural

Nous nous limiterons à rendre compte des principaux résultats de cette étude de contexte qui ont influencé les choix de la commission en matière de mobilisation et d'outils proposés au public pour s'informer, s'exprimer et échanger. Trois axes majeurs ont émergé de l'étude de contexte :

- › **Une attente forte suite aux Etats généraux de l'alimentation (EGA) qui ont eu lieu en 2017 :** si cette première concertation sur l'alimentation a été saluée comme une démarche intéressante dans laquelle pratiquement tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire s'étaient impliqués, le manque d'ouverture au grand public, l'absence de garantie d'indépendance de la démarche ainsi que le décalage entre ambition et résultats ont été pointés par plusieurs acteurs pendant les entretiens. A côté de cette déception, une des avancées des EGA largement reconnue et citée par les parties prenantes interviewées a été l'établissement de contrats tripartites entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs. Cependant, le souvenir des EGA, de la manière dont ils se sont déroulés et des résultats qu'ils ont produits, a poussé certains acteurs à appréhender le débat public avec « prudence », voire avec « méfiance ». C'est le cas notamment de ceux qui ne voulaient pas « rejouer les EGA » et qui demandaient à la Cpdp quelles garanties de prise en compte de leur contribution le gouvernement leur donnait. Ce tout premier vécu participatif dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture a marqué fortement les esprits et alerté la Cpdp sur la nécessité d'une démarche indépendante, transparente et marquée par des étapes systématiques de reddition des comptes.
- › **Une crainte d'ouvrir un sujet si « technique » au grand public :** les parties prenantes étant toutes habituées à des concertations à « huis clos », elles se sont rapidement questionnées sur la capacité des citoyens profanes à appréhender

un sujet qu'elles jugeaient si « technique » et sur lequel les agriculteurs « *connaissent déjà les besoins et les attentes des citoyens* ». Si cette crainte est à prendre en compte attentivement, il est intéressant de remarquer une sorte de contradiction entre un discours, très répandu chez les interviewés, consistant à affirmer d'une part que les consommateurs ont les idées claires sur ce qu'ils ne veulent plus ou sur ce qu'ils voudraient voir développer davantage et, d'autre part, l'incapacité présumée de la société à s'exprimer sur un sujet si technique. Pour prendre en compte ces ressentis et ces points de vue, et pour reconnaître le rôle à part entière que les agriculteurs et les autres acteurs ont dans ce débat, la Cpdp a préparé les débats publics sur le terrain avec les parties prenantes en les intégrant dans la conception ou en prévoyant des interventions introductives de leur part lors des ateliers thématiques. La Cpdp a également précisé à plusieurs reprises que l'objectif de ce débat n'était pas de faire des citoyens des experts de l'agriculture ni de ses méthodes, mais de les informer de façon plurielle et de les mettre dans les meilleures conditions pour apporter un avis « citoyen », donc non plus uniquement « profane » mais porteur des attentes, des craintes, des besoins et des pratiques de la société.

- › **Une alerte sur la manière dont l'information sur un sujet si vaste est assurée :** la multidimensionnalité du sujet agricole, ses implications alimentaires, économiques, sociales et environnementales ont été soulignées systématiquement lors des entretiens préalables. Ce constat a poussé la Cpdp tout d'abord à demander à la DGPE une série de fiches thématiques abordant de manière factuelle et simple les questions les plus diverses liées à l'agriculture et à l'alimentation 3 ainsi qu'à nourrir l'espace « Je m'informe » du site Internet du débat d'une série de rapports et d'études provenant d'établissements et centres de recherches publics.

Les modalités du débat public *imPACtons!* : une diversité d'outils pour s'exprimer, débattre, proposer

À la lumière des résultats de l'étude de contexte, il a été décidé d'articuler le débat public autour de deux modalités (numérique et présentielle) et de trois familles de dispositifs (parties prenantes, grand public et mini-public). Cette approche méthodologique a abouti à la mise en place de 4 outils :



Cette assemblée délibérative a réuni un échantillon de la population française (140 citoyens français tirés au sort) afin de les faire s'exprimer sur différents aspects de la politique agricole. Ce dispositif s'est articulé autour des séquences suivantes :

- › Présentation et précisions sur le mandat de l'Assemblée ;
- › Apport d'une information équilibrée et plurielle aux participants ;
- › Travail de délibération avec l'appui d'experts ;
- › Temps de délibération entre les participants.

Ce panel ne visait pas à représenter la population française du point de vue statistique mais à représenter plutôt une diversité des points de vue existants au sein de sa population. Les critères suivants ont ainsi été identifiés pour la sélection des membres de cette assemblée : âge, genre, catégories socio-professionnelles, résidence en milieu urbain, périurbain ou rural.

Un comité d'experts¹ a été mis en place pour s'assurer de la pluralité de l'information et de la formation proposées aux participants.



Une plateforme numérique a été mise à la disposition du public. Indépendante de l'heure et du lieu, elle a permis de :

- › Donner les priorités sur les objectifs du PSN ;
- › Laisser un avis ou une contribution sur un thème au choix ;
- › Commenter les avis des autres internautes contributeurs et réagir ;
- › Déposer un cahier d'acteurs dont l'objet est d'offrir un moyen d'expression aux acteurs « institutionnels ». Ces cahiers d'acteurs sont diffusés en cours de débat, au fur et à mesure de leur production.

¹ Cécile Détang-Dessendre, directrice scientifique adjointe « Agriculture » de l'Inrae, Olivier Lazzarotti, géographe, professeur à l'Université de Picardie-Jules-Verne et membre du rhizome Chôros, Gilles Trystram, professeur, directeur général d'AgroParisTech



12 réunions publiques sur des thématiques différentes se sont tenues dans toute la France. Libres et ouvertes à tous, le contexte de crise sanitaire de la Covid-19 a toutefois imposé des jauges maximales d'accueil du public dans les salles où se sont déroulées les réunions publiques. La participation à ces réunions devait faire l'objet d'une inscription préalable. Les mesures sanitaires ont été strictement respectées (masque obligatoire, fourniture de gel, distanciation physique...).



Un « kit de Débat maison » a été élaboré pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'organiser leur propre débat. Les résultats de ces débats maison ont été pris en considération par la commission, après réception des comptes rendus. Ces derniers sont publiés sur le site du débat et sur la plateforme participative.

Ces modalités avaient des objectifs multiples et complémentaires entre eux :

- › Travailler avec un échantillon de la population pendant trois jours pour faire ressortir les principaux questionnements, attentes et positionnements ;
- › S'ouvrir au grand public, aller vers lui et lui permettre d'échanger avec des acteurs et parties prenantes qu'il n'a pas l'occasion de côtoyer ;
- › Proposer à celles et ceux qui préfèrent une expression individuelle et sans échange en présentiel de donner des avis ou de laisser des contributions sur une plateforme participative ;
- › Démultiplier le débat en permettant à chacun.e de réaliser des échanges en autonomie.



LES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PHASE DU DÉBAT

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a obligé la Commission nationale du débat public à suspendre le débat. Cette suspension ne nécessitait pas de

rendre compte de la première phase du débat. Toutefois, la commission particulière de rédiger un compte-rendu d'étape.

Pourquoi un compte-rendu d'étape ? Un contexte qui bouscule le calendrier du débat

Pendant une procédure de débat public, il n'est ni prévu par les textes réglementaires ni pratiqué par les commissions particulières en charge de l'organisation des débats, de publier un rapport d'étape.

La parution du compte-rendu d'étape est donc une démarche inédite qui confirme la singularité du débat sur le plan stratégique national (PSN) de la future politique agricole commune (PAC) 2021-2027.

Deux éléments expliquent la publication du présent compte-rendu : le calendrier des négociations entre les États membres et l'Union européenne d'une part, et le contexte de l'épidémie de Covid-19 d'autre part.

Les négociations doivent et sont actuellement en cours pour définir ce que sera la Politique agricole commune (PAC) pour la période 2021-2027. Dans le cadre de ces négociations, chaque

État membre de l'Union européenne doit élaborer un plan stratégique national présentant un diagnostic de la situation du secteur agricole, agroalimentaire, forestier et rural, ses priorités et la manière dont il compte distribuer dorénavant les aides de la PAC. Ces plans seront négociés avec la Commission européenne pour obtenir sa validation. Ce PSN est en cours de rédaction et devait être initialement rendu à la Commission européenne fin 2020. Avant cette date, il doit être définies par la CNDP, (cf. [Annexe 2](#)) ainsi qu'à une évaluation environnementale stratégique de la part de l'Autorité environnementale (AE).

La commission particulière en charge du débat (Cdpd) a pris en compte ces échéances pour élaborer le calendrier initial du débat afin de permettre au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) de tenir compte des conclusions du débat public et de les intégrer à la rédaction du PSN, tout en respectant les obligations européennes.

Cette rédaction se fait par étapes :

- › Diagnostic de la situation du secteur agricole, agroalimentaire, forestier et rural ;
- › Hiérarchisation des objectifs (fixés par la Commission européenne) et des besoins ;
- › Définition de la stratégie ;
- › Élaboration d'un système de distribution des subventions en cohérence avec les objectifs hiérarchisés et la stratégie élaborée.

La rédaction de la partie sur la hiérarchisation se déroulant au début du printemps 2020, il était donc important que le débat puisse recueillir l'avis du public et des parties prenantes sur cette priorisation et que cet avis soit communiqué au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en temps utile, soit avant la fin du débat public.

Pour cette raison, la commission a fait le choix méthodologique de suivre le rythme d'élaboration du PSN et de dédier la première partie du débat public à la hiérarchisation.

Pour lui permettre de prendre en compte les résultats de cette première étape du débat, la commission s'était engagée auprès de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du MAA (DGPE) en novembre 2019, à publier un compte-rendu d'étape qui serait, dans le respect du principe de transparence, public et publié sur le site de la CNDP et sur celui du débat public (impactons.debatpublic.fr). Dans le même esprit, et dans le respect du principe de reddition des comptes, la DGPE s'était engagée à répondre à ce compte-rendu d'étape avant la fin du débat public et avant la finalisation de la rédaction de cette partie du PSN. Il est nécessaire que soit respecté le droit de toutes celles et ceux qui se sont exprimés à savoir comment leurs contributions ont été prises en compte.

Le second élément qui explique la publication de ce compte-rendu d'étape est la suspension du débat public *imPACtons* ! consécutive aux dispositions gouvernementales mises en œuvre pour faire face

à la crise du Covid-19 (confinement et [ordonnance n°2020-306](#) du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais de l'action administrative échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période), et conformément à la [décision n°2020/57/Procédures](#) prise par la CNDP.

Cela a entraîné une prolongation du calendrier du débat jusqu'à l'automne. Pour faire face à cet imprévu et pallier l'impossibilité de tenir en mars les dispositifs de participation prévus, la commission particulière a décidé de prolonger le délai de réponse au questionnaire en ligne sur la hiérarchisation des objectifs et de prendre en compte dans ce compte-rendu d'étape, non seulement les résultats du questionnaire mais aussi tous les avis et commentaires publiés jusqu'au vendredi 3 avril 2020 sur la plateforme participative du débat.

La première phase du débat

Une forte mobilisation autour du questionnaire

Premier temps fort du débat *imPACtons !*, la hiérarchisation des 10 objectifs du Plan Stratégique National visant à identifier ce que les financements de la future PAC devront prioritairement rendre possible. Les citoyens ont ainsi pu répondre en ligne à un questionnaire élaboré par la commission, en s'appuyant notamment sur des éléments d'éclairage factuels (diagnostic, fiches) pour chacun des objectifs.

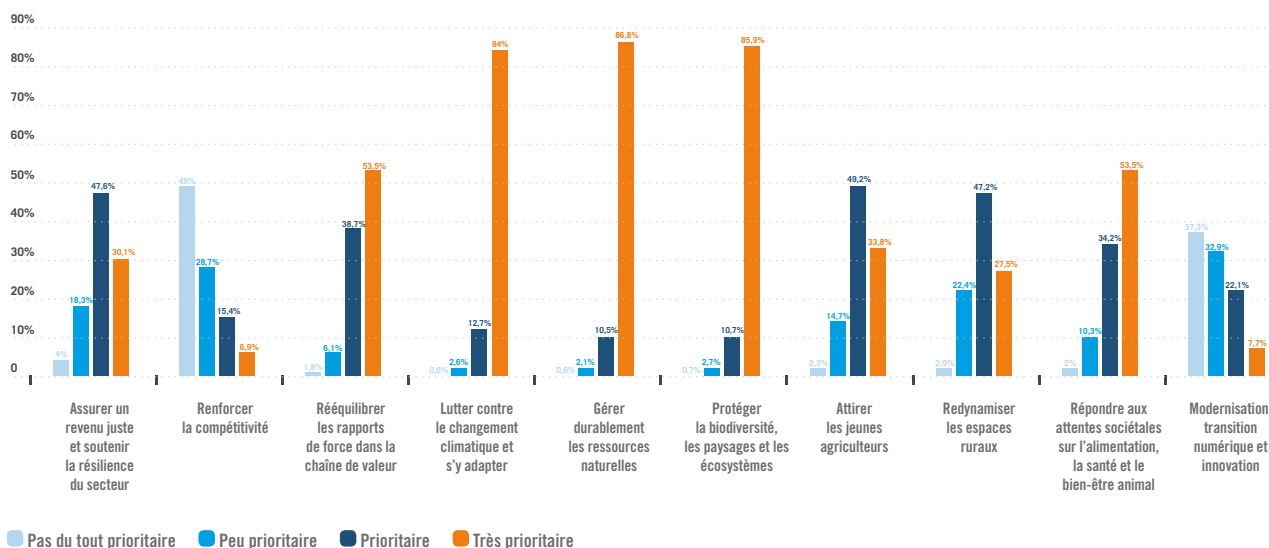
Construit en s'inspirant de la méthode du jugement majoritaire, sur un mode de scrutin proposé en 2006

par deux chercheurs du CNRS, le questionnaire permettait de mesurer les préférences des participants pour prioriser les 10 objectifs du PSN à travers 4 gradients de priorité : Très prioritaire, Prioritaire, Peu prioritaire ou Pas du tout prioritaire.

En moins de six semaines, 7 409 réponses ont été comptabilisées, avec un fort intérêt dès la mise en ligne du questionnaire et lors de la période de confinement.

Cette méthode a permis de faire ressortir les niveaux de priorité des 10 objectifs :

RÉPARTITION DES RÉPONSES TOTALES



De nombreux débats donnant lieu à 127 propositions recensées dans le [compte-rendu intermédiaire](#).

Les commentaires et avis ont généré 127 propositions, réparties en deux groupes : celles à caractère précis et celles à caractère général.

Les propositions précises (76) présentent des initiatives concrètes (une charte, la mise en place d'un organisme ou d'une procédure, l'interdiction ou le soutien de certaines mesures etc.), tandis que les propositions générales (51) expriment, quant à elles, des souhaits ou des idées sans donner de détails sur les acteurs qui devraient les porter, sur les moyens à engager ou encore les outils à développer.

Parmi les propositions, on retiendra la place de l'agriculture biologique, les zones de non-traitement, la cohabitation en milieu rural, la valorisation du local, les aléas climatiques, le bien-être animal, les pratiques d'élevage, l'autorisation des OGM, la garantie de rémunération des agriculteurs, la conditionnalité des aides suivant le principe pollueur payeur, les subventions de la PAC sur la base des actifs et non des hectares, etc.

PARTIE

2

LES RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME PHASE DU DÉBAT PUBLIC PAR MODALITÉS

L'ASSEMBLÉE CITOYENNE POUR L'AGRICULTURE (ACA) :

3

L'AGRICULTURE À L'ÉPREUVE DE LA DÉLIBÉRATION CITOYENNE



Paris – 25 au 27 septembre 2020

Cette modalité du débat a permis de diversifier les publics, à travers un dispositif de délibération ad hoc, intense et productif. Pendant 3 jours, du 25 au 27 septembre 2020 à Paris, 125 personnes tirées au sort parmi la population française, ont débattu et proposé un nouveau contrat social pour l'agriculture, qui constitue l'une des propositions phares issues du débat public, et vient intégrer l'ensemble des autres contributions du public recueillies par les autres modalités.

La commission a en effet considéré que dans le cadre du premier débat public sur l'agriculture, il était intéressant de questionner la PAC sur ses fondements et pas seulement sur les différents dispositifs qu'elle porte. Elle a ainsi proposé que les participants puissent questionner le rapport de l'agriculture à la société, les services qu'elles se rendent l'une à l'autre, les objectifs qu'elles devraient poursuivre ensemble, en un mot le contrat social qui les lie.

De fait, la PAC à ses débuts en 1962 a été fondée sur des objectifs assez explicites : nourrir une Europe qui sortait affaiblie de la deuxième guerre mondiale et moderniser le secteur agricole en garantissant des revenus décents aux agriculteurs. La PAC avait

également pour objectif de garantir la stabilité des marchés et d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole. De fait, l'objet initial de la PAC relevait bien d'un « contrat social » implicite entre les citoyens et les agriculteurs : d'un côté les citoyens pouvant avoir accès à une alimentation saine, de qualité et à des prix accessibles, et de l'autre, les agriculteurs assurés de recevoir un revenu leur permettant de vivre dignement de leur métier.

La PAC a tenu son engagement de garantir la sécurité alimentaire dans l'Union européenne depuis près de 60 ans. Mais aujourd'hui elle révèle ses limites : les évolutions de la société et les crises climatiques, environnementales et sanitaires questionnent la pertinence et l'actualité de l'objet hérité du contrat social de cette politique commune européenne. En effet, l'agriculture européenne fait face à plusieurs défis : sur le plan de la production et de la sécurité alimentaire, de l'environnement, de la biodiversité, de la durabilité, de l'énergie et du changement climatique. L'agriculture fait aussi face à la défiance des consommateurs. C'est pourquoi il devient essentiel d'interroger les fondements et les objectifs d'une véritable politique publique au service de tous et toutes.

L'organisation et le déroulement de l'ACA

L'organisation de l'Assemblée citoyenne a été pilotée par la commission et un comité d'experts réunis pour l'occasion, composé d'universitaires et responsables reconnus pour la qualité de leurs analyses et qui ne soient pas engagés dans des organisations syndicales et/ou militantes sur la question agricole¹. Le comité d'experts a veillé à

la qualité et la sincérité des contenus exposés aux participants, au choix équilibré des intervenants et au respect de la parole des citoyens au cours de l'Assemblée.

L'Assemblée a réuni 125 participants issus de toutes les régions de France, sur les 140 issus du tirage au sort. Ce panel a été constitué selon

.....

¹ Membres du comité d'experts : Cécile Détang-Dessendre, directrice scientifique adjointe « Agriculture » de l'Inrae, Olivier Lazzarotti, géographe, professeur à l'Université de Picardie-Jules-Verne et membre du rhizome Chôros, Gilles Trystram, professeur, directeur général d'AgroParisTech

plusieurs critères : catégories sociales et professionnelles, tranches d'âge, sexe et les lieux de résidence (milieu urbain, périurbain ou rural). Les personnes avaient été « recrutées » pour la plupart au printemps, avant la suspension du débat, malgré cela, leur intérêt pour la démarche est resté fort et elles ne se sont pas démobilisées. Elles ont reçu environ 15 jours avant la réunion un **livret du participant**, conçu par le comité des experts, fournissant des données et des informations de base sur les différentes thématiques abordées au cours de l'Assemblée.

Au cours des deux journées et demies, les participants ont fait preuve d'un investissement très intense dans les échanges. Pour travailler, ils étaient répartis en 13 tables de 9 ou 10 participants, avec des facilitateurs et des facilitatrices chargés de faire circuler la parole sans intervenir sur le contenu des échanges.

La méthode retenue pour conduire l'Assemblée citoyenne s'inspire des conférences de consensus (ou « ateliers citoyens ») et des sondages délibératifs, deux dispositifs participatifs déjà bien éprouvés. Le travail s'est déroulé en 3 étapes :

- › **La présentation du mandat :** le 25 septembre au soir, l'Assemblée s'est ouverte en accueillant la Présidente de la CNDP et les différents Ministres concernés par le PSN et le débat, notamment : le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, porteur du PSN qui fait l'objet du débat public, mais aussi la Ministre de la Transition écologique et le Ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne. Ce temps a permis d'exposer et de débattre de la mission de l'Assemblée, les Ministres ont exprimé leurs attentes et ont garanti aux participants leur souhait d'écouter et de répondre aux propositions qui seraient produites.



- › **L'information :** le 26 septembre au matin, l'Assemblée a entendu des exposés sur l'état de l'agriculture française, les questions environnementales et l'alimentation. L'après-midi, les participants ont pu interroger des parties prenantes engagées (syndicats agricoles, ONG, élus locaux, etc.) sur les thèmes du revenu agricole, du système des aides et enfin sur la ruralité et la cohabitation dans les campagnes. Pour les auditions, les participants ont pu proposer des intervenants complémentaires et ont préparé collectivement les questions qu'ils ont posées. **La liste de tous les intervenants est consultable en annexe.**



- › **La délibération :** à partir du 26 septembre en fin d'après-midi et jusqu'à la fin des travaux, les participants ont débattu entre eux de façon structurée pour élaborer progressivement des objectifs et des propositions, puis pour hiérarchiser ces éléments entre eux.

Ce processus (mandat, information, délibération) est généralement mené sur un temps plus long qu'un week-end (un atelier citoyen dure généralement 3 week-ends, soit 7,5 jours environ) et/ou avec un groupe plus restreint de personnes (entre 15 et 40 personnes pour les ateliers citoyens en général). Pour l'Assemblée citoyenne pour l'agriculture, la commission a fait le pari d'un temps plus resserré, et d'une méthode très ambitieuse pour assurer la productivité des échanges : ainsi sur chaque sujet, un temps assez long était donné à chaque table pour échanger, mais la production était cadrée par l'obligation de rédiger des énoncés complets et en nombre limité (3 enjeux maximums, 5 leviers maximum). Les groupes étaient ensuite amenés à hiérarchiser parmi l'ensemble des énoncés produits et le classement final a été soumis à un dernier échange en plénière. Ce dispositif a permis à la fois que le document soit intégralement rédigé par les participants, à la virgule près, et en même temps qu'il donne l'image des priorités pour les citoyens, et non pas d'une liste infinie de propositions.

Pour la validation générale du document, les participants ont été amenés à voter sur leur adhésion au document à plusieurs reprises. En partant d'une adhésion assez forte (environ 80%), les modifications proposées en plénière pour rechercher un consensus plus large ont entraîné au contraire un léger recul de l'adhésion au document (70 % au second vote).



Les résultats de l'ACA

Ce document pose 6 grands objectifs (ceux qui n'ont pas été retenus comme prioritaires figurent en [annexe 5](#)). Les participants ont souhaité qu'ils ne soient pas hiérarchisés entre eux, c'est pourquoi ils ne sont pas numérotés. Deux objectifs sur 6 sont relatifs aux revenus (et à la retraite) des agriculteurs, et cette question a en effet été mise en avant par tous les groupes. Malgré le faible nombre d'agriculteurs dans l'échantillon, les citoyens dans leur ensemble manifestent un attachement très fort au rôle et à

la reconnaissance des agriculteurs, nous sommes loin d'un supposé divorce entre agriculteurs et non-agriculteurs dans la société française. Deux objectifs proposent de mettre la transition agro-écologique pour l'un et la qualité de l'alimentation pour l'autre, au cœur des objectifs de la PAC. On retrouve ici les attentes exprimées fortement dans les autres modalités du débat et la demande faite à l'agriculture d'évoluer vers une approche plus qualitative dans ses pratiques et ses productions.



Enfin deux objectifs portent plus fortement sur les questions de gouvernance, et notamment sur les échelles de cette gouvernance. Ces deux objectifs ont été particulièrement discutés, dans les groupes et en plénière, et la formulation finale permet de poser une échelle de souveraineté européenne, qui confirme la dimension européenne de la PAC et le souhait d'une certaine harmonisation des pratiques à cette échelle, et dans le même temps d'affirmer la nécessité d'une prise de décision locale, au plus près des contextes.

Les participants ont enfin identifié les leviers qui leur paraissaient utiles pour atteindre ces objectifs. Là aussi, ils ont élaboré leurs propositions en petits groupes, qui ont été rassemblées puis classées par chaque groupe, pour arriver à une liste de 17 leviers, à savoir

ceux qui avaient été retenus par un nombre minimum de groupes. **Les autres leviers sont également en annexe du document.** Parmi les 17 leviers, nous avons constaté une très grande diversité des propositions, certaines sont parfois proches mais elles n'ont dans ce cas pas été fusionnées car elles présentaient des nuances dont il convenait de tenir compte.

L'Assemblée citoyenne pour l'agriculture a ainsi proposé à la fois les grands objectifs du contrat social sur lequel fonder la future PAC et identifié les points sur lesquels cette PAC leur paraîtrait la plus efficace pour répondre à ces objectifs (cf : **Annexe 6**). Ce faisant, elle transmet au décideur public une vision partagée, qui propose une façon d'engager l'agriculture et la société dans un nouveau contrat.



La légitimité et la place de l'ACA dans le débat

En conclusion, il n'est pas sans intérêt de revenir sur la manière dont cet exercice délibératif a été réceptionné par une partie du monde agricole. Ce moment citoyen fort a été une première fois qui a été très appréciée par les citoyens et citoyennes participants.

Toutefois, à la suite du lancement de l'ACA, une série de critiques sont apparues, surtout sur les réseaux sociaux, concernant la capacité des citoyens à s'exprimer sur un sujet comme l'agriculture ainsi que sur la faible présence du nombre d'agriculteurs (représentés en proportion statistique par rapport à la population française).

Il est en effet compréhensible de se questionner sur ce dispositif et de se demander si le grand public est compétent, voire légitime, à s'exprimer sur un sujet si crucial mais aussi technique et si, au bout du compte, il n'y a que les agriculteurs qui peuvent débattre d'agriculture.

Deux éléments de réponse peuvent être apportés à ces questionnements d'une partie du monde agricole réticent à engager un débat avec les citoyens.

Le premier est d'ordre empirique : les analyses des démarches de démocratie participative effectuées par la recherche dans le domaine, ainsi que l'expérience de terrain de la Commission nationale du débat public, montrent qu'aucun sujet n'est trop technique pour ne pas être soumis aux citoyens. En d'autres termes, si le grand public est dûment informé et appelé à débattre dans un cadre éclairé et organisé, la technicité s'avère ne pas être un frein à une expression pertinente de points de vue.

Il ne s'agit pas de faire des citoyens des experts des sujets soumis à leur avis, mais de les informer et de les mettre dans les meilleures conditions pour apporter un avis « citoyen », donc moins plus profane mais porteur des attentes, des craintes, des besoins et des pratiques de la société.

Le deuxième élément de réponse est d'ordre théorique. Considérer que seuls « *ceux qui s'y connaissent* » ont le droit de donner un avis » reviendrait à nier le

droit individuel de chaque personne à être informée et à participer, reconnu et prévu par plusieurs textes législatifs à différents niveaux. De plus, cela reviendrait surtout à mépriser et évincer de la sphère publique et décisionnelle toute parole qui n'est pas considérée comme savante, technique, scientifique. Cet élément qui touche aux principes même d'une démocratie participative est fortement problématique car il renvoie à la question de la légitimité à s'exprimer sur un sujet. C'est pour ces raisons que la commission a mis en place ce dispositif, sans donner plus de place ou un droit de parole privilégié aux agriculteurs. L'objectif était de réunir un panel donnant à voir la diversité de la population française telle qu'elle est. D'autres dispositifs, comme les visites d'exploitation et les débats de terrains ont en revanche constitué des espaces où la présence des agriculteurs était majoritaire sinon exclusive. Ces dispositifs se combinent entre eux pour donner une vision d'ensemble utile au décideur.

4



- › Une session d'information pendant laquelle les services de l'Etat (notamment des représentants sur place du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), des chercheurs et chercheuses et/ou des agriculteurs et agricultrices sont intervenus pour présenter aux participants des informations de base sur le sujet traité, pour partager un témoignage ou pour poser un cadre factuel permettant de cerner les termes des questions posées.

Les sessions d'information étaient suivies systématiquement par des temps de questions/réponses.

- › Une session de débat et délibération pendant laquelle des groupes de 6 à 10 personnes ont débattu autour de questions précises en lien avec le thème de la réunion dont l'objectif était de produire des propositions concrètes.
- › Une session de restitution avec une présentation des propositions par groupe, suivie par un débat en plénière.

Pour une question de transparence et de partage, chaque débat de terrain a été audio-enregistré et les verbatim ont été publiés sur le site internet du débat à la disposition du public.

Les débats sur le terrain ont dû être organisés dans une conjoncture historique très particulière, celle de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cette situation a obligé la commission, en lien avec les préfetures et les mairies, à réduire les jauges d'accueil du public et à garantir le respect le plus strict des règles sanitaires. Si cette conjoncture a eu un impact certain sur le nombre de participants, nous avons pu néanmoins enregistrer dans toutes les réunions physiques un nombre de demandes d'inscriptions allant souvent au-delà des jauges possibles. Cette donnée témoigne d'une appétence et d'un intérêt certain de nos concitoyens pour les espaces de dialogue et d'échange de manière générale et pour la « question agricole » en particulier.

Enfin, il est important de souligner que, parmi les participants aux débats de terrain, les agriculteurs et agricultrices étaient pour la plupart des réunions majoritairement présents, ainsi que les représentants institutionnels et syndicaux, suivie par une forte mobilisation des parties prenantes telles que les ONG et collectifs de différentes natures. Les étudiants des différentes formations agricoles se sont également bien mobilisés, surtout dans les débats maison, touchant aux sujets les plus proches de leurs inquiétudes. Le grand public était également représenté, mais en nombre inférieur aux parties prenantes, notamment à cause de la crise sanitaire qui a fortement impacté les conditions des réunions et de rencontres.

DÉBAT

Quels modèles agricoles pour la société française ?

60 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS



- › **Mme Cécile DETANG-DESSENDRE**, économiste, spécialiste en développement rural et directrice scientifique adjointe Agriculture, INRAE
- › **M. Alain B.**, représentant de la Convention citoyenne pour le climat

- › **M. Laurent PANIGAÏ**, Directeur Général Adjoint du Centre viticole - Champagne Nicolas Feuillatte
- › **M. Xavier POUX**, Chef de projet, bureau d'études et de recherches ASca, chercheur associé à l'IDDRI

Ce tout premier débat public sur le terrain a été consacré à une question très large, celle des modèles agricoles les plus adaptés pour répondre aux différents défis qui se posent à l'agriculture.

L'atelier avait ainsi deux objectifs :

- › Poser la question des modèles agricoles (notamment concernant la quantité et la qualité des productions françaises et le rythme et les outils de la transition agro-écologique) ;
- › Faire émaner des contributions des participants sur la hiérarchisation des objectifs du Plan stratégique national (PSN).

Cet atelier a été structuré autour de deux moments : un parcours des controverses et des enjeux et un parcours délibératif.

Le premier moment visait, tout en posant des infor-

mations de base sur le fait agricole français (par un rapide tableau de la France agricole par région et par filière) - à montrer les éléments les plus controversés et les nœuds cruciaux de la question des modes et des modèles de productions et d'élevage, tels que :

- › La capacité des différents modèles à accueillir les défis qui se posent à l'agriculture ;
- › Les outils pour la mise en place des nouvelles orientations que l'agriculture pourrait/devrait adopter.

La présentation de ces éléments a été assurée par une intervenante de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Pour donner à voir aux participants les différents points de vue et approches autour de la

question des modèles agricoles, trois intervenants ont été invités à réagir de manière critique à cette présentation : un expert avec un point de vue très tourné vers l'agro-écologie ; un citoyen ayant participé aux travaux du groupe « Se Nourrir » de la Convention citoyenne sur le climat et le représentant d'une union de producteurs viticoles.

Le deuxième temps de l'atelier visait à établir un lien direct entre le PSN et les enjeux ayant émergé au cours de la première partie du débat, en questionnant les participants sur les orientations politiques et techniques à donner au PSN à la lumière de ces enjeux. En particulier, il a été demandé aux participants de hiérarchiser les orientations ci-dessous et de motiver par deux arguments leur réponse. Chaque groupe de travail devait se mettre d'accord sur une hiérarchisation des éléments suivants :

- › Soutien du revenu ;
- › Soutien de la protection et préservation des ressources naturelles ;
- › Soutien de l'adaptation au changement climatique ;
- › Soutien de la souveraineté alimentaire ;
- › Soutien de l'emploi.

Les résultats du travail de hiérarchisation ont été recueillis selon une méthode de calcul permettant de dégager une moyenne, donnant à voir les intitulés jugés prioritaires (ceux ayant recueilli le plus de notes 1) et ceux jugés moins prioritaires (ceux ayant recueilli le plus de notes 5). L'objectif était également de faire ressortir les consensus, c'est-à-dire là où tous les groupes avaient attribué massivement la même note à un intitulé, et puis peut-être les sujets sur lesquels il y avait un peu moins de consensus. Cela a donné lieu à la hiérarchisation suivante :

ORIENTATIONS	PLACE DANS LA HIÉRARCHIE
Soutenir le revenu agricole	1
Protection des ressources naturelles	3
Adaptation au changement climatique	2
Souveraineté alimentaire	4
Soutien de l'emploi	5

Au-delà de cet exercice de hiérarchisation, les questions et les réactions du public aux présentations des intervenants, tout comme le débat en plénière, ont permis d'aborder les sujets majeurs relatifs à la PAC, faisant apparaître des positions différentes :

- › La place de la préservation de l'environnement par la reconnaissance et la rétribution des pratiques environnementales. Si certains demandent d'aller plus loin et de ne pas se contenter de « petites mesures¹ », d'autres soulignent que les agriculteurs sont sensibles aux enjeux environnementaux depuis longtemps, mais que l'environnement ne peut devenir une « contrainte² » qui favoriserait la distorsion de concurrence pénalisant les agriculteurs sur les marchés européens et internationaux.
- › La diminution du nombre de chefs d'exploitation qui vont quitter leur métier d'ici dix ans. Les outils prévus par la PAC, soit pour augmenter leur nombre, soit pour innover suffisamment pour garder les mêmes rendements, ne sont pas encore connus. Cette problématique a été évoquée en lien avec l'installation des jeunes. Certains estiment que celui qui a vraiment envie de s'installer aujourd'hui devient double actif, car le revenu agricole n'est pas suffisamment attractif.
- › L'objectif de la souveraineté alimentaire : si pour certains la souveraineté alimentaire a été réglée dès la création de la PAC dans les années 1960,

.....

1 Compte-rendu intégral, p.21, Réunion publique, 11 septembre 2020, Châlons-en-Champagne

2 Un participant, Compte-rendu intégral, p.19, p.20, Réunion publique, 11 septembre 2020, Châlons-en-Champagne

d'autres, en s'appuyant sur les chiffres des secteurs non autosuffisants, estiment que la crise de la Covid-19 aurait rendu visible le fait que cette souveraineté n'est pas atteinte et que la PAC en l'état ne permet pas aux Etats membres de le faire.

- » La gouvernance a été abordée pour rappeler que les accords et la gestion de la PAC se font aux différents niveaux de l'État, de la région, du département pour soutenir la modernisation, l'investissement, l'accompagnement des agriculteurs. Une demande de simplification des procédures administratives a été clairement émise, notamment pour encourager les mesures agro-environnementales de transition agro-écologique.



Enfin, il est intéressant de souligner le débat qui a eu lieu sur la manière d'intégrer dorénavant les citoyens à la construction de la politique agricole et sur la manière dont le débat entre agriculteurs et le reste de la société peut faire évoluer les choses.

« Je suis ravie des débats parce qu'on a tout de même très bien échangé même en petit groupe. L'intérêt est que chacun puisse s'exprimer dans la compréhension des uns et des autres, et ceci est parfait. On a des opérations portes ouvertes dans nos exploitations agricoles. Je vous invite tous à surveiller dans les mois à venir parce que c'est plutôt au printemps qu'on le fera, venir sur nos exploitations quand il y a des portes ouvertes afin de continuer les échanges que l'on a eus

aujourd'hui. En s'expliquant les uns avec les autres, en s'écoutant les uns et les autres, on arrive encore mieux à se comprendre³. »

« Je suis agriculteur, retraité depuis le 1^{er} janvier. J'ai eu un peu une vie syndicale, des engagements professionnels pendant trente ans, mais j'ai beaucoup souffert du corporatisme paysan. Je voudrais remercier tous les citoyens qui sont venus ce soir, car la PAC n'est pas qu'une histoire d'agriculture et d'agriculteurs⁴. »

La manière dont le gouvernement prendra en compte ces résultats et définira des orientations claires a été explicitement posée dès ce tout premier débat de terrain.

3 Un participant, Compte-rendu intégral, p.32, Réunion publique, 11 septembre 2020, Châlons-en-Champagne

4 Un participant, Compte-rendu intégral, p.33, Réunion publique, 11 septembre 2020, Châlons-en-Champagne

Ressources naturelles et agriculture Quels apports ? Quels impacts ?

48 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS

- › **M. Christophe POUPARD**, Directeur de la connaissance et de la planification, Agence de l'eau Seine-Normandie
- › **M. Frédéric CHAUVEL**, Directeur territorial bocage normand, Agence de l'eau Seine-Normandie
- › **M. Constantin GIRARD**, chargé de mission fertilisation et environnement, DGPE, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)
- › **Mme Guglielmina OLIVEROS-TORO**, adjointe à la sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et écosystèmes aquatiques, DGALN/DEB, Ministère de la Transition écologique (MTE)
- › **M. Karl KULINICZ**, Directeur adjoint, DDT
- › **M. Ludovic GENET**, Directeur adjoint, DRAAF Normandie
- › **Mme Fanny HERAUD**, Cheffe du bureau de l'eau, des sols et de l'économie circulaire, DGPE, MAA
- › **Mme Marie LEHOUCK**, adjointe au chef du bureau Qualité de l'eau et agriculture, DGALN/DEB, MTE
- › **Mme Brigitte CHALOPIN**, garante de la concertation préalable du projet de révision du programme d'actions national nitrates (PAN)
- › **M. Pierre GUINOT-DELERY**, garant de la concertation préalable du projet de révision du programme d'actions national nitrates (PAN)



L'exemple de la ressource en eau, choisi par la commission pour ce débat, illustre parfaitement la problématique de la gestion et de la nécessité de préservation des ressources naturelles et offre un terrain de réflexion particulièrement riche. En effet, si l'impact de l'agriculture sur la ressource en eau est réel et mesuré, la capacité de tous les acteurs, y compris les agriculteurs, à protéger la ressource et même à la régénérer n'est pas nulle. C'est aussi la raison pour laquelle il a été choisi d'organiser cet atelier sous la double égide

du débat public *imPACtons!* et de la concertation nationale sur le programme d'action national des nitrates (PAN), pour lequel la Commission nationale a aussi été saisie. Ce plan, défini en application de la directive européenne sur les nitrates, définit les mesures à mettre en place par les agriculteurs dans les zones vulnérables pour réduire la teneur en nitrates de l'eau par les pratiques agricoles et éviter de nouvelles pollutions. Cet atelier s'est déroulé en présence des deux garants de cette concertation.

L'objectif de l'atelier était double. D'une part, informer le public et les agriculteurs de la manière dont la teneur en nitrates de la ressource en eau provoquée par les pratiques agricoles est régulée (PAN, mesures PAC, etc.) et d'autre part, demander aux participants leur point de vue sur la manière dont la gestion de la qualité de l'eau, notamment sa teneur en nitrates, peut être mieux encadrée et quels outils/mesures supplémentaires seraient les plus efficaces à mettre en place.

L'atelier, dont la moitié des participants était constituée d'agriculteurs, a débuté selon la méthode « Questions d'abord » qui offre aux participants, répartis par tables de 6 à 8 personnes, la possibilité de préparer collectivement des questions afin que les intervenants organisent leur présentation en fonction des préoccupations du public.

Les participants ont souhaité avoir des informations sur la qualité de l'eau dans le département de la Manche et plus largement en France avec une préoccupation majeure : comment la qualité de la ressource a-t-elle évolué et comment va-t-elle évoluer ? Quelle ressource laisserons-nous à nos enfants⁵ ? a demandé une table. Les participants ont aussi souhaité savoir quelle part l'agriculture a pris dans la dégradation de la qualité de l'eau et quelles sont les cultures les plus « gourmandes » en eau ; ils ont aussi demandé quelle était la responsabilité de l'industrie et des habitants⁶.

Des questions ont porté sur la manière dont l'agriculture peut s'adapter à l'évolution de la disponibilité en eau face aux dérèglements climatiques⁷, comment se partage la ressource entre les différents consommateurs et comment, en regard, se partage le coût de la protection et de l'épuration⁸. Les intervenants du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Ministère de la Transition écologique et de l'Agence

de l'eau Seine-Normandie ont répondu à l'ensemble des questions. Le [verbatim](#) de la réunion, en ligne sur le site du débat public, permettent de connaître le détail de ces réponses. Ils ont ensuite présenté d'une part le plan d'action national nitrate et d'autre part, le processus de révision de la PAC et l'élaboration du Plan stratégique national.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les participants qui souhaitaient savoir quelles étaient les conséquences de la période de transition⁹ (la « nouvelle » PAC sera mise en œuvre à partir de janvier 2023), sur la déclinaison Etat par Etat (du fait de la défintion des stratégies nationales) et des risques d'accroissement de la concurrence ou de différence de traitement d'un Etat à l'autre (« *allons-nous lutter à armes égales*¹⁰ ? »).

A la suite de ces échanges, les participants ont été invités à travailler par petits groupes de 6 à 8 personnes. Ils devaient répondre à 2 questions. La première était : « quelles autres mesures ou pratiques devraient être mises en place par les pouvoirs publics ou les agriculteurs pour préserver davantage la qualité de l'eau, notamment du point de vue de sa teneur en nitrate ? ». Un grand nombre de propositions ont été formulées par les groupes ; elles ont été recueillies et classées, avec l'aide des représentants des ministères de manière à mettre en évidence les propositions qui n'existent pas dans la réglementation actuelle et qui pourraient éventuellement venir la compléter. Ces mesures portaient sur l'utilisation des matières organiques en agriculture, sur la place, le rôle et l'aide à apporter aux haies, bois et bocages et aux prairies et pâturages, sur les couverts végétaux et sur les assolements. En tout, onze propositions nouvelles ont été formulées par les participants. Dans leur grande majorité, elles ont été très largement approuvées par les participants. A l'occasion de la mise en commun de ces propositions, quelques échanges ont eu lieu entre les participants. Deux représentants de deux syndicats

.....

5 Un participant, Compte-rendu intégral, p.5, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

6 Un participant, Compte-rendu intégral, p.5, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

7 Un participant, Compte-rendu intégral, p.5, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

8 Un participant, Compte-rendu intégral, p.4, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

9 Un participant, Compte-rendu intégral, p.13, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

10 Une participante, Compte-rendu intégral, p.14, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

agricoles différents sont tombés d'accord sur le fait que l'aide à la conversion au bio¹¹ doit être généralisée, quel que soit le nombre d'hectares concernés ; en revanche, des divergences se sont exprimées sur l'aide au maintien dans la longue durée¹². Par ailleurs, un participant a défendu l'idée de favoriser l'assolement triennal : cette proposition n'a pas été rejetée, mais l'essentiel des participants se sont abstenus à son propos.



Les 6 propositions qui ont été le plus approuvées par les participants étaient les suivantes¹³ :

- › Mieux répartir les épandages et les rotations agronomiques ;
- › Accompagner les agriculteurs en agroécologie pour éviter de retraiter les eaux en épuration, accompagner la R&D sur l'innovation ;
- › Reconnaître l'herbe comme culture, ne pas faire de différence sur les prairies temporaires et permanentes ;
- › Favoriser le regroupement parcellaire autour des bâtiments d'élevage pour favoriser le pâturage ;
- › Favoriser les rotations qui permettent la couverture permanente des sols ;
- › Gestion collective des haies.

Une seconde question était posée aux participants : « comment accompagner les agriculteurs et les agricultrices dans la mise en œuvre correcte des mesures existantes et dans l'évolution de leurs pratiques ? ». De nouveau, les participants ont formulé un grand nombre de propositions diversifiées. Celles-ci ont porté sur le fait de s'appuyer sur les logiques de filière¹⁴, sur le développement de l'information, de la formation (initiale et continue) et de l'accompagnement en conseil des agriculteurs, sur la nécessité de conserver la stabilité et la cohérence de la réglementation, sur la nécessité de donner les moyens de développer la recherche et développement (R&D) et sur l'utilisation des aides financières.

Pour cette seconde question, le nombre de propositions originales (qui n'existent pas déjà dans la réglementation) était plus important que pour la première. L'appréciation, lors du vote final de ces propositions a été plus disputée que pour la première. Notamment, sur les 16 propositions « originales », deux ont été « rejetées » par les participants qui ont pris part au vote : celle qui visait à « simplifier la réglementation sur l'eau¹⁵ », celle qui demande « plus d'autonomie pour les acteurs locaux dans l'élaboration des cahiers des charges des mesures agroenvironnementales et climatiques pour prendre en compte les spécificités locales¹⁶ » et une a suscité l'abstention de presque tous les participants (1 vote « pour » et un vote « contre » seulement) : « recoupler les aides pour les prairies permanentes ».

.....

11 Un participant, Compte-rendu intégral, p.17, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

12 Un participant, Compte-rendu intégral, p.17, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

13 Un participant, Compte-rendu intégral, p.21, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

14 Un participant, Compte-rendu intégral, p.22, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

15 Un participant, Compte-rendu intégral, p.23, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

16 Un participant, Compte-rendu intégral, p.24, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

Ainsi, les 5 propositions les plus soutenues par les participants étaient les suivantes¹⁷ :

- › Assurer des prix rémunérateurs pour permettre une lisibilité économique du système d'exploitation, améliorer la sécurité économique ;
- › Faciliter les conditions de travail pour se former, favoriser l'échange et la coopération, à ce sujet ;
- › Améliorer l'attractivité pour les jeunes ;
- › Garder la cohérence entre les réglementations nationales des États membres de l'Union européenne, par exemple, le bio ;
- › Aide par actif, reconnaissance des différents systèmes d'exploitation, prise en compte de l'humain dans la fiscalité.

FORCALQUIER 30 SEPTEMBRE 2020

DÉBAT

Comment cohabiter dans les campagnes ?

35 PERSONNES PRÉSENTES



.....
17 Un participant, Compte-rendu intégral, p.25, Réunion publique, 18 septembre 2020, Saint-Lô

Aujourd'hui, les campagnes françaises sont à la fois agricoles et périurbaines. Des conflits nouveaux sont générés par cette configuration qui peut faire parfois des espaces ruraux le siège de tensions. Les contributions exprimées en ligne sur cette question montrent que les sujets de conflits se situent la plupart du temps entre, d'un côté, une demande de protection face aux risques sanitaires liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et, de l'autre, une revendication pour continuer les pratiques agricoles et arrêter l'urbanisation des surfaces cultivables. Mais la pratique de la chasse, la taille des exploitations ou le partage des ressources naturelles (notamment l'eau) provoquent également des tensions voire des conflits entre les différentes populations. Face à ce constat, comment faire cohabiter dans les campagnes les habitants, les métiers, les pratiques, les usages ? Si les espaces ruraux sont devenus multifonctionnels voire de moins en moins agricoles, les aides de la PAC pour le développement rural doivent-elles être distribuées aux seuls agriculteurs alors que les activités industrielles et touristiques se développent de plus en plus et que l'accueil de nouveaux habitants désireux de « se mettre au vert » modifie les paysages et les besoins ? Dans ce sens, et parce que l'agriculture n'est plus la seule activité dans les campagnes, le budget du 2^e pilier pourrait-il bénéficier à d'autres acteurs issus notamment du monde économique, touristique, industriel, culturel, etc. ? Quid alors du rôle des établissements (notamment institutionnels) en charge actuellement de la mise en œuvre des mesures prévues dans le 2^e pilier ?

Pour inviter le public à réfléchir au soutien de la PAC au développement rural de demain, la commission particulière du débat public a souhaité aborder ce sujet dans un territoire qui illustre bien ces enjeux et qui doit faire face ponctuellement aux défis posés par la cohabitation.

L'objectif de l'atelier était l'élaboration d'une charte afin d'aborder la question de la cohabitation et du développement des territoires ruraux dans un esprit de cohésion. A partir de leur expérience locale, les

participants ont été invités à s'exprimer plus largement, et à proposer des pistes pour d'autres territoires qui se posent les mêmes questions.

Un travail en atelier a permis aux participants de débattre de 4 thématiques issues des entretiens réalisés par la commission :

- › Foncier et vocation des terres (transmission, urbanisation, acquisition) ;
- › Gestion et préservation des ressources (eau, paysage, fertilité, biodiversité) ;
- › Alimentation et territorialisation (débouchés, labels, santé) ;
- › Développement rural (vie sociale, culturelle, aides publiques, démographie).

Réunis en groupe de 6 personnes chacun, les participants étaient ensuite invités à :

- › Réfléchir aux « questions à se poser » au moment de définir une politique de développement rural ;
- › Identifier les « points de vigilance » à ne pas négliger avant d'orienter les financements de la PAC.



Une session en plénière a permis aux personnes présentes de restituer le travail réalisé en groupe mais aussi d'échanger sur les propositions, de les préciser voire de les modifier. Si de manière générale un accord s'est dégagé aisément pour l'ensemble des thématiques, la question de la « Gestion et préservation des ressources » a fait débat. La notion « d'agriculteur chercheur¹⁸ » a fait l'objet de plusieurs précisions pour clarifier la vision de ceux

.....

18 Des participants, Compte-rendu intégral, p.13, 14, 20, 21, 22, Réunion publique, 30 septembre 2020, Forcalquier

qui souhaitent mettre en lumière cette catégorie d'agriculteurs. Le travail d'expérimentation individuelle dans les fermes et les efforts volontaires réalisés pour aider à la définition de pratiques innovantes, efficaces ou vertueuses n'aurait pas été suffisamment valorisé aux yeux de certains participants, alors que ce type d'agriculteurs serait l'une des clés pour trouver les réponses attendues par la société : « *ils sont les premiers à tester et à mettre en place les solutions proposées par les programmes de recherche* ¹⁹ ». Mais si la demande de reconnaissance de ce travail a clairement été exprimée, la discussion a également permis d'interroger la responsabilité du monde agricole dans la préservation et la dégradation des ressources. Sur ce point, certains agriculteurs ont trouvé « *pénible de se justifier constamment* ²⁰ » et estiment qu'il est important de réfléchir également au « *partage des engagements entre les producteurs et les consommateurs* ²¹ », d'autres participants ont au contraire insisté sur l'importance de garder à l'esprit cet aspect, pour réfléchir concrètement et sans tabou au sujet. La proposition de développer davantage les espaces de dialogue avec le monde agricole pour pacifier les rapports et permettre une meilleure compréhension des réalités a finalement fait l'unanimité sur ce sujet. Concernant la notion de « ressources », un consensus s'est dégagé sur le besoin de distinguer les ressources « naturelles » des ressources « disponibles pour l'activité » en vue de donner du sens à l'enjeu de gestion et de préservation. Le public est en effet tombé d'accord sur le fait qu'il était possible de rendre compatible la valorisation de ressources locales, et notamment celles qui font la spécificité des territoires, avec leur préservation.

La mise en commun du travail réalisé par les participants et les échanges engagés ont mis en lumière les centres d'intérêt du public pour des sujets maintes fois évoqués dans les autres débats mis en place.

Ainsi, sur la thématique « foncier et vocation des terres », la nécessité de réguler l'accès à la terre, de

stopper l'urbanisation des surfaces agricoles ou de favoriser la transmission des exploitations ont été au cœur des débats, tout comme la question de la définition de l'actif agricole et du métier d'agriculteur qui est revenue dans la discussion sur les moyens de freiner l'expansion de la taille des exploitations. Si le revenu des agriculteurs est abordé à l'instar des autres débats, cette question est envisagée ici sous l'angle de la dépendance aux aides de la PAC et donc de la nécessité d'éviter la situation de « rente » dont les effets pervers impactent également l'accès au foncier.



Les circuits courts, souvent cités par les participants au débat comme un moyen de distribution appelé à se développer, ont été au centre du débat dans le groupe traitant de l'« alimentation et territorialisation » en raison notamment du risque de saturation qui peut freiner le marché local. La structuration des filières à la fois pour diversifier les débouchés locaux mais aussi pour améliorer la production locale est alors considérée comme une question clé à se poser avant de développer des solutions pour territorialiser l'alimentation.

Enfin, sur le « développement rural » et parmi les réflexions qui appellent à un changement des pratiques, les participants estiment important de prendre en compte dans le développement rural de demain l'installation de nouveaux agriculteurs, le développement du lien social par le maintien des services publics de base et le « *faire " avec " plutôt que " pour " les gens* » afin d'entrer dans une

.....

19 Un participant, Compte-rendu intégral, p.14, Réunion publique, 30 septembre 2020, Forcalquier

20 Un participant, Compte-rendu intégral, p.13, Réunion publique, 30 septembre 2020, Forcalquier

21 Un participant, Compte-rendu intégral, p.15, Réunion publique, 30 septembre 2020, Forcalquier

logique de co-construction car « *le développement local ne se fait pas avec des appels d'offres mais des hommes et des projets* ». La gouvernance publique et notamment citoyenne est ainsi appelée à se généraliser pour « *mieux définir les bénéfices* ».

La charte issue de l'atelier et construite à partir de l'expérience locale du bassin de Forcalquier, a

été pensée comme un outil de base pour faciliter le questionnement des territoires qui souhaitent une meilleure cohésion au moment de définir leur politique de développement rural et d'orienter les financements de la PAC. Elle propose des pistes de réflexion pour conduire ces évolutions dans le respect des spécificités de chacun et en vue d'une stratégie commune et bénéfique pour la collectivité.

POLIGNY 6 OCTOBRE 2020

DÉBAT

Quelle transition agro-écologique pour l'agriculture ?

89 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS

› **M. Bruno DEROUAND**, Directeur-adjoint, DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

› **Mme Fabienne CLERC-LAPRÉE**, Cheffe de service adjointe au service régional de l'économie agricole, DRAAF Bourgogne-Franche-Comté



La transition agro-écologique est inscrite dans la politique agricole de la France depuis la loi pour l'avenir de l'agriculture de 2014, qui en pose la définition et les objectifs. La PAC a progressivement fait une place de plus en plus importante à cette question, à travers le premier et le second pilier, à travers deux types de dispositif : la conditionnalité, qui soumet l'obtention des aides au respect de certains critères environnementaux par les agriculteurs (pilier 1), et le financement de certaines mesures en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, comme par exemple les aides à la conversion à l'agriculture bio ou les mesures agro-environnementales et climatiques (pilier 2).

La future PAC prévoit l'identification plus marquée d'un ensemble de mesures environnementales à l'intérieur du premier pilier, à travers la création d'un éco-régime.

La nécessité d'opérer une transition ayant fait globalement consensus dans la première partie du débat, la commission a décidé de s'attacher à mettre en débat les modalités, les conditions et le rythme de cette transition. Elle a proposé aux participants à la réunion de Poligny d'identifier les freins potentiels à travers une discussion autour de « la transition agro-écologique : opportunité ou contrainte ? » ; puis de travailler sur le « comment » effectuer la transition agro-écologique, à travers des propositions concrètes et une réflexion sur leur faisabilité et leur temporalité.

Pour ce faire, la réunion a été introduite par un apport de connaissances assuré par la DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci a présenté les définitions, les principales mesures actuelles et celles envisagées dans la PAC 2021-2027 pour assurer la transition agro-écologique. Les participants ont ensuite débuté le travail en petit groupe très équilibrés : l'ensemble des sensibilités du monde agricole et du monde associatif était en effet représenté, et réparti sur l'ensemble des tables. Des citoyens et quelques étudiants en agronomie étaient également présents.



Les participants ont d'abord identifié les contraintes et les opportunités. En termes d'opportunités, quelques grands avantages sont associés à la transition agro-écologique : d'abord la possibilité de diversifier la production et d'assurer ainsi un meilleur équilibre à l'échelle de l'exploitation. La transition permet notamment une meilleure adaptation au changement climatique selon les participants. Les avantages liés au bio sont présentés comme plus larges que la seule protection du milieu : amélioration de la qualité des produits, meilleure image et meilleure valorisation, pour aboutir finalement à des revenus meilleurs et la création d'emplois. Enfin, la transition s'accompagne de nouvelles formes de coopération comme les groupements d'intérêt économique et écologique, qui sont à développer. Ce qui ressort de certaines contributions est que la contrainte a pu devenir une opportunité ; ainsi le cahier des charges du comté a pu être considéré comme contraignant au départ, mais il est aujourd'hui protecteur et personne ne songe à le remettre en cause.

Du côté des contraintes, les participants craignent les coûts et les effets de dépendance économique pour les agriculteurs. En particulier les risques que peut représenter la transition pour l'équilibre économique de l'exploitation ne sont pas toujours bien évalués et couverts. Dans le même registre, l'enchérissement des produits fait craindre des distorsions de concurrence et des difficultés à vendre certains produits. Un groupe mentionne la difficulté technique à évoluer rapidement lorsque des alternatives au traitement ne sont pas disponibles, et d'autres

indiquent que la formation des agriculteurs est notamment insuffisante sur ces sujets. Enfin la complexité des dossiers et du système des aides sont identifiées comme un frein majeur à la transition.



Après avoir fait ce premier travail et posé leur vision commune sur la transition, chaque groupe avait pour mission de proposer trois nouvelles mesures « qui pourraient être mises en place pour mieux accompagner les acteurs de la transition agro-écologique », et d'indiquer pour chacune de ces mesures les conditions de faisabilité (facilité/difficulté de mise en œuvre, obstacles potentiels à lever, etc.).

Ce second temps de travail s'est révélé particulièrement productif, à travers la rédaction de 39 propositions concrètes. Celles-ci portent d'abord sur l'échelle de l'exploitation et la nécessité de soutenir les types d'exploitation qui sont par elles-mêmes cohérentes et diversifiées, et peuvent limiter le recours à des intrants de différentes natures. Au-delà du soutien au maintien des prairies, plusieurs propositions suggèrent d'encourager la production locale de protéines, qui permettraient d'éviter les importations, ou la diversification des productions sur la ferme. Dans le même esprit, certains participants souhaitent valoriser une taille moyenne d'exploitations, qui seraient plus intenses en emploi, et privilégient la distribution des aides à l'actif plutôt qu'à l'hectare. Plusieurs propositions demandent que le soutien à l'installation soit renforcé, en supprimant la limite d'âge pour les aides à l'installation par exemple, ou en améliorant les aides à la conversion.

Les participants se sont aussi penchés sur les conditions économiques de la transition : ils demandent que le système des aides prime plus fortement sur les pratiques vertueuses, mais que les circuits de proximité et de reconnaissance de la qualité, plus rémunérateurs, soient encouragés. Enfin certains demandent des garanties sur les prix, afin de sécuriser les démarches de transition engagées par les agriculteurs.

La diversité des propositions ne doit pas masquer leurs convergences : ainsi la plupart des mesures proposées visent à rééquilibrer les aides et à les attribuer aux exploitants sur la base d'un travail effectif et d'un système réellement vertueux sur le plan écologique.

En fin de réunion, les représentants des différentes sensibilités syndicales ont pu s'exprimer et avancer leurs positions sur la future PAC, voire leurs divergences.

Demain, quels agriculteurs et combien ?

73 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS

- › **M. Bruno LOCQUEVILLE**, Directeur DRAAF Centre-Val de Loire
- › **M. Thierry TOUZET**, Directeur de la DDT du Cher
- › **Mme Marie KIENTZLER**, Responsable d'équipe Conseil aux entreprises agricoles, Chambre d'agriculture du Cher
- › **M. Jean-Christophe BOUVIER**, Préfet du Cher
- › **M. Erwan COCHET**, étudiant de l'EPLEFPA de Bourges le Subdray
- › **Mme Élisabeth BERNALIER**, Étudiante de l'EPLEFPA de Bourges le Subdray
- › **M. Damien ROUX**, agriculteur
- › **Mme Sandie FLOQUET**, agricultrice



Pour préparer ce débat consacré aux questions de renouvellement des générations agricoles et des perspectives pour la profession et sa survie, la commission particulière du débat est partie du constat que le nombre de chefs d'exploitation en France se réduit progressivement. En 2016, l'âge moyen d'un exploitant agricole était de 52 ans.

En 2026, presque 45% des exploitants agricoles auront atteint l'âge légal de la retraite: le renouvellement des générations est un enjeu clé pour l'agriculture française. Comment rendre plus attractif ce métier ? Comment accompagner les nouvelles installations ? Avec quelles formations initiales et continues ? Quel est le rôle de la PAC pour soutenir le renouvellement des générations d'exploitants agricoles ?

Pour inciter les participants à répondre à ces questions, la commission a fait le choix de ne pas se concentrer sur les aspects liés au foncier (une réunion à Beauvais ayant été dédiée au foncier agricole), mais de se focaliser sur trois aspects majeurs de la question : l'attractivité du métier, l'aide à l'installation et l'accompagnement de la transmission.

L'objectif de ce débat était double :

- › Poser le diagnostic relatif à la relève agricole et mettre en lumière les aspects plus délicats et moins quantitatifs des enjeux liés à l'installation et à l'attractivité du métier.
- › Faire émerger les attentes et les propositions des participants sur l'attractivité ; l'accompagnement des nouvelles installations et sur le fléchage associé des aides de la PAC.

Les interventions de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la Chambre d'Agriculture du Cher portaient respectivement sur les défis de la relève, sur les dispositifs d'aide à l'installation existant et sur la transmission. Quatre témoignages ont suivi, très différents les uns des autres en termes de genre, de profil et de parcours. Les deux premiers témoins étaient des étudiants en lycée agricole et les deux autres de jeunes installés depuis moins de 5 ans. Ces témoignages ont permis de faire connaître la diversité des projets d'installation et de leurs motivations et de révéler le véritable enjeu que constitue, pour l'avenir, l'installation des « hors cadre familiaux », c'est-à-dire des personnes non issues de familles ou du milieu agricole et qui souhaitent entreprendre dans la profession agricole, mais également comment les jeunes qui s'installent dans la cadre familiale sont souvent porteurs de projets nouveaux et plus en résonance avec les enjeux de la transition agro-écologique.



Les questions et les réactions du public aux présentations des intervenants ont tout d'abord porté sur les données. Certains ont souligné la nécessité d'avoir des données structurelles et des statistiques sociologiques plus récentes et surtout mises à jour, le recensement agricole de 2020 (le recensement agricole ayant lieu tous les 10 ans) pouvant venir étayer les choix à faire dans le Plan stratégique national en cours de rédaction. D'autres ont regretté l'absence, du moins dans la présentation, de données sur l'évolution des modèles agricoles et sur le poids des filières dans les territoires. Le rôle de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) a également été ques-

tionné, notamment sur sa capacité à être un acteur de la relève agricole.

Les propositions des participants (détaillées dans le [Tableau en annexe](#) de ce compte-rendu) sur le volet relatif à l'attractivité du métier, ont tourné autour de trois axes thématiques :

- › **Le revenu.** Le revenu a été identifié comme levier majeur de l'attractivité, mais c'est surtout la manière dont il peut ou doit être assuré qui a fait l'objet de discussions : la défense contre la distorsion de concurrence, la stricte application de la loi EGALIM, la juste rémunération de la production, sont des pistes qui ont été proposées.
- › **Les conditions de vie.** Il est intéressant de remarquer que, pour les participants une fois le revenu assuré le style de vie représente un enjeu à part entière pour l'attractivité des métiers agricoles. Le service de remplacement, la possibilité de partir en vacances, la pénibilité du travail sont apparus comme autant d'éléments à ne pas sous-évaluer par ceux qui se lancent dans ces métiers et auxquels il faudrait porter davantage attention, selon les participants, dans la conception des dispositifs PAC et hors PAC.
- › **L'image du métier.** La question de l'image de l'agriculteur a été le fil conducteur des interventions des participants, mais cette question n'a pas été abordée sous l'angle de l'agribashing. Ce sont les imaginaires de manière très large - autant positifs (le fermier avec sa fourche) que négatifs (l'agriculteur peu modernisé et peu attentif aux enjeux environnementaux) qui ont été remis en question et considérés comme problématiques pour faire évoluer le métier et le rendre attractif. La nécessité de mettre à jour ces imaginaires, dont chaque profession a besoin pour être attractive, a été réclamée par les contributeurs de cet atelier.

Enfin, lors des débats en groupe et en plénière, des éléments de convergence et de divergence ont pu émerger.

Le principal élément de divergence exprimé par les participants portait sur la manière de relever le défi du vieillissement de la population agricole. Pour certains, très attachés aux enjeux environnementaux, la relève agricole est une occasion majeure pour réorienter l'agriculture et pour soutenir davantage et de manière plus systématique la transition agro-écologique. Pour d'autres, ce défi devrait être appréhendé et d'abord géré en lien avec la capacité du secteur à créer du revenu et des profits tout en répondant à la demande alimentaire.

Les modèles agricoles et les priorités dont les nouvelles générations d'agriculteurs et agricultrices seront porteuses constituent un élément de divergence entre les participants sur lequel il faudrait travailler en vue de l'acceptation, de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs mis en place pour relever ce défi générationnel.

La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) a été un sujet à la fois de convergence forte et de divergence. La nécessité de renforcer cet outil jugé essentiel et incontournable pour l'installation des jeunes a été plébiscitée à l'unanimité. Les divergences se sont exprimées sur la manière de réorienter ce dispositif.

Pour certains, cette dotation doit être conditionnée à des pratiques et à des orientations très claires et doit soutenir prioritairement les projets les plus innovants et les plus respectueux de l'environnement. Pour d'autres, ce sont les critères de l'âge ou du diplôme qui devraient évoluer en priorité.

Deux éléments forts de convergence se sont dégagés :

- › La nécessité, urgente, de mieux accompagner la transmission, reconnue en quelque sorte comme le maillon faible de la question de la relève ;
- › La pertinence d'une forme d'installation progressive permettant de mieux aider et d'accompagner les premiers pas de celles et ceux qui décident d'entreprendre dans la profession agricole.

DÉBAT

Se former au métier d'agriculteur : perspectives et enjeux

89 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS

- › **M. Michel SINOIR**, Directeur DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
- › **Mme Adeline CROYERE**, Sous-directrice des politiques de formation et d'éducation, DGER, MAA
- › **M. Loïc QUELLEC**, Vice-président du syndicat Jeunes Agriculteurs
- › **Mme Anne-Claire VIAL**, Présidente de l'Acta - les instituts techniques agricoles
- › **M. Régis AUBENAS**, Président du Conseil d'administration du lycée du Valentin
- › **M. Jean-Claude DARLET**, Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère



Le métier d'agriculteur est un métier qui exige de celui qui l'exerce de maîtriser de nombreuses compétences et une pluralité de savoir-faire. Un agriculteur est très souvent un chef d'entreprise qui doit avoir des connaissances agronomiques et dans les sciences du vivant, en matière de gestion, mais aussi commerciale ou encore en communication, etc. En outre, l'agriculteur exerce son activité dans un monde qui change et qui exige de lui qu'il change aussi. Au cours des dernières décennies, les enfants n'étaient pas paysans de la même manière que leurs parents ; et leurs enfants ou leurs remplaçants vont, dans les années à venir, devoir encore transformer leur activité. Les attentes des consommateurs évoluent, les conditions de l'agriculture aussi, sous l'empire du changement

climatique. La PAC a provoqué les transformations du métier d'agriculteur et va encore influencer son évolution, pour prendre en compte les grands défis que la société doit relever.

Dans ce contexte, la formation des agriculteurs est une ressource d'une grande importance. La commission particulière du débat public a choisi de traiter de cette question même si la PAC ne met pas la formation au cœur de son dispositif, laissant les Etats l'organiser comme ils l'entendent. Peu d'argent européen finance le système de formation agricole ; pourtant, celui-ci est indispensable, et le sera peut-être encore plus dans les années à venir, pour que la politique commune soit effectivement et correctement mise en œuvre.

Comment les agriculteurs peuvent-ils lutter contre le changement climatique s'ils ne sont pas formés et accompagnés ? Comment les nouveaux agriculteurs vont-ils remplacer ceux qui vont passer la main dans la prochaine décennie (près de la moitié d'entre eux) si un dispositif de formation ne leur transmet pas des fondamentaux pour qu'ils s'installent dans les meilleures conditions et qu'ils réussissent ?

L'objectif majeur de ce débat de terrain, était de déterminer comment et à quelles conditions la formation agricole, initiale et continue, peut faciliter la mise en œuvre des objectifs de la stratégie nationale de la PAC, notamment en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique.

Pour cela, les participants étaient invités à discuter par petits groupes pour répondre à deux questions qui visaient à :

- Définir les actions de formation des agriculteurs que le Plan stratégique national doit prévoir pour faciliter la mise en œuvre de la PAC, notamment en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique ;
- Définir les actions de formation à mettre en œuvre pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et faciliter leur installation.

Deux interventions ont permis d'introduire les débats. D'une part, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a présenté la PAC et le processus d'élaboration du Plan stratégique national. Ensuite, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté le dispositif de l'enseignement agricole, initial et continu, en mettant notamment en avant les évolutions que celui-ci adopte au fur et à mesure de la préparation et de l'accompagnement des agriculteurs à la relève des défis posés par l'exercice de leur métier.

Après avoir écouté ces deux interventions, les participants ont travaillé par tables de 7 à 8 personnes pour formuler des propositions.



En ce qui concerne le rôle que la formation peut jouer pour faciliter la mise en œuvre de la PAC, les 94 propositions qui ont été élaborées par les participants portent d'abord sur le renforcement des formations dans plusieurs domaines : les techniques agricoles et agronomiques (à propos des variétés de semences adaptées au changement climatique, à l'usage de techniques moins polluantes, aux pratiques agro-écologiques, entre autres). Ces formations devraient aussi être accompagnées de formations plus directement liées au changement climatique pour accélérer le changement des pratiques, pour mieux comprendre les changements à venir et savoir y faire face, pour apprendre à calculer son empreinte écologique afin de pouvoir la réduire, pour évaluer les risques. Les formations à la gestion pour faire le bilan de son exploitation y compris bilan carbone, ou pour définir des plans de progression, pour apprendre à mieux valoriser les productions et pour faire le diagnostic de son exploitation afin de faciliter l'évolution de son schéma de production vers plus d'agroécologie tout en intégrant le volet rentabilité économique, car la production agricole est dépendante des marchés mondiaux.

Plusieurs propositions portent sur la formation continue et plus particulièrement les conditions de sa mise en œuvre : utiliser des fermes expérimentales pédagogiques, faciliter le remplacement des agriculteurs qui partent en formation. Les caractéristiques des formations ont aussi fait l'objet de propositions comme les mesures favorisant la mobilisation collective des agriculteurs : faciliter le développement de groupes techniques locaux pour échanger, partager de l'innovation / expérimentation et lever les freins psychologiques au changement de pratiques, assurer une mise en réseau des agriculteurs en formation. D'autres propositions visent à organiser / renforcer le lien entre la formation et la recherche et les expérimentations.

Les participants étaient aussi invités à formuler des propositions pour assurer le renouvellement des générations et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs. Des propositions visent à accompagner les cédants pour les aider à préparer la cessation d'activité, pour les amener à organiser la transmission et leur exploitation, pour faciliter la relation entre le cédant et son successeur. Nombre de propositions portent sur l'accompagnement de l'installation : la formation n'est pas considérée comme un verrou pour cette étape, en revanche plusieurs propositions visent à assurer un suivi des nouveaux installés, à développer le tutorat, à assurer la continuité entre la formation et le suivi avec un programme de formation par étapes d'accompagnement pour les jeunes installés (conseillés dans le cadre de la Commission départementale d'orientation agricole) et, éventuellement un accompagnement renforcé après l'installation pour ceux qui le souhaitent. Plusieurs propositions insistent sur la nécessité de former des chefs d'entreprises qui doivent savoir gérer, faire des simulations budgétaires et des plans d'affaires, développer des aptitudes sociales et, notamment, de communication.

Évoquer l'installation conduit nécessairement à évoquer la question de l'activité agricole et de la communication. Au-delà de la formation des agriculteurs à la communication qui a été recommandée, on note qu'il a été proposé d'intervenir dans les formations générales pour attirer des jeunes vers le métier d'agriculteur. La diversification des expériences, la multiplication des stages en milieu agricole, le développement de la pédagogie en direction de la société sont aussi des pistes proposées.

Plusieurs interventions et échanges ont eu lieu après la mise en commun des propositions formulées par les groupes de travail.

Il ressort de ces échanges un accord profond sur l'importance de la formation des agriculteurs qui sont déjà 17% à se former, ce qui fait de cette profession l'une des mieux formées ; et un accord sur le fait qu'il faudrait qu'ils soient encore plus nombreux et que la PAC

cofinance davantage ces actions, éventuellement que l'on fasse aussi appel au fonds social européen. En effet, la formation permet d'avoir une agriculture plus compétente et donc plus résiliente.

Accord aussi sur la nécessité d'accélérer la transition vers un modèle moins carboné tout en tenant compte du fait que la PAC « *est toujours liée aux accords de l'Organisation mondiale du commerce qui promeut une approche néolibérale* ²² » pour reprendre la formule d'un participant. Mais, tenir compte de l'environnement économique en étant formé permettra aux agriculteurs de ne pas être uniquement des exécutants.

La dimension collective de la formation, et plus globalement de l'exercice de la profession a aussi été abordée. Plusieurs participants ont mis en avant la nécessité de cette approche collective parce « *qu'en échangeant avec ses collègues, avec d'autres agriculteurs, on permet aussi ensemble d'aller beaucoup plus loin, voire de mieux analyser, de mieux adapter les systèmes d'exploitation* ²³. »

La thématique de l'installation a aussi été abordée de façon consensuelle avec le constat que si la France est l'un des pays d'Europe dans lequel l'accompagnement de l'installation est le plus performant, il n'en est pas de même, bien au contraire, en ce qui concerne la transmission et la cessation d'activité qui ne sont pas assez préparées et accompagnées.

Cela étant, les participants étaient d'accord pour dire qu'il est urgent de renforcer l'attractivité de la profession agricole étant donné l'âge moyen des agriculteurs en activité et promouvoir une vision plus heureuse de l'agriculture.

« *Il faut absolument que nous rendions l'agriculture fun, attractive. Il faut arrêter d'être triste avec l'agriculture, il faut arrêter de parler des problèmes de l'agriculture. Il faut dire aux jeunes que c'est juste génial. Venez à l'agriculture et vous contribuerez à trouver les solutions de demain* ²⁴. »

.....

22 Un participant, Compte-rendu intégral, p.19, Réunion publique, 12 octobre 2020, Bourg-lès-Valence

23 Un participant, Compte-rendu intégral, p.21, Réunion publique, 12 octobre 2020, Bourg-lès-Valence

24 Un participant, Compte-rendu intégral, p.19, Réunion publique, 12 octobre 2020, Bourg-lès-Valence

Nouvelles technologies et innovations : quels impacts, quelles opportunités pour le monde agricole ?

54 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS

- › **M. Jérôme MOUSSET**, Chef du service Forêt Alimentation et Bioéconomie, ADEME
- › **Mme Bertille THAREAU**, Responsable de la Chaire Mutations Agricoles à l'ESA
- › **M. Hervé LEJEUNE**, Inspecteur général de l'agriculture, CGAAER
- › **M. Benoît JACQUEMIN**, Directeur régional adjoint, DRAAF Pays de la Loire



Pour aborder la question de l'innovation, la commission a proposé au public de se projeter dans le futur. D'après les agriculteurs rencontrés au cours du débat, leur métier a considérablement évolué au fil des dernières décennies, et à un rythme très soutenu, notamment du fait des innovations de différentes natures, et de leur généralisation plus ou moins complète. L'évolution de l'agriculture est donc un fait qui se constate, mais la question que le public peut se poser concerne l'intérêt et la possibilité d'orienter cette évolution et d'engager la recherche et développement dans des directions voulues. La proposition faite au public à Angers a été d'imaginer dans quelles directions l'innovation devrait être encouragée.

La première limite de l'exercice est que l'innovation est de toute nature, et pas seulement technologique. La seconde est que l'innovation surgit de nombreux endroits et peut être en partie fortuite. La troisième est que l'innovation qui fera basculer une pratique, un système, est par définition inconnue à l'avance : on peut supposer qu'une orientation de recherche amènera des ruptures, mais rien ne peut le garantir. Enfin, aussi importante soit-elle pour l'agriculture, cette thématique n'est pas ou peu financée par la PAC ; elle relève d'orientations scientifiques qui sont décidées par les chercheurs, les acteurs publics et privés et partiellement financés par d'autres dispositifs européens, tels que le PEI Agri (Partenariat européen pour l'innovation).

Conscient de ces limites, le public a néanmoins relevé le défi, et considéré que les visions de long terme pouvaient amener à faire des choix pour orienter l'évolution de l'agriculture dans les décennies à venir, à travers des processus d'innovation.

Le territoire angevin dispose déjà de nombreux dispositifs encourageant la recherche, les innovations et le transfert de ces innovations dans la pratique, à travers des pôles de compétitivité et des organismes de recherche et d'enseignement, comme l'ESA (École supérieure d'agriculture). Celle-ci dispose notamment d'une Chaire Mutations Agricoles, qui observe la question de l'innovation. L'ADEME est également implantée à Angers, et s'intéresse aux évolutions de l'agriculture, notamment sous l'angle environnemental. Ces différents acteurs ont été mobilisés dans le cadre de la préparation de la réunion. La réunion a accueilli un public varié, composé d'agriculteurs, et notamment des représentants départementaux, régionaux et nationaux de la profession, mais aussi de représentants institutionnels, d'acteurs associatifs et de simples citoyens. Quelques étudiants de l'ESA étaient également présents.



La réunion a débuté par une intervention introductive d'une universitaire, directrice de la Chaire Mutations Agricoles de l'ESA, consacrée aux différentes formes de l'innovation.

La question étant ainsi posée de fixer collectivement ces objectifs, la commission a proposé un exercice de prospective basé sur des scénarios existants. Elle a proposé au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) de présenter leur travail réalisé sur l'agriculture en 2050. Quatre scénarios ont ainsi été présentés, qui sont volontairement contrastés et suscitent le dé-

bat. Ces scénarios ne sont pas normatifs, c'est à dire qu'ils ne se fixent pas un objectif à atteindre, mais sont élaborés à partir des tendances actuelles et futures, et dépendent de choix clivants. Autrement dit, aucun de ces scénarios n'est jugé favorable ou défavorable, mais ils sont également plausibles.

Les 4 scénarios présentés étaient :

- › La « sobriété savante » ;
- › Le « capitalisme environnemental » ;
- › Le « nouveau productiviste » ;
- › Les « citoyens des territoires ».

Un représentant de l'ADEME a ensuite mis en perspective les différents exercices de prospective, afin d'engager le travail du public.

Chaque groupe de 6 participants devait dans un premier temps étudier et débattre des 4 scénarios proposés, et en fonction de cette vision, proposer des priorités pour la recherche et le développement dans le domaine agricole. Un groupe n'a pas suivi cette consigne et a préféré faire des propositions plus générales pour la PAC. Tous les autres participants ont fait part de priorités pour la R&D lors de la restitution.

Parmi ces priorités, on note une insistance sur le besoin d'innover dans le rapport entre les citoyens et l'agriculture. Plusieurs groupes mettent en avant le besoin d'éducation à l'agriculture, de retisser du lien et d'impliquer les citoyens dans les choix agricoles, autant comme consommateur (aller chercher le produit, cuisiner, accepter de payer plus cher), que comme partenaire : l'idée d'une sécurité sociale alimentaire (somme allouée à chaque ménage pour se nourrir) a été proposée par deux groupes. L'idée d'une rupture avec les modes de consommation actuels est largement partagée.

La question technologique a également été largement abordée : les participants ont mis en avant la nécessité de développer des applications technologiques pour affiner le mode de production, suivre les questions environnementales, diminuer les intrants et les impacts environnementaux. Ce n'est pas tant la technique en tant que telle qui a soulevé un intérêt que la précision des outils envisagés comme une aide à la décision car ils permettent de mesurer pré-

cisément les services écosystémiques, entre autres. En lien avec ces deux champs d'innovation privilégiés, les participants ont montré plus d'intérêt pour les deux scénarios « sobriété savante²⁵ » et « citoyens du territoire²⁶ ». Le premier insiste sur la technologie mise au service d'une gestion maîtrisée des sols et de l'écosystème. Le second localise fortement la production et l'ancre dans le rapport aux citoyens. La plupart des groupes ont associé ces deux scénarios pour construire leurs orientations de référence.

Un troisième champ a été l'objet de propositions nombreuses, à savoir la question de la place de l'agriculteur dans la décision. Les groupes revendiquent fortement l'autonomie de choix des agriculteurs pour organiser leur production (un groupe parle de « *souveraineté* »²⁷), et un soutien dans leurs démarches de changement. Ils souhaitent rester au cœur du processus d'innovation, par des formes de collaboration choisies et non imposées.

Mais cette autonomie est possible si leur revenu est suffisant ; les participants demandent donc une reconnaissance économique, mais aussi de considérer la démarche dans son ensemble, par exemple en reconnaissant autant l'engagement dans des innovations immatérielles²⁸ (formation, apprentissages, etc.) que matérielles (techniques).

En conclusion, la réunion consacrée à l'innovation a montré l'ampleur des ruptures attendues d'ici à 2050, finalement peu techniques, mais essentiellement dans les relations sociales redéfinissant le rapport entre agriculteurs et citoyens.

.....

25 Un participant, Compte-rendu intégral, p.9, Réunion publique, 16 octobre 2020, Angers

26 Un participant, Compte-rendu intégral, p.13, Réunion publique, 16 octobre 2020, Angers

27 Un participant, Compte-rendu intégral, p.14, Réunion publique, 16 octobre 2020, Angers

28 Un participant, Compte-rendu intégral, p.15, Réunion publique, 16 octobre 2020, Angers

DÉBAT

Revenu agricole : comment relever le défi ?

56 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS

› **M. Florent GUHL**,
Directeur régional DRAAF Occitanie

› **M. Jean-Marie SERONIE**, Consultant indépendant
en agroéconomie, membre de l'Académie de
l'agriculture



Le niveau de revenu des agriculteurs constitue un réel enjeu pour la profession. Il peut varier considérablement en fonction des filières de production et des territoires et dépend beaucoup de la volatilité des prix, tout comme de la chaîne de valeur agroalimentaire. Les aides de la Politique Agricole Commune soutiennent fortement le revenu agricole.

Ces aides ne garantissent cependant pas une bonne santé économique ni une productivité satisfaisante à toutes les exploitations agricoles. Comment agir à l'échelle européenne et internationale sur les prix ? Les aides aux revenus doivent-elles rester indispensables ? Quelle orientation pour la PAC entre volet économique et social ?

Trois aspects de la question du revenu ont été abordés dans la réunion dédiée à ce sujet :

› Celui du pacte initial de la PAC (années 60) qui assurait des prix bas aux consommateurs contre des aides au revenu aux agriculteurs. Ce pacte est-il toujours valable dans les mêmes termes ?

- › Celui de l'hétérogénéité des revenus agricoles entre filières et de l'incidence des modèles de production sur le revenu.
- › Celui des facteurs qui interviennent sur le revenu (compétences, gestion d'entreprise, taux d'endettement, etc.).

En première partie de la réunion, le public a été informé sur les trois aspects énoncés ci-dessus pour qu'il comprenne les enjeux liés au revenu agricole. Ensuite, l'objectif de l'atelier était de recueillir des propositions des participants pour agir sur le revenu agricole de manière durable et efficace.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) a présenté les données sur les disparités du revenu agricole par filière, par mode de production et l'évolution des aides de la PAC qui soutiennent le revenu de 300 000 agriculteurs en France, et dont 49 % des exploitations, sans subventions, auraient un revenu négatif.

Les facteurs qui impactent le revenu agricole ont été présentés par un agro-économiste, membre de l'Académie de l'agriculture.

Les questions et les réactions du public aux présentations des intervenants ont porté tout d'abord sur la nécessité, pour accompagner les transitions, de garantir un soutien en fonction des aléas, notamment climatiques, via un système d'assurance, qui pourrait être européen, même dans une Europe très disparate aux systèmes agricoles très variables.

Certains questionnent la relocalisation de l'agriculture et le système familial de petites exploitations comme réponse à la demande sociale et au dérèglement climatique et qui n'est pas privilégié par la PAC. Malgré la présence de points de vue très différents dans la salle, l'importance et la complexité du sujet traité (le revenu), les participants se sont retrouvés autour de plusieurs enjeux, malgré leurs divergences.

alables incontournables pour relever de manière efficace et structurelle la question du revenu des agriculteurs.

Ensuite, la revalorisation des aides de la PAC pour les nouveaux installés est une proposition transversale ayant fait consensus, comme celle sur le plafonnement malgré des divergences sur son objet (plafonnement à l'actif ou au chiffre d'affaires ou à la production).

Plusieurs propositions ont concerné le besoin de formation agricole et la reconnaissance des acquis, ce qui permettrait une entrée en formation quelques soit l'âge et la possibilité d'avoir du temps pour se former.



Tout d'abord, ils ont affirmé qu'agir sur le revenu signifiait avant tout mettre au centre l'acte de production alimentaire et la question du prix, notamment via la régulation des marchés.

- › Les participants ont souligné que le revenu des agriculteurs devait être issu de leur travail avant d'être alimenté par les subventions. Cela impliquerait de poser la question de la reconnaissance de l'actif agricole et du statut de l'agriculteur. Définir clairement ce qu'est un actif agricole ayant droit aux subventions a été une demande très consensuelle. Les divergences sur ce point ont plutôt porté sur les critères d'identification d'un actif agricole (âge, niveau et type de formation, double activité, etc.).
- › Les prix, la régulation des marchés, l'homogénéisation des standards et des ambitions en matière environnementale sont apparus comme des pré-

DÉBAT

Souveraineté alimentaire

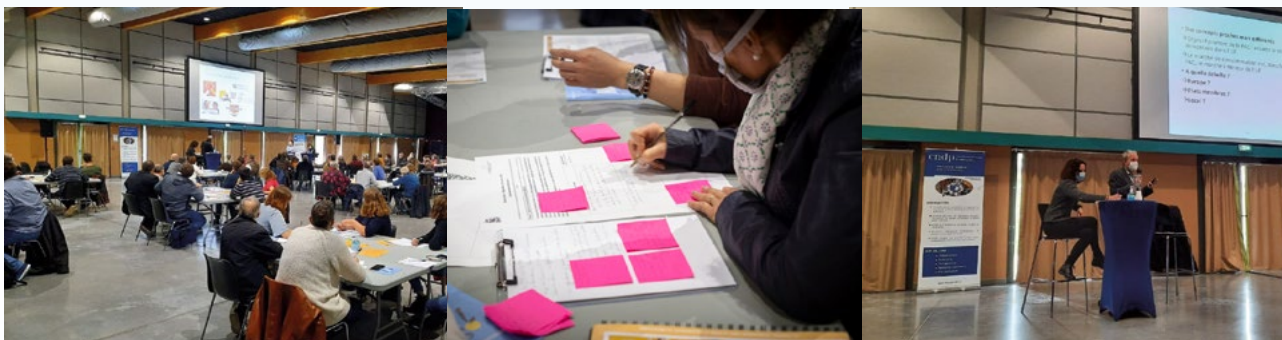
90 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS

› **M. Philippe DE GUENIN,**
Directeur, DRAAF
Nouvelle-Aquitaine

› **Mme Catherine AUGUSTIN,**
Présidente des Restos du Cœur
de Charente

› **M. Stéphane LINOU,**
Auteur, conférencier et expert
en sécurité alimentaire



Même si le thème de l'alimentation ne relève pas directement du Plan Stratégique National, il a été tout de même au cœur du débat public *imPACtons!*.

Deux raisons majeures ont motivé le choix de consacrer une réunion à la souveraineté alimentaire :

- › Le lien étroit et indissoluble entre agriculture et alimentation et la connexion de plus en plus explicite que les consommateurs font entre les deux via leurs actes d'achat et de consommation ;
- › Le discours du président de la République du 13 avril 2020 . « Il nous faudra rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française et plus d'autonomie stratégique pour notre Europe » (ou encore) « Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois

du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie, au fond à d'autres, est une folie²⁹ ».

Ce discours place au cœur du débat politique la question de la souveraineté alimentaire et la réorientation en ce sens de la politique agricole. Un volet dédié y est même consacré dans le plan de relance annoncé par le gouvernement.

Dans la manière d'aborder le thème de la souveraineté, la commission particulière a fait le choix d'aborder deux sujets :

- › Celui de la dépendance de la France envers les pays tiers pour son approvisionnement en protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale. L'objectif affiché par le plan de relance est de permettre à la France de réduire

29 Adresse aux français, Président de la République, M. Emmanuel MACRON, 13 avril 2020

sa dépendance, par exemple au soja importé, et d'apporter au consommateur français plus de transparence sur son alimentation et ses modes de production (non OGM).

- › La stratégie nationale sur les protéines végétales a également pour ambition d'apporter une réponse aux enjeux climatiques, en réintroduisant des légumineuses dans les rotations et en relocalisant l'alimentation des animaux d'élevage. Le Plan stratégique national offre une marge de manœuvre importante sur les mesures et les aides associées destinées à favoriser la production de légumineuses et à garantir la juste rémunération des producteurs, notamment en assurant des débouchés en structurant la demande des consommateurs.
- › Les défis de la qualité des aliments, des prix et des modèles alimentaires sont très présents aujourd'hui dans les débats publics. Pour éviter le risque d'un débat trop théorique ou générique, la commission a fait le choix de concentrer les interventions sur les facteurs qui ont un impact sur la souveraineté alimentaire.

Deux objectifs ont structuré ce débat :

- › Informer le public sur deux aspects : la dépendance de la France aux protéines végétales importées des pays tiers et les facteurs qui ont un impact sur l'autonomie alimentaire.
- › Recueillir des propositions argumentées de la part des participants sur la manière dont la France pourrait être plus indépendante dans la production de protéines végétales (à travers de nouvelles mesures à prévoir dans le PSN) et sur la manière de garantir une alimentation de qualité accessible à tous.

Les trois interventions (DRAAF, Association d'aide alimentaire et un expert de la sécurité alimentaire), très appréciées par le public, ont suscité des réactions questionnant surtout l'échelle à laquelle une réelle souveraineté alimentaire serait possible : des enjeux géopolitiques à l'échelle locale. Les défis sont apparus multiples.



Les 92 propositions et pistes identifiées pendant cet atelier ont tourné principalement autour de trois thématiques :

- › **La production locale de protéines et son soutien par la PAC** : les participants se sont retrouvés non seulement autour de la nécessité de garantir une sécurité alimentaire dans la production de protéines, mais aussi de la décliner à l'échelle locale et de la soutenir de manière prioritaire dans la prochaine PAC. La création et la structuration d'une filière dédiée ont été également identifiées comme prioritaires, à mettre en place de manière durable et territorialisée.
- › **Les importations et la régulation des marchés mondiaux** : la maîtrise des importations de protéines à destination de l'alimentation animale, tout comme d'autres produits alimentaires moins respectueux de standards environnementaux et sanitaires, a été identifiée comme un levier majeur pour éviter non seulement les distorsions de concurrence qui pénalisent fortement les agriculteurs, mais aussi les risques d'une dépendance extérieure.
- › **La création et le soutien d'« écosystèmes locaux »** : dans ce débat la souveraineté alimentaire a été abordée presque exclusivement à l'échelle locale. Pour les participants, la souveraineté alimentaire devrait se structurer plutôt autour de chez soi, à l'échelle d'un bassin de vie, ou d'un PAT (projet alimentaire territorial) départemental. Ainsi, l'accent a été mis sur la nécessité de favoriser les petites structures de production locale et par conséquent sur la disponibilité,

l'accessibilité et la gestion du foncier nécessaire. Les notions de souveraineté nationale et européenne ont quant à elles été reliées à la gestion de la concurrence, par exemple en ce qui concerne l'obligation de reconnaissance d'équivalence en matière de produits phytosanitaires ou de standards de qualité sanitaire.

Le débat sur la souveraineté alimentaire a mis en exergue certaines divergences et convergences qui, même si elles sont à mettre en relation avec le contexte territorial dans lequel cet atelier s'est déroulé, reflètent néanmoins des tendances enregistrées dans d'autres dispositifs du débat (plateforme, cahiers d'acteurs et débats maison).

Concernant les divergences, elles ont porté principalement sur trois sujets :

- › **Le retournement des prairies** : obligation jugée trop « sanctuarisée³⁰ » pour certains participants et qui ne s'adapterait pas aux contextes spécifiques, notamment lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre de rotation ; alors que pour d'autres il faudrait maintenir cette obligation de non retournement des prairies à la lumière des bénéfices vis-à-vis de la préservation de la ressource et de l'autonomie protéiques qu'elles apportent.
- › **Les modes d'élevage** : les pratiques d'élevage en lien avec la question de l'autonomie protéique ont fait l'objet de points de vue très différents entre ceux et celles qui considéraient qu'il faut passer à un mode d'élevage extensif à l'herbe et sortir du système qualifié d'« hors sol³¹ » et d'autres pour qui c'est plutôt la viabilité économique de certaines filières qu'il faut privilégier et pour qui les systèmes actuelles d'élevage sont déjà parmi les plus respectueux d'Europe en termes environnemental et de bien-être animal.
- › **Le stockage hivernal de l'eau** : les projets de retenue d'eau ont déclenché de vifs débats. Ils sont en effet sources de tensions sur le territoire. Les agri-

culteurs qui souhaitent pouvoir développer leur irrigation par le stockage hivernal considèrent que cela leur permet d'assurer la rentabilité économique de cultures comme la luzerne, le soja, les pois ou les légumes. De manière générale, l'accès à l'eau est vécu comme un enjeu majeur pour la survie même des exploitations et des productions sur le territoire. Ces arguments se heurtent à ceux d'autres agriculteurs et acteurs environnementalistes, qui considèrent que le stockage de l'eau porte atteinte à la biodiversité et à l'environnement et préconisent la recherche de solutions alternatives pour stabiliser les précipitations d'eau telle que la plantation d'arbres, entre autres. Au-delà du débat scientifique et technique sur ce sujet, cette divergence a mis en évidence, une fois de plus, le besoin de s'accorder sur cette question cruciale pour le territoire et pour l'agriculture française en général. Si tous s'entendent sur le fait que la ressource en eau est précieuse, c'est autour de sa gestion et de son utilisation que des priorités communes et partagées doivent être concertées face aux défis des années à venir (lutte contre le changement climatique, souveraineté alimentaire, préservation du métier agricole et sécurisation des productions). Les tensions autour de l'eau cristallisent la nécessité pour les pouvoirs publics de créer urgemment de nouveaux espaces, aussi bien à l'échelle locale que nationale, de concertation et de négociation.

Les convergences entre les participants ont surtout porté sur la territorialisation de la souveraineté alimentaire et sur la place à accorder au « local », en termes d'approvisionnement, de production et de commercialisation.

Deux thèmes ont été associés à celui de la souveraineté alimentaire :

- › L'accès à la terre et la mise à disposition du foncier qui devraient dorénavant s'inscrire dans un projet global de sécurité alimentaire à plusieurs échelles ;
- › La relève agricole, qui accentuera exponentiellement la décroissance du nombre de chefs d'exploitation d'ici 10 ans.

30 Un participant, Compte-rendu intégral, p.21, Réunion publique, 24 octobre 2020, Angoulême

31 Des participants, Compte-rendu intégral, p.9, p.16, p.22, Réunion publique, 24 octobre 2020, Angoulême

DÉBAT

Accéder à la terre quand on veut être agriculteur, comment ça marche ?

54 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS

- › **M. Emmanuel HYEST**, Président de la Fédération nationale des Safer
- › **M. Thierry DUPEUBLE**, Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts-de-France
- › **M. Bertrand COLY**, Vice-Président de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, rapporteur de l'avis "Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !"



L'accès à la terre est un enjeu clé pour l'agriculture surtout dans le contexte français où 45% des chefs d'exploitations vont partir à la retraite d'ici 2026. Les données sur la transmission et sur l'accès au foncier agricole dressent un tableau à la fois dynamique et ambigu en termes d'âge, de profils des nouveaux installés et de modèles sociétaires. Comment les politiques publiques et les aides de la Politique Agricole Commune peuvent accompagner et favoriser l'accès à la terre pour les prétendants à l'installation ? Quel poids l'augmentation du prix du foncier et l'artificialisation des sols auront sur ces dynamiques d'installation ?

Cet atelier consacré à l'accès à la terre avait initialement suscité des questionnements au sein de la Direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises et parmi certaines parties prenantes qui considéraient que le sujet de l'accès à la terre ne figurant pas dans le

Plan stratégique national - objet principal de la procédure de débat public - il ne devrait pas faire l'objet d'un atelier spécifique dans le cadre du débat *imPACtons!*. Toutefois, la commission particulière du débat public a choisi d'organiser cet atelier pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'accès à la terre a été identifié comme un sujet problématique par plusieurs parties prenantes interviewées dans le cadre de la préparation du débat, qui ont clairement demandé la tenue d'un atelier sur ce sujet.

Ensuite, ce débat dont l'objet formel est certes le Plan stratégique national, questionne plus globalement l'agriculture et se doit d'être ouvert et transversal pour permettre à chacun de s'exprimer sur les sujets agricoles, même sur ceux ne relevant pas formellement du PSN.

Enfin, le thème de l'accès à la terre est étroitement lié à celui de l'attractivité des métiers agricoles, à la redynamisation des territoires ruraux et aux enjeux environnementaux.

Il aurait donc été contre-intuitif de ne pas aborder ce sujet au simple motif qu'il n'est pas spécifiquement traité par le PSN. Plusieurs acteurs ont exprimé le besoin de faire entendre au gouvernement leurs inquiétudes, leurs attentes et leurs propositions sur le foncier agricole et la transmission. La commission nationale du débat public ne pouvait donc que répondre positivement à un besoin d'expression et de dialogue si clairement posé.

Deux objectifs ont structuré cet atelier :

- › Dresser un diagnostic / état des lieux sur la manière d'accéder aux terres agricoles lorsqu'un exploitant part à la retraite ou lorsqu'un jeune agriculteur souhaite s'installer. Trois aspects ont particulièrement été présentés lors de l'atelier grâce aux interventions de la Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et la forêt (DRAAF), de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et du Conseil Social Économique et Environnemental (CESE) qui a produit un rapport construit avec plusieurs parties prenantes sur la transmission :
 - L'aide à l'installation ;
 - La transmission ;
 - Le foncier agricole.
- › Formuler, de la part des participants, des propositions concrètes sur les trois aspects énoncés ci-dessus.

Les 25 propositions, de même que les débats par tables et en plénière, ont mis en exergue trois sujets principaux.

Le besoin de définir l'actif agricole et l'agriculteur professionnel³². Pour de nombreux participants, cette définition dont les critères font débat au sein des parties prenantes et au sein même des Etats membres de l'UE, permettrait d'améliorer les dis-

positifs d'aide à l'installation et d'accès au foncier. Ces critères de définitions non consensuels d'un actif agricole ont été abordés et plus particulièrement celui de la formation et celui de l'«exercice réel» du métier d'agriculteur. Selon la caractérisation de ces critères, la définition d'actif agricole aurait des conséquences sur la distribution des aides pour l'accompagnement, l'installation et l'accès au foncier.



- › En effet, certains réclament que les aides découplées à l'hectare soient remplacées par des aides découplées à l'actif. L'objectif d'une telle réorientation serait d'éviter le phénomène d'agrandissement des exploitations agricoles, qui compliquerait l'accès au foncier agricole.
- › Pour d'autres, cette définition permettrait de reconnaître « le travail effectif d'un agriculteur sur son exploitation » et ainsi éviter les installations de personnes qui, même si elles sont titulaires de leur capacité professionnelle agricole, resteraient éloignées des réalités du métier, du fait de leur double activité ou pour toutes autres raisons.
- › Définir l'actif agricole constituerait également une réponse à certains phénomènes, tels que la capitalisation des structures, la déconnexion entre capital et travail et le développement du phénomène sociétaire qui impacte négativement l'accès au foncier. Plusieurs participants ont considéré problématique, voire injuste, que certains détenteurs de parts dans des sociétés agricoles puissent prétendre au statut d'agri-

.....
32 Des participants, Compte-rendu intégral, p.15 Réunion publique, 26 octobre 2020, Beauvais

culteur, et par conséquent aux subventions de la PAC, alors qu'ils ne sont pas impliqués dans l'activité quotidienne de l'exploitation, ni ne détiennent les compétences requises pour y travailler en tant qu'agriculteur.

Enfin, le rôle des collectivités et de la SAFER³³ dans la gestion du foncier agricole a été évoqué. Pour certains, en partant du présupposé que les terres agricoles sont à appréhender comme bien commun national, la SAFER et les collectivités devraient davantage développer des actions de protection, de préservation et de sécurisation du foncier agricole et en garantir l'accessibilité.

Deux sujets ont fait l'objet de convergence et de divergence : l'installation³⁴ et la régulation du foncier³⁵. Si beaucoup de participants se retrouvent sur la nécessité de renforcer et de soutenir l'installation, même en révisant les critères de la Dotation jeune agriculteur (DJA), le désaccord est parfois fort sur la manière d'orienter les installations. Pour certains, le parcours institutionnel (Point Info Installation / DJA) peine à accompagner les projets les plus atypiques et les porteurs de projets non-issus du monde agricole ; les porteurs de projet les plus classiques capteraient l'ensemble des fonds liés à l'installation et la transmission.

A l'inverse, d'autres sont réticents au soutien des projets alternatifs, ou dont le caractère agricole n'est pas flagrant, car leur viabilité économique serait incertaine.

Le constat est également partagé sur l'incapacité des outils de régulation du foncier à remplir leur rôle et à prioriser l'installation, mais la manière de s'y prendre fait débat.

Une meilleure articulation entre ces deux approches, pour garantir un accès à la terre permettant de relever le défi du vieillissement de la population agricole, semble essentielle. Là encore des espaces de dialogue, de concertation et de partage des décisions, dans un cadre neutre, mériteraient d'être mis en place.

.....

33 Des participants, Compte-rendu intégral, p.12 Réunion publique, 26 octobre 2020, Beauvais

34 Des participants, Compte-rendu intégral, p.12 Réunion publique, 26 octobre 2020, Beauvais

35 Des participants, Compte-rendu intégral, p.14 Réunion publique, 26 octobre 2020, Beauvais

DÉBAT

Quelle évolution des pratiques d'élevage ?

65 PERSONNES PRÉSENTES

INTERVENANTS

- › **M. François GEAY**, Directeur adjoint, DRAAF de Bretagne
- › **M. Éric LE LEU**, Référent national biosécurité, DGAL, MAA
- › **M. Jean-Louis PEYRAUD**, Directeur scientifique adjoint, INRAE de Rennes



Parmi les nouvelles motivations concernant le choix des consommateurs, le bien-être animal devient un critère de plus en plus décisif. Comment intégrer davantage la diminution des souffrances des animaux dans les pratiques d'élevage ?

Mais la question de l'élevage ne se résume pas au bien-être animal. Du mode d'élevage dépend aussi le type d'alimentation des animaux. Comment gérer, par exemple, le problème du déficit français de production de protéine végétale pour l'alimentation animale ? Comment valoriser davantage la contribution que l'élevage apporte déjà à la biodiversité, aux paysages et à l'entretien d'écosystèmes ? Une agriculture sans élevage peut-elle réellement être durable, rentable ou concurrentielle ?

Pour aborder la question vaste des pratiques d'élevage et pour tisser un lien direct avec le plan stratégique national, la commission particulière du débat

public a décidé de concentrer le débat sur 4 aspects :

- › Biosécurité et cadre sanitaire réglementaire ;
- › Bien-être animal ;
- › Impact des pratiques d'élevage sur l'environnement ;
- › Autonomie fourragère et approvisionnement en protéines végétales à destination animale.

Trois interventions (assurées par la Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et la forêt (DRAAF), la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) et par un chercheur de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE de Rennes) ont abordé ces quatre sujets et répondu aux différentes questions et remarques des participants.

L'intervenant de la DRAAF a présenté les enjeux de l'indépendance de l'approvisionnement des protéines végétales pour l'alimentation animale, ainsi que

les aides de la PAC déjà existantes et ce qui est prévu dans le plan de relance sur ce sujet.

L'intervenant de la DGAL a présenté les consignes et les règles à appliquer en matière de biosécurité, après avoir introduit le sujet de manière simple et générale. L'intervenant de l'INRAE a présenté les enjeux liés au bien-être animal et aux impacts des pratiques d'élevage sur l'environnement.

Sur le sujet de l'autonomie française de production de protéines, les réactions des participants aux présentations des intervenants ont surtout porté sur les données et sur l'ampleur de l'enjeu, notamment en Bretagne. La question de la biosécurité, en revanche, a suscité de réels questionnements notamment par rapport à son articulation, voire sa compatibilité, avec les modes d'élevage censés être plus en phase avec les objectifs de la transition agro-écologique. Les 40 propositions issues du travail en atelier ont révélé cinq enjeux cruciaux pour les participants :

- › La nécessité de penser « système » : que ce soit à l'échelle de l'exploitation (ce qui est revenu souvent par rapport à « l'autonomie d'une exploitation³⁶ ») ou bien à l'échelle européenne avec la nécessité d'homogénéiser, ou du moins de mettre en cohérence, les standards de production et les législations.
- › Considérer les haies et les prairies comme une réponse permettant de concilier élevage (englobant la production et la consommation de viande) et enjeux environnementaux.
- › Appliquer une logique de filière à la production de protéines : les participant.e.s ont insisté sur la nécessité d'éviter de répéter les erreurs du passé, en évitant d'apporter une réponse partielle qui ne résoudrait qu'une partie du problème. En particulier, ils demandent une approche qui, de la recherche en passant par la formation et par la création d'une filière de production, transformation et distribution, puisse répondre de manière globale à la recherche d'autonomie protéique de la France.

- › La nécessité d'avoir une vision réellement partagée du bien-être animal par tous les acteurs (éleveurs, société civile organisée, filières, distribution) : cela permettrait selon les participants d'aboutir à un consensus, de sortir des impasses liées à l'opposition des modèles et de ne pas affaiblir encore plus une filière déjà en difficulté.
- › Sur la filière bovine, le besoin d'avoir une stratégie de long terme partagé à partir d'une vision globale (structure et mixité des troupeaux, financement, label, etc.).

Le débat sur les modes d'élevage ne s'est pas crispé autour du bien-être animal. Les divergences principales ont plutôt porté sur la capacité des différents modes d'élevage - en plein air, en bâtiment, mixte, hors sol - à répondre aux enjeux environnementaux, nutritionnels et de bien-être animal.



Encore une fois, c'est la manière d'intégrer la transition agro-écologique dans les pratiques agricoles (élevage, mais pas seulement) qui fait débat. Cette divergence s'illustre dans la terminologie et dans la sémantique utilisée par les différents acteurs. Pour certains, les réponses aux enjeux environnementaux sont qualifiées de « *contraintes environnementales*³⁷ » par rapport aux pratiques ou aux règles à respecter pour bénéficier des subventions, alors que pour d'autres ces réponses ne sont plus considérées

36 Des participants, p. 21, p.22, p.25, p.27, Compte-rendu intégral, Réunion publique, 28 octobre 2020, Saint-Brieuc

37 Un participant, p. 21, Compte-rendu intégral, Réunion publique, 28 octobre 2020, Saint-Brieuc

comme des options ou des contraintes, mais plutôt comme la seule alternative possible pour faire face au changement climatique, à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité. Ainsi, pour les premiers, la priorité devrait être donnée au revenu et à la capacité de l'exploitant à réaliser un chiffre d'affaires, pour les seconds, la priorité serait de basculer vers des systèmes entièrement tournés vers l'agro-écologie, capables d'assurer un revenu aux agriculteurs.

La profonde opposition entre ces points de vue confirme que le débat sur la transition agro-écologique et sur son rythme d'application, peine à sortir d'une approche dichotomique et binaire. La politique agricole et l'orientation de la France sur cette transition, son rythme et les points d'équilibre à atteindre, mériteraient de gagner en clarté.

« J'aimerais tout de même dire qu'il va falloir à un moment donné que l'on dise aux producteurs quelles sont les priorités : le sanitaire, l'environnement, le bien-être animal, le bien-être des éleveurs. Parce qu'aujourd'hui, nous voyons bien que, lorsque l'on parle d'environnement, de gaz à effet de serre, on sait bien qu'avec des animaux sur litière, on gère beaucoup moins les gaz à effet de serre. Si l'on veut avoir moins de transports, on est obligé de concentrer l'élevage. À un moment donné, il faut vraiment – et ces débats sont intéressants, parce que je pense que tout le monde peut apporter son avis sur la chose – que l'on se mette d'accord sur quelles sont les priorités. Parce qu'aujourd'hui, beaucoup de producteurs bretons ne savent plus s'ils doivent faire un bâtiment sur paille, sur caillebotis. Parce que d'un côté, on veut améliorer l'environnement, et sur les gaz à effet de serre, c'est plutôt les caillebotis qu'il faut mettre. Si l'on n'est un peu moins carbone, effectivement, on met nos animaux sur la litière. Il y a vraiment des enjeux pour les éleveurs à savoir ce que la société veut et ce qu'elle est prête à payer³⁸. »

En termes de convergences, les participants se sont retrouvés sur la nécessité de placer l'éleveur au centre de la question des modes d'élevage : plusieurs participants ont formulé le constat que les enjeux en-

vironnementaux, de bien-être animal et de transition ne peuvent pas être pensés et abordés sans prendre en compte l'éleveur ou en le considérant comme simple exécutant des règles (ou contraintes pour certains). Par ailleurs, dans les prises de parole des uns et des autres, la vocation de l'éleveur ne se limite pas seulement à l'idée d'un chef d'entreprise qui doit satisfaire à des impératifs économiques, mais touche également à son bien-être et à sa formation. Aussi, la définition d'agriculteur et d'éleveur est apparue pour certains comme fondamentale : être agriculteur signifierait exercer une activité nourricière.

Enfin, pendant cette réunion les participants ont salué, lors de leur prise de parole et de leurs interventions, les bonnes conditions de dialogue autour des tables ainsi que la richesse émanant de la diversité des points de vue présents ou représentés. Il a été intéressant de constater que - malgré un contexte territorial (Bretagne) potentiellement tendu sur le sujet de l'élevage et malgré une forte diversité des positions, l'écoute attentive et constante, dont tout le monde a fait preuve pendant la réunion et qu'il est difficile de retranscrire dans un compte-rendu, a caractérisé la soirée.



.....
38 Un participant, p. 16, Compte-rendu intégral, Réunion publique, 28 octobre 2020, Saint-Brieuc

DÉBAT

Qui décide de la PAC ? Système des aides, gouvernance

91 PERSONNES CONNECTÉES

INTERVENANTES

- › **Mme Claire BRENNETOT**, Chargée de mission, DGPE, MAA
- › **Mme Cécile DÉTANG-DESSEMBRE**, Économiste, Directrice scientifique adjointe, INRAE
- › **Mme Aurélie TROUVÉ**, Maître de conférences en économie, AgroParisTech

Où et comment se décide la politique agricole française ? Par qui est-elle gérée ? Le système des aides de la PAC est-il fait pour garantir exclusivement la souveraineté alimentaire ou aussi pour mettre en place un volet social et environnemental ? Comment orienter prioritairement les subventions prévues dans l'éco-régime du PSN ?

Une mise en perspective de la question de la gouvernance et la nouvelle réforme en cours (notamment en ce qui concerne le PSN) peut aider à justifier la nécessité d'un tel atelier. En effet, si dans les années soixante, un système de gouvernance européen très descendant faisait sens, aujourd'hui à la lumière du rôle accru des différents échelons administratifs et politiques, il est intéressant de revenir sur la co-construction et sur la gestion multi-acteurs de la PAC. Quelle marge de manœuvre pour les Régions et les autres échelons ? Comment le PSN contribue-t-il à répondre aux enjeux de transition et aux enjeux territoriaux ?

L'atelier est revenu sur ces éléments (décision à plusieurs niveaux, gestion à plusieurs niveaux et mise en place du PSN) de la PAC (rôle de chaque acteur et des différents échelons administratifs). Il est néanmoins important de préciser que l'atelier n'était pas dédié au rôle des Régions dans la gestion de la PAC, même si les arbitrages à ce sujet ont été présentés.

La partie informative de l'atelier était dédiée à la présentation de la construction de la PAC au niveau européen, de sa déclinaison française, des acteurs de sa mise en œuvre en France et des receveurs, ainsi que sur les arbitrages en cours sur le PSN. La Direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) a assuré cette présentation. Deux chercheuses spécialistes des systèmes d'aides et des aspects de gouvernance sont ensuite intervenues pour apporter un regard critique sur cette présentation.

Les participants ont également produit des propositions sur les inflexions encore possibles du PSN. Il est à noter que cet atelier a été le seul, parmi ceux organisés sous la responsabilité de la Cdpd, qui s'est déroulé en modalité numérique. Cela a eu un effet double et ambivalent. Si d'un côté cette modalité a permis de réunir 125 participants – jauge interdite pour les réunions sur le terrain compte tenu des consignes de sécurité sanitaire – venant d'horizons très différents, de l'autre le manque d'interactions plus directes a eu un impact sur la qualité des échanges.

Parmi les propositions et au cours des débats, trois sujets ont fait l'objet à la fois de convergence et de divergence entre les participants connectés à la réunion.

Tout d'abord, la relève agricole, qui a été reconnue par tous les participants comme un défi majeur à relever que ce soit pour réorienter l'agriculture française ou pour garantir sa survie.

Ensuite, le poids à donner au volet environnemental de la PAC, notamment à travers l'éco-régime a été largement abordé. Si pour certains l'éco-régime doit porter une ambition forte capable de donner consistance à la transition agro-écologique, pour d'autres, il ne faudrait pas que l'éco-régime et de manière plus large les obligations environnementales constituent ce qui serait vécu comme le risque d'une énième distorsion pour les agriculteurs dans un contexte qui serait déjà tendu.

« Pour ma part, clairement, j'aimerais que l'éco-scheme soit très ambitieux avec de gros montants, une ambition forte pour justement faire une transition très forte et très orientée, même si évidemment la première année peu de gens vont la percevoir. La deuxième année, cela en incitera d'autres à en percevoir plus ³⁹. »

L'inquiétude par rapport aux distorsions de concurrence sur les marchés européen et international est récurrente et transversale. Si tous sont d'accord sur la nécessité d'y répondre et d'y mettre fin, des divergences persistent quant à la manière de le faire. La réforme de la PAC et l'éco-régime seraient pour certains un levier majeur pour appliquer des standards ambitieux pour les Etats membres en matière environnementale. Pour d'autres, cette position risque de mettre encore plus en difficulté les agriculteurs français qui risqueraient d'être « *mieux disant* » sur les volets environnementaux et « *moins disant* » sur le volet de la compétitivité et par conséquent sur le revenu.

Quoi qu'il en soit, la distorsion de concurrence semble incarner un enjeu politique, dépassant ses conséquences et ses implications pour les agriculteurs : « *C'est l'enjeu de l'Europe qui est derrière. Si on n'a pas un destin commun et un objectif commun à un moment donné, on n'y arrivera pas ⁴⁰. »*

.....

39 Une participante, Compte-rendu intégral, p.18, Réunion publique numérique, 6 novembre 2020

40 Une participante, Compte-rendu intégral, p.19, Réunion publique numérique, 6 novembre 2020

5

ANALYSE DES COMPTES-RENDUS DES DÉBATS MAISON

Rôle du débat maison dans le dispositif du débat public

Parallèlement aux 12 débats de terrain qui ont eu lieu dans toute la France du 11 septembre au 6 novembre, 22 débats maison ont eu lieu dans des lycées, des maisons associatives, des communes engagées pour l'environnement. A l'issue de chaque débat, un compte-rendu standard était rédigé puis transmis à la CNDP qui le publiait ensuite sur le [site internet du débat](#).

L'intérêt des débats maison est de permettre aux citoyens et citoyennes, quels qu'ils soient, de proposer au dialogue des thèmes qui font sens dans leur lieu de vie, d'habitation, de travail et les mettre en discussion avec d'autres citoyens. Il s'agit d'une initiative citoyenne directe et locale. Le but visé par la CNDP est de promouvoir une grande diversité de prises de parole au sein du débat *imPActons!*.

Données

22 débats maison ont été reçus par la commission puis publiés sur la plateforme, s'échelonnant du 14 avril au 29 octobre 2020 (cf : [Annexe 8](#)).

Compte-tenu des conditions imposées par la crise sanitaire, 7 débats ont eu lieu en visioconférence et 15 en présentiel.

Les débats maison sur tout le territoire ont réuni entre 7 et 300 participants en présentiel et entre 7 et 86 participants en distanciel.

Carte des débats maison dans toute la France

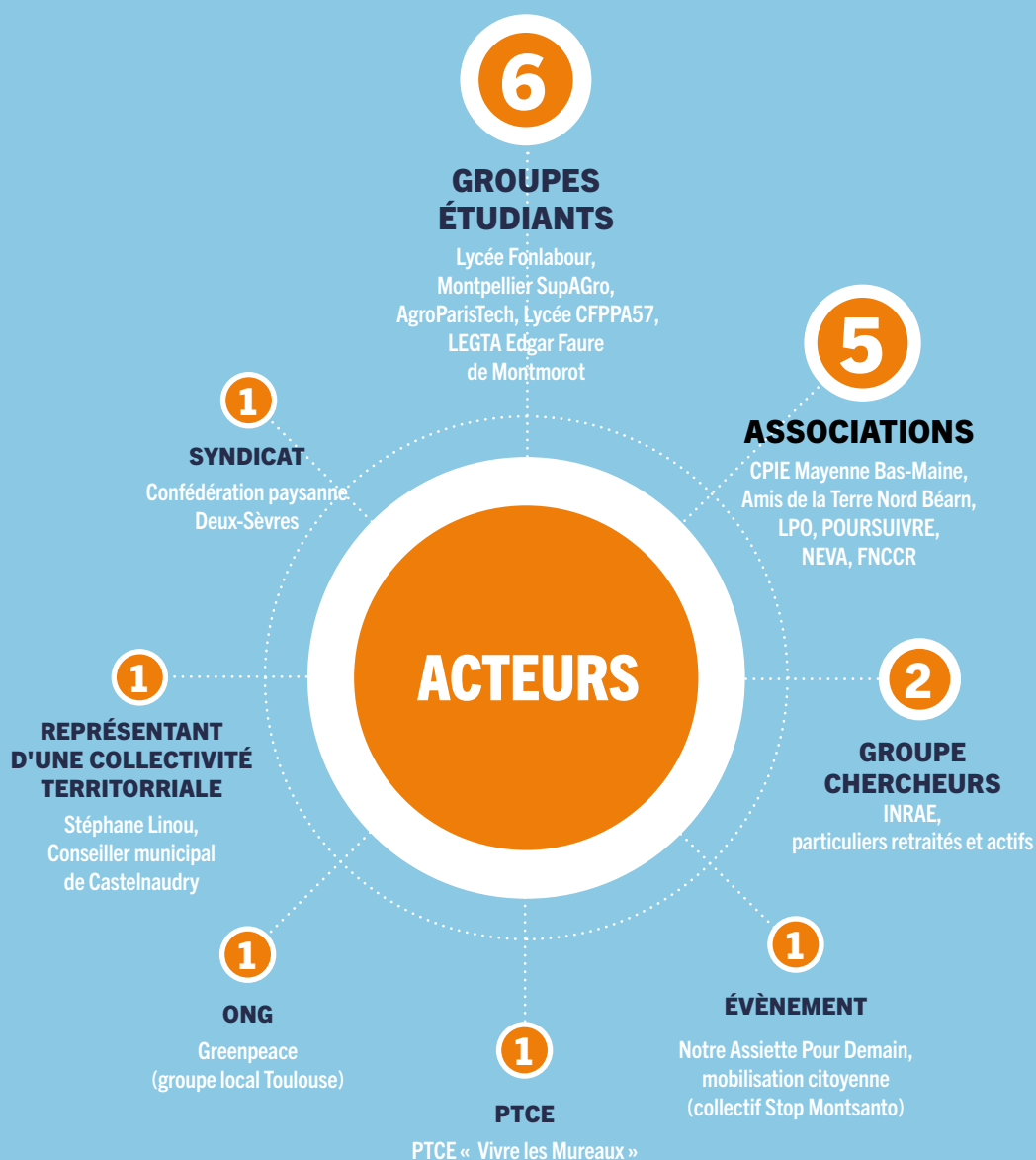


Source : <https://impactons.debatpublic.fr/ou-et-quand/debats-maison/>

Cartographie des acteurs

Huit types d'acteurs se sont saisis du dispositif des débats maison, qui a connu un succès particulier auprès des groupes d'étudiants, concernés en premier lieu par l'avenir de la PAC, et du monde

associatif, soucieuses que leurs revendications soient entendues du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, se sont mobilisées fortement dans le cadre de ce dispositif.



Constats

Formation agricole

Au sujet du contenu des formations destinées aux futurs agriculteurs, la demande d'une diffusion plus large -quoique déjà existante- du modèle agroécologique dans les enseignements a été formulée¹. Encore considérée par certains participants comme un modèle alternatif ignoré de la plupart des exploitants, l'agroécologie est pourtant présentée comme un moyen de valoriser les territoires. En effet, certains participants suggèrent que l'ignorance des possibilités offertes par ce modèle dessert les exploitants agricoles, et les prive de la conscience des enjeux de leur territoire². La diffusion d'exemples de réussite de producteurs entrés dans l'agroécologie serait, à ce titre, bienvenue selon certains³. Plus généralement, les étudiants pointent, quant à eux, le manque de transmission de modèles inspirants, dans lesquels les systèmes agricoles assureraient de bonnes conditions de vie aux agriculteurs⁴. Plusieurs participants aux débats maison ont exprimé le désir que l'agroécologie soit placée au cœur des enseignements avec l'agroforesterie et le fonctionnement de la PAC⁵. Ces enseignements pourraient prendre la forme d'expérimentations pratiques dans les lycées agricoles⁶.

La formation agricole est également envisagée comme le lieu où doit être pensée la planification alimentaire⁷ et le bon usage des produits phytosanitaires⁸. Afin de garantir l'indépendance et la variété des modèles agricoles valorisés dans les formations (dont le modèle



Débat Maison organisé par la Chambre d'Agriculture de Normandie, 20 octobre 2020

agroécologique), ces enseignements pourraient être dispensés collectivement par des agriculteurs pour les agriculteurs, avec la collaboration d'experts et d'animateurs neutres⁹. En outre, le financement et l'équipement d'espaces tests et de fermes expérimentales ont été sollicités¹⁰, demandant au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de penser les modèles agricoles de la France sur le long terme.

La révision – voire la refonte – des formations agricoles, qui pourraient être validées par un acquis d'expérience via une équivalence professionnelle plutôt que par un diplôme classique¹¹, viserait également à fournir du

1 Compte-rendu Débat Maison, Stéphane LINOU, 4 mai 2020

2 Compte-rendu Débat Maison, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, 14 octobre 2020

3 Compte-rendu Débat Maison, Confédération paysanne Deux-Sèvres, 16 septembre 2020

4 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020

5 Compte-rendu Débat Maison, Stéphane LINOU, 4 mai 2020

6 Compte-rendu Débat Maison, Confédération paysanne Deux-Sèvres, 16 septembre 2020

7 Compte-rendu Débat Maison, Stéphane LINOU, 4 mai 2020

8 Compte-rendu Débat Maison, Classe BPREA – Lycée CFPPA 57, 23 octobre 2020

9 Compte-rendu Débat Maison, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, 14 octobre 2020 et Compte-rendu Débat Maison, Montpellier SupAgro, 23 octobre 2020

10 Compte-rendu Débat Maison, Association NEVA et Communautés de Communes du Val d'Amboise, 24 septembre 2020 et Compte-rendu Débat Maison, Particuliers, Juillet 2020

11 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020

personnel de remplacement sur les exploitations et les fermes pour autoriser exploitants, agriculteurs et salariés à prendre des congés¹².

Afin de pallier le vieillissement des actifs agricoles, des participants suggèrent d'orienter massivement les chômeurs vers des formations agricoles et des reconversions et ainsi d'augmenter le nombre de formations pour les professionnels en reconversion n'ayant jamais eu de formation agricole auparavant¹³.

Enfin, il ne faudrait pas sous-estimer la place de la recherche dans la conception des formations agricoles ainsi que dans la prise de conscience généralisée par les agriculteurs des modèles les plus viables à prioriser ces prochaines années. Conformément à cette idée, les participants incitent la PAC à allouer plus de budget à la recherche pour développer des

références agronomiques dans les nouvelles pratiques¹⁴, découvrir des solutions alternatives au pétrole¹⁵, à l'usage des produits phytosanitaires¹⁶ ou au système d'irrigation en vigueur, par exemple en multipliant les infrastructures paysagères et les couverts végétaux afin de favoriser la rétention d'eau et d'humidité dans les sols¹⁷. Ces recherches pourraient s'allier au CEBC (Centre d'Etudes Biologiques de Chizé), une station de recherche en écologie qui dépend du CNRS¹⁸. Elles pourraient également être incluses dans des organisations impliquées dans le système agricole tels que les organismes de formation¹⁹ et favoriser la recherche appliquée de terrain entre expert et exploitants agricoles²⁰, renforçant par la même occasion les réseaux de professionnels de l'agriculture et offrant la possibilité d'une diffusion plus rapide des pratiques.

Attractivité de l'emploi

Outre les attentes liées aux contenus des formations agricoles, les étudiants qui ont organisé des débats maison signalent deux aspects du métier qui découragent la jeunesse à s'investir dans ce secteur d'emploi : le revenu agricole et l'attractivité du milieu rural.

Garantir un revenu minimum par actif les premières années d'installation et assurer les services publics en milieu rural reculé pour inciter des familles à s'installer se posent comme des solutions envisagées²¹ pour attirer les jeunes vers les métiers de l'agriculture²².

Installation : place du foncier

L'installation des jeunes agriculteurs ou professionnels en reconversion dépend en grande partie de l'acquisition de foncier. Or, la hausse continue du prix des terres agricoles ces dernières années constitue un obstacle majeur à cette installation. Les agriculteurs se retrouvent aujourd'hui face à un problème de taille, signalé de façon récurrente

dans les débats. Si les citoyens ont connaissance des outils déjà mis en œuvre par la PAC depuis les années 50 pour gérer le contrôle du foncier, tels que le statut du fermage, le contrôle des structures, ou la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), ces outils sont jugés insuffisants pour faire face à la situation

12 Compte-rendu Débat Maison, Association NEVA et Communautés de Communes du Val d'Amboise, 24 septembre 2020

13 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020

14 Compte-rendu Débat Maison, Montpellier SupAgro, 23 octobre 2020

15 Compte-rendu Débat Maison, Amis de la Terre Nord Béarn, 23 octobre 2020

16 Compte-rendu Débat Maison, Classe BPREA – Lycée CFPPA 57, 23 octobre 2020

17 Compte-rendu Débat Maison, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, 14 octobre 2020

18 Compte-rendu Débat Maison, Particuliers, Juillet 2020

19 Compte-rendu Débat Maison, Notre Assiette pour Demain Nantes, 17 octobre 2020

20 Compte-rendu Débat Maison, CPIE Mayenne Bas-Maine - CUMA de Montreuil, 29 octobre 2020

21 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020

22 Compte-rendu Débat Maison, Lycée agricole Fonlabour, 18 mai 2020



Débat Maison organisé par le CPIE Mayenne Bas-Maine, 23 octobre 2020

actuelle. Certains évoquent même le « monopole de la SAFER »²³. Les participants invitent ainsi à revoir son rôle en la contraignant à favoriser davantage les nouveaux paysans s’installant sur de petites surfaces (plutôt que les propriétaires établis de longue date qui chercheraient à étendre la surface de leur exploitation)²⁴. L’extension du droit de préemption aux transferts de parts sociales est présentée comme l’une des pistes pour préserver le foncier agricole, dans la lignée des demandes de la SAFER²⁵.

Pratiques agroécologiques

Le modèle agroécologique a été mentionné à maintes reprises dans les débats maison comme un modèle durable et respectueux de l’environnement. Pour beaucoup, il s’impose comme le modèle à suivre pour la future PAC. Dans les comptes-rendus de débat, les participants évoquent plus précisément les pratiques qu’il promeut. Les pratiques agroécologiques amèneraient à se questionner sur trois éléments en lien direct avec le traitement des

Au-delà de la SAFER, la demande citoyenne issue des débats maison exprime l’attente d’une plus grande implication des collectivités dans le portage du foncier. Des initiatives déjà existantes comme Terres de Liens sont par exemple citées. Certains jugent que les collectivités mériteraient d’être davantage formées à ce sujet²⁶ afin de remplir leur mission de préservation des terres agricoles de l’accaparement et de l’artificialisation²⁷ en assurant un contrôle du prix des terres agricoles plus équitable pour les acteurs de l’agriculture en devenir et ceux qui pratiquent une démarche vertueuse pour l’environnement²⁸. D’autres estiment que l’accès au foncier serait facilité par le renforcement de la DJA et de l’aide à l’investissement des collectivités²⁹. Des participants réclament une nouvelle loi foncière qui « *sanctuarise le foncier nourricier (ni artificialisation locale, ni dégradation liée aux modes culturels, ni prédation étrangère)* »³⁰ et d’autres suggèrent la mise en place de réserves foncières et personnelles communales consacrées à la production locale dans une optique d’autonomie des territoires³¹.

sols : l’usage des semences, l’usage ou le mésusage des produits phytosanitaires et la permaculture comme technique contribuant à la résilience des sols. La bonne gestion de l’eau s’ajoute à ces trois aspects comme condition sine qua non de toute culture.

23 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d’AgroParisTech, 18 avril 2020

24 Compte-rendu Débat Maison, Stéphane LINOU, 4 mai 2020

25 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d’AgroParisTech, 18 avril 2020

26 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d’AgroParisTech, 18 avril 2020

27 Compte-rendu Débat Maison, Lycée agricole Fonlabour, 18 mai 2020

28 Compte-rendu Débat Maison, Confédération paysanne Deux-Sèvres, 16 septembre 2020

29 Compte-rendu Débat Maison, Montpellier SupAgro, 23 octobre 2020

30 Compte-rendu Débat Maison, Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) “Vivre Les Mureaux”, 2 juin 2020

31 Compte-rendu Débat Maison, Confédération paysanne Deux-Sèvres, 16 septembre 2020

Concernant l'usage des semences, certains préconisent les semences paysannes, le semis sous couvert, le semis direct et la diversification des semences comme substitut à l'usage de produits phytosanitaires (car celle-ci préviendrait les maladies)³², d'autres recommandent la reproduction des semences³³.

Selon les contributeurs de nombre de débats maison, l'usage systématique des produits phytosanitaires est à condamner, ainsi ils exhortent à décourager leur utilisation par l'attribution de malus³⁴ ou par leur taxation³⁵.

À propos de la permaculture, un argument économique est avancé pour justifier l'intérêt de sa

généralisation, à savoir la création d'emplois locaux non-délocalisables³⁶. Cette généralisation s'opérerait via des aides³⁷ différenciées aux petites surfaces³⁸.

Enfin, dans un souci d'adaptation au changement climatique que vise le modèle agroécologique, la gestion de l'eau requerrait une attention particulière. Afin de réduire la consommation en eau, des participants engagent la PAC à aider à la réintroduction de variétés anciennes et moins consommatrices en eau³⁹. En effet, les sécheresses susceptibles de se multiplier à l'avenir déterminent le développement de nouvelles formes de stockage de l'eau⁴⁰ ainsi que des systèmes alternatifs à l'irrigation jugée trop consommatrice en eau⁴¹.

Critères des aides

Quatre types d'aides ont majoritairement été cités par les citoyens ayant participé aux débats maison : les aides à l'investissement et les aides à l'installation évoquées dans le volet sur les formations agricoles, les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) et les PSE (Paiements pour Services Environnementaux).

Les contributions concernant les aides redistributives décrivent le fonctionnement actuel des aides

à l'hectare qui avantagerait les grandes structures au détriment des petites exploitations et lui préfèrent des PSE⁴² ou des aides à l'actif avec un critère UTH (Unité de Travailleur Humain) qui valorise l'humain (critère social)⁴³ ou un critère ETP (Équivalent temps plein) qui valorise la gestion de l'eau et des sols (critère écologique)⁴⁴. Une nouvelle distribution des aides aurait pour objectif la création d'emplois⁴⁵ et la mise en avant des petites exploitations⁴⁶ engagées dans des démarches

32 Compte-rendu Débat Maison, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, 14 octobre 2020

33 Compte-rendu Débat Maison, Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) "Vivre Les Mureaux", 2 juin 2020 et Compte-rendu Débat Maison, Stéphane LINOU, 4 mai 2020

34 Compte-rendu Débat Maison, Notre Assiette pour Demain Nantes, 17 octobre 2020

35 Compte-rendu Débat Maison, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, 14 octobre 2020

36 Compte-rendu Débat Maison, Stéphane LINOU, 4 mai 2020

37 Compte-rendu Débat Maison, Groupe local Greenpeace de Toulouse, 6 juillet 2020

38 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020

39 Compte-rendu Débat Maison, Association NEVA et Communautés de Communes du Val d'Amboise, 24 septembre 2020

40 Compte-rendu Débat Maison, Classe BPREA – Lycée CFPPA 57, 23 octobre 2020

41 Compte-rendu Débat Maison, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, 14 octobre 2020

42 Compte-rendu Débat Maison, Groupe local Greenpeace de Toulouse, 6 juillet 2020 et Compte-rendu Débat Maison, LPO, 16 octobre 2020

43 Compte-rendu Débat Maison, Association NEVA et Communautés de Communes du Val d'Amboise, 24 septembre 2020 et Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020 et Compte-rendu Débat Maison, Groupe local Greenpeace de Toulouse, 6 juillet 2020

44 Compte-rendu Débat Maison, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, 14 octobre 2020

45 Compte-rendu Débat Maison, Lycée agricole Fonlabour, 25 mai 2020 et Compte-rendu Débat Maison, INRAE, 14 avril 2020

46 Compte-rendu Débat Maison, Notre Assiette pour Demain Nantes, 17 octobre 2020 et Compte-rendu Débat Maison, Classe BPREA – Lycée CFPPA 57, 23 octobre 2020

qualité et environnementales exigeantes⁴⁷ telles que la production en agriculture biologique⁴⁸. Selon d'autres points de vue, un système hybride alliant subventions à l'hectare et à l'emploi permettrait de soutenir les agriculteurs⁴⁹.

A propos des aides à l'installation, destinées principalement à deux profils, les jeunes agriculteurs et les professionnels en reconversion, les participants ambitionnent leur maintien et leur développement même pour les « hors cadres »⁵⁰. En effet, elles sont jugées insuffisantes par certains qui estiment que l'installation des agriculteurs dépend encore grandement des collectivités territoriales et des associations⁵¹. Ils souhaitent également que la limite d'âge pour en bénéficier soit relevée et que le parcours à l'installation pour les jeunes agriculteurs soit ouvert à d'autres structures que les Chambres Agricoles⁵².

Rôle du consommateur

Les propositions relevées dans les comptes-rendus de débats maison mettent fréquemment en avant le rôle du consommateur dans la transition alimentaire, rôle qui devrait, selon les points de vue, être soutenu par des mesures incitatives de l'Etat et des actions des collectivités territoriales ou bien qui devrait relever plutôt de la responsabilité individuelle, dépendante d'une meilleure connaissance des

La nécessité d'orienter les aides vers le soutien de pratiques vertueuses telles que le stockage carbone, la préservation de l'eau et de la biodiversité⁵³ ou l'autonomie fourragère⁵⁴ et la pénalisation des pratiques défavorables via les PSE a émergé des comptes-rendus⁵⁵. Les aides devraient alors être adressées en priorité, selon les points de vue défendus : soit aux petites exploitations qui pratiquent l'agroécologie et portent des projets utiles⁵⁶, soit en fonction de la distance entre le lieu de production et le point de vente⁵⁷, soit en fonction de la localité des produits sur la chaîne agro-alimentaire et en fonction des critères déterminés par la boussole NESO (Naturel Energie Social Origine) de la Charte Nature & Progrès⁵⁸, soit en fonction du bien-être animal⁵⁹, tout en étant plafonnées selon un critère de surface (nombre d'hectares)⁶⁰ d'âge (moins de 65 ans), de fortune et de revenu et de temps travaillé sur l'exploitation (50% minimum)⁶¹.

enjeux à l'œuvre derrière l'alimentation. Ce dernier point de vue promeut l'éducation citoyenne comme vecteur de changement.

Plusieurs dispositifs déjà existants sont mentionnés en incitant à leur extension et/ou en précisant des modalités spécifiques à ajouter. C'est le cas de l'aide alimentaire que certains considèrent comme

47 Compte-rendu Débat Maison, Association NEVA et Communautés de Communes du Val d'Amboise, 24 septembre 2020

48 Compte-rendu Débat Maison, Groupe local Greenpeace de Toulouse, 6 juillet 2020 et Compte-rendu Débat Maison, LPO, 16 octobre 2020

49 Compte-rendu Débat Maison, Montpellier SupAgro, 23 octobre 2020

50 Compte-rendu Débat Maison, Lycée agricole Fonlabour, 18 mai 2020

51 Compte-rendu Débat Maison, Groupe local Greenpeace de Toulouse, 6 juillet 2020

52 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020

53 Compte-rendu Débat Maison, CPIE Mayenne Bas-Maine - CUMA de Montreuil, 29 octobre 2020

54 Compte-rendu Débat Maison, Chambre d'Agriculture de Normandie, 20 octobre 2020

55 Compte-rendu Débat Maison, Particuliers, Juillet 2020

56 Compte-rendu Débat Maison, Lycée agricole Fonlabour, 25 mai 2020

57 Compte-rendu Débat Maison, LEGTA Edgar Faur de Montmorot, 12 octobre 2020

58 Compte-rendu Débat Maison, Notre Assiette pour Demain Nantes, 17 octobre 2020

59 Compte-rendu Débat Maison, Association NEVA et Communautés de Communes du Val d'Amboise, 24 septembre 2020

60 Idem.

61 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020



Débat Maison organisé par le collectif Notre Assiette pour demain, 17 octobre 2020

une façon d'encourager la consommation locale et bio⁶² en accordant plus de budget à l'alimentation pour atteindre le juste prix qui rémunère correctement les producteurs⁶³. Ce soutien aux consommateurs disposant d'un petit budget pourrait prendre la forme de chèques alimentaires⁶⁴. Tandis que certains insistent sur la dimension européenne que devrait recouvrir l'aide alimentaire⁶⁵ d'autres se

réfèrent au modèle américain des « food stamps » (bons alimentaires)⁶⁶. D'autres dispositifs sont soumis à proposition, tels que la mise en place d'une Sécurité sociale alimentaire⁶⁷ mettant à disposition des citoyens, via une carte vitale de l'alimentation, un budget de 150€⁶⁸ pour accéder à des produits conventionnés selon des critères démocratiques par les agriculteurs⁶⁹.

D'un autre côté, c'est bien à une conception de la responsabilité citoyenne que font référence les discours qui placent l'individu au centre du changement social. A ce titre, le consommateur devrait de lui-même « *consommer des aliments produits en France (pour soutenir l'agriculture française), encore mieux produits localement (pour diminuer le bilan carbone), en circuits-courts (marchés de producteurs, AMAP, supermarchés coopératifs, etc.) pour réduire les intermédiaires, rémunérer les producteurs au juste prix et assurer une bonne traçabilité.* »⁷⁰. Ce changement de pratiques dans l'approvisionnement alimentaire serait mû par une conscience affinée des effets de l'alimentation sur la santé de l'individu et celle de l'environnement qui l'entoure.

Place de la transformation dans la chaîne agro-alimentaire

La transformation des denrées alimentaires fait l'objet de préoccupations chez les participants des débats maison qui se disent favorables à une relocalisation des lieux de transformation⁷¹ notamment par la mise en place d'ateliers de transformation à

proximité des consommateurs⁷², personnels ou collectifs,⁷³ et la modification des pratiques de transformation⁷⁴. Les raisons invoquées en faveur de la création de ces ateliers sont diverses : d'une part cette initiative permettrait d'assurer la stabilité

62 Compte-rendu Débat Maison, Montpellier SupAgro, 23 octobre 2020

63 Compte-rendu Débat Maison, Chambre d'Agriculture de Normandie, 20 octobre 2020

64 Compte-rendu Débat Maison, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, 14 octobre 2020 et Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020

65 Compte-rendu Débat Maison, Étudiants d'AgroParisTech, 18 avril 2020

66 Ibidem.

67 Ibidem.

68 Compte-rendu Débat Maison, Groupe local Greenpeace de Toulouse, 6 juillet 2020

69 Compte-rendu Débat Maison, Confédération paysanne Deux-Sèvres, 16 septembre 2020

70 Compte-rendu Débat Maison, Amis de la Terre Nord Béarn, 23 octobre 2020

71 Compte-rendu Débat Maison, Chambre d'Agriculture de Normandie, 20 octobre 2020

72 Compte-rendu Débat Maison, Montpellier SupAgro, 23 octobre 2020 et Compte-rendu Débat Maison, Stéphane LINOU, 4 mai 2020

73 Compte-rendu Débat Maison, Association NEVA et Communautés de Communes du Val d'Amboise, 24 septembre 2020

74 Compte-rendu Débat Maison, Confédération paysanne Deux-Sèvres, 16 septembre 2020

des produits et de créer des emplois, d'autre part elle permettrait de pallier les, déficiences de transformation et de production de l'industrie agro-

alimentaire⁷⁵ et de valoriser les produits locaux⁷⁶. Cela impliquerait de créer des outils locaux de stockage et de transformation⁷⁷.

Gestion des territoires

Le désir de tendre vers l'autonomie alimentaire des territoires s'est manifesté de façon récurrente dans les débats maisons. La résilience alimentaire est ainsi perçue comme un enjeu dont doivent se saisir les communes et les intercommunalités⁷⁸ en intégrant par exemple le « *risque alimentaire territorialisé* » dans les documents d'urbanisme⁷⁹.

Cet enjeu devrait faire l'objet, selon certains, d'un 3^e pilier avec un budget spécifique alloué⁸⁰. L'un des moyens pour mettre en œuvre la résilience alimentaire serait de contraindre les exploitations à utiliser 20% de leur surface pour l'approvisionnement local, par l'agriculteur ou par les citoyens eux-mêmes⁸¹, de limiter le nombre d'UGB (Unité de Gros Bétail) et d'augmenter l'extensivité des élevages ou d'exploiter les surfaces en herbe et les prairies permanentes dans la recherche d'une autonomie alimentaire⁸².

Les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) se présentent dès lors comme un outil de premier ordre pour servir l'autonomie alimentaire des territoires. Ils permettraient, notamment, d'encourager les circuits courts⁸³. C'est la raison pour laquelle plusieurs participants attendent de la future PAC qu'elle soutienne financièrement les intercommunalités dans la mise en place de cet outil dans les agglomérations⁸⁴, voire qu'elle les finance directement dans les contrats de transition développés par les régions (2^e pilier)⁸⁵.

75 Ibidem.

76 Compte-rendu Débat Maison, LEGTA Edgar Faur de Montmorot, 12 octobre 2020

77 Compte-rendu Débat Maison, Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) "Vivre Les Mureaux", 2 juin 2020

78 Compte-rendu Débat Maison, Groupe local Greenpeace de Toulouse, 6 juillet 2020

79 Compte-rendu Débat Maison, Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) "Vivre Les Mureaux", 2 juin 2020

80 Compte-rendu Débat Maison, Stéphane LINOU, 4 mai 2020

81 Ibidem.

82 Compte-rendu Débat Maison, Montpellier SupAgro, 23 octobre 2020

83 Compte-rendu Débat Maison, Chambre d'Agriculture de Normandie, 20 octobre 2020

84 Compte-rendu Débat Maison, Confédération paysanne Deux-Sèvres, 16 septembre 2020

85 Compte-rendu Débat Maison, LPO, 16 octobre 2020



ÉTUDE DES AVIS ET COMMENTAIRES PRÉSENTS SUR LA PLATEFORME

Introduction

À la suite de la suspension du débat, la plateforme *imPACtons!* a recueilli 412 avis et 663 commentaires entre le 1^{er} septembre et le 7 novembre 2020, date de la fin du débat. Ces données composent le corpus de la présente étude.

L'ensemble des contributions numériques a été systématiquement considéré. A l'examen du corpus, plusieurs phénomènes argumentatifs significatifs sont apparus, que nous exposerons et analyserons dans cette étude.

Le dispositif des commentaires : générer du débat citoyen

Au préalable, notons que les citoyens participant au débat numérique pouvaient poster un ou plusieurs avis dans 6 catégories qui avaient pour titre, à chaque fois, une question :

- › Quels modèles agricoles pour la société française ?
- › Qu'est-ce que je mange ?
- › Qui décide de la Politique Agricole Commune ?
- › Quelle transition agro-écologique ?
- › Comment cohabiter dans les campagnes ?
- › D'autres thèmes vous intéressent ?

Chaque avis pouvait être commenté par d'autres internautes, favorisant ainsi des « micro-débats » sur la plateforme. Ce dispositif permettait d'inci-

ter les contributeurs à se positionner vis-à-vis d'un avis exprimé par d'autres et donc à interroger ou réinterroger leur propre point de vue au regard des arguments avancés.

Ces micro-débats ont été le lieu privilégié de l'observation de phénomènes argumentatifs. D'autres dispositifs étaient disponibles pour se positionner en faveur ou en défaveur d'un avis et/ou d'un commentaire, tels les soutiens aux avis ou les « like » ou « dislikes » des commentaires, mais l'étude s'est focalisée exclusivement sur les avis et commentaires.

L'inscription des activités agricoles dans leurs environnements

Les contributions portant sur ce sujet intègrent l'agriculture dans un écosystème plus grand, qu'il soit vu en termes du contexte environnementale dans lequel elle s'insère, de tissu social qu'elle structure ou de marché économique auquel elle participe.

Le paysage et l'espace naturel

Un premier point concerne le paysage et l'espace naturel dans lequel les productions agricoles s'inscrivent. Plusieurs contributions envisageant les surfaces cultivées comme réductrices de support à la biodiversité et néfastes aux paysages ruraux. Dans ce discours, les arbres (et les haies) sont vus en majeure partie comme la solution.

Cette vision inscrit l'agriculture non pas comme un acte « clos » à la parcelle exploitée, mais s'intégrant dans un système avec l'environnement périphérique.

Nous retrouvons également une critique aux principes de remembrements des surfaces.

Le discours n'est pas unanime, quelques propositions argumentent sur les risques ou difficultés que peuvent apporter les haies.

Nous retrouvons également sur le même sujet la question de l'agroforesterie, comme production complémentaire, vue sous l'égide de la diversification. Il est regretté le manque de reconnaissance de cette démarche.

La cohabitation dans les campagnes

Un autre sujet récurrent est celui de la cohabitation des productions agricoles avec les populations limitrophes ou distantes des exploitations. Nous retrouvons les questions sur la création de zones de non-traitement (ZNT) entre les habitations et les surfaces cultivées et sa remise en cause, les produits et nuisances pouvant dépasser les 150m. Nous observons surtout un discours mobilisant une subjectivité intergroupe, chaque partie prônant les nuisances de l'autre. D'une façon générale, l'activité agricole veut être prise en compte dans la définition des plans locaux d'urbanisme, mais chaque position prône des solutions différentes. Les agriculteurs témoignent de l'augmentation de nouveaux habitants qui seraient loin des préoccupations du territoire tandis que les habitants dénoncent les nuisances des exploitations, portant la question de qui doit financer cela.

Le dernier point relevé dans la question des cultures et leurs environnements est constitué par la relation entre agriculture et chasse. Sur le territoire français, les sociétés de chasse sont liées aux agriculteurs par un partenariat entre les deux univers cherchant à limiter les dégâts du gibier sur les cultures. Ce modèle dit de régulation consiste en une ouverture de chasse sur certaines périodes et nourrir les gibiers le reste de l'année pour qu'ils n'aient pas besoin de se servir sur les parcelles. Des posts ou commentaires proposent de réduire, abroger ou mieux régler la chasse (question des périodes d'ouverture, de l'autorisation des dimanches, des dangers et morts).

Les effets de l'agriculture

Les effets sur les biens communs (air, eau, sol, biodiversité, climat)

L'agriculture est comme de nombreux secteurs source de gaz à effet de serre. Sur la plateforme ce n'est pas tant ce point qui est débattu, que le rôle de la PAC face aux défis de la transition agro-écologique et aux objectifs à atteindre. Même si l'efficacité de la PAC qui se prépare est questionnée,

l'échelle européenne semble acquise. Plus généralement l'empreinte écologique de l'agriculture et notamment l'agriculture intensive est décriée, la PAC devrait selon certains contributeurs orienter (ou obliger) un respect total de ces biens communs.

Les effets sur la santé

Un dernier point évoqué sur la plateforme porte sur l'impact des pratiques agricoles sur la santé des agriculteurs, des habitants des zones agricoles et des consommateurs. Certains décrivent les produits phytosanitaires comme dangereux pour les trois catégories de personnes, mais une contre-argumentation est présente, indiquant le faible taux reçu par les riverains et consommateur face aux taux manipulés par les agriculteurs. De plus, les règles

appliquées en France sont déjà plus restrictives que les normes européennes ou internationales, impliquant une concurrence déloyale entre les produits français et étrangers.

Nous retrouvons également entre santé et pollution tout un discours spécifique sur l'élevage industriel. Les questions de respect de l'animal, de pollution liée à cette activité et de problèmes de santé publique y sont développées.

Viabilité des exploitations ou modèle d'agriculture

Aide à l'actif / aide à l'hectare / aide aux services environnementaux

Le principe de calcul de distribution des aides par exploitation fait débat sur la plateforme. Certaines propositions visent à limiter, voire, supprimer l'aide à l'hectare pour cela les propositions sont :

- Une régulation des extrêmes avec un plafonnement des surfaces subventionnées.
- Une prime à l'actif (ce n'est pas ce mot qui est avancé, mais l'idée est bien là), qui permettrait de valoriser les petites structures et la création d'emplois qui elle-même redynamiserait les territoires ruraux.

Le choix de l'aide à l'hectare est également vu comme, par ceux qui le décrient, une des causes des difficultés d'installation (elle favoriserait l'accroissement des exploitations plutôt que la transmission). Une autre formulation d'aide apparaît également : celle de l'aide aux services environnementaux (ou collectif) que rendent les agriculteurs à la société par le travail de la terre, sur certaines participations. Il prend la forme d'un salaire minimal garanti.

Prix de vente et redistribution

Le rééquilibrage de la chaîne de valeur est souvent revenu dans les échanges sur la plateforme. Nous retrouvons ici le discours concernant le prix de vente des produits alimentaires et la part qui revient à l'agriculteur. L'argumentaire est orienté

vers une plus grande justice de redistribution lors de la vente en circuit classique, et une valorisation de vente en circuits courts qui dans de nombreuses contributions est vue comme le seul moyen de rentabilité pour les agriculteurs.

Agriculture et marchés internationaux

L'effet de la mondialisation sur le modèle agricole français a également fait l'objet d'échanges. Le principe de subvention de produits mis sur le marché international est débattu, voire même remis en question. L'argument des nécessaires subventions pour vendre sur les marchés internationaux et conserver la puissance économique de la France, se heurte aux arguments qui soulignent les consé-

quences que cela provoque pour les agricultures vivrières des pays en voie de développement, ainsi qu'aux fluctuations des marchés internationaux précarisant toujours plus les débouchés des agriculteurs. Ainsi pour certains l'agriculture devrait davantage se consacrer à l'autosuffisance alimentaire de la France et de l'Europe.

La politique agricole

L'influence sur les décisions

La question des lobbys des industriels et des syndicats agricoles a été présente sur la plateforme. Une demande de régulation de ces derniers est formulée quant au processus décisionnel et consultatif

au-delà de la concertation. Le poids de ces organismes est jugé, par certains, trop important et il desservirait les petites exploitations.

L'action de l'agriculture sur les territoires ruraux.

Le « second pilier de la PAC » a été plusieurs fois considéré sur la plateforme comme un outil pour « reconnecter » l'agriculture à son territoire. Si pour certains il s'agit d'intégrer pleinement les activités agricoles au plan local d'urbanisme, pour d'autres, l'enjeu est d'intégrer l'agriculture dans un tissu et une démarche collective.

En lien avec les collectivités territoriales et les partenaires économiques l'objectif devrait être de construire un projet territorial commun. Ce dernier revêt à la fois un volet alimentaire, social et écologique. Certains proposent des organismes spécifiques pour mettre en relations les projets des différents acteurs.



ANALYSE DES CAHIERS D'ACTEURS

Quatre-vingt-cinq cahiers (273 pages, cf: [Annexe 7](#)), ont été reçus par la commission dans le cadre du présent débat, dont les trois quarts après la reprise du débat en septembre.

Pour une information précise et complète, tous les cahiers sont consultables à l'adresse <https://impactions.debatpublic.fr/je-m-informe/cahiers-d-acteurs/>.

Par ailleurs, l'intégralité des propositions énoncées dans ces cahiers est présentée dans le [tableau des propositions](#).

Dans le présent chapitre, nous avons fait le choix de ne donner à voir que certains sujets, soit parce qu'ils correspondent à un consensus assez large, soit parce que la lecture des cahiers révèle des désaccords.

Les organismes contributeurs

Les syndicats agricoles se sont emparés de ce moyen d'expression, tant à l'échelon national, avec sept cahiers, que local puisque neuf autres cahiers sont issus de leurs organisations départementales ou régionales. Ces derniers traduisent une volonté de faire remonter des problématiques particulières de leurs territoires (montagne, plaines...) mais montrent aussi une capacité à exprimer une vision qui va bien au-delà.

Les associations et ONG sont également très présentes, avec 37 cahiers. Ainsi, le réseau organisé autour de la plateforme « **Pour une autre PAC** » s'est largement mobilisé tout au long du débat *impACTons!*. D'une part, cette plateforme française inter-organisations constituant un espace commun de réflexion et d'action en vue de la refonte de la PAC, qui réunit quarante-quatre organisations de divers profils (ONG, syndicats, etc.), a déposé un cahier recensant ses principales propositions pour le PSN-PAC. D'autre part, on note que nombre de membres

de la plateforme (dix-neuf) ont également souhaité utiliser l'outil cahier d'acteur, principalement pour faire valoir leurs propositions spécifiques. En effet, si tous partagent la vision d'une évolution de la PAC vers une politique agricole et alimentaire commune (PAAC), de même que certaines propositions telles l'éligibilité de services environnementaux au financement de la PAC ou le versement d'aides à l'actif plutôt qu'à l'hectare, certains ont mis en lumière quelques points particuliers comme par exemple la solidarité internationale, l'agriculture de groupe ou la déclinaison des MAEC. Des entités locales sont également intervenues, portant des propositions tenant aux particularités de leurs territoires, y compris des déclinaisons locales des associations nationales (ne remettant pas en cause, pour ces dernières, les positions portées au niveau national).

On remarque également une mobilisation du réseau **France Nature Environnement (FNE)** qui produit six cahiers, dont cinq provenant des antennes locales. Les autres cahiers sont issus de diverses entités, soit nationales, souvent focalisées sur une thématique, soit locales originaires des quatre points cardinaux du territoire, telles par exemple deux associations très ancrées dans le paysage breton dans le contexte des algues vertes et de la spécialisation en élevage de la région.

Des organismes professionnels, **filières**, fédérations, se sont manifestés par des cahiers d'acteurs dans les secteurs des fruits et légumes, du lait, des semences ou des marchés de gros. Les **collectivités territoriales** sont à l'origine de cinq cahiers, les **entreprises** se sont manifestées par cinq cahiers, et le même nombre a

été produit par des **organismes publics**. Une dizaine de cahiers proviennent de **collectifs** qui expriment des positions communes de plusieurs organismes (le record étant détenu par dix-huit signataires).

Notons enfin que le cahier d'acteur est un outil dont se sont saisies les parties prenantes « animateurs des territoires » qui travaillent au plus près des agriculteurs dans les régions et départements. Cet outil leur a permis d'exprimer leurs constats (application concrète de la PAC 2014-2020) et de formuler des propositions d'amélioration ou de palliation des difficultés rencontrées.

La liste complète des entités ayant contribué au débat en fournissant un cahier d'acteur est donnée en [annexe de compte-rendu](#).

Quelques sujets consensuels (ou presque) ou de désaccord (plus ou moins tranchés)

Pour l'essentiel, les thèmes qui sont abordés dans les cahiers d'acteurs ne diffèrent pas de ceux traités au moyen des autres dispositifs d'expression mis à disposition du public par la commission (paiement de base à l'hectare, versus paiement à l'actif et définition de l'actif ; installation et accès à la terre...), mais le format permet une présentation circonstanciée, avec un angle d'approche propre à chaque institution, et l'expression de chacun avec sa sensibilité. Il en résulte que sur un point donné, les positions

exprimées peuvent être entières ou tout en nuances, que les contenus sont assez variés en ce sens que l'un sera très global, qu'un autre sera focalisé sur un sujet donné ou qu'un autre encore abordera une généralité tout en proposant des mesures détaillées et très techniques. Le champ traité est assez large, avec des considérants et des propositions hors du champ de la PAC, d'autres relevant de la PAC en général et d'autres s'adressant plus spécifiquement au PSN, ce que l'on retrouve dans la présente analyse.

L'élevage

L'élevage apparaît dans les deux tiers des cahiers. L'approche peut être liée à de simples constats, à la question de la résilience des exploitations et du revenu des agriculteurs, à la volonté de préserver la biodiversité, à celle de limiter les émissions de gaz à

effet de serre, à celle d'arrêter la pollution des eaux... Quelques illustrations sont données ci-dessous. L'élevage dit extensif est mis en avant dans la plupart des cahiers, et différentes motivations sont avancées, en premier lieu l'intérêt pour l'environnement

et la biodiversité. Pour les zones de montagne, qui s'y prêtent bien, le maintien des ICHN est souhaité ; dans les Pyrénées, il est demandé d'écarter toute mesure de rotation à la parcelle, considérant que cela aurait des conséquences désastreuses pour l'élevage ; une inquiétude est également formulée quant au risque de dilution du soutien à l'élevage qu'aurait une ouverture des ICHN aux productions végétales. Certains souhaitent conditionner les ICHN à l'extensivité de l'élevage, voire réorienter les aides couplées élevage uniquement vers l'élevage à l'herbe et en plein air. Pour la Bretagne, le zonage des ICHN est questionné. Il est également proposé de préserver la diversité génétique des semences des animaux domestiques et d'élevage, de soutenir la diversification des espèces et des races. Le soutien au pastoralisme est aussi cité.

Dans plusieurs cahiers, pour diminuer la dépendance des filières d'élevage aux importations, l'accent est mis sur la nécessité d'étendre les enveloppes des aides couplées relatives aux légumineuses et à la production locale de protéagineux destinés au bé-

tail. Cependant, certains considèrent que ces aides couplées aux légumineuses doivent être destinées en priorité, ou exclusivement, à l'alimentation humaine. La production de gaz à effet de serre par les ruminants poly-gastriques est abordée dans une dizaine de cahiers et plusieurs stratégies sont envisagées pour la réduire, notamment la diminution du cheptel et la réorientation de la production agricole vers de l'alimentation végétale.

Deux cahiers traitent exclusivement du bien-être animal. Y sont regrettées les insuffisances de la prise en compte du bien-être animal dans certaines aides ou dans la formation. Le niveau d'exigence en matière de bien-être animal devrait être relevé et une part de budget conséquente devrait être allouée au soutien de pratiques d'élevage respectueuses des animaux et au financement de la transition des modes d'élevage vers plus de bien-être animal. Un cahier propose une incitation à la vaccination comme élément du bien-être animal et pour réduire l'exposition aux antibiotiques et lutter contre l'antibiorésistance.

Bois – forêt

Le bois et la forêt apparaissent dans une quinzaine de cahiers dont deux sont consacrés intégralement à la filière forêt-bois.

Hors filière bois-forêt, ce sujet est abordé à travers différentes problématiques : la préservation de l'environnement, le climat, la protection de la biodiversité, la spécificité de la montagne, l'agroforesterie, etc. Plusieurs propositions sont faites, plutôt convergentes même si des nuances apparaissent en matière de conditionnalité : soutenir les bois et talus boisés, les activités pastorales (agriculture/forêt), accorder une reconnaissance pleine et entière des surfaces fourragères dites « peu productives » (dont les surfaces boisées pâturées, les haies, les forêts, l'agroforesterie) comme puits de carbone en expertisant de nouveaux dispositifs de paiements pour services environnementaux... Des MAEC sont proposées, telles « Système agroforestier » et « Système sylvopastoral »...

Un cahier fait état de l'intérêt du bois pour améliorer la productivité globale des exploitations et diversifier le revenu des agriculteurs par des productions directes de bois d'œuvre, de bois énergie...

La filière forêt-bois est composée de nombreuses entreprises dont beaucoup de PME et TPE, et les cahiers soulignent la nécessité de dispositifs adaptés à ces publics, avec une simplification des procédures administratives, et l'importance de l'animation territoriale. La filière s'estime garante de la préservation de la forêt et de sa multifonctionnalité (préservation de l'eau, des sols, biodiversité, production de bois, accessibilité des citoyens...) et souhaite être reconnue dans toutes ses fonctions.

Les cahiers prônent une sylviculture dynamique tenant compte des peuplements existants et des évolutions climatiques dans la perspective de favoriser la production de bois d'œuvre, d'augmenter

la capacité de séquestration du carbone, d'optimiser la production d'autres services écosystémiques (faune, flore, paysages...) ainsi que la gestion des risques (inondation, éboulement, incendie...). Ils présentent des mesures à soutenir financièrement, en particulier le renouvellement des peuplements

notamment vers des itinéraires de sylviculture irrégulière, par régénération naturelle ou par plantation de forêts mélangées, les dessertes forestières, des dispositifs de débardage adaptés, les entreprises de bûcheronnage, les investissements et les restructurations des scieries de petite taille...

A l'échelle du territoire

« Territoire » est un mot très présent dans les cahiers d'acteurs et son caractère polysémique y est parfaitement illustré. Lorsqu'il s'agit du territoire de l'Union Européenne, les sujets récurrents sont la fermeture du marché européen aux importations de produits qui ne correspondent pas au standard européen (ou au nom de la préférence communautaire), l'exportation d'excédents alimentaires vers les pays du Sud, la compatibilité de la politique agricole avec les règles de l'OMC et des accords commerciaux internationaux récemment signés par l'UE (dont la distorsion de concurrence ainsi créée doit être compensée par la PAC), ainsi que les risques de distorsion de concurrence entre les pays de l'UE.

L'acception est parfois précisée, notamment quand elle est thématique (territoire forestier, territoire de montagne...), mais souvent « territoire » désigne un espace géographique dont la dimension ou la nature sont laissées à l'interprétation du lecteur. Cependant, pour la gouvernance, des propositions pointent différents niveaux administratifs ; l'un propose que la région (en Bretagne par exemple) puisse être le gestionnaire de l'ensemble des financements des deux piliers de la PAC s'il le souhaite ; un autre évoque les différentes commissions départementales en souhaitant un renforcement de leur action ; un autre estime que les EPCI sont donc des échelles pertinentes pour la mise en place d'actions en matière de politiques agricoles.

Souvent, « territoire » évoque une dimension locale, reposant sur des particularités ou des spécificités géographiques ou économiques. « A l'échelle territoriale » il est proposé de maintenir le financement de l'animation territoriale et de l'étendre en dehors des PAEC ; l'animation territoriale doit permettre l'émergence de projets, de développer les projets alimentaires territoriaux (PAT), de structurer des filières territorialisées ; Outre-mer, il serait nécessaire de déployer des dispositifs adaptés aux enjeux ultramarins en termes de biodiversité et d'alimentation...

Un consensus apparaît en effet autour de l'intérêt, voire de la nécessité, de structurer les filières locales dans une logique de proximité et de saisonnalité. Les circuits courts entre producteurs et consommateurs sont privilégiés, tant par l'affirmation d'une meilleure qualité des produits de proximité que pour l'aspect polluant du transport. La restauration collective et les commandes publiques sont souvent citées par les parties prenantes comme facteur structurant des filières locales. Il est demandé une évolution de la réglementation européenne sur les commandes publiques reconnaissant, via une règle dérogatoire, le caractère d'exception de l'alimentation et/ou permettant aux collectivités locales et aux établissements publics de faire de la localisation géographique des cultures ou de la production un élément du cahier des charges (ou, a minima, un critère de sélection des offres) dans leurs commandes publiques.

Le risque

Un quart des cahiers aborde la gestion des risques en agriculture. L'agriculture est en effet soumise à des aléas économiques, climatiques et sanitaires et à une pression croissante pour l'évolution de ses méthodes. Plusieurs outils de gestion des risques sont envisagés pour les exploitations agricoles, complémentaires et pouvant être combinés à divers niveaux : des mesures préventives et des dispositifs assurantiels.

Pour les risques économiques, la subsidiarité introduite par les PSN fait craindre des distorsions accrues entre les Organisations de Producteurs (OP) au sein de l'Union, par exemple une mise en œuvre hétérogène de l'organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes (OCM F&L) mettant en danger le dispositif. Certains insistent donc sur une harmonisation des règles européennes (sanitaires, environnementales, fiscales), au-delà des dispositifs qui seront mis en place dans les différents PSN. Le risque de dépendance aux importations pour certaines productions est également rappelé et le risque de pénurie pour le chauffage à partir de plaquettes bois est signalé. Les outils de régulation de l'offre sont à étendre à tous les produits et pas seulement aux signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO).

Plusieurs mesures de prévention de divers risques sont proposées à la prise en compte par la PAC. La mise en place de programmes opérationnels par filière est une piste pour améliorer la résilience des exploitations ; la majorité des parties prenantes s'étant exprimée sur ce sujet y est favorable sous conditions, notamment celles d'y associer la même définition et les mêmes objectifs que ceux appliqués à la filière fruits et légumes. L'organisation commune des marchés doit jouer son rôle de régulation des volumes et des prix. Le développement, la recherche et l'innovation doivent être soutenus, la nouvelle technologie et l'innovation étant des leviers importants pour réduire les risques liés aux aléas climatiques, pour surveiller le développement des ravageurs et des maladies, mais aussi pour diminuer les intrants phytosanitaires

L'accompagnement des agriculteurs par le conseil, la formation, le financement de la prise de risque dans l'évolution des pratiques est aussi souhaité.

Il en va de même pour les investissements « pertinents » dans les exploitations. Cependant, la pertinence d'un investissement peut être sujette à désaccords. Ainsi, certains demandent que les aides à l'investissement soutiennent la création de réserves d'eau comme levier d'adaptation au changement alors que d'autres y sont strictement opposés. Mais certains y apportent des nuances (par exemple, éco-conditionnalité stricte des équipements de substitution insérés dans une gestion collective, concertée et transparente ; soutien de création de retenues collinaires de petite taille à condition qu'elles soient incluses dans un projet complet de modernisation et d'évolution des exploitations concernées face aux conditions environnementales).

Les dispositifs assurantiels font avant tout l'objet de demandes d'amélioration. Il est demandé par certains que la palette des outils assurantiels de gestion des risques soit plus développée, que soient renforcés des outils assurantiels mieux subventionnés et attractifs pour le maximum d'agriculteurs et qui interviennent en cas de perte de rendements et d'impacts sur la qualité. D'autres souhaitent que ces outils soient élargis à toutes les productions (y compris les productions dites de « petites graines » (betteraves, fourragères, potagères) ; cependant certains alertent sur le fait que le « tout assurantiel » ne serait pas à privilégier pour toutes les productions. Les critères de déclenchement des assurances ou des fonds de mutualisation font l'objet d'une demande de révision. Pour certains, il appartient seulement à la puissance publique de gérer les conséquences des risques ; le financement public des assurances privées doit même être rejeté.

Des propositions sont faites, considérant qu'au-delà des dispositifs qui seront mis en place dans les différents PSN, la gestion des risques doit être harmonisée au niveau européen avec : la création d'un fond de mutualisation cofinancé par tous les acteurs de

la filière (pas seulement les agriculteurs) permettrait d'atténuer les chocs (certains suggèrent en outre un co-financement par l'État) ; la mise en place d'un dispositif contra-cyclique entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre en cas de risque lié à une forte volatilité des marchés. Par ailleurs, plusieurs cahiers abordent les fonds de mutualisation. Le Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental (FMSE) fait l'objet de deux demandes : un renforce-

ment (via le déclenchement de l'indemnisation dès 20% de pertes par exemple) et une meilleure couverture des risques sanitaires (comme par exemple une attention particulière pour les productions au lait cru par une révision de la classification des pathogènes pris en charge). On note également une demande de création d'un Fonds national agricole de Mutualisation du risque Climatique (qui permettrait une refonte du fonds des calamités).

Paielements pour services environnementaux (PSE) - Eco-régime

Une partie des acteurs privilégie les démarches de progrès visant à la double performance environnementale et économique et soutient que les mesures qui seront prévues dans l'éco-régime doivent pouvoir être accessibles au plus grand nombre d'agriculteurs et ne pas compromettre la pérennité économique des exploitations.

La majorité des parties prenantes qui a rédigé un cahier d'acteur soutient la mise en place des paiements pour services environnementaux sur fonds de la PAC. Des divergences s'expriment cependant sur leur contenu et leur niveau d'ambition.

Sur le niveau d'ambition, certains demandent que les PSE puissent reconnaître facilement l'existant alors que d'autres ne souhaitent pas que ces mesures s'apparentent à des effets d'aubaine, en reconnaissant l'existant ou le quasi-existant. Un contributeur demande l'affectation de 40 % du budget du premier pilier à des PSE ambitieux alors qu'un autre demande que 60% de l'enveloppe nationale de chaque pays soit consacrée aux paiements de base.

Plusieurs types de PSE sont proposés : infrastructures agroécologiques, gestion de l'assolement, prairies, agriculture biologique et bien-être animal, production de luzerne, haies, agroforesterie, captation de carbone ou encore sur des zones à enjeux forts (zones sensibles des aires d'alimentation des captages prioritaires, zone en d'Action Renforcée...), élevage extensif en milieu humide... Un cahier demande que les PSE soient ouverts à tous les types de systèmes de production (élevage, grande culture, viticulture, maraîchage, etc.).

Il est envisagé que les PSE soient liés soit à une obligation de résultat, soit à une obligation de moyens ou encore qu'ils soient cumulables pour favoriser une approche systémique.

8

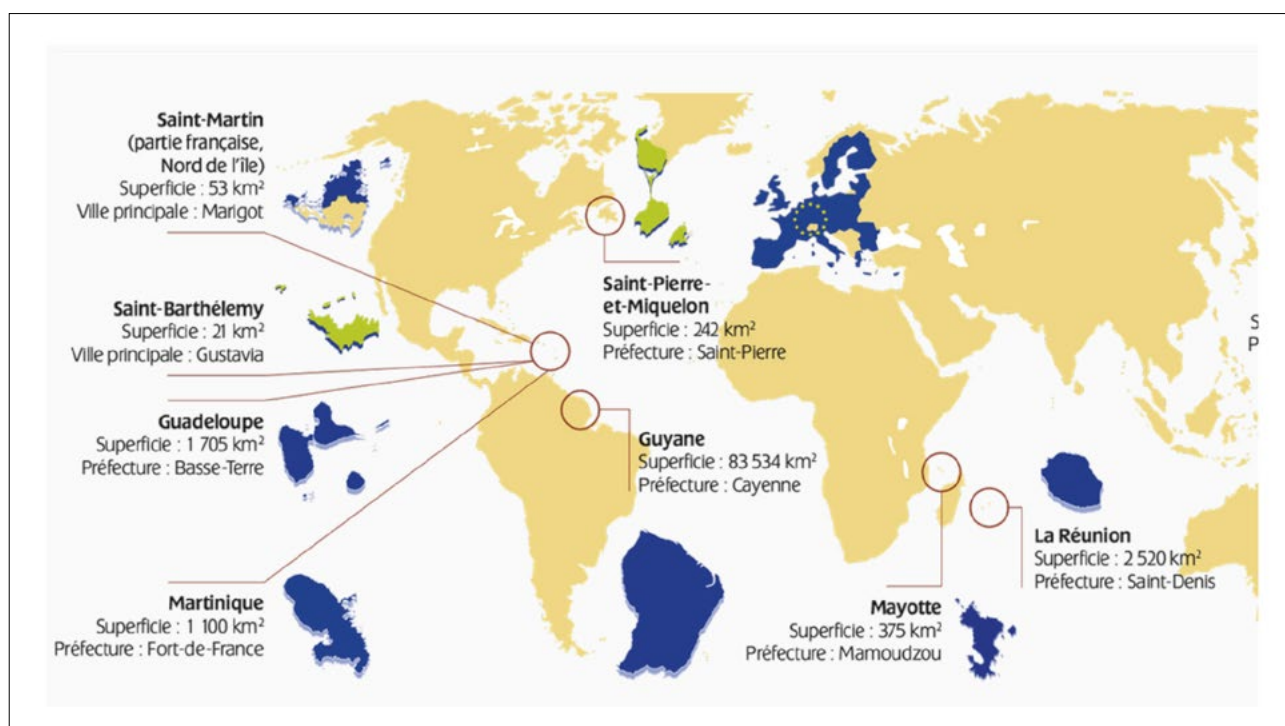
LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET LES DÉPARTEMENTS ULTRAMARINS

Les financements européens des activités agricoles des départements d'Outre-mer ne rentrent pas dans le champ de compétence direct du Plan stratégique national.

L'outil de mise à disposition d'aides européennes et nationales au secteur agricole pour toutes les RUP (Régions ultrapériphériques) est le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI). Il s'agit d'un programme européen qui constitue la déclinaison du premier pilier de la politique agricole commune dans les **régions ultrapériphériques européennes, soit pour la France la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin.**

L'accompagnement financier de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire dans ces territoires est complété par les interventions sur crédits de l'Etat et par les subventions versées au titre du deuxième pilier de la PAC (développement rural).

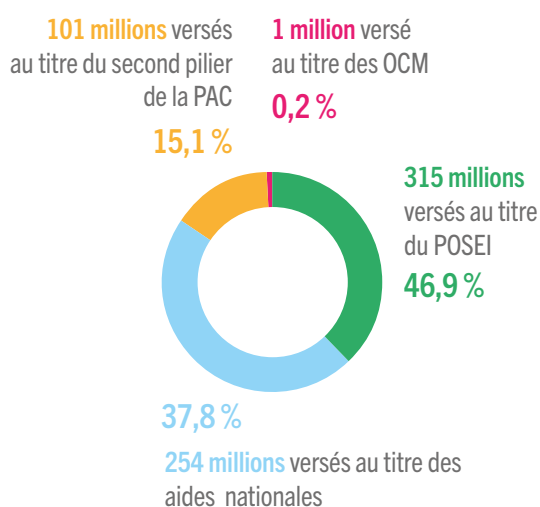
Le POSEI concerne les neuf régions ultrapériphériques européennes, dont six sont françaises : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin. Les trois autres sont les Açores et Madère (Portugal) et les îles Canaries (Espagne).



En 2018, les soutiens versés au secteur agricole et agroalimentaire (hors défiscalisation des entreprises et octroi de mer) s'élèvent à environ **670 millions d'euros**.

RÉPARTITION DES SOUTIENS 2018 PAR PROGRAMME

(source ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, MSA)



Le dispositif des aides du second pilier s'applique aux RUP et est identique à celui des autres régions européennes. Ainsi entre 2015 et 2020 le Programme de Développement Rural Régional a été décliné dans chacun des DOM et concerne les aides du second pilier comme l'ICHN, les MAE, les investissements physiques, les aides de conversion et de maintien en agriculture, etc.

Formellement, le POSEI ne rentre pas dans l'objet du débat ImpACtions, le PSN. Toutefois, le plan stratégique national s'appliquant à tout le pays il est clair qu'il doit fournir aussi des éléments de convergence au POSEI.

C'est pour cette raison, et pour l'importance que la question agricole revêt dans les départements d'Outre-mer, que la commission particulière qui a organisé le débat a sollicité, pendant la phase de préparation, une série d'échanges et de rendez-vous avec les acteurs de ces territoires : agriculteurs, instances publiques, établissements de recherche etc.

La Commission a notamment rencontré :

- › Hervé DEPERROIS, Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM)
- › Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Vice-Présidente de la Commission environnement et cadre de vie de la Région Guadeloupe, et membre de la Commission agriculture, pêche et développement rural (en charge de l'eau, des déchets, de la recherche et de l'innovation)
- › Roselyne VINGLASSALON, Cheffe de service gestion des programmes européens, Région Guadeloupe (en lien avec le MAA pour la rédaction du PSN)
- › Jérôme DANSCOINE, Chef du service de l'environnement et des déchets, Région Guadeloupe
- › Vanessa WECK, Cheffe du service recherche et innovation, Région Guadeloupe
- › Arnaud MARTRENCAR, délégué interministériel à la transition agricole des Outre-mer
- › Louis-Daniel BERTOME, Président de la chambre d'agriculture de la Martinique et Président du Conseil d'administration de l'ODEADOM
- › Nicaise MONROSE Directeur de la Chambre d'Agriculture de Martinique
- › Jean-Pierre BASTIE, Inspecteur Général honoraire de l'Agriculture et Membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France
- › Agriculteurs et Représentants syndicaux de Guyane, Mayotte, Martinique, La Réunion, Guadeloupe (10 agriculteurs)

Quelle agriculture dans ces territoires insulaires sur un horizon à moyen et à long terme ?

Les rencontres préparatoires, les contributions écrites que la Commission a reçues ont mis en lumière un certain nombre de sujets problématiques sur lesquels elle attire l'attention des décideurs : la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires ; la préservation et la valorisation des modèles agricoles majoritaires dans ces territoires (notamment celui de la PAF, Petite Agriculture Familiale), la nécessité de diversifier les productions, le surcoût de production dû à l'éloignement de la métropole, climats (tropical, équatorial), le découplage des aides, le coût plus élevé des machines agricoles, l'impossibilité d'avoir recours aux semences locales.

Les débats sont en effet différents selon les territoires, mais certains enjeux sont communs et ont été souvent évoqués : l'insularité, l'exiguïté des territoires (hors mis la Guyane), les forts taux de chômage et d'exode rural, la fragilité face aux événements climatiques, la pression phytosanitaire.

Au-delà des éléments de diagnostic posés par les acteurs rencontrés, ces derniers se sont exprimés surtout au sujet du POSEI, et de la manière dont les subventions devraient être distribuées et les filières restructurées. Ainsi, certains demandent le découplage des aides du POSEI afin que les subventions puissent être perçues par l'ensemble des agriculteurs. Le poids des structures collectives et des grands groupes dominants dans certaines filières (notamment celle de la canne) ont également été cités comme des facteurs qui limiteraient la capacité des agriculteurs à s'installer dans des parcours différents et à bénéficier davantage des subventions.

En effet, les aides étant seulement versées aux agriculteurs en interprofession ou en groupement organisé de producteurs, cela encourage la structuration des filières. Or, toute une frange d'agriculteurs n'appartient pas à ces groupements et n'a donc pas accès aux aides : « les petits producteurs sont abandonnés par les pouvoirs publics ». Cela limiterait, selon certains contributeurs, le potentiel de diversification des exploitations agricoles et le développement de l'autonomie alimentaire dans les DOM. Cette absence de reconnaissance et de soutien à la diversification est également dénoncée par certains comme impactant négativement l'installation de nouveaux exploitants

La question de la dépendance alimentaire a été également présente et constitue un véritable enjeu pour ces régions. La capacité du POSEI à être un outil de garantie d'autonomie alimentaire est considérée très réduite pour certains interlocuteurs.

Les aides du second pilier ont fait l'objet de préoccupation. La majorité des agriculteurs, notamment en Martinique, n'aurait pas accès aux aides du FEADER pour plusieurs raisons : complexité du montage des dossiers, manque d'accompagnement, garanties faibles face aux montants des investissements.

Enfin, une forte méfiance et une grande désillusion par rapport aux démarches de concertations institutionnelles ont été exprimées par certains interlocuteurs notamment en ce qui concerne la capacité des instances et des espaces d'écoute et de concertation à prendre en compte les requêtes et les demandes de changement des acteurs locaux.

Propositions

Les propositions générales, issues du débat et qui concernent, entre autre, l'orientation de l'agriculture française, le poids de la distorsion de concurrence, la place des produits phytosanitaires et la préservation des ressources naturelles, la souveraineté alimentaires se réfèrent bien évidemment également aux départements d'Outre-mer et trouvent un écho important chez les acteurs rencontrés.

Plusieurs propositions précises concernant plus spécifiquement les territoires ultramarins ont également été formulées :

Au niveau du POSEI :

- › Soutenir les exploitations de diversification animales et végétales de petite taille par le biais d'une aide forfaitaire ;
- › Favoriser la mise en œuvre des marchés de producteurs ;
- › Mettre en œuvre une véritable fongibilité des soutiens entre les filières.

Au niveau des PDR (FEADER) :

- › Renforcer la politique d'installation ;
- › Mettre en œuvre des contrats de transition agroécologique (CTAE) adaptés aux spécificités des OM ;
- › Prévoir une aide financière forfaitaire afin que les chambres d'agriculture ou d'autres opérateurs agréés par l'État, puissent pleinement accompagner ces filières de diversification.



CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS

Le premier débat public sur l'agriculture : une forte mobilisation des parties prenantes, un intérêt croissant du public, une expérience à renouveler.

Le débat *imPACtons!* a constitué une première à bien des égards.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ses services, qui ont été en première ligne dans le suivi du débat, n'avaient jamais participé à une procédure de débat public. S'ils sont rompus à l'exercice des négociations à huis clos avec les parties prenantes, l'ouverture aux citoyens a été réceptionnée, dans un premier temps, qu'en termes d'obligation légale à respecter pour la mise en place du Plan stratégique national.

Pendant le déroulement du débat public, et si les services ont toujours fait preuve de disponibilité et de réactivité, l'implication du maître d'ouvrage s'est cantonnée à un périmètre strictement procédural. La DGPE a fait le choix de ne pas être présente personnellement aux réunions de terrain, mais le MAA a été représenté par les DRAAF (les services déconcentrés de l'Etat) que nous remercions d'avoir accepté de rencontrer le public lors des rencontres de terrain.

Le débat a été une première aussi pour le monde agricole qui n'a pas réagi de manière homogène, entre ceux qui ont salué la démarche et reçu cette initiative comme une opportunité pour s'exprimer et ceux qui ont eu une réaction de réserve, d'incompréhension et, parfois, de crainte de voir la parole des agriculteurs, éclipsée par celle de citoyens extérieurs au monde agricole.

Parmi ces derniers, il est intéressant de remarquer que si certains restent encore réservés quant à l'opportunité de donner la parole aux citoyens sur la politique agricole française et commune, un grand nombre a néanmoins décidé de participer au débat et de se mobiliser et a pu constater toute la place accordée aux agriculteurs et agricultrices. La commission a consacré beaucoup de temps au dialogue avec des « acteurs réticents ». Certains éléments indiquent que ce dialogue a été fructueux, et que le

cadre neutre et indépendant a été bien intégré par les participants.

Quoi qu'il en soit, cette posture est un élément important à souligner et qui mérite sans doute une réflexion plus large sur la capacité des acteurs de l'agro-alimentaire à s'adapter à l'un des changements les plus marquants de l'époque contemporaine : la demande de la société à être davantage informée et intégrée dans les choix qui la concernent.

Les autres parties prenantes, notamment celles engagées sur les questions environnementales, climatiques et agricoles, attendaient beaucoup de ce premier débat public et se sont par conséquent largement mobilisées.

Le grand public, quant à lui, a montré - surtout dans la première phase du débat et lors du salon de l'agriculture - une véritable appétence pour ce sujet. En effet, bien qu'il s'agisse d'un sujet technique, il s'est avéré très mobilisateur car il touche au quotidien et aux imaginaires de chacun, notamment à propos des pratiques d'alimentation. Toutefois, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu un impact certain à la fois sur l'attention et la mobilisation du public. Durant la première vague, son attention a été accaparée par les conséquences de cette crise tandis que les restrictions et les règles sanitaires imposées pour les réunions publiques ont limité sa mobilisation lors de la seconde phase du débat.

Malgré cette difficulté, le débat public a pu toucher précisément 1 876 675 personnes, ce qui témoigne de l'intérêt de la société pour la question agricole. Ainsi, du point de vue de la dynamique de participation et de l'exercice démocratique que représente un débat public, deux enseignements majeurs ont été tirés.

Reconnaître que la question agricole concerne toute la société.

La question agricole occupe très régulièrement les pages d'actualité, et le débat a permis de vérifier que le public se sent "concerné" par cette question. Pour autant, les négociations sur la PAC semblent très largement échapper à ce public ; il assiste à un affrontement entre des positions présentées comme antinomiques : la défense des agriculteurs et la défense de l'environnement. Le débat public, dans ses différentes modalités, a montré que cette présentation était trop simpliste et moins complexe que la réalité : les agriculteurs sont aussi des citoyens, qui se préoccupent d'agriculture mais pas seulement ; les militants de l'environnement sont pour certains issus du monde agricole, qu'ils estiment n'avoir jamais quitté ; enfin les citoyens ne veulent pas choisir entre environnement et agriculture, mais réaliser des transitions avec l'implication de tous.

S'habituer à s'écouter pour comprendre et non seulement pour se répondre.

Cette toute première ouverture au grand public d'un sujet qui concerne un secteur bien précis, a permis, à des personnes, à des parties prenantes, à des syndicats, à des agriculteurs et agricultrices d'être mis en présence dans un cadre structuré et neutre.

Si certains avaient déjà l'habitude de se rencontrer dans des enceintes formelles de concertation, ils ont pu cette fois-ci se parler autrement échanger des arguments dans un cadre qui acceptait une plus grande diversité d'acteurs et avec d'autres « règles du jeu » (recevoir des informations factuelles, devoir d'argumentation lors des prises de parole, demande de propositions précises, enregistrement et publicité des échanges). La commission a beaucoup insisté auprès des parties prenantes et des participants sur l'importance de s'écouter.

Cet appel a été entendu. Il reste à franchir un pas supplémentaire, celui de s'écouter autrement. Cela est particulièrement important sur les sujets les plus controversés et sources de tension (usage de l'eau, produits phytosanitaires, accès au foncier, bien-être animal). Ces sujets méritent une écoute davantage tournée vers la compréhension des arguments de l'autre, de ses craintes, de ses attentes plutôt qu'une écoute visant à laisser s'exprimer les « vérités propres à chacun » et cherchant à apporter une réponse se voulant convaincante. Cette posture est la plus à même de faire sortir certains débats de l'impasse. Pour cela la mise en place d'espaces ou de moments de participation et d'échanges précis, structurés, neutres et de mise en confiance sont nécessaires.

Les principaux enseignements du débat public

Avant de rentrer dans le détail des principaux enseignements et enjeux issus du débat public, il est important de revenir sur des moments du débat très marquants qui ne rentrent pas formellement dans la procédure stricto sensu, mais qui ont été fondamentaux pour la commission : les visites de fermes et d'exploitations. Il nous paraît important de rendre public et de porter à l'attention du décideur ce qui est ressorti de ces échanges informels mais longs avec les agriculteurs et les agricultrices pendant leur travail, dans leurs champs, sous leur hangar, en plein air, bref sur le terrain. Le contenu de ces échanges représente un ma-

tériau précieux pour comprendre le point de vue d'une profession exposée en première ligne aux défis de la transition agro-écologique et de la réforme de la politique agricole.

Retour sur les visites d'exploitations et de fermes

La commission a veillé, avant chaque débat de terrain, à aller à la rencontre des agriculteurs et agricultrices en visitant plusieurs exploitations et fermes. Ces visites se sont déroulées dans un cadre toujours très chaleureux et accueillant, et la commission tient

à remercier sincèrement tous les agricultrices et agriculteurs qui ont accepté de la recevoir (liste des exploitants rencontrés en annexe 10).

Ces visites ont constitué des rendez-vous très importants pour plusieurs raisons.

- › Tout d’abord, elles ont été l’occasion de créer une relation de confiance avec les acteurs de terrain vis-à-vis du débat. Les échanges avec la commission ont permis aux agriculteurs - et aux représentants syndicaux qui étaient souvent présents lors de ces visites - de vérifier la neutralité de la commission, son absence de parti pris, ce qui était primordial pour eux. Pour la plupart, ils ne connaissaient ni la CNDP, ni la procédure de débat public. Après une première phase de réticence, et grâce au dialogue, l’organisation d’un tel débat a été appréhendée avec plus d’ouverture et d’intérêt.
- › Ces visites ont également montré l’importance pour les agriculteurs de “moments d’écoute dédiés” pendant lesquels ils ont pu exprimer et raconter sans médiation, leur travail, leurs efforts, les innovations qu’ils mènent, leur désarroi aussi face à un revenu qui n’est pas toujours à la hauteur de leurs investissements. La description de leur activité, sur leur lieu de travail (et souvent de vie) a permis non seulement à la commission de mieux appréhender les enjeux et les particularités de chaque territoire et de chaque filière visitée, mais surtout de les écouter exposer les faiblesses et les forces de leur modèle d’entreprise, de la pratique de leur activité productive, de leur apport à l’environnement – naturel ou non – immédiat.
- › A plusieurs reprises ces rencontres ont permis aux agriculteurs et aux représentants syndicaux présents, de défendre des points de vue collectifs et de formuler des propositions. La commission a incité ces acteurs à formaliser leurs positions par le biais d’un cahier d’acteur. Les visites ont donc pu déclencher des participations argumentées et constructives.

Quatre sujets majeurs sont revenus de manière récurrente et transversale pendant les visites d’exploitation.

- › Le premier tient aux lieux communs, voire à une

image stéréotypée, du métier d’agriculteur. Les agriculteurs rencontrés ont souvent souligné que les réalités de terrain sont beaucoup plus complexes que les imaginaires collectifs. Des figures professionnelles très hybrides existent, certaines se définissent comme des agriculteurs-entrepreneurs, d’autres se revendiquent paysans. Au-delà de ces définitions véhiculant des modèles très différents, tous étaient d’accord sur le fait qu’un agriculteur doit avoir aujourd’hui plusieurs compétences : en agronomie, en gestion d’entreprise, en stratégie commerciale et en communication, pour n’en citer que certaines. Qu’ils soient ou qu’ils se définissent paysan/exploitant/chef d’entreprise, tous ont pointé la nécessité de travailler sur l’image des agriculteurs et des métiers associés, non seulement pour des questions d’attractivité, mais également pour permettre une meilleure adéquation entre cette image et la réalité, ou encore avec les besoins de formation. Enfin, lors de plusieurs visites, certains agriculteurs ont témoigné être attachés à des modèles familiaux (conjoint hors cadre d’exploitation, lieu d’habitation hors de la ferme) et sociaux (organisation du travail permettant des congés réguliers et des horaires appropriées) au diapason avec l’époque contemporaine et avec une meilleure organisation et gestion de l’entreprise.

- › Le deuxième concerne la question de la définition de l’agriculture et de l’agriculteur. « L’agriculteur est celui qui produit » ; « Remettre au centre l’acte productif », des expressions de ce type sont revenues très souvent au cours des visites. Toutefois, ces propos peuvent recouvrir des significations, des visions et des pratiques bien différentes. Si pour certains l’acte productif est perçu comme la capacité de produire en vue de garantir la souveraineté alimentaire, de maintenir la capacité exportatrice agricole et de redonner une juste valeur à la production ; pour d’autres il représente d’abord le « lien à la terre » et indique la nécessité de questionner les modèles agricoles éloignés de la production alimentaire. Quoiqu’il en soit, cette question est revenue très régulièrement lors de nos visites de terrain.

- › Enfin, un sujet a été au cœur de tous les témoignages : le revenu. Ce sujet est primordial au sein de la profession, quelles que soient les orientations des agriculteurs et leurs pratiques ou encore le niveau de leurs revenus. Les visites ont permis de constater les disparités entre les filières, les territoires et les modèles de production. Au-delà des tendances statistiques qui dressent un tableau très clair des filières et des modèles les plus rémunérateurs, sur le terrain, la question du revenu dépasse l'aspect économique, soit le fait de « pouvoir bien gagner sa vie » et recouvre également la dignité, la reconnaissance et la juste valeur donnée à l'acte productif. Ce n'est pas un hasard si le mot qui a le plus souvent été associé au « revenu » a été celui de « passion ». Face au manque de revenu, les agriculteurs qui nous ont ouvert les portes de leurs exploitations ont presque tous évoqué la passion comme source première de motivation. Par ailleurs, tous s'accordent sur la nécessité de poser et résoudre cette question par tous les moyens à disposition : subventions de la PAC, régulation des marchés et notamment des standards d'importation, rééquilibrage de la chaîne de valeur, création de valeur ajoutée. De ce point de vue, la part des subventions de la PAC dans le revenu a été souvent décrite comme une forme de dépendance dont ils se passeraient volontiers pour pouvoir « vivre de leur travail ».
- › Certaines visites ont permis de compléter la vision d'une agriculture qui doit évoluer tout en conservant sa mission première d'assurer l'autonomie alimentaire de l'échelle locale à l'échelle européenne. Cela conduit des agriculteurs à réfléchir à leur niveau de dépendance vis-à-vis de l'extérieur de l'Europe quand ils doivent, par exemple, importer de la nourriture pour la production laitière. Sans vouloir imposer la logique du circuit court à toute la profession, ces réflexions conduisent certains vers des changements de pratique. Elles montrent la plasticité d'une agriculture qui a le souci de son rôle au sein de la société et dans l'environnement, comme de la qualité et de la quantité des ressources naturelles qui constituent la base de son activité.

Les principaux enjeux issus du débat public

Le débat public a permis de produire 1 083 propositions issues des échanges et portées par les participants eux-mêmes. Le détail de ces propositions figure en Annexe. De manière générale, l'analyse de ces propositions révèle une demande claire d'accélérer la transition agro-écologique de la PAC et de mettre en place tous les outils et dispositifs nécessaires pour garantir une meilleure protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la biodiversité. Cette attente s'est exprimée de manière récurrente et de manière très forte tout au long du débat public.

Sans revenir sur les résultats de chaque étape et dispositifs (détaillés dans les pages précédentes), nous mettons ici en lumière six enjeux majeurs pour l'agriculture française et pour la définition du PSN sur lesquels les propositions ont le plus porté et qui sont revenus fréquemment, dans les différents dispositifs, mais aussi chez les différentes parties prenantes et participants.

ENJEUX 1

LE MÉTIER DE L'AGRICULTEUR : S'INSTALLER, ÉVOLUER, PÉRENNISER

La vie économique des structures agricoles est une préoccupation transversale qui s'est exprimée dans l'ensemble des contributions, aussi bien lors des réunions thématiques, que dans les cahiers d'acteurs ou encore sur les réseaux sociaux. Articulés sur les différentes périodes de vie d'une exploitation et/ou carrière d'agriculteur, les discours formulés lors du débat sont les témoignages d'une société qui change, et questionnent l'évolution de l'agriculture et donc des agriculteurs. Dans cette dynamique, la formation a semblé être un chemin d'unanimité pour résoudre de nombreux problèmes.

L'installation

L'installation d'un agriculteur sur une exploitation a été un sujet incontournable du débat. Les contributions à ce sujet révèlent des inquiétudes, face à une population d'agriculteurs vieillissante, à la réduction de leur nombre au fil des années et à la

difficulté, dans certains cas, à trouver un repreneur. Mais ce tableau menaçant laisse place à un discours d'espoir quant à l'ouverture aux changements que peut apporter une nouvelle génération. Dans la liste des arguments reliés à l'installation, nous retrouvons la controverse autour du système d'aide à l'hectare ou à l'actif, ce qui démontrerait pour certains que le choix effectué jusqu'à présent a eu une incidence sur les transitions et sur le coût de l'installation.

Outre une réorientation de la politique d'aides, d'autres solutions sont envisagées, à la fois du côté des repreneurs que des cédants. Ces solutions portent sur l'accompagnement de ces transitions sous la forme de transmission intergénérationnelle, d'aides fiscales ou encore de la revalorisation des fermages pour aider financièrement le cédant, mais également sur l'accompagnement dans la durée des jeunes agriculteurs.

La transmission a été largement reconnue comme le maillon faible de l'installation. A plusieurs reprises le lien a été fait entre une transmission bien préparée et bien accompagnée et une installation réussie. Au-delà de l'acte de transmission c'est l'adaptation du monde agricole à une société qui change qui est également exprimée et attendue.

Le sujet de l'installation a été souvent relié au rôle de la SAFER. Cet organisme est sujet à controverse, son utilité et sa politique sont questionnées. Parfois décriée comme privilégiant les grosses structures en leur réservant des terres pour s'agrandir, l'organisme revendique pour sa part ses actions en faveur de l'installation de petites exploitations. Ses moyens d'action, et plus particulièrement son droit de préemption, sont décrits comme une opportunité pour mener des changements, mais également comme sources de risque de tensions supplémentaires dans le tissu agricole local. Le droit à savoir et l'accès public à l'information sur l'accès à la terre constituent un élément de controverse et de méfiance majeur.

L'évolution d'une exploitation

Une exploitation doit pouvoir évoluer, au cours de son existence, en fonction des modifications du monde et de ses aléas. Cette adaptation implique

l'acquisition de compétences de la part des agriculteurs (exploitant comme salarié) dont le levier central reste la formation. Envisagée dans ses fonctions de formation initiale comme continue, elle est unanimement considérée comme indispensable aux changements et évolutions, mais elle est également jugée obsolète.

La formation continue est décrite comme le levier permettant un changement en profondeur, là où les incitations et/ou contraintes de la PAC ont été inefficaces. Nous pouvons retrouver un inventaire de formations hétérogènes, dans lequel l'agroécologie est récurrente. Au-delà des techniques agricoles, les questions propres à l'entrepreneuriat y sont également posées.

En plus des besoins de formation, la question de l'évolution a aussi été abordée pendant le débat du point de vue de la capacité des structures à évoluer et à s'orienter - selon certains - vers une agriculture en circuit court, locale et à forte valeur ajoutée. Les propositions ou conflits concernant la réduction des intrants et de leurs impacts sur la nature sont présentés comme indispensables et mettent les agriculteurs au cœur de ces démarches comme principaux acteurs, mais également comme élément bloquant le changement. Dans un cas comme dans l'autre, plusieurs contributions expriment une continuité ou une rupture avec les modèles traditionnels familiaux.

Pérenniser l'activité

Pour qu'une exploitation agricole soit pérenne, elle doit être viable économiquement. Pour atteindre cet objectif, plusieurs orientations ont été mises en avant.

La question du revenu des agriculteurs a été évoquée comme une cause des difficultés de recrutement mais aussi de pérennité de l'activité des exploitations agricoles, quelle que soit la période d'activité de l'exploitant. Les subventions versées par la PAC aux agriculteurs constituent une partie de leurs revenus, voire pour certaines exploitations l'intégralité de leurs excédents d'exploitation. Dès lors, réformer cette politique questionne pour certains participants la viabilité économique du métier. Parmi l'ensemble des ressources financières accessibles aux agriculteurs, dans de nombreuses inter-

ventions l'attention portait sur celles qui sont issues de la vente de leurs productions. En effet, un des fondamentaux défendus par l'ensemble des participants est que l'agriculteur puisse vivre du produit de son travail. L'argumentaire mobilisé pour atteindre cet objectif gravitait autour des besoins et/ou volontés des consommateurs. Ainsi, à ce propos, une famille d'argumentaire décrit des consommateurs à la recherche de prix bas pour leur alimentation, l'autre famille y oppose une recherche de qualité et de proximité. Ces deux visions impliquent, selon les participants au débat, des systèmes différents pouvant se résumer à travers le tableau suivant :

Au-delà de ce schéma qui résume les principaux points de divergence, plusieurs points de convergence ont également émergé au cours des débats. Tout d'abord, le rôle et le poids économique des intermédiaires et de la distribution. Un consensus se révèle par des propositions d'actions qui permettraient de valoriser au mieux les produits (transformation par les agriculteurs) comme des salles partagées ou des ateliers itinérants, entre autres. Un autre consensus a émergé sur le besoin d'avoir un consommateur éclairé et informé. L'alimentation représentant une part du budget de plus en plus faible, les participants se questionnent sur

Type de marché	Produire pour tous et à bas coûts	Produire de la qualité
Type d'aide	À l'hectare	À l'actif
Type d'exploitation	Intensive, grosse production à bas coût, faible ratio emploi / surface	Petites structures, plus nombreuses couvrant le territoire, ratio emploi / surface moyen à important
Types de solutions proposées	Encadrement du droit de la concurrence, Encadrement des prix demandés par la grande distribution	Développer les systèmes de circuit courts Territorialiser les systèmes alimentaires Privilégier les producteurs dans les marchés publics

la possibilité de remettre l'alimentation saine au cœur des priorités de la population. Pour parvenir à cet objectif, plusieurs voies sont proposées : la formation et l'éducation, une meilleure lisibilité de l'information relative aux modes de production, ou encore la création d'un chèque alimentation saine (une "sécurité sociale alimentaire").

La question du revenu a été souvent présentée comme corrélée aux risques.

Le travail agricole est soumis à des risques naturels et nombre de récoltes peuvent être anéanties par des phénomènes météorologiques (sécheresse, grêle, etc.). Face à cette instabilité rendant incertain l'avenir d'une exploitation, plusieurs acteurs prônent un système d'assurance plus performant pour limiter les risques. Si la question des risques fait l'unanimité, ses causes et sa gestion font appa-

raître des divergences importantes quant à la manière de les réduire, à la nationalisation du système d'assurance et ses coûts inégalement répartis entre secteur agricole, à sa conditionnalité à un engagement aux pratiques vertueuses.

Recommandations concernant l'enjeu 1

Prêter une attention particulière à la question de la transmission lors de l'intégration des propositions portant sur l'installation et la relève agricole.

Les demandes récurrentes de mieux accompagner la transmission (et donc la cession) et l'importance que tous les participants lui ont reconnue appellent à la mise en place d'une réflexion partagée sur ce

sujet avec un spectre très large d'acteurs. Cette question mériterait d'être approfondie et de faire l'objet d'ateliers participatifs dans le cadre d'une concertation post-débat public.

Répondre à la demande de transparence sur la question du foncier agricole.

Le débat a permis de constater un manque de confiance envers les acteurs gérant et accompagnant l'installation. De la même manière, il a montré que le sujet de l'accès au foncier présente au moins deux faiblesses : le manque de transparence et la qualité de la régulation du foncier agricole. Il est recommandé d'ouvrir des espaces de concertation avec plusieurs acteurs, parmi lesquels les collectivités territoriales, pour définir ensemble les conditions de la transparence et donc de la confiance ainsi que les dispositifs de régulation du foncier à mettre en place. Ce sujet mériterait d'être approfondi et de faire l'objet d'ateliers participatifs dans le cadre d'une concertation post-débat public.

ENJEU 2

REMETTRE AU CENTRE L'ACTE PRODUCTIF

Plusieurs contributions ont souligné qu'au-delà de l'action de financement, la politique adoptée par la PAC se veut incitative et devrait donc permettre de dessiner les contours de l'agriculture française. Initiées pour accroître les productions et satisfaire les besoins alimentaires de l'Europe, les aides à la production ont façonné un modèle économique et productif spécifique. Aujourd'hui, ce modèle est questionné, soit pour le remettre en cause en faveur d'une nouvelle agriculture ; soit pour le réajuster sur certains points à la marge.

Un des sujets qui résume le mieux le questionnement sur le lien entre système des aides et orientation de l'agriculture est celui de l'aide à l'hectare et de l'aide à l'actif.

La demande d'un passage à l'aide à l'actif s'appuie sur la volonté de sortir du système actuel des aides découplées à l'hectare, considéré comme

priviliégiant surtout les grandes exploitations et un certain type de production. Ce modèle ne serait pas en phase avec les objectifs actuels en termes environnementaux, climatiques, de rééquilibrage de la chaîne de valeur, etc.

Si cette position n'est pas partagée par tous les participants et fait débat au sein du monde agricole, d'autres considérations plus consensuelles sur le sujet apparaissent. D'abord le sujet permet de poser la question de la taille des exploitations : ce point est perçu comme un enjeu autant symbolique que pratique : la taille "idéale" est ainsi défendue par de nombreux acteurs, mais c'est rarement la même...

Ensuite si plusieurs déclinaisons de l'aide à l'actif ont été proposées pendant le débat (selon les ETP, UTH, ou d'autres critères) ; derrière ce thème c'est la définition d'actif agricole et d'agriculteur qui est posée, indépendamment du passage ou pas à l'aide à l'actif. Ainsi, plusieurs estiment que, quel que soit le système des aides, il serait nécessaire de définir le statut d'agriculteur, selon une définition qui reconnaîtrait comme agriculteurs ceux et celles réellement engagés dans une ferme ou une exploitation, dont l'objet de l'activité serait la production à des fins alimentaires.

Recommandation concernant l'enjeu 2

Répondre à la demande des participants de remettre au centre des négociations l'agriculteur, son statut et sa définition.

Si la DGPE et les DRAAF ayant participé au débat de terrain ont à maintes reprises apporté une réponse quant à l'impossibilité de pouvoir passer de l'aide à l'hectare à l'aide à l'actif, il reste à préciser comment l'objet plus large de la reconnaissance d'un actif agricole peut trouver sa place à l'intérieur de l'architecture des aides prévues par le PSN, tous piliers confondus. Il serait d'ailleurs opportun de consacrer des moments spécifiques de concertation à la définition de l'actif agricole, pour permettre de travailler les critères de définition du statut de l'agriculteur. Ce sujet mériterait d'être approfondi et de faire l'objet d'ateliers participatifs dans le cadre d'une concertation post-débat public.

ENJEU 3

DE L'AGRICULTEUR PRODUCTEUR À L'AGRICULTEUR PRESTATAIRE ENVIRONNEMENTAL : DES MODÈLES EN QUESTION

La question du « modèle agricole » est étroitement liée à celle de la transition agro-écologique et à la place de l'environnement.

Ce n'est pas la nécessité d'une transition agro-écologique qui fait débat, mais plutôt son intensité et les outils associés à sa mise en œuvre.

Ainsi l'"environnement" est perçu et défini, par certains, comme une "contrainte", porteur de règles auxquelles se conformer pour percevoir des subventions. Les deux arguments qui structurent cette position sont essentiellement que l'agriculture française aurait déjà des standards très élevés en matière environnementale (et sanitaire), que le système conventionnel en particulier serait déjà durable et attentif aux enjeux environnementaux et que l'environnement et le renforcement des règles associées pénaliserait la compétitivité du secteur, voire mettrait en danger le revenu de certains agriculteurs.

D'autres, au contraire, considèrent et définissent les enjeux liés à la préservation de l'environnement comme une opportunité non seulement pour mettre en place la transition, mais aussi pour garantir des revenus et répondre davantage à une demande sociale. Le risque de distorsion de concurrence n'en serait pas un à partir du moment où, à l'échelle européenne voire internationale, des standards uniformes seraient adoptés.

Dans ce débat sur les modèles et sur la nécessité de leur changement, des sujets apparaissent plus conflictuels que d'autres : le bien-être animal, l'usage des produits phytosanitaires, le réel impact sur l'environnement et sur les ressources naturelles des différents modes de production ou d'élevage. L'ambition environnementale de l'éco-régime est étroitement liée à cet enjeu.

Recommandations concernant l'enjeu 3

Sortir d'une approche strictement consultative des parties prenantes et de la société et leur proposer des espaces pour travailler ensemble sur les solutions.

Au regard des positions portées par les différents participants et des divergences autour de certains thèmes liés à la transition (notamment celui des produits phytosanitaires et des ressources naturelles) il importe que des moments de concertation soient organisés afin d'élaborer des mesures précises et de travailler, dans un trilogue ministère - parties prenantes - société, sur le contenu de l'éco-régime.

ENJEU 4

LE PAC : QUEL RÉEL CADRE COMMUN AU-DELÀ DES SUBVENTIONS ? LA QUESTION DE LA DISTORSION DE CONCURRENCE

Le débat a fait émerger de manière claire que la gestion de la distorsion de concurrence et de l'homogénéisation des standards, au moins au niveau européen, est primordiale pour assurer des revenus aux agriculteurs mais aussi pour assurer des standards de qualité aux consommateurs. Or, la politique agricole commune n'est pas perçue comme un outil en mesure de protéger les agriculteurs et les consommateurs de ces distorsions. Ce sujet n'a pas été traité par les participants exclusivement du point vu économique, mais a également été envisagé en des termes plus vastes.

C'est le projet politique européen lui-même qui a été invoqué : mettre de la cohérence dans les standards signifie faire valoir et affirmer le projet d'une Europe unie, cohérente, solidaire. La régulation des marchés serait ainsi un outil au service d'un projet politique.

Le débat a montré que, pour les participants, les questions de la distorsion de concurrence et de l'homogénéisation des standards, au moins au niveau européen, sont primordiales en ce qui

concerne leur impact sur les revenus des agriculteurs et la qualité des productions pour les consommateurs. Or, pour nombre de participants, la politique agricole commune n'est pas perçue comme un outil en mesure de protéger les agriculteurs et les consommateurs de ces distorsions. Ces questions ne sont pas abordées uniquement du point de vue économique ou sanitaire. Elles concernent aussi largement le projet européen : il est attendu de l'Union européenne qu'elle assure des conditions de concurrence saines et loyales et un haut niveau de sécurité sanitaire des aliments partout et pour tous. La régulation des marchés est ainsi envisagée comme un outil au service d'un projet politique.

Recommandation concernant l'enjeu 4

Au-delà de la PAC, répondre à la demande sur la position de la France concernant la régulation des marchés agro-alimentaires.

La position de la France concernant la régulation des marchés agro-alimentaires, bien que ne s'inscrivant pas dans le cadre du PSN, préoccupe les agriculteurs qui se sont exprimés au cours du débat. Il est important que le Ministère puisse répondre si et expliciter de quelle manière il adhère à la demande concernant la régulation de la distorsion et si et comment il décide de la porter dans d'autres instances.

ENJEU N. 5

LE LOCAL : AU-DELÀ DU CONSENSUS, UNE PLURALITÉ D'AMBITIONS

Le sujet du local, déjà mis en exergue dans l'analyse du corpus de la première phase du débat, est l'un des thèmes les plus consensuels de la deuxième phase. En effet, le terme "local" semble être partagé par

l'ensemble des participants tout en convoquant des notions différentes. Ainsi, afin d'étudier plus précisément ces acceptions, nous avons reconstitué un corpus spécifique à ce terme¹.

Nous avons pu constater que la référence au local mobilisait deux notions en particulier :

- › le local au sens de l'échelle et des particularités régionales ou départementales. C'est clairement ici une proximité et une identité géographique qui sont avancées.
- › un local plus subjectif, qui repose sur une représentation « artisanale », faisant référence à certains modes de production sous-tendus par certaines valeurs.

Le local comme territoire spécifique peu valorisé du fait du poids de la norme européenne

Tout d'abord le local se réfère à l'hétérogénéité des conditions de culture et d'élevage en fonction des régions où se situe l'exploitation. Tout d'abord, le local se réfère aux spécificités des conditions de cultures et d'élevage propres aux régions où se situe l'exploitation. Toujours dans une orientation d'agro-écologie, une optimisation des choix de cultures et de variétés est demandée. Nous observons ici des propositions concernant les sélections de races locales pour leurs richesses génétiques et pour leurs caractéristiques en adéquation avec les conditions de vie d'une région. Elles nécessiteraient moins d'adaptation du système de culture ou d'élevage et seraient donc plus respectueuses de l'environnement. Ces systèmes locaux ainsi décrits mériteraient, selon certains, d'être davantage reconnus et protégés.

La question des variétés locales implique les circuits de distribution des semences. Plusieurs demandes réclamaient l'ouverture des droits à la culture de semences locales, mais également le droit aux semenciers de vendre ces mêmes semences.

.....
¹ Cette analyse a été réalisée par Lucie Loubère, post-doctorante au laboratoire LERAS dans le cadre d'une convention avec la Cndp. Dans son travail, elle a regroupé les 781 segments contenant les termes « local », « locaux » (et synonymes), auxquels elle a appliqué une analyse de classification hiérarchique descendante.

En réalité, derrière la question de variétés locales (souvent assimilées à “anciennes”), c’est aussi la bureaucratie et les règles de la PAC qui sont questionnées. En effet, selon certains points de vue, les particularités géographiques impliqueraient une adaptation spécifique des mesures de la PAC à ces territoires. En ce sens, le poids d’une norme insoucieuse des particularités des territoires a été souvent pointé du doigt, tout comme l’incapacité de la PAC à financer et à soutenir les expérimentations singulières et locales.

Une autre acception est celle qui fait référence aux filières « locales ». Ici la localité est définie par la proximité géographique. Le discours est tourné vers des exploitations et des fermes qui desserviraient un périmètre géographique proche. L’utilisation de l’expression “exploitations locales”, ne s’entend pas (ou pas seulement) au sens d’« implantées localement », mais dont la production est à destination du marché local. Cette expression marque également une opposition avec les exploitations établies dans une même zone, mais dont le marché visé serait national (ou international). Les propositions sur le soutien aux filières locales ne portent pas seulement sur le rôle du producteur, mais également sur celui des consommateurs et des collectivités locales qui devraient permettre de développer et pérenniser ce marché.

Enfin, les acteurs locaux sont régulièrement cités. Appréhendés au sens large, ils peuvent recouper des élus, des structures de distribution, des établissements d’enseignement, ou toutes autres catégories. Cependant, comme pour les filières, c’est sous l’angle de la proximité géographique qu’ils sont mentionnés. Ces acteurs devraient, selon certains participants, travailler davantage vers une meilleure synergie afin de développer à la fois l’ancrage de l’agriculture dans leur territoire tout en favorisant une certaine diversité. La souveraineté alimentaire, imaginée d’abord à une échelle très locale par les participants à l’atelier dédié à ce sujet, révèle l’importance accordée aux acteurs locaux et au local comme étant la meilleure échelle pour répondre à plusieurs enjeux. Le fait que ces acteurs locaux aient un pouvoir accru dans la gestion des financements du second pilier, a été globalement apprécié.

Le local comme valeur

Trois sujets en particulier, ayant émergé dans le cadre des échanges, montrent la manière dont le local est appréhendé comme une valeur.

Le premier porte sur le « système local » comme opposition au processus de mondialisation. Les lois des marchés agricoles et le système de subvention sont décrits, par certains, comme néfastes à l’environnement et aux conditions de vie des agriculteurs des pays en voie de développement. Ainsi, il est demandé de limiter les exportations vers ces pays (voir de les pénaliser) afin d’être solidaires des paysans locaux. Le terme local est donc utilisé par une partie des contributeurs comme le signe d’un ralliement dépassant les frontières et porteur d’une idéologie de partage et d’équité.

Les conséquences du libre-échange et plus particulièrement de la mise en concurrence de produits cultivés ou élevés en France avec les produits d’autres pays aux normes différentes et aux coûts du travail plus bas, ont régulièrement été décriées. Le terme local est sous cet angle appréhendé comme la préférence locale.

Le deuxième traite de l’impact écologique et économique de l’échelle locale dans la chaîne production, transformation et consommation. Pour certains contributeurs, en réduisant les transports, le choix du local permettrait de réduire l’impact carbone et d’augmenter les revenus des agriculteurs. Cependant, selon ces mêmes contributeurs, le rôle de la grande distribution reste un élément problématique, notamment en matière de valorisation des produits locaux et de fixation des prix d’achats.

Enfin le troisième sujet concerne la qualité des aliments. Dans ce cas, le local est perçu comme un critère de qualité, voire parfois comme le gage de cette qualité. L’adjectif local n’est pas réellement défini, mais il entre en résonance avec la proximité géographique et la saisonnalité, ainsi “bien se nourrir” impliquerait la possibilité d’acheter des aliments accessibles dans un périmètre proche de son lieu de vie.

Recommandations concernant l'enjeu 5

Répondre sur la manière dont le Ministère se positionne sur la demande d'une approche plus localisée de la politique agricole française.

La demande de recentrer la production au niveau local n'apparaît pas dans les objectifs potentiels de la PAC. Le fonctionnement même de la PAC implique que les mêmes règles soient appliquées sur le territoire européen, dans un marché unique européen permettant de s'approvisionner en Europe. Cette demande de « local », forte et émergente, véhicule la volonté d'une réelle inflexion de la PAC en ce sens. Il est de la responsabilité du décideur et des gestionnaires de préciser dans l'immédiat la manière dont cette demande pourrait trouver une réponse dans le PSN, et sur le long terme de traiter cette attente croissante et de plus en plus répandue.

ENJEUX 6

DES NOUVELLES FORMES DE CONCERTATION ET D'OUVERTURE AUX CITOYENS

Les concertations menées dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation (EGA), souvent évoquées par les participants, ont été une première tentative d'ouverture sur les sujets alimentaires (et agricoles) au-delà des acteurs traditionnellement impliqués. Toutefois, comme nous l'avons évoqué dans l'étude de contexte, les EGA ont laissé subsister de grandes frustrations quant à leur niveau d'ouverture (notamment vis-à-vis du grand public) et quant aux résultats. Ce premier rendez-vous participatif a nourri une certaine réticence chez la plupart des acteurs. Le débat imPACtons! a donc dû faire face aux souvenirs que les EGA ont laissé sur le terrain.

Pourtant, les EGA tout comme le débat imPACtons! révèlent un enseignement majeur pour le décideur : la nécessité d'organiser les prochaines démarches

participatives avec une reddition des comptes à la hauteur des enjeux et de la demande croissante, de la société tout comme des parties prenantes, de peser davantage sur les choix politiques et sur les décisions techniques qui les concernent.

« Aujourd'hui, on peut ressortir avec de belles propositions de cette consultation, mais à la fin si elles sont balayées, cela tourne toujours de la même façon... Veut-on arriver à une coexistence des modèles ? Veut-on arriver à un consensus mou ? Des choix seront-ils vraiment faits ? Ce sont des questions qui sont, je pense, importantes². »

Recommandation concernant l'enjeu 6

Créer des nouveaux espaces de concertation pour créer des nouvelles relations.

Le débat a fait émerger une demande claire d'espaces de dialogue renouvelés entre agriculteurs, décideurs et société. Au-delà du formalisme des espaces de négociation ministériels, il ne s'agit pas de créer des nouvelles instances ou de mettre en place une surproduction et une superposition de démarches de concertation. Il s'agit plutôt d'envisager autrement la participation et la concertation en veillant à la neutralité du cadre, à la mise en confiance, et à la définition d'objectifs clairs visant la production de solutions partagées.

.....
2 Un participant, Compte-rendu intégral, p.21, Réunion publique, 11 septembre 2020, Châlons-en-Champagne

Recommandations générales

Afin de respecter le principe de reddition des comptes ainsi que la parole de celles et ceux qui se sont exprimés dans le cadre du débat, le MAA se doit d'apporter des réponses ne se limitant pas à la seule indication de leur faisabilité technique. Le MAA doit indiquer clairement son positionnement par rapport aux propositions formulées et face aux grands sujets qui ont émergé du débat.

Pour respecter l'esprit de la loi, le MAA est également appelé à répondre non seulement aux propositions issues du débat, mais également aux recommandations générales de la Commission nationale du débat public ainsi qu'à celles qui concernent les enjeux rappelés ci-dessus.

Ainsi, la commission particulière recommande au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de :

- › Indiquer la manière dont seront pris en compte les résultats issus du questionnaire portant sur la hiérarchisation des objectifs du PSN, notamment en précisant si et comment la hiérarchie établie par les répondants est retenue, si et comment l'orientation des masses budgétaires affectées par le PSN – dans le cadre des orientations arrêtées par la Commission européenne – respecte la hiérarchie issue de la première phase du débat public. Nous soulignons ici que cette recommandation, déjà formulée dans le compte-rendu intermédiaire, n'a obtenu aucune réponse de la part du ministère.
- › Répondre à toutes les propositions reportées dans ce compte-rendu et se prononcer sur leur faisabilité (en précisant si elles existent déjà), puis détailler et expliquer concrètement si et comment elles pourraient être intégrées au PSN ou dans une autre politique publique. Afin de faciliter la réponse du MAA, un répertoire contenant toutes les propositions est annexé au présent compte-rendu. Dans la compilation du tableau de réponse et dans un souci de clarté vis-à-vis des contributeurs ayant pris le temps de faire des propositions, la commission demande au MAA :
 - pour les propositions indiquant des taux ou

des seuils minimaux ou maximaux, d'indiquer s'il décide de les retenir ou non, en ne se limitant pas à rappeler l'existant.

- pour les propositions qui entrent dans son champ de compétence administrative ou politique, de formuler des réponses aux propositions qui reflètent précisément sa position et notamment : si la proposition est retenue ou non, à quelles conditions, ou quels sont les obstacles qui empêcheraient sa prise en compte.
 - pour les propositions ne rentrant pas dans son champ de compétence administrative ou politique du MAA, mais touchant tout de même au sujet de l'agriculture ou de l'alimentation, d'aller au-delà de la formule "Ne rentre pas dans le champ du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation".
- › Au-delà de la compilation du tableau de réponse, le MAA devrait établir un document grand public dans lequel il expliciterait de manière claire ce qu'il a retenu du débat en termes de propositions, d'orientations et de hiérarchisation (en indiquant celles qu'il retient). La seule compilation du tableau des propositions ne peut pas servir de réponse à un débat aussi vaste et riche. La réponse du Ministère étant très attendue par les parties prenantes, il faut qu'elle soit accessible, et aussi claire pour celles et ceux qui n'ont pas fait de propositions ou qui ne souhaitent pas lire l'intégralité du Tableau de propositions que pour les autres. Dans ce document, un paragraphe à part doit être consacré à expliciter les modifications ou les ajouts intervenus dans la rédaction du PSN au regard des enseignements du débat public, afin d'expliquer précisément comment et sur quels points le PSN a été infléchi par le débat public.
 - › Diffuser ce compte rendu et le bilan du débat public à l'ensemble des directions et services du ministère ainsi qu'à ses partenaires habituels.
 - › Demander à chacune des instances et autorités consultées par la loi, de produire un document grand public résumant ses préconisations et remarques en vue des ultérieures étapes de la procédure participative (notamment la PPVE, participation par voie électronique).



TABLEAU DES RECOMMANDATIONS ET DES PROPOSITIONS

Tableau des recommandations et demandes de précision de la CPDP

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
Recommandations de l'enjeu N°1 : Le métier de l'agriculteur : s'installer, évoluer, pérenniser	1. Prêter une attention particulière à la question de la transmission lors de l'intégration des propositions portant sur l'installation et la relève agricole.			
	2. Répondre à la demande de transparence sur la question du foncier agricole.			
Recommandations de l'enjeu N°2 : Remettre au centre l'acte productif	3. Répondre à la demande des participants de remettre au centre des négociations l'agriculteur, son statut et sa définition.			
	4. Sortir d'une approche strictement consultative des parties prenantes et de la société et leur proposer des espaces pour travailler ensemble sur les solutions.			
Recommandations de l'enjeu N°4 : Le PAC : Quel réel cadre commun au-delà des subventions? La question de la distorsion de concurrence	5. Au-delà de la PAC, répondre à la demande sur la position de la France concernant la régulation des marchés agro-alimentaires.			
Recommandations de l'enjeu N°5 : Le local : au delà du consensus, une pluralité d'ambitions	6. Répondre sur la manière dont le Ministère se positionne sur la demande d'une approche plus localisée de la politique agricole française.			
Recommandations de l'enjeu N°6 : Des nouvelles formes de concertation et d'ouverture aux citoyens	7. Créer des nouveaux espaces de concertation pour créer des nouvelles relations.			

Tableau des propositions et demandes de précision de la CPDP

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
2ND PILIER	Rendre obligatoire le pilier 2 de la PAC et augmenter la part des financements alloués à ce pilier.			
	Revaloriser le 2ème pilier, actuellement cinq fois moins doté que le 1er, pour renforcer les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique.			
	Attribuer une aide bonifiée pour les exploitations des territoires de Parcs naturels régionaux qui inscrivent leurs pratiques dans les orientations des Chartes de Parc.			
	Aide ciblée pour l'agritourisme (dont l'oénotourisme).			
	Aide ciblée pour le sylvopastoralisme : renforcer le lien agriculture et forêt pour une gestion durable des espaces forestiers, le maintien des paysages et la lutte contre l'embroussaillage.			
	Elaborer des mesures adaptées aux contextes locaux, basées sur l'identification des besoins et des objectifs territoriaux (ex : concernant la gestion pastorale, l'amélioration des pratiques passe sur certains territoires par une limitation du nombre d'animaux pâturant pour préserver les milieux, alors que, dans des contextes de déprise agricole ou de fermeture des paysages, elle passe plutôt par un renforcement de ce nombre d'animaux, pour maintenir des écosystèmes ouverts. La prise en compte des prairies humides, réservoirs de biodiversité particulièrement sensibles, doivent également faire l'objet d'une attention particulière, en lien avec les conditions pédoclimatiques locales).			
	Conforter la mesure coopération dans le second pilier, mesure qui permet de financer l'émergence de projets innovant portés par des groupes d'agriculteurs, et l'émergence de projets de territoires.			
	Renforcer le soutien à l'agroforesterie, qui présente des bénéfices en grande culture et en élevage.			
	Mettre en place d'un éco-programme « Pollinisateurs » qui rémunérerait des pratiques comme la mise en place de 10 % de cultures à fort potentiel nectarifère et pollinifère, la diversification des variétés cultivées y compris au sein de la même parcelle, la formation continue sur les insectes auxiliaires, la lutte intégrée contre les bioagresseurs de cultures et la diminution drastique de l'usage de tous les pesticides de synthèse			
	Créer un soutien supplémentaire ou complémentaire dans les zones intermédiaires difficiles, qui se rapprocheraient un peu de l'ICHN, pour soutenir la production d'alimentation humaine.			
	Renforcer le plan bâtiment, qui aide l'ensemble de nos agriculteurs sur notre région, c'est-à-dire que ce soit les producteurs d'élevage, surtout pour conserver l'élevage.			
	Financer les projets de développement rural de type Leader par différents fonds : FEADER pour le volet agricole et FEDER ou FSE pour d'autres volets. Le FEADER ne doit plus financer des projets non agricoles.			
	Soutien de la PAC pour renforcer l'autonomie des exploitations en matières de : Alimentation animale : autonomie fourragère, céréalière, protéique ; Production d'énergies renouvelables (solaire, méthanisation) adaptée aux types de fermes du Pays Basque ; Réduction d'apports externes d'intrants ; Economie d'eau.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
2ND PILIER	Lors des appels à projets financés par les FEADER, les critères de sélection doivent devenir précis et contraignants pour les diverses aides, dont l'investissement dans les bâtiments : exclure les bâtiments à caillbotis intégral et tout système à cages ; agrandir les surfaces, avec des zones fonctionnelles ; améliorer le confort (litière...) ; prévoir un enrichissement optimal pour l'espèce ; prévoir un accès au plein air ; limiter la dimension pour appliquer le MOINS et MIEUX ; quant aux volailles exclure les grands bâtiments et le pseudo-plein air. Définir le bon équilibre entre bâtiment et parcsours ; abattage sans long transport ; audits et démarche de progrès ; abandon de toute aide à la production de foie gras.			
	Apporter des soutiens financiers pour le montage des dossiers, pour l'accompagnement technique à la mise en oeuvre et pendant les périodes de transition ou de reconversion.			
	Aider à financer des postes de conseillers qui aideraient les agriculteurs gratuitement à mettre en place des démarches vertueuses, adaptées au territoire sur leurs exploitations ainsi que des conseils pour atteindre les critères de labellisation.			
	Mieux accompagner, en repensant le conseil et l'assistance auprès des agriculteurs, les changements de systèmes progressifs et durables grâce aux diagnostics et analyses de sol qui permettent notamment d'engager le dialogue sur l'amélioration de la durabilité des systèmes agricoles.			
	Communiquer sur les possibilités indiquées par PARCEL (outil web permettant d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires) pour montrer et convaincre (professionnels, élus, population).			
ACCOMPAGNEMENT AGRICULTEURS	Favoriser la recherche appliquée de terrain entre expert et exploitants agricoles par le biais d'études pour l'amélioration des connaissances sur l'agriculture de conservation notamment, pratique durable et respectueuse de l'environnement. Le terme « expert » est important dans ce cas, où il est demandé d'avoir des personnes ayant une connaissance fine du monde agricole et des expériences significatives de terrain allant au-delà du conseil.			
	Développer des appuis techniques adaptés pour diminuer la pénibilité (Atelier paysan...).			
	Développer des actions de prévention et de promotion de la santé à destination du monde agricole. Soutenir des actions en matière de prévention sur les risques professionnels, physiques ou psychiques : • Prévention des conduites suicidaires • Sécurité au travail dans le milieu forestier : équipement, formation.			
	Investir dans l'expérimentation de méthodes d'accompagnement à la réduction des pesticides, à la préservation de la biodiversité.			
	Accroître la formation, le conseil et l'accompagnement des agriculteurs pour renforcer la résilience de l'exploitation et sa contribution à la lutte contre les dérèglements climatiques.			
	Accompagner par le conseil, la formation, le financement de la prise de risque et des incitations financières, les exploitants vers des systèmes plus résilients : diversification des cultures et des débouchés, polyculture-élevage, surface en herbe, allongement des rotations...			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
ACCOMPAGNEMENT AGRICULTEURS	Permettre l'accès à plus de conseil en gestion.			
	Financer l'effort de recherche et l'accompagnement des changements dans un but qualitatif et d'autonomie des exploitations. Type de mesures : recherche génétique, des variétés plus résilientes, recherche agronomique.			
	Briser l'isolement des agriculteurs (Remplacement des associés ; Redensifier en présence d'actifs ; Communication numérique ; Mobilité / Transports).			
	Renforcer les mesures d'aide aux techniques alternatives qui permettent la réduction de produits phytosanitaires.			
	Proposer en contre-partie de la mise en place de mesures un accompagnement agronomique.			
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Aider à la création et à la pérennisation de fonctions supports pour les agriculteurs (postes administratifs et techniques, traitement des factures, recherches des subventions, aide au développement, recherches de débouchés...) pouvant être commun entre plusieurs exploitations.			
	Accompagner le coût de la transition qui ne peut pas être supporté uniquement par les agriculteurs, qui sont les principales victimes du changement climatique.			
	Anticiper les questions de gestion de la ressource en eau, sur la recherche sur le vivant et sur les questions du stockage du carbone qu'il est nécessaire de se poser à l'échelle de l'humanité.			
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Innovier sur de nouvelles productions qui permettraient d'adapter au mieux les pratiques au changement climatique.			
	Accompagner le changement des modèles de production en intégrant la notion de temps nécessaire, de l'accompagnement et de la formation.			
AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Agir sur la production pour qu'elle s'adapte à l'évolution de la consommation : aider les agriculteurs pour tout ce qui permet de produire + bio (atteindre 45%) et d'aller vers une assiette + végétale : production légumes, fruits, légumineuses doit être augmentée et relocalisée.			
	Soutenir massivement l'installation, la conversion et le maintien en bio. Verdissement : maintenir la reconnaissance automatique des agriculteur-rices bio.			
	Développer et pérenniser certaines productions bio prioritaires.			
	Protéger les producteur-rices bio contre les contaminations provenant de l'agriculture conventionnelle et appliquer le principe du pollueur-payeur en cas de contamination d'une ferme bio.			
	Bonifier les taux pour les systèmes extensifs (à l'herbe ou non) et à l'agriculture bio et reconnaître les nombreux services qu'offre le pastoralisme dans la structure des territoires et dans l'économie locale.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Adapter les seuils planchers de chargement pour les mesures d'aides en élevage et d'aide à la conversion bio en fonction des territoires et des contextes de l'élevage local.			
	Accompagner le développement des productions de semences AB dans le cadre des MAEC « conversion » et « maintien », si elles sont reconduites et augmenter les montants pour tenir compte de la prise de risque importante engagée par les agriculteurs multiplicateurs de semences biologiques (la production de semences biologiques peine à se développer pour certaines espèces (exemples : betteraves sucrières, certaines semences potagères ou graminées fourragères...) en raison d'impasses techniques ou de coûts de production trop élevés pour atteindre un équilibre économique.).			
	Soutenir l'approvisionnement de la restauration hors domicile en produits bio et locaux.			
	Mettre en place un bonus financier pour les producteurs bio, ou un malus pour les producteurs industriels "traditionnel" qui nuisent à l'environnement.			
	Améliorer les aides à la conversion (hausse des aides, les obtenir dans un meilleur délai).			
	Respecter les engagements européens, à savoir à porter à 25 % en termes de surface agricole biologique notre surface à cultiver. Favoriser le biologique local par la structuration de filières, de cultures, de transformations à travers les circuits courts et ventes locales directes. Organiser les filières d'approvisionnement local pour les collectivités, cantines, crèches, EHPAD, en assurant un revenu décent et pérenne dans les politiques de solidarité.			
	Prioriser l'agriculture biologique. A territoire égal, l'agriculture biologique et la permaculture permettent une plus grande sécurité alimentaire grâce à l'indépendance par rapport au pétrole et autres intrants importés.			
	Continuer à encourager et favoriser le soutien financier à l'achat de matériel adapté à l'entretien du paysage à l'attention des agriculteurs ou des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).			
	Accompagner davantage les structures collectives : CUMA, atelier collectif de production et de transformation...			
	Soutenir à l'échelle européenne le développement de l'agriculture de groupe en reconnaissant les jeunes.			
AGRICULTURE DE GROUPE	Créer des groupes d'échange multi acteurs pour l'interconnaissances des problématiques et mettre en place des actions concrètes, encourager la création, la participation à des groupes d'échanges professionnels qui s'engagent pour l'évolution des pratiques.			
	Mettre en place un système de bonus dans les aides, en cas d'adhésion à des groupes.			
	Favoriser et accompagner l'approche collective par des aides à l'échelle de territoires, ou à des regroupements d'agriculteurs avec éventuellement d'autres acteurs (association des salariés pour la gestion agropastorale par exemple), autour d'un projet lié à la biodiversité ou à la protection des ressources en eau.			
	Accompagner un écosystème de conseil et d'accompagnement au changement de pratiques, prioritaire-ment en collectif.			
	Soutenir les projets collectifs de systèmes territoriaux qui renforcent et pérennisent l'autonomie des productions végétales et animales.			
	Répartir les aides dans des groupes qui s'engagent dans des démarches territoriales et collectives.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
AGROBIODIVERSITÉ	Aider à la réintroduction de variétés anciennes, de variétés moins consommatrices en eau, de variétés plus résilientes et plus adaptées au changement climatique, à ses températures, maladies, parasites associés, et créer des débouchés rentables pour ces cultures.			
	Favoriser la diversification des semences qui diminuerait les risques de maladies des cultures et par conséquent la nécessité d'utiliser des produits phytosanitaires et pharmaceutiques. Encourager également le mélange de cultures dans les parcelles, notamment en attribuant des primes.			
	Réfléchir aux variétés produites aujourd'hui et celles de demain en fonction des ressources (eau, climat,...) et des besoins alimentaires.			
	Encourager la reproduction des semences. La semence est primordiale pour la sécurité alimentaire. Elle doit redevenir locale et paysanne. Breveter le génome ou l'hybrider de manière à l'affaiblir revient à du "suicide".			
	Pour soutenir les races rustiques locales : réhausser les aides accordées aux races menacées, en accordant plus de subventions aux races en déclin et en diminuant ou supprimant les ratios de productivité exigés aux élevages (ovins par exemple).			
	Utiliser tous les outils PAC (« ecoschèmes », interventions sectorielles, mesures agro-environnementales du 1 ^{er} pilier), et même aller au-delà, pour enrayer la disparition alarmante de la biodiversité alimentaire pour assurer la diversité génétique mise en culture au sein d'une même espèce et entre les espèces cultivées, notamment en facilitant l'utilisation de races et de variétés de culture traditionnelles.			
	Soutenir, via une mesure dédiée, le rôle d'animation des filières et des collectifs valorisant des RGAAs, assuré par les conservatoires régionaux.			
	Gérer les RGAAs de façon systématique à l'échelle régionale, dans un continuum d'actions d'inventaire, de conservation/ gestion génétique et de valorisation. Il s'agit de repérer les ressources, évaluer leur potentiel, les porter à connaissance des acteurs du territoire, les rendre disponibles pour des projets de valorisation dans les territoires régionaux, notamment auprès de collectifs d'agriculteurs transformateurs, tout en les sécurisant continuellement et d'établir des liens entre ces ressources d'une même région.			
	Supprimer le catalogue des semences, autoriser les semences paysannes.			
	Préserver les variétés traditionnelles et locales, diminuer la part des hybrides dans les cultures, diversifier l'offre alimentaire. favoriser la diffusion de légumes vivaces ou peu communs actuellement (arroche, pimprenelle, raifort).			
	Réglementer le catalogue des semences.			
	Favoriser en particulier la luzerne (vivace au système racinaire conséquent qui concourt à structurer le sol par son système racinaire), non irriguée.			
	Créer des mesures spécifiques destinées au financement de la gestion et de l'animation régionale de la biodiversité domestique est essentielle.			
	Déclarer les graines et les semences comme patrimoine mondial.			
	Permettre un accès libre et inconditionnel des agriculteurs aux banques de graine et encourager financièrement la diversification des cultures à une échelle locale.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
AIDE À L'ACTIF	Favoriser les petites exploitations plutôt que les grandes : les subventions de la PAC doivent être distribuées pour favoriser une multitude de petites structures diversifiées en revalorisant la production à l'hectare et en prenant en compte le nombre de personnes employées (UTH) dans l'exploitation en couplant les aides au nombre d'actifs sur la ferme, en arrêtant de verser des aides au-delà d'un certain nombre d'hectares et en favorisant les petites surfaces agricoles du type mini-ferme et ferme urbaine pour permettre à ces petites exploitations de s'installer et de perdurer, y compris en milieu urbain.			
	Remplacer l'aide à l'hectare par une aide à la main d'oeuvre (UTH).			
	Privilégier les aides à l'actif en fonction du nombre d'ETP pour encourager l'emploi agricole avec un plafond pour aider les petites exploitations extensives (plutôt que des aides à l'hectares).			
	Encourager l'emploi (aide proportionnelle aux actifs agricoles ou à l'UTH pour encourager l'emploi).			
	Privilégier les subventions à l'unité de travail plutôt qu'à l'hectare avec un seuil maximum pour éviter les effets pervers, ou alors un système hybride alliant subvention à l'hectare et à l'emploi.			
	Conditionner les aides PAC au nombre d'équivalent temps plein (ETP), employé sur la ferme dans des travaux agricoles de terrain, en rapport avec les exigences environnementales et bas carbone.			
	Réserver les aides aux actifs agricoles qui assurent un acte direct de production et fixer un seuil qualifiant l'activité agricole.			
	Réserver une partie des aides PAC aux actifs agricoles. Les critères définis pour être considéré comme actif agricole pourraient être : ne pas percevoir de pension de retraite ; tirer au moins 50 % de son revenu de l'activité agricole ; ne pas travailler à l'extérieur de la ferme plus de 532 heures. Les deux derniers critères correspondent aux critères d'agrément des GAEC en France.			
	Plafonner les aides en intégrant les salaires permanents et temporaires à l'ETP.			
	Passer à l'aide à l'activité et non à l'hectare et imposer un ticket d'entrée à 5000 euros par actif, notamment pour aider les petites exploitations.			
AIDE AU STOCKAGE PRIVÉ	Prendre davantage en compte la main-d'oeuvre dans les dispositifs d'aides découplées. L'éligibilité de la luzerne déshydratée au mécanisme d'aide au stockage privée en cas de crise des capacités d'achat des éleveurs (laitiers par exemple).			
AIDES À L'INVESTISSEMENT	Aide vers la recherche, vers la production et auprès des équipementiers pour innover dans les matériels qui permettent d'accroître l'autonomie en protéines.			
	Aider les agriculteurs dès le début de leur démarche de conversion ou de démarche qualité (notamment sur les investissements).			
	Favoriser, dans les aides à l'investissement, l'économie circulaire, l'autonomie alimentaire et l'auto-suffisance énergétique des exploitations agricoles, ainsi que le mélange de cultures qui nécessite du matériel de tri des récoltes.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
AIDES À L'INVESTISSEMENT	Favoriser les investissements collectifs en fixant le critère que plus il y a de bénéficiaires, plus le taux de subventions est élevé.			
	Aider à l'investissement dans des systèmes d'irrigation plus efficient via le PCAE.			
	Conditionner les aides aux investissements en fonction des pratiques agroécologiques qui en découlent.			
	Accompagner les investissements dans le cadre du 2ème pilier pour favoriser l'innovation et la modernisation. Prévoir 30% minimum de l'enveloppe du FEADER sur des enjeux d'investissement, de gestion des risques et d'installation, dans une approche miroir aux 30% environnementaux.			
	Prévoir dans le deuxième pilier un volet « investissement » bien doté et son accès doit être facilité.			
	Cibler la politique d'investissements en priorité vers les fermes biologiques.			
	Remplacer les aides à l'investissement par des paiements pour la diversification et l'autonomie des fermes, l'accompagnement à la transition (individuelle ou collective), le financement de projets alimentaires territoriaux...			
	Accompagner les agriculteurs multiplicateurs dans le matériel permettant les économies voire la suppression de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou sur des investissements permettant d'améliorer les conditions de travail des opérateurs. Mettre en place une forme de coordination entre les régions, décisionnaires sur les fonds du 2ème pilier qui ont financé ces investissements dans la précédente PAC, afin que les mesures mises en oeuvre soient plus homogènes d'une région à l'autre.			
	Favoriser les aides à l'investissement des outils de transformation de la luzerne.			
	Soutenir les investissements productifs des exploitations agricoles, répondant aux attentes des marchés et de la société, et améliorant leur productivité et leur résilience			
	Soutenir par le biais des aides à l'investissement, des aménagements destinés à relever le niveau de BEA (Porcs et volailles en priorité), allant au-delà des minimas requis par la loi, ainsi que dans des outils locaux d'abattage intégrant des standards élevés de protection animale ou adaptés à certaines productions plus respectueuses du BEA. Afin de répondre à la préoccupation de durabilité des productions, doit être exclu tout investissement ayant pour objet ou pour effet de réduire le BEA, ou de maintenir des installations non respectueuses du BEA.			
	Financer l'investissement des espaces-test : mobiliser des crédits pour financer les équipements nécessaires aux espaces-test agricoles : équipements de production végétale et animale, ateliers de transformation... Les espaces-test, qui ont des formes associatives et coopératives, doivent pouvoir mobiliser les dispositifs de la PAC pour financer les investissements nécessaires aux tests d'activité.			
	Des mesures d'aide à l'investissement, pour soutenir les agriculteurs dans leurs actions de plantation et la régénération naturelle assistée. Des mesures d'aide à l'investissement spécifiques devront également être dédiées aux espaces sylvopastoraux afin de mieux les valoriser. Ces mesures pourront tout autant être activées par des exploitations ayant une faible présence d'arbres et que par celles ayant déjà un haut niveau d'arbre bien gérés et souhaitant continuer d'en implanter.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
AIDES À L'INVESTISSEMENT	Adapter les aides à l'investissement aux zones de montagnes et au projet de l'exploitation et ciblées vers les outils de production (bâtiments, foncier) et les nouveaux enjeux (énergies renouvelables, amélioration génétique, différenciation des produits, adaptation au changement climatique...).			
	Prévoir des moyens adaptés pour répondre aux besoins d'investissement dans les zones à handicaps : une enveloppe spécifique au sein des Régions pour les investissements productifs dans les zones à handicaps, des majorations pour les investissements en zones de handicaps, des soutiens spécifiques pour le matériel agricole de montagne et la modernisation des bâtiments d'estive, la reconnaissance des investissements relevant d'améliorations pastorales.			
	Tout investissement structurant bénéficiant à d'autres secteurs d'activités que le secteur agricole doit pouvoir être supporté par le FEDER via la politique de Cohésion ; de même que les dispositifs de protection des troupeaux face à la prédation ne doivent pas être financés par des mesures agricoles.			
	Favoriser l'équipement de matériels innovants, subventionner les matériels d'occasion (limite l'effet d'aubaine des vendeurs de matériels).			
AIDES À LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE	Traiter de manière équitable l'investissement matériel et l'investissement immatériel (formations, transmissions de savoirs). Accompagner financièrement la production et la transmission des savoirs.			
	Financer la modernisation / mécanisation du matériel d'exploitation forestière.			
	Sécuriser la période de transition à l'agroécologie : La PAC devra notamment sécuriser les 5 premières années de la transition, une période critique pendant laquelle l'agriculteur prend des risques. Ces aides à la transition devraient couvrir notamment : l'adaptation du matériel agricole aux pratiques agroécologique; un soutien à la diversification des cultures et des variétés; une compensation du manque-à-gagner lié aux activités de recherche & développement des agriculteurs sur leurs fermes.			
	Découpler toutes les aides et les lier à des prestations écosystémiques.			
AIDES COUPLÉES	Consolider les aides couplées de manière structurelle pour assurer le revenu des producteurs. Conserver le découpage entre les différents instruments tel que proposé par la Commission (10% aides couplées, 3% programmes opérationnels, 2% protéines), pour éviter des utilisations trop divergentes de cette enveloppe de 15% entre les Etats membres.			
	Mettre en place des aides couplées aux productions végétales (surtout protéines et semences) et animales bio.			
	Développer les aides à la diversification et les aides couplées pour les productions agroécologiques de fruits et légumes frais et légumineuses (consommation humaine et animale).			
	Réorienter les aides couplées et créer des aides couplées pour les prairies pâturées avec une limite de chargement par hectare (élevage extensif), les légumineuses (à destination de l'alimentation humaine en priorité), ainsi que les fruits et légumes frais.			
	Maintenir et renforcer l'aide couplée aux protéagineux et l'aide couplée aux semences de légumineuses fourragères (luzerne, trèfles).			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
AIDES COUPLÉES	Maintenir les aides couplées pour certains secteurs très spécifiques (pruneaux, tomates d'industrie, de poires williams, bigarreaux, pêches pavia) au même niveau budgétaire et sans que ce budget puisse être fongible avec celui prévu pour les PO de nouveaux secteurs de production (le financer avec le budget des DPB).			
	Majorer les aides couplées associées aux protéagineux et/ou aux légumineuses fourragères. Valoriser davantage les légumineuses fourragères et de permettre, sur un territoire donné, une solidarité entre éleveurs et céréaliers, dans une logique de maintien de l'élevage extensif en zone de grandes cultures.			
	Contribuer à l'autosuffisance protéique de l'Europe (pois, soja, fourrages protéiques) par un appui à ces filières.			
	Conditionner les aides couplées à la démonstration de création de valeur et au maintien d'une production sur un territoire. Maintenir les aides couplées indispensables à certaines productions.			
	Soutenir les filières bio déficitaires comme les productions de semences bio, de protéines végétales bio, ainsi que les filières viandes bio.			
	Orienter une partie des aides couplées vers des filières qui nécessitent une adaptation au marché et d'en limiter l'accompagnement dans le temps pour conserver un caractère d'orientation.			
	Maintenir les aides couplées tournées vers la production des filières d'élevage ruminante française et améliorer les performances économiques et environnementales.			
	Le pâturage des gros bovins devrait être utilement rémunéré par les aides couplées pour ne pas absorber les PSE dont il y a besoin pour les monogastriques; Aides couplées bovines : pour l'engraissement des gros bovins de type allaitant et aussi laitier (c'est important !), en particulier de bœufs, à l'herbe, sous condition de pâturage saisonnier; ux veaux (aussi > 8 mois) de type allaitant élevés au pâturage, sans contrainte ni paiement liés à la couleure; aux veaux laitiers mâles, croisés ou non croisés, restant sur leur ferme de naissance, toujours logés en groupe et sur paille, ou élevés sous nourrice à proximité, et sans contrainte de couleure et (disons-le pour rêver un peu...) imposer le remboursement de toute aide couplée si exportation en vif. Aides couplées ovines et caprines : sous condition d'accès au pâturage saisonnier, adapté à l'espèce; ne pas encourager l'augmentation des volumes laitiers, mais inclure la prise en charge du bien-être des agneaux et chevreux dans les conditions d'attribution; imposer le remboursement de toute aide couplée si l'exploitation vend des animaux à l'exportation en vif.			
	Développer les aides couplées pour diversifier les cultures.			
	Soutenir l'autonomie protéique en élevage, à l'échelle de la ferme, du groupement ou du territoire. Les aides couplées à la production de protéagineux et légumineuses fourragères doivent être reconduites dans le cadre de la nouvelle PAC. Il serait toutefois bénéfique d'étendre cette dernière mesure à la production de légumineuses destinées à l'affouragement, et non pas seulement à la déshydratation comme c'est le cas aujourd'hui pour les non-éleveurs. Que des primes soient accordées aux agriculteurs, groupements ou coopératives des secteurs de l'élevage et des grandes cultures céréalières qui établiraient un contrat de partenariat autour de la vente/achat de protéines fourragères, et ce proportionnellement aux volumes concernés.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
AIDES COUPLÉES	Favoriser les élevages mixtes par les aides couplées dans le premier pilier de la PAC : aides couplées sur les bovins mâles castrés et aides aux systèmes d'élevages à herbe et élevages à usage multiples (mixité des races, bien-être animal).			
	Supprimer l'aide couplée au soja pour favoriser d'autres types productions : luzerne, féverole, lentilles... et autres protéines végétales.			
	Garder une prime couplée, mais qu'elle soit plus importante qu'aujourd'hui sur la production des légumineuses et qu'elle intègre toutes les légumineuses. Éventuellement, qu'elle soit plafonnée pour que ce ne soit pas une course en avant à la surface de légumineuse, mais qu'il y en ait tout de même un minimum dans les assolements.			
ALIMENTATION	Mettre en place un système de points qui permette de valoriser la qualité des produits finis.			
	Maintenir le financement de l'animation territoriale ; l'étendre en dehors des PAEC et améliorer l'accès aux financements en augmentant les plafonds/ exploitation.			
	Continuer à financer les chartes forestières de territoire, animation agricole territoriale, démarche Leader.			
ANIMATION TERRITORIALE	Maintenir une animation dans les territoires ruraux : • Soutenir les actions de diagnostic des forêts et des bois, même de petite taille • Favoriser les démarches de qualité dans le monde de l'exploitation forestière • Favoriser la concertation entre les acteurs des filières, à toutes les échelles • Structurer le foncier forestier, par des aides aux actes notariés pouvant aller jusqu'à 100% de la valeur d'un bois			
	Continuer le financement de la mise en oeuvre et de l'animation, dans le temps, des Chartes forestières de Territoires (CFT) avec la mise en place de systèmes de bonification des financements européens pour le financement d'actions prévues dans son cadre global.			
	Réserver des crédits dédiés aux espaces test agricoles, notamment sur l'accompagnement et la formation. Mobiliser des moyens de la PAC pour former et accompagner les nouveaux entrants en agriculture dans le cadre du test d'activité, et de pouvoir être exigeant envers les paysans tuteurs, en organisant leur rémunération et leur formation.			
APICULTURE - ESPECES INVASIVES	Soutenir l'apiculture et aider à l'éradication du frelon asiatique.			
ARTICULATION DOC D'URBANISME	Bonifier les taux pour les espaces agricoles inclus dans les trames vertes et bleues reconnues par les documents d'urbanisme ou supports d'une agriculture de proximité au contact des villes.			
BIEN-ÊTRE ANIMAL	Rajouter le terme « Bien-être animal » dans tous les textes de lois qui traitent des animaux.			
BIOCONTROLE	Développer et faciliter la mise sur le marché des produits de biocontrôle efficaces.			
BIOMASSE	Augmenter et encourager la production de biomasse.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
CHANGEMENT CLIMATIQUE	Anticiper les changements climatiques et accompagner la reconversion là où certaines cultures végétales ou certains élevages ne sont plus adaptés.			
COHABITATION RURALE	Anticiper dans les PLU les problèmes en amont (habitations trop proches des unités de production....). Mettre en place un code co-construit de bonnes pratiques pour les agriculteurs (moments d'épandage, information, stockage des fumiers....).			
	Encourager une communication et un échange régulier de qualité entre les acteurs agricoles et les autres composantes des milieux ruraux (réunion, informations, communication...).			
	Rétablir le dialogue entre les riverains et les agriculteurs sur la question de l'épandage afin d'éviter des nuisances favorables aux riverains mais restrictives pour le travail des agriculteurs, qui ne les comprennent pas.			
	Développer l'attractivité du milieu rural (et pas seulement de l'activité agricole) pour attirer des jeunes, notamment en assurant les services en milieu rural reculé pour vivre convenablement en famille et en permettant aux familles d'agriculteurs de travailler (encourager la relocation de l'emploi de manière globale en milieu rural pour les conjoints qui ne travaillent pas dans l'agriculture).			
	Réorganiser le territoire : créer des Zones "BIO" / Zones Conventionnelles.			
COLLECTIVITÉS LOCALES - TERRITORIALISATION DE L'AGRICULTURE	Soutenir les ceintures vertes autour des villes et créer des espaces tests près des villes pour ramener des maraichers, des ceintures vertes autour des villes, et donner l'autonomie aux villes.			
	Développer du lien social par le maintien des services publics de base et entrer dans une logique de co-construction des politiques et orientations. Généraliser pour cela la gouvernance publique et notamment citoyenne.			
	Action des EPCI pour créer directement des emplois rémunérateurs à travers les régies agricoles pour produire ce qui est nécessaire à la commune aussi bien en termes de denrées alimentaires que de services écosystémiques. Un autre levier passe par le foncier puisque les collectivités en ont en partie la maîtrise. Elles peuvent faciliter l'accès au foncier pour certaines pratiques agricoles.			
	Les EPCI peuvent structurer une demande au sein des publics qui n'ont pas les moyens d'accorder une part plus importante de leur budget vers une alimentation soutenant des modes de productions bénéfiques à la biodiversité et au climat. Cela peut se concrétiser à travers un système de « chèque Bio-HVE-agroécologie/ local » (EPCI-Régions).			
COMMANDE PUBLIQUE	Conditionner les achats alimentaires publics aux produits de qualité dans des circuits courts.			
	Modifier les règles de la commande publique au niveau européen pour permettre aux établissements publics de favoriser un approvisionnement local. Une telle mesure permettrait de renforcer les projets alimentaires territoriaux (PAT) en associant la commande publique aux initiatives et projets des acteurs privés pour développer une alimentation de proximité levier de développement des territoires.			
	Permettre d'introduire un critère de proximité dans les appels d'offre public dans le secteur alimentaire.			
	Mettre dans le Code des marchés publics une part de priorité à l'approvisionnement local.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
COMMANDE PUBLIQUE	Rendre compatible les principes de non-discrimination et de libre concurrence énoncés dans les traités de l'Union européenne avec les compétences des collectivités territoriales et leurs groupements en matière de développement de leurs territoires, mais aussi les attentes citoyennes (manger mieux, de meilleure qualité, local et de saison, et ce à un prix abordable). Accroître la possibilité pour chaque Etat-membre de fixer des réglementations en faveur d'un approvisionnement local et de qualité des cantines.			
COMMANDE PUBLIQUE - RESTAURATION COLLECTIVE	Faire évoluer les règles européennes de la commande publique, afin que l'alimentation bénéficie davantage d'un régime d'exception. Les collectivités devraient pouvoir adresser plus simplement et directement des producteurs locaux, en faisant de la localisation géographique des cultures ou de la production un élément du cahier des charges, ou, a minima, un critère de sélection des offres, dès lors que cela s'inscrit dans un objectif d'amélioration de la résilience et de l'autonomie alimentaire de leur territoire. De telles dispositions, seraient assorties d'exigences en matière de modes de cultures (agriculture biologique ou diminuant sensiblement le recours aux intrants).			
	Créer un fonds de soutien à la restauration collective et à l'aide alimentaire.			
	La restauration collective doit devenir un outil de sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires en proposant uniquement des produits respectueux des animaux et excluant ceux issus de l'élevage intensif.			
COMMUNICATION ET ATTRACTIVITÉ	Autoriser de manière dérogatoire dans la réglementation européenne, dans la limite de 30 % du montant des appels d'offres publics pour les approvisionnements en produits frais à recourir à des produits locaux dans les mises en concurrence.			
	Être capable de s'adapter, innover, soigner la communication et restituer une image positive de l'agriculture.			
COMPENSATION ÉCOLOGIQUE	Aider à gérer les contraintes et les transformer en atouts (signes de qualité, administratives, ...).			
	L'agriculteur doit être placé au cœur de la démarche "éviter/réduire/compenser". En mettant en place un système de financement (MAEC ou Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) auquel s'ajoutent d'autres concours, les barèmes créés guideront les opérateurs des mesures compensatoires vers une cohérence territoriale pour la compensation des projets de développement. Ce système simplifiera le travail des développeurs et placera l'agriculteur comme acteur majeur de la compensation écologique.			
CONDITIONNALITÉ	Maintenir, mais aussi harmoniser les normes de la conditionnalité avec les exigences des SIE et des aménagements agri-environnementaux. Ainsi, les surfaces gelées par ces normes doivent être éligibles aux aides du premier et du deuxième pilier.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
CONDITIONNALITÉ	Renforcer les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) : • une BCAE « rotation » avec au minimum 5 cultures dont 1 légumineuse ; • une BCAE « prairies permanentes » avec un ratio calculé au niveau régional, incluant toutes les surfaces herbacées y compris pelouses sèches et landes et avec un minimum de 5 espèces de flore sauvage différentes, une définition large de la notion de « prairies sensibles » à préserver ; • une BCAE « infrastructures agroécologiques » (haies, bosquets, mares, etc.) sans surfaces cultivées, avec un seuil de 7% de la Surface agricole utile (SAU) et l'absence de pesticides ; • la préservation des zones humides et tourbières ; • la couverture des sols et interdiction du labour dans le sens de la pente."			
	Intégrer sur les zones des captages prioritaire les zones préférentielles à l'infiltration (gouffre, bétroire, doline) à la mesure de la BCAE 1 de la PAC actuelle.			
	Limitier, dans la BCAE 4 de la future PAC, fortement les périodes de sol nu à seulement 2 mois afin de s'approcher au plus près de la couverture permanente des sols.			
	Garantir a minima la préservation du taux de matière organique des sols avec une recherche d'accroissement de la séquestration du carbone, suivi à l'aide d'analyses de sol dans la BCAE 6.			
	Exclure du bénéfice des soutiens de la PAC les projets ayant un impact négatif direct ou indirect sur le BEA (dont l'augmentation des densités en bâtiment) et les exploitations utilisant certains dispositifs défavorables au BEA (dont les cages).			
	Pondérer les aides de la PAC sur la base de critères qualitatifs en reprenant ou en s'inspirant de la boussole NESO de la charte Nature & progrès qui prend en compte tous les aspects de la production et de la ferme ou l'entreprise proposant le produit.			
	Ajuster les subventions à la consommation énergétique pour favoriser les exploitant-es qui diminuent la consommation d'énergie de leur exploitation.			
	Mettre fin aux subventions sans contrepartie.			
	Développer l'agriculture de conservation par le biais d'un financement spécifique.			
	L'agriculture biologique et l'agriculture de conservation devraient faire l'objet d'un financement spécifique, pour les services rendus, hors production agricole ; cette suggestion de soutien financier pourrait s'étendre à d'autres services rendus à la collectivité comme le crédit carbone.			
	Développer les aides différenciées aux petites surfaces pour aider le maraîchage, la permaculture...			
	Plafonner les aides ; limite de fortune et de revenu pour toucher les aides ; limite d'âge à 65 ans.			
	Ouvrir aux pluriactifs, à plus de productions (avec des critères de verdissement adaptés...) cf pisciculture maraîchage etc			
	Plafonner les aides à environ 25-30% max du revenu agricole.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
CONDITIONNALITÉ	Réorienter les aides PAC en fonction du service environnemental rendu et non en fonction de la superficie de l'exploitation et renforcer les paiements verts.			
	Ne pas renforcer la conditionnalité. L'EcoScheme doit être obligatoire à tous les Etats membres. Dans l'enveloppe budgétaire actuelle, le premier pilier ne peut pas absorber de prestations de services environnementaux, ni de part réservataire pour des dispositifs de verdissement supplémentaires. Réserver la défense d'un objectif minimal de dépenses en faveur de l'environnement sur l'ensemble du budget (Pilier 1 et Pilier 2).			
	Mettre en place un cadre commun pour la conditionnalité pour les ressortissants de l'UE.			
	Conditionner les aides au respect de critères sociaux et à la prise en compte de l'emploi.			
	Conditionner les primes PAC à la plantation de haies hautes « brise vent » autour des parcelles cultivées.			
	Interdire aux prétendants des primes PAC le soja importé pour l'alimentation animal.			
	Imposer un plafond d'azote (de synthèse et organique) par hectare sur les parcelles de labour.			
	Interdire la destruction de tout habitat d'intérêt communautaire. Cette interdiction devra être intégrée dans la conditionnalité et étendue à l'ensemble de l'exploitation : une exploitation ne doit pas toucher d'aides si elle détruit un HIC.			
	Intégrer les Directives Cadre sur l'Eau, Habitats-Faune-Flore, Oiseaux, Nitrates et Pesticides et d'exigences en matière de bien-être animal supérieures aux normes minimales.			
	Instaurer un système progressif de bonus-malus, sur la consommation de pesticides, engrais et antibiotiques, pour renforcer le financement de la transition agroécologique.			
	Permettre aux Etats-Membres de ne pas verser les aides européennes aux personnes qui ne sont pas en règle avec le contrôle des structures (et en versant ces aides à un fond national de restructuration des unités de production).			
	Renforcer l'évaluation des mesures établies au titre de la conditionnalité environnementale pour les aides du 1° pilier.			
	Renforcer les éco-conditionnalités dans toutes les aides directes : conditionner les aides à des pratiques respectueuses de l'environnement (absence ou limitation des produits phytosanitaires).			
	Renforcer la conditionnalité par l'intégration de l'ensemble des normes minimales de protection animale ainsi que de critères mieux-disants par filière. A cette fin, toutes les réglementations européennes de protection animale doivent être incluses dans la conditionnalité. Utiliser les outils existants tels que la Charte des bonnes pratiques d'élevage. Harmoniser cette action au niveau européen. Par ailleurs, elle doit être renforcée par des exigences de type « Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) » axées sur des critères de BEA, plus strictes que les normes minimales réglementaires.			
	Mettre en place des mécanismes efficaces pour assurer le contrôle de conditionnalité et augmenter le niveau des sanctions dissuasives en cas de non-conformité.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
CONDITIONNALITÉ	Etendre à toutes les infrastructures arborées avec obligation de maintien de ces éléments. La révision des systèmes d'équivalence entre les éléments pris en compte dans la conditionnalité (règles BCAA9) devra permettre : • de renforcer le niveau de présence minimum des infrastructures arborées par rapport à la PAC actuelle, • de mieux reconnaître les fonctionnalités environnementales (eau, climat, biodiversité, sol) de chaque type d'infrastructure agroécologique avec un système d'équivalence redéfini à partir de la littérature scientifique et proportionné aux services rendus. Ainsi, par exemple, une haie doit avoir un poids plus élevé qu'une bordure de champ.			
	Renforcer les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE).			
	Renforcer l'éco-conditionnalité des aides avec engagement de sortie des pesticides de synthèse sur 5 ans, et interdiction des aliments animaux issus d'OGM.			
	Définir des critères solides, précis et contraignants pour assurer que les systèmes et les pratiques correspondent à un potentiel élevé de bien-être animal. Les critères solides dont il y a besoin, doivent garantir d'une part un système de stabulation spacieux, confortable et enrichi, et d'autre part l'accès régulier au plein air.			
	Revenir à une conditionnalité incluant la totalité des normes minimales et rajouter des éléments admis et basiques de bonnes pratiques allant au-delà, tels que : Volailles : éclairage naturel, enrichissement, baisse de la densité; Porcs : respect des normes minimales (matériaux manipulables, arrêt de caudectomie.			
	Conditionner le versement des aides à un plafond d'azote.			
	Conditionner les aides de la PAC à une utilisation proportionnée et limitée des intrants azotés fossiles.			
	Créer des aides complémentaires, inversées proportionnellement à la quantité de pesticides utilisés pour compenser la distorsion de marché et favoriser la diminution, jusqu'à l'arrêt total, de l'usage des pesticides.			
	Renforcer la conditionnalité des aides pour une sortie totale des pesticides de synthèse d'ici à 2035.			
	Faire des conditionnalités positives pour éviter d'être dans la contrainte.			
	Revoir les indicateurs et prise en compte de la consommation de gazoil.			
	Conditionner les aides PAC à la plantation d'arbres sous toutes ses formes : haies, agro-foresterie, vergers etc. et ainsi améliorer la qualité des sols et la biodiversité, limiter les impacts des périodes de sécheresse et améliorer la gestion de la ressource en eau ; ressource critique pour les années à venir au regard du changement climatique.			
	Bonifier l'entretien d'espaces d'intérêt écologique (haies, mares, jachère, ripisylve).			
	Supprimer la notion de « surcoût de l'action par rapport au coût de la pratique standard » applicable aux mesures environnementales. L'intégralité du coût de la mesure environnementale doit être éligible.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
CONDITIONNALITÉ	Faire évoluer les critères d'éligibilité afin de pouvoir mettre en oeuvre de nouvelles mesures environnementales, pour répondre aux objectifs du Green Deal.			
	Conditionner l'aide de paiement de base par une prise en compte des évolutions de quantités de matières actives épanchées à l'hectare avec pour objectif de moins 50 % de matières actives épanchées en 2025.			
	Conditionner le niveau des aides aux potentiels pédoclimatiques des territoires — donc, qui revient à créer, pour les zones intermédiaires, l'ICHN végétale.			
	Plafonner à 100 % du chiffre d'affaires les aides PAC.			
	Payer les risques des agriculteurs sur leur engagement et leurs pratiques alternatives nouvelles favorisant les pratiques agroécologiques : Individuelles ; Collectives (GIEE).			
	Reconnaître les systèmes polyculture-élevage existants qui ont déjà de bonnes pratiques.			
	Appliquer une plus-value d'aide PAC à l'autonomie protéique en élevage, à l'échelle de la ferme, donc basée sur un ratio entre l'autoproduction de protéines et les achats protéiques, avec des plafonds par exploitation.			
	Aide à l'introduction de légumineuse dans les assolements en polyculture, sous conditions de rotations longues et de diversité culturale (soutien à la recherche agronomique).			
	Veiller à la diversité des protéines végétales cultivées et subventionnées, en proposant deux échelons pour la prise en compte de ces critères de subvention : Diversité des variétés des protéines cultivées et Surface à l'hectare.			
	Conditionner les aides sur les protéines végétales à la création ou au support d'un contrat local, avec des éleveurs ou avec des triturateurs.			
	Soutenir toutes les cultures à forte valeur ajoutée, protéique, en ce qui concerne les légumineuses (luzernes, les différents méteils récoltés en sec ou en fourrage).			
	Orienter surtout les aides PAC sur un soutien de production déficitaire. Soutien à la localité et proximité, c'est-à-dire études sur le bilan carbone, dans le sens où plus l'on améliore son bilan carbone et plus les primes sont intéressantes.			
	Rééquilibrer les accords de libre-échange en cours, en introduisant une conditionnalité sur des critères de production vis-à-vis du développement durable et sur un bilan carbone avec le transport.			
	Instaurer une aide au revenu proportionnelle au taux d'autonomie alimentaire de l'exploitation ou d'un territoire périphérique. Donc, soit l'exploitation est autonome en alimentation pour son bétail, soit un territoire proche mutualise ses productions afin d'augmenter cette autonomie.			
	Rendre obligatoire la couverture des sols, notamment des sols l'hiver, mais également faire respecter les pratiques environnementales (cahier de fertilisation, plan de fumure, plan d'épandage, règles par rapport aux produits phytosanitaires,).			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
CONDITIONNALITÉ	Fixer un pourcentage minimum d'autonomie alimentaire sur les exploitations ou dans un territoire restreint autour de l'exploitation, en différenciant au niveau des systèmes, élevage de polygastriques et élevage de monogastriques.			
	Encourager le renouvellement de pratiques agricoles déjà existantes (ex. Moins recourir aux produits phytos)			
	Conditionner les aides à des mesures sur des échantillons de parcelle, par un organisme indépendant. Pour mesurer la biodiversité + résidus d'intrants. Ces données devraient être transmises à des organismes publics, voire accessibles aux citoyens.			
	Développer un système de point en fonction des pratiques environnementales de chacun.e : valoriser les pratiques déjà existantes.			
	Fixer les aides par palier (Exemple : un agriculteur a un premier palier d'aides, à partir du moment où il installe X haies/ha. Et il a le deuxième palier s'il plante X+20 haies/ha ; des aides pour X essences installées; aides bonus pour X+10).			
CONSUMMATEUR COOPÉRATIVES ALIMENTATION	Donner des aides aux agriculteurs qui peuvent prouver qu'ils ont réduit leur consommation en eau (s'il fait moins chaud l'année suivante, ne pas récompenser autant, le prendre en compte).			
	Faire des mesures sur la qualité de l'eau et récompenser les agriculteurs quand l'eau a une faible teneur en résidus d'intrants.			
	Multiplier les coopératives de consommateur pour mobiliser les consommateurs et réduire les coûts de l'alimentation. La PAC doit s'aligner sur cette demande alimentaire et environnementale, cela intéresse le consommateur et les collectivités locales.			
CONTRACTUALISATION	La PAC doit faciliter la mise en place de contractualisation multi-partie pour faciliter l'organisation économique des filières et assurer la valorisation et une bonne répartition de la valeur entre les différents maillons des filières.			
	Mettre en place des contrats de transition individuels vers l'agriculture paysanne et une alimentation de qualité, qui répondent à la demande alimentaire territoriale. Caractéristiques de ces contrats : couvrir la globalité de la ferme, est accessible partout, par tous, sans zonage, est stable dans le temps : les mesures doivent rester identiques la durée de la contractualisation. Le déroulé pour la mise en place de ce programme : • Réaliser un diagnostic de sa ferme, basé sur un système de point concernant les 5 objectifs suivants : territoire, environnement, économie, emploi, social. • Sur base de ce diagnostic, sera défini un plan d'objectifs à atteindre dans les 5 ans avec un plan d'actions à mettre en œuvre. Dès lors qu'un paysan s'est engagé à réaliser un diagnostic, un soutien financier, indexé sur le niveau d'exigence de son contrat, lui sera donné. Ce soutien sera par ex majoré pour les démarches collectives, la sélection paysanne de semences et d'animaux, la diversification, l'autonomie, l'emploi paysan, les bonnes conditions d'emploi de la main d'œuvre saisonnière, la qualité, la relocalisation, la transformation, etc. Grâce à un fonds spécifique, un accompagnement technique sera également mis en place et pourra être réalisé par des structures alternatives (ex : Aïdear).			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
CONTRACTUALISATION	Mettre en place dans le 2nd pilier un contrat de transition agro- écologique et alimentaire de territoire en mobilisant : • Un dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, applicable à l'ensemble du système de production, reposant sur des principes agro-écologiques structurants (allongement des rotations, réduction de l'usage des pesticides, alimentation des ruminants à base de prairie...), dans un projet global d'exploitation, sur du long terme (5 à 7 ans). • Des aides à l'investissement (hors bâtiment) exclusivement vers des collectifs, et pour des outils qui remplissent les conditions suivantes : adaptés aux pratiques agro-écologiques et proportionnés aux usages, à faible impact sur le climat, permettant une collaboration territoriale, conditionnés à un diagnostic et accompagnement territorial. • Des dispositifs financiers pour l'animation des collectifs, et notamment dans sa phase d'émergence, pour la recherche d'innovation agroécologique et l'engagement vers des projets alimentaires territoriaux et multi-acteurs. L'expérimentation agricole aura toute sa place dans ces dispositifs soutenant les dynamiques collectives, en : • finançant le temps passé et les risques encourus dans l'expérimentation agricole par les agriculteurs ; • définissant un droit à l'expérimentation permettant de s'affranchir de certaines réglementations (avec des limites et un temps donné).			
	Mise en oeuvre de Contrats de Transitions Agricoles et Alimentaire Territoriaux. Ces contrats établis entre un collectif d'agriculteurs, ses membres et l'autorité de gestion des aides PAC reposent sur la reconnaissance d'un projet de groupe ambitieux contribuant à la transition agro-écologique et alimentaire. Il doit permettre la bonification et l'accès facilité aux aides PAC mobilisées en cohérence avec ce projet, notamment : • les MAEC pour appuyer les changements de pratiques des membres du collectif ; • des aides à l'investissement en lien avec le projet du groupe ; • des aides à l'accompagnement destinées à la structure qui suit le groupe tout au long de son projet.			
	Mettre en oeuvre des contrats agro-écologiques forfaitaires («MAEC système», soutien à la Bio, mesures de restauration du bocage et des zones humides) à hauteur de 40% du FEADER minimum.			
	Articuler, encourager et renforcer d'avantage les liens entre les différentes organisations impliquées dans le système agricole (organisme de formation, centre de recherche, syndicat agricole, etc.).			
DEROUCHES NON ALIMENTAIRE	Pour les productions végétales, l'amorce d'un dialogue entre grands pays producteurs de biocarburants pour flexibiliser et coordonner les politiques de développement de cette énergie renouvelable constituerait une voie complémentaire. On utiliserait ce débouché pour stabiliser les marchés internationaux tout en sécurisant la nouvelle stratégie en matière d'économie circulaire et de bioéconomie annoncée dans le Green Deal européen.			
DEFENSE INCENDIE	Soutenir les activités agricoles visant la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).			
DÉFINITION ACTIF AGRICOLE	Réserver les aides au revenu à l'agriculteur à titre principal. C'est-à-dire qu'il faut que l'agriculteur soit d'abord agriculteur et non faire un autre métier et ne remplissant pas les conditions d'accès à la retraite.			
	Réserver les aides au revenu à l'exploitant à titre principal et non salarié. Définir l'actif agricole : doit être une personne qui produit réellement quelque chose, et qui dispose d'un diplôme et d'une formation minimum. Il faut que ce soit quelqu'un qui ait des terres qui produisent quelque chose à des fins de vente. Le versement de la PAC après 67 ans devrait être arrêté.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
DÉFINITION ACTIF AGRICOLE	Exclure de la définition d'actif les pluri-actifs à partir du moment où ils ont un travail à plein temps à l'extérieur.			
	Définir l'actif agricole : être producteur ; avoir un statut, être formé niveau 4 pour les nouveaux installés, reconnaissance des acquis professionnels éventuellement, avoir moins de 67 ans et avoir la maîtrise de son exploitation. Éviter le travail à façon, la vente sur pied et avoir une réelle implication du paysan à l'intérieur de sa ferme.			
	Elaborer une définition européenne de l'agriculteur actif, adaptable dans chaque Etat, fondée sur l'acte de production, des critères de revenu, de temps de travail et en exclure les retraités.			
	Définir le statut d'agriculteur actif au niveau européen et mettre en place un registre national des actifs agricoles pour cibler les bénéficiaires des aides PAC.			
	Réserver la PAC aux agriculteurs actifs (plus de subventions au travail à façon). Il faut que l'agriculteur travaille à plus de 50% sur son exploitation (en temps et en revenu).			
DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE	Doter l'UE et ses états membres d'institution de démocratie alimentaire propres à révéler de manière partagée et inclusive les choix alimentaires des citoyen-nés afin d'orienter l'agriculture vers leur satisfaction dans le respect des besoins des travailleur-ses agricoles.			
	Favoriser la consultation des consommateurs à certaines étapes de production /conception /emballage de produits.			
DESSERTES	Les dessertes aux sols non imperméabilisées, gérées par les agriculteurs ou les collectivités, constituent un potentiel de biodiversité qui mériterait d'une aide à leur gestion écologique. De nouveaux contrats tripartites entre le propriétaire du chemin (commune ou association foncière...), l'agriculteur et le financeur (Pac via la Région) devraient permettre d'appliquer une gestion raisonnée de ces espaces ouverts au public.			
	Financer des dessertes multifonctionnelles et l'entretien de la desserte, ainsi que le financement de surcoûts liés à des ruptures de charges (si une étude économique montre la non-nécessité de financer la création d'une nouvelle piste : étude économique devant également être financée).			
DIALOGUE- CONCERTATION	Reconnaissance et prise en compte de la multifonctionnalité des dessertes (exploitation forestière, agriculture, contre les risques incendies)			
	Développer davantage les espaces de dialogue avec le monde agricole pour pacifier les rapports et permettre une meilleure compréhension des réalités.			
DISTORSION DE CONCURRENCE	Harmoniser les règles de production à l'échelle européenne.			
	Si la France souhaite stopper les distorsions de concurrence intra-communautaire, elle doit arrêter de surtransposer les règles communes.			
	Harmoniser les règles concernant l'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques mais aussi l'utilisation d'OGM ou même certaines conditions d'exploitations (gestion des effluents) applicables aux Etats Membres.			
	Conditionner les importations ou la mise en concurrence des productions du pays à des cahiers des charges équivalents aux nôtres, pour réduire effectivement les distorsions de concurrence.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
DPB	Sécuriser le montant des soutiens directs découplés.			
	Plafonner le paiement à la surface (DPB) à 1,5 fois la surface minimale d'installation (SMI).			
	Réduire les conséquences des écarts normatifs entre les Etats membres en créant une aide à l'hectare spécifique pour les pays qui ont des contraintes supplémentaires.			
	Aider les petites exploitations agricoles ou petites propriétés forestières au même titre que les plus grandes.			
	Créer de nouvelles catégories de surfaces agricoles pour prendre en compte la multiplicité des aspects de biodiversité. Les aides directes seraient orientées en fonction de ces catégories selon "l'intérêt que celles-ci présentent en matière de biodiversité.			
	Prendre en compte au titre des aides directes les éléments favorables à la biodiversité quand au sein de parcelles agricoles ils sont de taille inférieure aux Aménagements agri-environnementaux"types". Cela passe par une simplification des déclarations Pac.			
	Mettre fin au découplage des soutiens à l'agriculture, sans capacité d'orientation des modes de production.			
	Intégrer les surfaces pastorales dans la définition des prairies permanentes telle que proposée par le règlement omnibus afin de garantir leur éligibilité aux aides surfaciques de la PAC.			
	Introduire un critère de plafonnement des aides du 1er pilier couplé à un mécanisme de dégressivité par actif agricole avec reconnaissance de la transparence GAEC.			
	Appliquer un paiement redistributif pour assurer un soutien équitable aux petites exploitations et favoriser un modèle d'agriculture familiale très représentée dans les Massifs.			
	Favoriser les mécanismes de convergence interne sur les DPB pour aller progressivement vers un système de paiements surfaciques unique (SAPS), mobiliser le paiement redistributif du premier pilier.			
	Harmoniser la prime à la surface identique à toutes les régions.			
	Réserver la prime à la surface à la culture des oléagineux, des légumineuses, aux prairies et aux surfaces d'intérêt écologique. Elle sera de 400 €/ha jusqu'à 25 ha et de 200 €/ha au-delà, moyennant un assolement quinquennal (fatigue de la légumineuse).			
	Maintenir les primes aux bovins et ovins, plafonnées telles quelles.			
	Plafonner l'agrandissement des exploitations avec une obligation de renoncer aux primes pour les agrandissements au-delà de 50 ha.			
	Les exploitations consacrant plus de 12% de leur superficie fourragère au maïs seront tenues de renoncer aux primes.			
	Rémunérer les agriculteurs sur la base d'un résultat tangible : la fertilité de leur sol. Que les aides dé-couplées soient pondérées par un indicateur simple de fertilité du sol, par exemple le taux de matière organique rapporté au taux d'argile, déjà utilisé en Suisse pour le versement des subventions agricoles.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
DPB	Plafonner les aides du 1er pilier à l'actif (exploitant et premier salarié), accessibles au moins de 65 ans, pour favoriser l'emploi, l'installation et éviter la concentration de grosses exploitations.			
	Maintenir les aides découplées et favoriser l'emploi par les aides découplées.			
	Favoriser l'accès au foncier en soutenant davantage les premiers hectares et en instituant un plafond au-delà duquel il n'y a plus de soutien.			
DPD	Assurer un minimum de 60% de l'enveloppe nationale de chaque pays consacré aux paiements de base.			
DROIT DE LA CONCURRENCE	Définir une ligne politique plus claire en matière d'exemption du secteur agricole au droit de la concurrence. Ainsi, la négociation collective des prix et des volumes par les Organisations de Producteurs (OP) et Association des Organisations de Producteurs (AOP) doit être permise dans les mêmes conditions d'un secteur à l'autre. Nous défendons un rôle accru des interprofessions dans la gestion des marchés, pas seulement dans les productions sous signes officiels de qualité et d'origine (SIQO), et dans la négociation collective par la possibilité d'intégrer des éléments relatifs aux prix et aux volumes dans les accords interprofessionnels			
	Réviser le droit de la concurrence, nécessaire à une politique de prix garantis.			
	Articuler les dispositions relatives aux interprofessions avec le droit de la concurrence.			
DROIT DE NEGOCIATION COLLECTIVE	Clarifier les règles de concurrence pour l'ensemble de la filière fruits et légumes avec une souplesse nécessaire à accorder dans le cadre de l'action interprofessionnelle.			
	Instaurer, selon la justification de la primauté de la production agricole sur la politique de concurrence, un droit de négociation collective des producteurs sur les prix et les volumes accompagnée de sanctions dissuasives sur des positions abusives de l'aval.			
ECONOMIE CIRCULAIRE	Soutenir les dynamiques d'économie circulaire (transformant les déchets des uns en ressources des autres, dans une dynamique en cascade générant de la valeur ajoutée dans le territoire, en faisant émerger des clusters économiques valorisant les ressources locales).			
ECO-RÉGIME	Les éco-régimes doivent soutenir des pratiques agro-écologiques (agroforesterie, couverture de sols, surface d'intérêt écologique).			
	Faciliter l'adhésion du plus grand nombre d'agriculteurs aux actions éligibles à l'éco- régime afin d'amplifier leurs effets levier.			
	Maintenir le niveau des aides couplées aux surfaces et par conséquent que l'Eco-Scheme puisse valoriser des exploitations certifiées en BIO ou répondant aux exigences de HVE niveau 2, mais aussi prendre en compte des mesures simples, accessibles à tous et valorisant les efforts déjà accomplis			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
ECO-RÉGIME	L'Ecoscheme doit financer des paiements pour services environnementaux (PSE) (infrastructures agroécologiques : paiement progressif selon le pourcentage d'IAE dans la SAU ; gestion de l'assolement : nombre minimal de cultures, part maximale de la culture principale, pourcentage minimum de légumineuses, rotation longue, couverture des sols ; prairies : exclusion des pesticides et paiement progressif selon l'âge de la prairie ; agriculture biologique : modulation par hectare selon les types de productions) et des paiements pour services de bien-être animal (PSBEA) (porcins : engraissement à minima sur surface partiellement pleine avec litière, naissance avec truies en maternité libre et truies en gestation en groupe ; volailles : absence de mutilations (épointage du bec et dégriffage), plein-air « super aménagé » (haies, arbres, afin que le parcours soit effectivement utilisé).			
	Introduire des mesures de diversification des cultures et des seuils de surface mieux proportionnés entre chaque culture (en comparaison des critères de diversification des cultures du paiement vert de la précédente réforme).			
	Réserver les rémunérations de l'Ecoscheme aux exploitations en agriculture biologique ou certifiées HVE (haute valeur environnementale) de niveau 3.			
	Récompenser des « bonnes pratiques » d'élevage (assortis d'une unité de calcul propre au BEA et d'un budget spécifique). Ces paiements pour services de bien-être animal iront donc au-delà de la réglementation minimale, notamment pour les filières dont la segmentation de la production est faible (volailles et porc).			
	Des Ecoschemes « porcins » pourraient permettre de récompenser les structures d'engraissement dont les bâtiments sont équipés de sols partiellement pleins revêtus de litière (à minima) mais également les structures de naisseuse avec truies en maternité libre et/ou truies en gestation en groupe.			
	Des Ecoschemes « volailles » pourraient également être conçus pour valoriser les productions sans recours aux mutilations (épointage du bec et dégriffage) ou permettant l'accès à un espace de plein air « super-aménagé » (allant au-delà de la réglementation sur le plein air).			
	Des Ecoschemes « Veaux » pourraient également valoriser l'engraissement des veaux à minima sur litière, avec une alimentation enrichie en fer.			
	Inscrire la liste des pratiques herbagères et pastorales actuelles éligibles à l'éco-scheme.			
	Accorder une bonification des aides de l'Ecoscheme pour les agriculteurs membres de collectifs engagés dans la transition agroécologique.			
	Rendre éligible les collectifs aux aides du 1er pilier dans le cadre de l'Ecoscheme.			
	Favoriser la pérennité des prairies permanentes de plus de 5 ans à travers l'Ecoscheme.			
	Supprimer la règle des 5 ans pour les prairies, et promouvoir la conservation des prairies. Type d'aide associée : Aides en fonction de l'âge, de la durée d'implantation de la prairie, dans le cadre des éco-scheme.			
	Indexer l'aide sur la baisse du bilan carbone de l'exploitation (comme le bilan CAP'2ER® par exemple). Le bilan de l'exploitation serait global : par exemple la destination géographique des productions, la quantité d'intrants utilisés, les pratiques agricoles, etc. Plus le bilan carbone serait faible, plus l'aide serait conséquente.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
ECO-RÉGIME	Pour les élevages de polygastriques, fixer une aide à la prairie avec une rémunération différenciée en fonction de certains critères, comme l'âge de la prairie, la composition de la prairie, le mode d'exploitation notamment avec un pourcentage minimum de pâturage.			
	Pour les élevages monogastriques, encourager par des aides l'utilisation de mélanges céréaliers, de plusieurs espèces dans la même culture, voire de cultures associées.			
	Mettre en place des aides incitatives à la prairie, avec un paiement progressif en fonction de l'âge de la prairie.			
	Inscrire dans l'éco-schème une aide au MAINTIEN de l'agriculture biologique (plus que la conversion) pour continuer de soutenir la bio sur le temps long.			
	Avoir un écorégime assez diversifié dans les mesures qu'il propose pour que chaque agriculteur puisse mettre en places des pratiques adaptées à son contexte (exploitation, territoire), et ne soit pas limité			
	Tous les agriculteurs doivent être éligibles à l'écoschème. accompagner et encourager une démarche volontaire			
	Rémunérer dans l'éco-schème la réduction de l'utilisation des pesticides.			
	Les mesures qui figureront dans l'écoschème devraient être accessibles au plus grand nombre d'agriculteurs et ne pas compromettre la pérennité économiques des exploitations			
	Rémunérer la mise en place de gestion différenciée de la récolte en laissant une bande de luzerne non fauchée.			
	Intégrer des mesures vertes comme : La multiplication des infrastructures agro-écologiques; la couverture permanente des sols, la préservation des prairies permanentes, l'agroforesterie sont des solutions qui répondent à l'ensemble de ces enjeux, le stockage du carbone.			
	Conditionnaliser les aides issues de l'écoschème à la prise en compte des enjeux liés à la dégradation de la qualité des sols agricoles, la diminution du stock de matière organique, l'érosion, la diminution de la capacité à retenir les éléments minéraux, la diminution de la capacité de réserve utile en eau...			
	Conditionnaliser les aides issues de l'écoschème à la prise en compte des enjeux liés à la dégradation de la qualité des sols agricoles, la diminution du stock de matière organique, l'érosion, la diminution de la capacité à retenir les éléments.			
	Mettre en place des indicateurs de suivi pour déclencher le versement des aides dans le cadre de l'écoschème (ex : suivi des linéaires de haies, des surfaces en cultures permanentes ainsi que la couverture des sols en interculture par des couverts vivants non récoltés).			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
ECO-RÉGIME - PSE	Mettre en place quatre PSE : - Le maintien des exploitations en agriculture biologique pour rémunérer les agriculteurs pour les services qu'ils rendent à la société (qualité des eaux, richesse de sols, biodiversité) ; • L'allongement des rotations (au moins 4 cultures sur 7 ans dont une légumineuse) afin de réduire l'utilisation d'intrants de synthèse, d'améliorer l'autonomie protéique de la France et de favoriser la biodiversité. • Le maintien des prairies permanentes (au moins 7 ans) qui contribuent au stockage du carbone et au maintien de la biodiversité • Le développement d'infrastructures agro-écologiques (haies, jachères, mares, tourbières...) favorables à la biodiversité. Ces IAE devront représenter au moins 5 % de la SAU avec un paiement progressif selon le pourcentage).			
	Rémunérer les paiements pour services environnementaux, notamment l'élevage extensif en zone humide.			
	Mettre en place de paiements pour services environnementaux basés sur cinq composantes : infrastructures agroécologiques, gestion de l'assolement, prairies, agriculture biologique et bien-être animal. Ces composantes sont soumises à des critères qui donnent droit à une rémunération proportionnelle au niveau d'ambition de leur mise en oeuvre. Elles sont cumulables entre elles afin de favoriser une approche systémique.			
	Rémunérer des pratiques de bien-être supérieur tels que : • une zone de repos paillée pour les porcs, des surfaces augmentées, absence de contention en maternité • des élevages en plein air du type label rouge pour les volailles • des vœux de boucherie laitiers en grandes cases sur paille.			
EDUCATION	Valoriser les terroirs locaux, subventionner la promotion et l'éducation au patrimoine gastronomique des territoires, c'est connaître les moyens de notre subsistance.			
	Proposer des échanges Erasmus spécialisés dans l'alimentation.			
	Subventionner la promotion et l'éducation au patrimoine gastronomique des territoires au nom de la Convention culturelle européenne. Cette convention promeut une politique d'action commune visant à sauvegarder la culture européenne et à encourager le développement.			
	Financer des journées d'initiation au monde agricole pour les jeunes scolaires (primaires, collégiens, lycéens).			
	Financer des journées d'animations « à la ferme » destinées au grand public, pour que les exploitants volontaires fassent découvrir le monde agricole et leur exploitation.			
	Eduquer à la gestion d'un budget alimentaire et consacrer plus de temps à la cuisine.			
	Encourager les écoles du goût, sous forme de dégustations comparées des produits alimentaires. La connaissance de la saisonnalité des produits est aussi essentielle notamment pour sensibiliser à la consommation de produits locaux.			
	Pérenniser le programme en faveur de la consommation de fruits et légumes à l'école (« School Fruit and Vegetables Scheme ») en facilitant la gestion administrative de ce dispositif par un système harmonisé et simplifié entre les Etats membres.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
EDUCATION	Financer des actions de sensibilisation, d'éducation à l'alimentation durable et au gaspillage alimentaire auprès des jeunes notamment.			
	Soutenir des actions d'éducation au goût et de valorisation du patrimoine alimentaire/promotion des produits locaux.			
	Financer, via la PAC, une éducation à « consommer autrement », par exemple, des BTS s'engagent à préparer une intervention auprès des secondes, développer le label « écoles équitables ».			
	Prévoir des interventions dans les écoles avant et après le bac pour présenter le métier agricole (sa réalité concrète, casser les idées reçues) et rendre le métier plus attractif. Objectif : créer des vocations.			
	Formation à la communication des agriculteurs pour parler de leurs métiers en insistant sur les bons côtés et élaborer des outils pour les professeurs des collèges pour montrer la diversité des systèmes.			
	Education des enfants : dès le primaire, intégrer la sensibilisation à l'alimentation saine et de qualité (locale, de saison, etc.) par le pratique (ateliers jardinage, cuisine, jeux pédagogiques...).			
EFFETS LISERES	Encourager l'information, sensibiliser le public (notamment les jeunes 4-11 ans) sur les enjeux santé-alimentation – science participative par l'éducation populaire.			
	Créer des campagnes de communication visant à promouvoir une diminution de la consommation de viande, en prenant en compte à la fois les arguments de santé et l'écologie, qui sera accompagnée à la fois d'une éducation sur de nouvelles méthodes de cuisine, et apprendre aux citoyens à cultiver localement.			
	Sensibiliser / Expliquer aux enfants à l'école la production agricole et alimentaire. L'intégrer dans un programme scolaire sans intermédiaire (en contact direct avec le producteur).			
	Créer et maintenir des mosaïques de cultures. Multiplication des effets de lisères avec des cultures ayant une largeur comprise entre 150 et 200m.			
ELEVAGE	Mettre en place un dispositif de compensation des écarts de productivité des territoires.			
	Permettre l'abattage à la ferme grâce à un camion abattoir mobile.			
	Émettre des quotas d'élevage et intégrer des minimas pour le bien-être des animaux en instaurant une surface minimale de vie par animal.			
	Rajouter un critère UTH minimum à respecter dans le cas des élevages extensifs pour assurer un meilleur suivi.			
	Autonomie protéique pour l'élevage : la ferme produit ses protéines pour engraisser ses animaux, augmenter les pâturages, couverts végétaux en hiver, allonger les rotations en intégrant des légumineuses (limitation des mauvaises herbes).			
	Soutenir l'élevage quand il s'appuie sur les ressources nourricières du territoire.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
ELEVAGE	Accompagner les pratiques plus vertueuses pour le bien-être animal comme l'abattage à la ferme et l'élevage en plein air.			
	Accompagner et développer les modèles extensifs adaptés aux conditions locales en valorisant les élevages à l'herbe.			
	Soutenir l'élevage extensif dans les zones de grandes cultures.			
	Créer un dispositif de soutien à l'élevage en zones humides pour maintenir et valoriser les pratiques d'élevage dans la gestion agro-environnementale et la préservation des milieux humides.			
	Mettre en place des indicateurs d'impact pour évaluer l'évolution des systèmes d'élevage et des pratiques : part de porcs avec litière et accès au plein air; part de volailles en faible densité et plein air; taux de pâturage des ruminants; logement et alimentation des veaux; pratiques d'élevage telles que l'anesthésie; baisse des cheptels.			
	Favoriser le regroupement parcellaire autour des bâtiments d'élevage pour favoriser le pâturage.			
	Interdire l'abattage des femelles gestantes.			
	Assurer des conditions et confort d'élevage, accès intérieur spacieux et agréables ainsi qu'un accès en extérieur, qualité et variété de la nourriture qui leur est offerte, délai important avant abattage si prise d'antibiotiques, transport vers l'abattoir le plus court possible, temps d'attente sur place pour l'animal limité, nul abattage sans étourdissement préalable).			
	Ajuster le volume du cheptel français aux capacités de production de fourrage du territoire français, les importations de soja sud-américain ou d'autres sources alimentaires doivent impérativement cesser au plus vite.			
	Pour que les consommateurs continuent à soutenir l'élevage et à manger de la viande et des produits laitiers, il faut que les conditions d'élevage évoluent et que les animaux soient mieux traités. La PAC devrait aider les exploitations à s'améliorer sur le terrain de la conservation de la biodiversité et du bien-être animal afin notamment de répondre davantage aux attentes des consommateurs.			
	Accès au plein air ou au pâturage pour les animaux.			
	Créer un label bien être animal.			
	Acheter local et refuser le transport d'animaux sur des longues distances.			
	Informier sur les conditions d'élevage.			
	Bannir les cages dans les élevages.			
	Améliorer les conditions d'élevage des animaux afin qu'ils retrouvent leurs comportements naturels et éviter le développement des pandémies par une concentration trop élevée d'animaux.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
ELEVAGE	La reconnaissance des services écosystémiques rendus par les systèmes d'élevage herbagers via la mise en place d'une aide environnementale qui reconnaît l'existant, c'est-à-dire toutes les contributions positives de l'élevage herbager.			
	Renforcer les normes minimales de bien-être animal si : • elles ont un intérêt prouvé scientifiquement • elles sont par ailleurs appliquées dans l'ensemble des pays, pour ne pas créer de distorsion de concurrence.			
	Interdire le broyage des pousins si la technique qui permet de « sexer » le poussin dans l'œuf par exemple est vraiment fiable.			
	Rendre éligible toute parcelle agricole aux programmes en faveur de la biodiversité.			
ELIGIBILITÉ	Intégrer tous les types d'infrastructures arborées dans les surfaces éligibles aux aides de la PAC.			
	Reconnaître de manière consolidée et équitable l'ensemble des surfaces dans la future PAC par la finalisation de la convergence.			
	Favoriser les petites surfaces de production en limitant la surface totale primable tant en grandes cultures qu'en ICHN.			
EMBALLAGES - PLASTIQUE	Réduire le plastique au maximum en supprimant la totalité des doubles emballages, en remplaçant les emballages essentiels par des matières biodégradables et en favorisant la vente de produits en vrac. Mettre en place des normes d'emballages réutilisables imposées pour toutes les marques concernées par un même produit. Favoriser des contenants plus gros et stopper les portions individuelles.			
	Encourager les aides qui soutiennent l'emploi (l'emploi est peu soutenu aujourd'hui au sein du premier pilier).			
EMPLOIS AGRICOLES	Soutenir la création ou l'adhésion à des démarches collectives d'emploi partagé visant à pérenniser l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels : groupements d'employeurs (local, à taille humaine...), GEIQ, CUMA... Financer l'ingénierie nécessaire à l'élaboration de ces projets ; aux employeurs qui modifient leur structure d'emploi entre les emplois permanents et les emplois précaires ; aux employeurs qui mettent en œuvre le référentiel "Du Social dans mon assiette" ; actions volontaires de l'entreprise pour permettre l'accès à la formation de leurs salariés (chèque remplacement salariés, accompagnements emploi formation...).			
	Allouer des subventions à la création d'emplois agricoles (aides à l'installation, main d'œuvre supplémentaire).			
ENERGIES RENOUVELABLES	Développer la méthanisation et l'agri-voltaïsme.			
	Interdire le versement d'aides issues du premier pilier de la PAC aux surfaces dont la production sera transformée en agrocarburants ou utilisée dans des méthaniseurs.			
	Aide ciblée pour la production d'énergies renouvelables : dont agrivoltaïsme à taille humaine, petites unités de méthanisation.			
	Développer des unités de méthanisation pour utiliser la chaleur pour la déshydratation de la luzerne.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
EPANDAGE	Interdire l'épandage du lisier, du fumier, des digestats et boues d'épuration. Soutien à une meilleure gestion et à des systèmes plus vertueux en matière de gestion des affluents d'élevage.			
ESPECES INVASIVES	Aider à la mise en place de dispositifs de lutte contre les plantes invasives, allergènes, comme l'ambrosie.			
ETIQUETAGE NUTRITIONNEL DES FRUITS ET LEGUMES	Réviser la réglementation communautaire afin de pouvoir valoriser collectivement à l'échelle de la filière les atouts nutritionnels et de santé des fruits et légumes frais, sans que cela ne soit assimilé à de la communication à caractère commercial (règlement (CE) n°1924/2006). Elargir le Nutriscore et le futur Ecoscore aux fruits et légumes frais.			
EXCEPTION AGRICOLE	Prévoir un traitement différencié des questions agricoles dans les négociations commerciales internationales (traités de libre échange bilatéraux, organisation mondiale du commerce). Sortir l'agriculture du champ de compétences de l'OMC.			
EXPLOITATION	Revenir à une agriculture à taille humaine, avec des fermes de maximum 50 ha (pour l'élevage et les grandes cultures). Favoriser le développement des petites fermes reprises par des personnes issues aussi bien du milieu agricole, que non issues du milieu agricole.			
EXPLOITATION FORESTIERE	Financer Les entreprises de bûcheronnage et des formations idoines. Soutenir le bûcheronnage manuel est crucial pour continuer à valoriser les ressources forestières difficiles d'accès, ou lorsque les enjeux environnementaux méritent que des pratiques plus respectueuses soient mises en oeuvre. Accompagner le développement des surfaces forestières et des entreprises certifiées gestion durable (PEFC ou équivalent). Encourager les éclaircies déficitaires et la valorisation du bois des petites surfaces forestières.			
EXPORTATIONS	Poursuivre la coopération internationale pour aider les pays où sévit la sous-nutrition à accéder à l'auto-suffisance alimentaire. Donner accès à la nourriture à ces populations est un devoir moral auquel l'Europe ne saurait se soustraire ; il s'agit de répondre à un enjeu géopolitique en fixant ces populations sur leurs territoires. Tout export de biens et de services incorporant des matières premières dont la production a été subventionnée par la PAC devrait donner lieu à une restitution de ces subventions pour ne pas perturber les choix économiques des territoires en dehors de l'UE. Arrêter toute subvention pour exportations aux pays du Sud qui déstabilisent leurs filières et leur économie.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FERTILISANTS	Diminuer l'apport d'éléments fertilisants grâce au plan de fumure obligatoire.			
	Diminuer les besoins en fertilisants minéraux azotés par l'utilisation d'amendements organiques et plus globalement par le développement de pratiques visant à améliorer le stockage de l'azote et à restaurer la qualité des sols à l'échelle des exploitations agricoles (agriculture de conservation, culture sans labour profond, agroforesterie, systèmes de polyculture...).			
FESI	Assurer le co-financement par la mobilisation des FESI de d'écosystèmes urbain-périurbain-rural, reflétant «l' alliance des territoires », y compris dans les thématiques d'intervention de l'objectif stratégique 5 du FEDER « Une Europe plus proche des citoyens », qui promeut des démarches territoriales de développement durable intégrées et participatives (multi-acteurs), et qui permettrait de même les coopérations interterritoriales en matière d'alimentation.			
	Financer des dispositifs de débordage adaptés à la topologie et aux enjeux environnementaux.			
FILIÈRE BOIS	Développer et soutenir les scieries (fixes ou mobiles) de petites tailles qui permettent une transformation locale de la ressource, même individuelles.			
	Favoriser l'animation pour créer des cluster d'entreprises du bois.			
	Soutenir et développer la filière feuillue.			
	Aider les menuisiers/ébénistes à utiliser le bois local en favorisant entre autres les séchoirs.			
	Soutenir financièrement les entreprises individuelles sur la forêt et la filière bois sans plancher de dépense et avec une simplification des procédures administratives.			
	Soutenir financièrement : • Au renouvellement des peuplements, entre autre à travers des itinéraires de sylviculture irrégulière, mélangées, • Au renouvellement par régénération naturelle, et si celle-ci n'est pas possible, par la plantation de forêts mélangées, • Les travaux d'éclaircies et de dépressages même quand ils sont déficitaires, car c'est de ces premiers travaux dont dépendent ensuite la qualité des bois, • Les dessertes forestières : sans elles, pas de possibilité de récolte du bois. Ces dessertes pourront être multifonctionnelles, • Les dispositifs de débordage alternatifs (à cause de la topographie ou d'enjeux environnementaux), • Les entreprises de bûcheronnages et les formations liées à ces métiers. Soutenir le bûcheronnage manuel est essentiel pour continuer à valoriser certaines ressources forestières locales difficiles d'accès, ou lorsque les enjeux environnementaux méritent que des pratiques plus respectueuses soient mises en oeuvre.			
	Encourager les pratiques sylvicoles adaptées : • La sylviculture irrégulière et la conversion de taillis en futaie notamment pour les peuplements des Causses • Le reboisement d'espaces forestiers dégradés par régénération naturelle ou plantation de plus de trois essences différentes.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FILIÈRE BOIS	Soutenir le regroupement des propriétaires forestiers pour permettre l'augmentation de chantiers d'exploitation viables, exemplaires et durables. • Par la subvention des Plans de Développement de Massifs • Par la remise en place de dispositifs d'aides tel que le programme de rénovation et de réhabilitation des taillis de Chêne Pubescent. • Structurer le foncier forestier.			
	Soutenir les entreprises de travaux forestier dans leurs investissements et leurs formations.			
	Encourager la sylviculture s'il y a un intérêt économique et que cela est accessible à toutes les formes d'agricultures (polyculture élevage, céréales... et pas uniquement pour les sylviculteurs professionnels ou les propriétaires forestiers). Il paraît important d'aider les actifs agricoles à mieux valoriser le potentiel offert par les forêts leur appartenant (formation, aide à la création de filières locales (bois énergie...), agroforesterie, échange de pratiques...).			
	Favoriser la mise en place de chaumières collectives où les entreprises et/ou collectivités territoriales pourraient se fournir en bois bocager local afin d'assurer la pérennité de la filière. Cet impératif peut être défini à l'aide d'un périmètre prévu à l'origine du projet (à l'échelle d'une communauté de communes ou d'une commune par exemple).			
	Favoriser l'émergence et l'utilisation de produits de valorisation autre que le bois énergie, tel que le bois raméal fragmenté (BRF) ou le paillage pour les particuliers.			
	Revaloriser l'utilisation du bois local en circuit de proximité : • Renforcer l'accompagnement à l'investissement et à la modernisation des scieries de petites tailles Soutenir l'implantation d'éléments structurants de la filière forêt-bois pour le stockage et le tri des lots de bois récoltés et sciés • Soutenir et développer la filière feuillue • Favoriser l'utilisation du bois local par : - La mise en place d'une chaîne de valeur autour du bois scié, via la construction bois - Une aide à l'investissement, formation pour valoriser les connexes de scieries et du bois déchiqueté, au travers de la filière bois énergie - Encourager la transmission de savoir-faire, l'innovation, la modernisation des entreprises.			
	Développer et soutenir les scieries de petites tailles : • en leur apportant de la visibilité sur l'avenir des filières locales, donc en soutenant aussi la seconde transformation qui valorise ces bois locaux • en soutenant leurs investissements et leur restructuration. Accompagner l'investissement, la modernisation des scieries de petites tailles pour une transformation locale des ressources.			
	Favoriser l'animation pour créer des clusters d'entreprises du bois, répondant ainsi au besoin de dynamique dans tous les domaines : innovation, gestion, commercialisation, sensibilisation.			
	Soutenir la filière feuillue, et les démarches d'innovation produit à partir de ces essences.			
	Aider les menuisiers/ébénistes à utiliser le bois local en favorisant entre autres les séchoirs.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FILIÈRE BOIS	Soutenir l'implantation d'éléments locaux structurants, pour le stockage et le tri des lots de bois récoltés et sciés.			
	Favoriser l'utilisation du bois local par : • La mise en place d'une chaîne de valeur autour du bois scié, via la construction bois • Une aide à l'investissement, pour valoriser les connexes de scieries et du bois décheté, au travers de la filière bois énergie • Le soutien des entreprises dans leurs investissements • Une meilleure visibilité de la filière forêt-bois, par une meilleure communication entre acteurs et avec le grand public • L'encouragement à la transmission de savoir-faire et l'innovation.			
	Réglementer la valorisation et l'utilisation du bois par les collectivités pour favoriser le bois bocage du territoire et ainsi maintenir les haies voire inciter une meilleure gestion.			
	Le maintien ou la réimplantation de zones forestières, indispensables pour la survie de la biodiversité, doit également être un axe important de réflexion pour les communes.			
	Prendre en compte la préservation du sol forestier et les impacts du changement climatique sur les arbres et leurs habitants.			
FIXATION DES PRIX	Inciter le consommateur à réduire sa consommation de viande et de lait, en ramenant le prix de ces produits à leur juste valeur.			
	Contrôler les marges de la grande distribution avec des moyens de l'Etat, comme la font aujourd'hui les associations de consommateurs.			
	Mise en place d'une taxe spéciale agroécologie à la consommation qui taxe les produits les moins vertueux et permet de dégager des moyens pour payer les services agroécologiques et réduire ainsi le coût des produits issus de ces modes de production: une sorte de bonus/malus environnemental sur les produits alimentaires.			
	Rémunérer via la certification Haute Valeur Environnementale justifiant clairement des prix des produits plus élevé auprès des consommateurs.			
	Permettre au consommateur un accès facile à l'information sur les denrées qu'il consomme: indiquer où, quand, comment, dans quels conditions cette denrée a été produite, et quelle est la rémunération pour l'agriculteur (Privilégier les marques rémunératrices, telles que 'C'est qui le Patron ?').			
	Remettre en place des prix planchés liés au coût de production des produits.			
	Construire les prix de vente à partir des coûts de production, ce qui permettrait de diminuer les marges des distributeurs et de la redistribuer aux producteurs.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FONCIER	La PAC doit émettre des critères à destination des organismes (tels la SAFER) de manière à faciliter les ventes de terre agricoles pour qu'elles reviennent aux agriculteurs et non à des investisseurs non agricoles.			
	Garantir un accès au foncier suffisant à l'autonomie alimentaire locale en optant pour la diversification de certaines exploitations agricoles, en mettant en place des réserves foncières et personnelles communales consacrées à la production locale et en installant des paysans.			
	Créer une nouvelle Loi Foncière : au nom de la sécurité alimentaire de la nation, sanctuariser le foncier nourricier (ni artificialisation locale, ni dégradation liée aux modes culturels, ni prédation étrangère).			
	Orienter l'usage du foncier vers des productions liées à l'alimentation locale : la Safer devrait changer de mode de fonctionnement dans certains départements et viser à favoriser l'installation de nouveaux paysans sur de petites surfaces au lieu de réserver ces petites surfaces aux "exploitants" possédant déjà de grandes surfaces... ça aiderait à améliorer la diversité des productions.			
	Prévoir des indemnités, comme celles perçues dans le cadre des ICHN, pour les locataires ou propriétaires agricoles des terres agricoles à faible potentiel. Ces aides s'appuieraient sur un historique de production et des critères environnementaux (topographie, type de sol, etc.) et viendraient élargir les terres pour lesquelles sont déjà perçues des ICHN.			
	Soutenir le portage de foncier par les collectivités ou les associations comme Terres de Liens. Impliquer les EPCI et collectivités dans du portage de foncier (cf. outils scot, Plui, sraddet...). Inscrire la protection du foncier dans les documents urba ou SCOT. Limiter le monopole des SAFER.			
	Élargir le droit de préemption sur les transferts de parts sociales.			
	Former les collectivités (élus et techniciens) sur les outils de contrôle du foncier à leur disposition.			
	Mettre en place un dispositif d'accompagnement à la reconquête et la valorisation des friches agricoles. Mise en place de la mesure « mise en valeur des terres incultes ».			
	Protéger les surfaces agricoles, en particulier péri-urbaines.			
	Améliorer le fonctionnement des instances qui régissent le foncier agricole (SAFER, PLU et PLUi, CDPENAF, CDOA, SREA, COREAMR...)			
	Prévoir dans le Plan Stratégique National français une mobilisation des aides du premier et du second pilier au service d'une gestion durable du foncier agricole.			
	Rendre les CDPENAF plus décisives, il faut impliquer davantage les élus locaux, voire contribuer à leur formation sur les problématiques d'artificialisation des terres agricoles et le rôle qu'ils peuvent jouer.			
	Faciliter une meilleure cohérence SAFER et mettre en place des politiques des structures, voire qu'un véritable « office foncier » réalise l'ensemble des opérations, permettant ainsi la mise à disposition de terres pour les porteurs de projets.			
	Revoir la composition des CDOA pour assurer plus de représentativité en introduisant d'autres acteurs du monde agricole.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FONCIER	Orienter les terres offertes sur les marchés fonciers vers de nouveaux entrants, qui s'engagent à avoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, et non vers des structures capitalistes dont les détenteurs ne participent pas au travail. Les projets de transfert de droits d'usage des terres (ventes de terres, de parts sociales de personnes morales qui ont des droits d'usage des terres, locations) doivent faire l'objet d'une transparence totale en vue d'orienter les terres vers le meilleur usage pour la collectivité, dans le cadre de concertations permettant l'élaboration de projets de territoire partagés. Cette transparence doit être associée à un système d'autorisation préalable des transferts, système que la Commission Européenne encourage, si des critères objectifs, non discriminatoires et connus à l'avance, sont établis.			
	Etablir un registre européen des unités de production permettant d'en identifier les bénéficiaires (actionnaires et propriétaires des unités de production, à bien différencier des propriétaires fonciers) et ouvrir son accès aux autorités locales pour mettre en oeuvre des politiques structurelles. C'est possible. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, la Commission Européenne a déjà mis en place avec les Etats-Membres un registre des bénéficiaires des sociétés.			
	Augmenter le taux de reprise des unités familiales qui s'opère par l'héritage.			
	Soutenir les structures qui facilitent l'accès au foncier ou mettent en place des réserves foncières à destination des projets agricoles pour la préservation des emplois et de l'environnement sur un territoire.			
	Soutenir des démarches innovantes et collaboratives, des partenariats publics/privés permettant l'installation de nouveaux actifs agricoles.			
	Protéger les activités agricoles par les PLUi.			
	Préserver des terres agricoles au plus près des quartiers et lieux de vie, et reliés par des continuités écologiques (maintien de la biodiversité), via des outils existant (Périmètre de Préservation et de Mise en Valeur d'Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN), Zone Agricole Protégée (ZAP), Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et autres dispositifs à inscrire au Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi), (le PAEN est le plus adapté pour de grands périmètres, et décourage toute spéculation foncière) et les accompagner par des projets et d'une programmation sur 20 ans ou plus. Puis créer des structures de gestion : Association Foncière Agricole autorisée (AFAA), Régies municipales, Etablissement Public à caractère Industriel ou Commercial (EPIC), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Société d'Economie Mixte (SEM)...			
	Mettre en place des aides spécifiques pour les réinvestissements agricoles dans les périmètres urbains, ou agglomérations, sous forme de primes à l'installation ou à la reprise de friches et délaissés. Prévoir des aides aux travaux d'ingénierie et d'aménagements agricoles dans ces mêmes périmètres.			
	Faciliter l'accès au foncier, notamment par des dispositifs de portage, dans le cadre de stratégie de protection et de préservation du foncier agricole portées par les collectivités publiques.			
	Soutenir les outils de préservation du foncier et de lutte contre la spéculation foncière portés par des initiatives citoyennes, par les pouvoirs publics et les collectivités locales, comme par exemple les sociétés à commandite par actions qui acquièrent des biens bâtis et non bâtis pour les retirer du marché spéculatif et aider des jeunes à s'installer agriculteurs.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FONCIER	Inclure dans la PAC des mesures de régulation foncière avec les objectifs suivants : • préserver les espaces agricoles et forestiers et améliorer les fonctions écosystémiques de ces espaces (objectif zéro artificialisation nette), • favoriser une meilleure répartition des droits d'usage de la terre pour lutter contre la concentration de terres, • favoriser la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables notamment en s'inscrivant dans le développement de l'agriculture • redynamiser les campagnes et les liens sociaux qui s'y nouent, grâce à l'existence d'une population agricole plus nombreuse, d'un accroissement de la richesse locale, de la vivabilité et de l'attractivité des territoires.			
	Soutenir les petits projets agricoles et espaces-tests afin de renouveler la population agricole.			
	Interdiction de convertir des terres agricoles en parcelles liées à une autre activité qu'agricole ou zone vierge de la main de l'homme car inexploitable, la production d'énergies renouvelables doit se faire au plus près du besoin, obligation à toutes les zones commerciales d'implanter 100% des toitures en panneaux photovoltaïques et 40% des parking.			
	Créer et faire vivre des structures coopératives de production, transformation, distribution, de produits agricoles, arboricoles, ... en gestion locale, sur des terres communales par exemple, et en y installant des paysans partenaires.			
	Mieux réguler l'accès au foncier pour freiner au maximum l'agrandissement des exploitations.			
	Préserver le foncier agricole et forestier			
	Identifier et sécuriser les terres à destination des productions de protéines végétales.			
	Reconnaître la terre comme bien commun, comme patrimoine de la nation.			
	Interdire le droit de préemption par les Communautés de communes, pour éviter la suppression de l'activité agricole. C'est-à-dire carrément l'interdire, soit par la loi foncière ou par la loi d'orientation.			
	Supprimer la spéculation sur les terres agricoles.			
	Créer une équivalence de la SAFER à l'échelle européenne avec une fonction d'observatoire, de régulation des prix et renforcer le droit de préemption à l'échelle européenne, et si possible de bloquer l'accaparement des terres par les sociétés qui concentrent la propriété.			
	Réserver des sièges à la société civile dans les SAFER, avec des compétences élargies.			
	Faire visiter, témoigner des nouvelles pratiques.			
	Accompagner immédiatement par l'Etat les agriculteur-riche-s vers des pratiques relevant de l'agroécologie (fonctionnement des sols, stockage carbone, gestion des prairies pour les éleveurs, ...) et valoriser les pratiques, dont l'agriculture biologique, via des enseignements et formations renouvelées et un soutien financier.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FORMATION	Mettre en avant les agriculteurs qui se convertissent et qui réussissent sur des critères économiques et environnementaux (formation par « l'exemple ») et investir dans la formation et l'accompagnement pour procéder à la transition agroécologique.			
	Renforcer l'accompagnement actif des agriculteur.ices et autres professionnel.le.s du secteur agricole avec une prise en compte de l'aspect progressif pour une transition vers un système agricole durable.			
	Faire évoluer la formation des (futurs) paysans. L'agriculture paysanne étant aujourd'hui minoritaire, le transfert des savoirs ne peut s'organiser massivement : il faut que la formation agricole soit indépendante des attentes des grands groupes agricoles et du Ministère de l'agriculture pour proposer des formations agricoles alternatives permettant de mettre en place des fermes agroécologiques par la suite.			
	Financer les formations à des personnels remplaçants, permettant de garantir le respect des conditions de travail des agriculteurs équivalentes aux autres secteurs économiques (santé, congés...).			
	Lier la formation avec les expérimentations et développer dans les lycées agricoles (Sicaudières) et MFR les formations initiales sur l'agroécologie et le développement local ainsi que les formations courtes.			
	Proposer des formations (ou les faire évoluer) de la fourche à la fourchette, de l'école à la formation continue, remettre en place du développement local mais sous l'angle de la résilience.			
	Faciliter les reconversions professionnelles pour les néo-paysans.			
	Créer une formation professionnelle sur les compétences liées à toute la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette.			
	Financer des formations des facilitateurs du développement de la résilience territoriale.			
	Ouvrir beaucoup plus de formations pour les personnes en reconversion professionnelle vers l'agriculture			
	Orienter massivement les chômeurs et personnes en grande précarité de travail vers la formation agricole et l'installation.			
	Supprimer la condition de diplôme et faciliter l'acquis d'expérience par d'autres moyens. Équivalence d'une formation par l'expérience professionnelle.			
	Renforcer les formations à l'utilisation à bon escient des produits phytosanitaires.			
	Un meilleur accès à l'information produite par les structures déjà existantes (la recherche et les GIEE). Réfléchir à des moyens d'augmenter leur popularité auprès des agriculteurs (éventuellement faciliter les remplacements sur l'exploitation).			
	Soutenir davantage la formation collective par les agriculteurs pour les agriculteurs avec la collaboration d'experts, animateurs extérieurs. Ces formations entre agriculteurs pourraient avoir lieu dans toute l'Europe pour favoriser la diffusion des connaissances. Favoriser également le développement d'outils de formation digitales pour permettre aux agriculteurs de se former à distance quand ils le peuvent.			
	Développer les compétences par des programmes éducatifs financés par la PAC.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FORMATION	Favoriser l'échange entre pairs et la formation initiale et continue des agriculteurs, en vue de la recherche de solutions locales contre les dérèglements climatiques, via le soutien aux structures soutenant ces actions.			
	Créer un fonds pour soutenir le développement des formations agricoles tout au long de la vie.			
	Former sur les diverses variétés de céréales, fruits... toutes semences adaptées au changement des années à venir (notamment les semences libres).			
	Former à des techniques moins polluantes. Passer des techniques intensives à des techniques de l'agroécologie, ou de la permaculture, ou de l'agroforesterie.			
	S'assurer que chaque agriculteur au moment de l'installation possède les bases de l'agronomie, de la vie de la terre, de la gestion de son exploitation en fonction de son environnement et qu'il puisse l'appliquer.			
	Former à l'autonomie énergétique (éoliennes, panneaux solaires...).			
	Sécuriser l'installation en favorisant la compréhension globale du dispositif de la PAC.			
	Enseigner l'adaptation de son système de production, le choix des variétés / races, et des Intelligence Technology Knowledge (ITK) adaptées au climat local et aux changements climatiques à venir, enseigner davantage les méthodes agroécologiques et alternatives aux produits phytosanitaires.			
	Former à la climatologie et aux sciences qui sont les bases pour appréhender un système complexe. Renforcer les bases d'agronomie, l'appropriation des techniques scientifiques, l'agroforesterie.			
	Former à la biodiversité fonctionnelle, à la création de milieux résilients.			
	Besoin de connaissances techniques en lien avec les innovations techniques et de gestion des eaux, sols, consommation d'énergie, gestion des déchets.			
	Formation à la gestion des ressources, aux circuits courts.			
	Aider les agriculteurs pour une reconversion économique les préparant à un autre modèle de développement économique tenant compte d'une relocalisation (bilan carbone moindre). Exemple : apprendre à stocker du carbone sans limiter la productivité ; chercher l'autonomie des exploitations agricoles.			
	Rapprocher les formations de l'Education Nationale et les formations de l'agriculture.			
	Service de remplacement : renforcer ses compétences pour que les agriculteurs puissent se former.			
	Mieux former les formateurs des agriculteurs : qu'ils soient formés et sensibilisés à la transition agroécologique et aux moyens techniques permettant de s'adapter au changement climatique ; Qu'ils soient mieux sensibilisés et formés au fonctionnement du vivant.			
	Formation continue : fermes expérimentales pédagogiques (agronomie, autonomie en intrant).			
	Se former tout au long de la vie pour accompagner au changement et notamment à l'étranger en créant un droit à la formation avec des crédits, par exemple un erasmus.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
	Utiliser la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) et le conseil stratégique obligatoire pour identifier les axes de développement des compétences.			
	Encourager les agriculteurs à témoigner dans les modules de formation pour illustrer / développer une approche systémique des exploitations agricoles.			
	Former les agriculteurs à faire le diagnostic de son exploitation (productions, système d'exploitation, pratiques, système de commercialisation, bilan carbone, aides PAC, ...) pour faire évoluer son système de production vers plus d'agroécologie en intégrant bien entendu le volet rentabilité économique.			
	Sensibiliser au recyclage des déchets agricoles et à l'impact d'une bonne ou mauvaise gestion des déchets sur l'environnement.			
	Connaissances et analyses des pratiques en lien direct avec le changement climatique (quelles pistes adaptatives à l'instant T, comment valoriser les résultats de la recherche, ...) : • Comment je me projette pour la pérennité de mon système d'exploitation : • Prévention et gestion des risques ; • Gestion des ressources (notamment l'eau) ; • Modélisation à 20 ans ; • Besoins en investissements.			
FORMATION	Proposer des audits / diagnostics par territoire pour mettre en place des actions modèles.			
	Formation action pour accélérer les changements de pratiques identifiées dans le plan de progression. Organiser des démonstrations régulières et moulées sur des pratiques vertueuses (pair à pair).			
	Mobiliser les fonds du Fonds Social Européen (FSE), de second pilier de la PAC et autres fonds européens pour financer la formation.			
	Renforcer des formations sur le civisme, le droit rural (baux, autorisation d'exploitation, ...).			
	Formation à la gestion de la dette et plus généralement sur la gestion des coûts.			
	Former aux simulations / budgets prévisionnels.			
	Former de vrais chefs d'entreprise à la logique d'entrepreneur au métier de commerçant dans l'objectif d'améliorer la valeur de production commercialisée (VPC).			
	Développer les aptitudes sociales des agriculteurs à travers leur formation initiale (dialoguer, négocier, etc.).			
	Former à l'entreprenariat, constitution de réseaux, pépinières d'entreprises.			
	Mettre en place des formations fondées sur le partage et la transmission des savoirs entre les générations d'agriculteurs (nouveaux et anciens).			
	Former les futurs cédants et la préparer à la cessation d'activité (tutorat cédants / repreneurs, anticipation, formation cédants et repreneurs, ...) pour faciliter la relation cédant / repreneur.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FORMATION	Permettre de vivre d'autres expériences à l'extérieur, plus de stages.			
	Obliger les étudiants / élèves à faire leurs stages et / ou apprentissage hors cadre familial (à l'étranger notamment).			
	Visiter les administrations agricoles, les CDOA, etc.			
	Faire des propositions aux aidants, en termes de formation (fiscalité, social, succession), par étapes, réparties dans le temps.			
	Former à la résilience des exploitations : • Economique ; • Agronomique ; • Former au collectif (achat en commun, installation sociétaire, ...).			
	Faciliter l'accès aux références.			
	Présenter le modèle économique des micro-fermes.			
	Formation d'accompagnement en technologies paysannes : accompagner les agriculteurs dans de projets de Recherche et Développement (R&D) par et pour les paysans.			
	Mettre en œuvre un compagnonnage européen.			
	Former à l'agriculture connectée.			
	Développer les formations/informations pour les agriculteurs qui veulent changer leurs pratiques (pratiques culturelles, matériels...) et dans la compréhension de la réglementation et des impacts sur les exploitations.			
	Développer la formation des jeunes et futur.e.s paysannes et paysans mais aussi celle des ingénieurs agro, futurs décideurs de l'avenir de nos productions agricoles. Réorienter les budgets formations et recherches vers des applications sobres et sans synthèse de manière à conserver les énormes potentiels de nos campagnes et territoires pour alimenter toute la population à moindre prix et durablement.			
	Former les jeunes agriculteurs à la polyculture.			
	Former les exploitants et les étudiants pour s'approprier les pratiques qui permettent de développer et d'atteindre de l'autonomie fourragère.			
	Financer des formations à destination du monde agricole (écoles, exploitants agricoles) qui encouragent le changement de méthodes et techniques .			
	Encourager la formation par les agriculteurs pour les agriculteurs avec une aide extérieure et neutre pour l'animation. Prendre en charge les déplacements et rémunérer le travail de formation des exploitants agricoles			
	Sensibiliser les exploitants agricoles aux enjeux de leur territoire et aux possibilités de l'agroécologie. Cela passe par des diagnostics de conversion à l'agroécologie gratuits et des formations.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
FORMATION	Formation des agriculteurs afin qu'ils soient en capacité de pallier localement aux déficiences de trans-formation et distribution des industries agro-alimentaires.			
	Modifier les habitudes professionnelles des agriculteurs par la formation, la collaboration et le conseil en équipant les fermes expérimentales et les lieux d'apprentissage par la pratique et en formant les professeurs plus âgés par la formation continue.			
	Faire évoluer les formations techniques agricoles autour des notions d'agroécologie, d'agroforesterie, de circuits-courts, fonctionnement de la PAC, refonder les programmes sur les enjeux de souveraineté alimentaire et de sécurité alimentaire.			
	Intégrer la planification alimentaire au sein des formations agricoles.			
	Former aux terroirs du futur : Renforcer les compétences agronomiques : climatologie / pédologie / écologie ; Former à la conduite du changement ; management de l'incertitude.			
GESTION DES RISQUES	Renforcer les outils de gestion des marchés en cas de crise et de conforter les aides découplées, pivot de la sécurisation du revenu des agriculteurs. • En cas de crise, l'UE doit pouvoir octroyer une aide sectorielle à la réduction de la production, et imposer un prélèvement aux producteurs qui augmentent leur production. • Les critères de déclenchement des assurances ou fonds de mutualisation doivent être révisés.			
	Accompagner les arboriculteurs dans la gestion des risques climatiques via différents leviers en les articulant : • Les aides à l'investissement et la fiscalité ; • Une assurance climatique adaptée ; • Un fonds de mutualisation pérenne ; • Une aide publique en cas de risque catastrophique.			
	Sécuriser l'épargne de précaution en l'intégrant dans la future PAC.			
	Indemniser les dégâts dus aux risques sanitaires.			
	Pour les jeunes, prévoir une prise en charge avantageuse des dispositifs de gestion des risques pendant les 10 premières années de l'installation.			
	Développer le système assurantiel selon l'application du règlement « omnibus » avec un seuil de déclenchement à 20% et un taux de subvention porté à 70%.			
	Risque climatique sur la production : mettre en place un fond commun à l'échelle de l'Europe. Celui-ci permettrait de débiter des fonds suite à des catastrophes climatiques ponctuelles (intempéries, sécheresses etc.) qui seront de plus en plus nombreuses suite au changement climatique.			
	Généraliser un panel d'outils de gestion des risques à disposition des exploitations agricoles. Renforcer l'ambition de la France sur la gestion des risques économiques, climatiques et sanitaires.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
GESTION DES RISQUES	Développer des outils de gestion de crises liées aux aléas climatiques et sanitaires et mettre en place de programmes opérationnels par filière sur des territoires définis.			
	Prévoir des mécanismes qui réduisent l'impact des aléas sanitaires et climatiques, mieux les doter les dispositifs et en assouplir les règles pour les rendre efficaces (réparation de dégâts). Protéger des aléas, accompagner des investissements préventifs (notamment pour la constitution de réserves d'eau de pluie tombée l'hiver à des fins d'irrigation).			
	Renforcer les outils assurantiels mieux subventionnés, adaptés aux spécificités des territoires et attractifs pour le maximum d'agriculteurs qui interviennent en cas de perte de rendements et d'impacts sur la qualité.			
	Créer des fonds de mutualisation nationaux, appuyés sur des fonds sectoriels gouvernés par la profession agricole, et cofinancés à 35% par la filière et 65% par les pouvoirs publics. Les fonds de mutualisation devront être abondés non pas seulement par les agriculteurs mais par l'ensemble des maillons des filières et du territoire. Le développement de fonds de mutualisation transversaux devra être privilégié afin de mutualiser la prise de risque et d'éviter de faire peser sur une seule filière la gestion de ses risques.			
	En cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, mettre en place un dispositif contra-cyclique entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre, et associé à des outils de régulation des marchés et d'anticipation et de gestion des crises. Dès que les prix baissent en-deçà d'un certain seuil, une aide contra-cyclique devra apporter un soutien financier direct afin de compenser la perte de revenu.			
GESTION DES RISQUES	Pour faire face aux situations exceptionnelles, mettre en place une aide ponctuelle de crise pour assurer le revenu des paysans. Cette aide sera financée par un fonds de mutualisation professionnel solidaire au niveau national, encadré et cofinancé par l'Etat. Tous les acteurs de la filière contribueront à ce fonds, de façon progressive et non forfaitaire.			
	Mettre en place un dispositif fiscal permettant aux paysans de mettre de côté, de manière volontaire, une partie de leur revenu pour faire face aux années difficiles.			
	Valoriser les réserves de crise bien au-delà d'un effort minime de 1%, et les déconnecter du versement des aides des deux piliers. Dimensionner par secteurs et par régions, elles rentreraient en cohérence avec les stratégies d'autonomie alimentaire conduites sur les territoires.			
	Simplifier les outils de gestion du risque sanitaire, permettant de compenser des pertes économiques en cas d'accident majeur en culture. Généraliser la protection assurantielle à toutes les productions y compris les productions dites de « petites graines » (betteraves, fourragères, potagères) qui ne bénéficient pas véritablement d'une couverture assurantielle en aléas climatiques adaptée et éligible aux soutiens de la PAC.			
	Développer les outils de gestion des risques : recherche, changement de pratiques, investissement... font partie des outils de prévention et doivent bénéficier de taux d'aides plus favorables.			
GESTION DES RISQUES	Harmoniser la gestion des risques au niveau européen (au-delà des dispositifs de gestion des risques prévu par chaque Etat Membre dans tson PSN).			
	Mettre en place des dispositifs efficaces pour limiter les risques climatiques, sanitaires et de marché en s'appuyant sur des outils assurantiels, des fonds mutuels et la fiscalité.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
GESTION DES RISQUES	Une approche mutualisée pour les aléas climatiques sur les fourrages pour assurer toutes les surfaces herbagères et pastorales à l'échelle du territoire national en créant un Fonds national agricole de Mutualisation du risque Climatique (FMC) . Ce FMC s'appuierait sur le règlement PAC des fonds de mutualisation et permettrait une refonte du fonds des calamités.			
	Soutenir des actions de prévention, sensibilisation, information auprès des agriculteurs sur les risques sanitaires.			
	Renforcer le budget pour l'assurance des productions vis-à-vis des aléas climatiques afin de garantir des revenus plus stables et de sécuriser les paiements des agriculteurs.			
	Créer un outil de gestion des risques face aux aléas climatiques et aux aléas des prix.			
GESTION DES RISQUES - FMSE	Renforcer le système assurantiel en adéquation avec les exigences de l'ecoscheme.			
	Améliorer les conditions d'éligibilité du Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE) aux fonds communautaires en matière de lutte contre les aléas sanitaires.			
	Renforcer le FMSE au regard des risques sanitaires avec une attention particulière pour les productions au lait cru.			
	Renforcer le FMSE via le déclenchement de l'indemnisation dès 20% de pertes (proposition du règlement Omnibus) et la modification de certaines règles permettant de mieux couvrir certains risques sanitaires (exemple de la production au lait cru avec une révision nécessaire de la classification des pathogènes pris en charge).			
GESTION DES RISQUES - PO	Développer des outils assurantiels allant jusqu'au revenu pour faire face à la volatilité des prix.			
	Clarifier les actions éligibles dans les PO : éligibilité de la constitution et de l'utilisation du fonds de mutualisation, éligibilité des coûts de transformation des F&L destinés à la distribution gratuite, faciliter l'accès à la distribution gratuite, éligibilité de la promotion des bienfaits des F&L frais ou transformés pour la santé, éligibilité des protocoles phytosanitaires.			
	Prévoir un dispositif de gestion des crises graves via un abondement de 1 point de l'aide financière de l'UE dans les PO : dans le cas de crises graves (« l'embargo russe », Covid 19), le secteur subit des impacts directs mais également des impacts induits qui peuvent se traduire par une baisse importante des prix. Les OP/AOP doivent donc concentrer tous leurs moyens vers des actions confortant la qualité de leur produit, tout en mettant en oeuvre des mesures visant à améliorer la commercialisation pour développer, par exemple, de nouveaux marchés.			
GESTION DES RISQUES - RESERVE DE CRISE	Mobiliser la réserve de crise dont c'est bien l'objectif d'être utilisée lors de crise avérée. Il faut absolument que le principe de mutualisation et de gestion collective, fondement de cette réserve, puissent prévaloir quand certains secteurs sont fortement touchés et gravement menacés. Il faut augmenter la réduction aux paiements directs afin d'augmenter la réserve et faciliter sa répartition si une crise se déclenche. Son utilisation doit être déclenchée et gérée au niveau européen : il faut des modalités de déclenchement précises, plus systématiques et harmonisées au niveau de tous les états membres.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
GLYPHOSATE	Prendre des mesures en tenant compte de leurs impacts à différentes échelles : Employer les mesures politiques chocs comme celle de l'interdiction du glyphosate avec parcimonie et en anticipant les effets sur les systèmes pour éviter de nuire au secteur agricole français Donner, ou du moins laisser se dérouler une expérimentation, aux Régions la gestion du 1er pilier, pour le mettre en logique du 2nd (rien ne sert d'encourager l'autonomie alimentaire des élevages par exemple en développant la MAEC SPE, si d'un autre côté on encourage la course aux hectares défavorisant le pâturage).			
GOUVERNANCE	Gestion régionale de la PAC, premier et deuxième pilier, par les régions volontaires.			
	Un mouvement de transfert de la prise de décision et de la mise en œuvre de la PAC doit être engagé au profit des territoires, qui constituent l'échelon de décision légitime et efficace en matière agricole; Concrètement, un renforcement de l'animation territoriale doit être opéré; a territorialisation de la gestion de la politique agricole permettrait de soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) avec le soutien du FEADER.			
	Décentraliser la gestion des aides, favoriser les expérimentations locales (rapprocher les centres de décision).			
	Réduire le coût de fonctionnement de la PAC. Arrêter les contrôles et privilégier l'accompagnement dans les démarches administratives.			
	Gestion à l'échelon régional et maintien d'une enveloppe territoriale LEADER.			
GRANDS PREDATEURS	Donner la gestion de la PAC à la MSA pour garantir aux exploitants la couverture sociale, les retraites, ainsi que les impayés.			
	Maintenir les mesures de protection et de cohabitation avec les grands prédateurs, les conditionner à la protection des troupeaux et intégrer plus de mesures d'accompagnement techniques ou de support à la structuration. Développer et financer des filières de chiens de qualité et des campagnes plus importantes d'information du citoyen.			
	Définir à l'échelle européenne la politique de protection des grands prédateurs, notamment les quotas de prélèvements.			
HARMONISATION	Aligner les objectifs de la PAC 21-27 (y compris les Plans Stratégiques Nationaux) avec ceux du Green Deal et de la stratégie Farm to Fork.			
ICHN	Relire les critères d'éligibilité des ICHN et les affiner par filière.			
	Retirer du 2nd pilier l'ICHN ou y associer une conditionnalité environnementale.			
	Maintenir des interventions bonifiées pour les exploitations de montagne.			
	Créer des outils pour la transformation fromagère en estive.			
	Accompagner l'emploi de main d'œuvre en estive.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
ICHN	Augmenter le budget des ICHN.			
	Soutenir les zones à handicaps naturels pour maintenir l'activité en zone rurale.			
	Reconnaître les indemnités de handicap naturel et les aides aux protéines végétales comme des mesures favorisant la lutte contre le changement climatique (stockage de carbone par les prairies par exemple).			
	Conforter le montant de l'ICHN et mieux reconnaître les surfaces pastorales.			
	Revaloriser les montants unitaires pour une meilleure compensation des surcoûts.			
	Mettre en place une gestion nationale de l'aide pour un développement agricole harmonieux et équitable sur le territoire français.			
	Etablir des critères d'éligibilité nationaux adaptés aux territoires de montagne et ciblés vers l'élevage.			
	Conditionner l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) à des pratiques écologiques.			
	Maintenir la conditionnalité de l'ICHN à l'activité d'élevage.			
	Reconnaître les handicaps naturels des zones de montagne.			
IMPORT-EXPORT	Renforcer l'ICHN et notamment les filières fragiles des zones à handicap.			
	Reconnaître un ICHN pour les cultures en zones intermédiaires (cela passe par une aide à l'hectare).			
	Protection aux frontières : Taxes à l'importation sur les productions agricoles qui viennent concurrencer les productions existantes en Europe. Supprimer toutes mesures de restitution aux exportations, les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire extérieure.			
IMPORTATIONS	Imposer des normes identiques aux produits importés (et à leur mode de production) comme aux produits agricoles européens.			
	Introduire dans la réglementation l'obligation, pour les produits importés, de respecter les normes de production applicables au sein de l'UE : utilisation et interdiction de produits phytosanitaires, vétérinaires, semences et normes de bien-être animal.			
	Intégrer, dans les indicateurs d'impact des plans stratégiques nationaux, un suivi plus détaillé des importations, de leur évolution, de leur provenance et des exigences environnementales des pays tiers exportateurs.			
	Mettre en conformité des standards d'importation avec les attentes des citoyen-ne-s européen-ne-s.			
INDICATEURS DE SUIVI	Veiller à un commerce agricole équitable et régulé. Il est nécessaire de maintenir l'ouverture des frontières agricoles tout en veillant à ne pas trop impacter négativement (par des importations ou exportations non maîtrisées) les agricultures des pays où on exporte ou les régions françaises qui sont en concurrence avec des produits de faible qualité (qualifiés de « sous productions » avec les risques sanitaires associés parfois).			
	Utiliser des indicateurs débattus et construits publiquement.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
INFORMATION CONSUMMATEUR	Mieux communiquer sur la réalité des modes de production (éloigné souvent de certaines visions « caricaturales » de la situation).			
INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES	Imposer des infrastructures agroécologiques sur plus de 10% de la SAU des exploitations agricoles.			
INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES - HAIES	Faciliter les démarches administratives (pour les haies).			
	Gestion collective des haies (x 2).			
	Accompagnement financier pour la mise en place d'un plan de gestion durable des haies comprenant un appui technique et des conseils réguliers.			
	Prendre en charge financièrement les coûts de travaux en fonction des variables et contraintes environnementales (topographie, structure de la haie, etc.).			
INFRASTRUCTURES ÉCOLOGIQUES	Replanter des haies.			
	Restaurer une continuité écologique dans les paysages agricoles en réhabilitant les Infrastructures agroécologiques (IAE). Fixer un objectif de 10 % de Surfaces d'intérêt écologique (SIE) restreintes aux éléments non productifs.			
	Préserver les haies pour la continuité écologique du territoire et pour la lutte contre l'érosion des paysages agricoles : • Maintenir le soutien à leur implantation • Soutenir les investissements et formations pour la valorisation des services écosystémiques et économiques des haies existantes • Limiter au maximum le défrichement de haies agricoles.			
	Maintenir les particularités topographiques, que sont les haies, les bosquets, les mares.			
INFRASTRUCTURES	Préserver les haies et le bocage pour la continuité écologique et en tant qu'éléments structurants contre l'érosion des paysages agricoles.			
	Reconnaître, soutenir et financer les aménagements favorables à la biodiversité déjà existant en milieux agricoles et favoriser la création de nouveaux aménagements. Exemple : rendre possible d'engager en Maec, les bandes aménagées depuis plus de deux ans.			
	Faciliter les expérimentations, les faire financer plus facilement, plus largement par le 2ème pilier.			
	La mise en place d'un grand plan d'investissement pour l'innovation pour : • Intensifier la politique de recherche et de développement à l'échelle européenne • Accompagner, favoriser et financer l'innovation sur les exploitations agricoles notamment en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de stockage de matière organique dans les sols agricoles ; • Développer des énergies renouvelables sur les exploitations ; • Favoriser l'expérimentation de pratiques innovantes en matière d'environnement.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
INNOVATION	Le second pilier doit pouvoir servir de filet de sécurité pour leur expérimentation à l'échelle de territoires pour pouvoir tester et surtout inciter à la transition généralisée vers de nouvelles pratiques agricoles vertueuses ciblant des enjeux spécifiques (messicoles, paillages sans plastique, pollinisateurs, lutte intégrée, etc.).			
	Accompagner la prise de risque des agriculteurs, et de permettre le droit à l'erreur.			
	Simplifier les procédures de participation des agriculteurs aux Groupes opérationnels et mieux les associer dans le Partenariat Européen de l'Innovation.			
	Réorienter les pratiques de conseil des agronomes et des technicien-nes travaillant en appui aux agriculteurs vers une « démarche d'accompagnement » non directive qui laisse à l'accompagné la liberté du choix de ses actions.			
	Travailler les systèmes de stockage de carbone dans le sol et l'optimisation de la mixité des cultures (dans un objectif de biodiversité, environnement et de résilience des exploitations agricoles).			
	Accompagner les groupes de recherche collectifs d'agriculteurs et acteurs territoriaux. Amener les chercheurs dans ce groupe pour accélérer et faciliter l'innovation à partir du terrain.			
	Sécuriser la prise de risque liée à l'innovation mise en œuvre par les agriculteurs.			
	Innovation tournée vers le vivant plutôt que la technologie. Exemple : apprendre aux jeunes à regarder pousser les arbres plutôt qu'à fantasmer sur les nouvelles technologies.			
	Porter les efforts de recherche et développement dans des innovations liées aux demandes des producteurs et non dans la création de nouveaux besoins.			
	Soutenir les innovations sociales et organisationnelles. Un bon nombre de solutions techniques existent mais pour être déployées et adaptées aux fermes et territoires, elles nécessitent de nouvelles formes d'organisation et de coopération.			
	Technologie comme aide à la décision et pilotage des activités agricoles tout en respectant l'environnement. Un système d'évaluation doit être mis en place pour suivre les technologies.			
	Soutenir financièrement toutes les initiatives innovantes, porteuses de solutions économiquement viables pour les agriculteurs et qui répondent aux attentes des consommateurs, français, européens.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
INSTALLATION	Introduire une nouvelle mesure FEADER de financement de projets d'exploitation avec investissements matériels et immatériels et aides forfaitaires pour prise de risque dans l'évolution des pratiques. Cette mesure pourrait prendre la forme d'une dotation globale (comme la dotation JA) proche de l'installation, mais pour des exploitations en phase de croisière et serait accordée sous certaines conditions, notamment la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'entreprise validé par un tiers. Ces diagnostic et plan d'entreprise permettraient d'apprécier la cohérence du projet avec les objectifs de durabilité de la PAC, de déterminer les besoins en investissements/formations/accompagnement et les risques associés au projet et leur couverture. Ils permettraient également d'évaluer les besoins en termes d'aides publiques et de fixer des indicateurs de réalisation et de suivi. A la différence des MAEC cette mesure (1) inclue des financements d'investissement matériel ou immatériels y compris d'accompagnement, (2) ne fixe pas à priori de cahier des charges à respecter sur les pratiques c'est à l'agriculteur, au sein de son projet de fixer les objectifs et indicateurs en s'appuyant par exemple sur des dispositifs de type HVE ou label bas carbone.			
	Favoriser les femmes dans tous les domaines concernant l'accès au métier et aux facteurs de production agricole, comme par exemple pour les aides à l'installation. Limiter son appui aux acteurs et processus discriminant les femmes dans l'accès au métier. Un travail dans ce sens avec les agences en charge de la régulation foncière et les banques doit être mis en oeuvre. Cela devrait-être aussi un axe majeur du Feader et des programmes Leader et ne relève pas que du FSE.			
	Appuyer le développement du test d'activité en agriculture (cf : Objectif G PSN), notamment pour accompagner l'installation hors cadre familial.			
	Soutenir et subventionner les installations de nouveaux agriculteurs et la reprises des anciennes exploitations (cadre familiale et hors cadre familial).			
	Financer des dispositifs d'accompagnement tels les espaces tests agricoles et des associations, qui permettent d'aider à la transmission, à l'installation et à la formation de nouvelles générations d'agriculteurs et contribuer à harmoniser les références de compétences nécessaires à la reprise.			
	Réformer les attributions des demandes d'autorisation d'exploiter. Réformer le contrôle des structures & réduire les seuils pour les Demandes d'Autorisation d'Exploiter (DAE).			
	Subventionner les cédants qui souhaitent former de futurs repreneurs pour professionnaliser les futurs jeunes installés. Développer le tutorat entre les cédants et les repreneurs.			
	Augmenter les aides PAC pour l'installation de nouveaux agriculteurs, qui restent pour l'instant très dépendants de la volonté des collectivités locales et du soutien d'associations.			
	Mettre en place une politique d'installation européenne, obligatoire dans tous les Etats membres.			
	Proposer aux agriculteurs en fin de carrière des dispositifs réellement incitatifs pour transmettre.			
	Flécher des aides spécifiques dédiées à l'installation ou à la transition vers des types d'agricultures plus favorables à la biodiversité (Bio, Haute Valeur Environnementale (HVE), agroécologie et agroforesterie, etc.).			
	Financer les actions favorisant l'information des cédants et repreneurs, la transmission des pratiques économiques et sociologiques en vue de revaloriser le métier de l'agriculteur.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
INSTALLATION	Accompagner la transmission et trouver sur l'ensemble des territoires des solutions innovantes pour faciliter l'accès au foncier (cadre réglementaire et financier – portage foncier par exemple) pour les jeunes en particulier hors cadre familial et non issus du monde agricole.			
	Faciliter l'accès aux aides publiques et à la PAC (en particulier le soutien à l'installation et à la transmission) aux personnes s'installant après une période de test, et ce quels que soient leurs choix de statuts juridiques (les formes coopératives, SCOP, CAE) et sans critère d'âge.			
	Allonger l'âge limite d'attribution de la DJA et reconnaître l'installation progressive ; accorder un bonus d'aide aux nouveaux installés ; territorialiser des dispositifs d'accompagnement à l'installation favorisant la complémentarité des leviers : aide à la transmission, accès au foncier, test d'activité, installation en collectif...			
	Action post formation pour accompagner l'installation (foncier, réseau de coopération).			
	Mettre en place un programme de formation avec étapes d'accompagnement pour les jeunes installés (conseillés dans le cadre de la CDDA). Accompagnement renforcé après l'installation pour ceux qui le souhaitent.			
	Accompagner les porteurs de projets en reconversion et qui ont un niveau d'étude hors agricole et sans accès aux crédits de formation.			
	Valoriser l'orientation des collégiens et lycéens vers les filières agricoles. Encourager aussi les reconversions d'adultes dans l'agriculture (néopaysans).			
	Élargir l'accès aux formations agricoles aux jeunes urbains, les former au processus d'installation.			
	Assurer un accompagnement des jeunes agriculteurs au moment de leur installation, puis dans le temps pour favoriser un suivi et leur proposer un accompagnement / des formations personnalisées selon leurs besoins.			
	Accompagner les transitions entre générations, planning de changement et objectif, étudier tous les aspects de l'exploitation.			
	Rendre l'exploitation transmissible avec des outils transmissibles, en diagnostic de chaque exploitation pour permettre aux jeunes agriculteurs de pouvoir mettre en œuvre leurs projets avec si besoin un accompagnement, un tutorat. Leur assurer, par cet accompagnement, la sécurisation de leur revenu afin de rendre attractif le métier d'agriculteur.			
	Encourager le mouvement d'installation des non-issus du monde agricole.			
	Encourager l'installation en circuit de proximité.			
	Favoriser tout type d'installation, tout type d'agriculture, toute surface, pour autant que le projet soit viable économiquement, qu'il soit durable et transmissible. Mettre en place des Crédits Transmission-Installation (CRI), comme dans la loi d'orientation agricole en 2006, qui permet de : revaloriser la retraite du cédant, étaler le paiement de la reprise, exonérer les charges fiscales sur les intérêts.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
INSTALLATION	Favoriser l'installation hors cadre familial avec des porteurs de projet formés, avec une volonté de maintenir un tissu fort à l'échelle communale.			
	Mettre en place ou renforcer les validations bancaires de dossiers atypiques type agroécologie, permaculture, petites cultures, petits élevages, etc., par des organismes compétents sur la technique, l'économie et l'environnemental (exemple : les chambres d'agriculture) et renforcer le suivi de ces installations atypiques.			
	Créer un fonds de garantie ou fonds de caution pour faciliter l'accès aux financements bancaires de nouvelles installations.			
	Créer un fonds de garantie pour les nouveaux installés, qui permet d'avoir une assurance pour le cédant d'avoir en face de lui un porteur de projet, quelqu'un qui serait sécurisé d'un point de vue financier pour reprendre l'exploitation.			
	Soutenir la reprise d'exploitations et le suivi de projet de jeunes qui auraient d'autres projets qui ne sont pas forcément liés à la surface : • Soutenir l'installation progressive, et notamment l'accompagnement de la double activité. • Fixer comme priorité aux SAFER d'accompagner certaines structures (en bio notamment). • Sécuriser davantage la sécurité du fermage à ces jeunes, qui serait une garantie supplémentaire.			
	Aider à intégrer un associé plutôt qu'un salarié. Aider à intégrer comme cogérant une exploitation agricole, une entreprise, par la formation et dans le cadre de la PAC (ex : comme la transparence des GAEC, qui est accordée plus facilement à des JA qui intégreraient justement une entreprise).			
	Faciliter le départ en retraite avec une retraite digne (85 % du SMIC).			
	Inciter financièrement les propriétaires à céder leurs terres à des jeunes, des aides P Deal, 1 000 euros l'hectare, par exemple.			
	Mettre en place un abattement fiscal pour les agriculteurs qui cèdent leur exploitation à de jeunes agriculteurs. Rétablir l'Indemnité Viagère de Départ (IVD).			
	Mesures de défiscalisation au crédit d'impôts des terres, des bâtiments, du cheptel, sous conditions de l'installation d'un porteur de projet et de la transmission d'un cédant.			
	Mesures de sécurisation financière du cédant (caisse de sécurisation = garant) : Bail ; Loyer.			
	Majorer les aides PAC pour les nouveaux installés.			
	Diminuer les aides PAC pour les non-cédants / entreprises de travaux agricoles (ETA).			
	Diffuser l'information des terres à vendre à moyen terme par la MSA (3 à 5 ans).			
	Renforcer le statut des CDOA dans l'appréciation des demandes d'autorisation d'exploiter.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
INSTALLATION	Obliger la MSA de donner un listing à la Chambre d'agriculture des plus de 55 ans pour que celle-ci puisse faire un repérage des cédants pour mettre en place un projet de cession en vue d'une installation.			
	Inclure dans le stage 21h : • Des échanges avec des agriculteurs ; • Proposer d'intégrer des réseaux professionnels ; • Intégrer le travail avec les filières.			
	Mettre en place une caution étatique pour location à un jeune fermage.			
	Créer, renforcer le volet social dans le projet d'entreprise.			
	Mettre en place une campagne de communication pour faire passer le message que l'agriculture accueille du monde, recherche des salariés et repreneurs via des exemples positifs, des agriculteurs heureux.			
INTRANTS	Créer des mesures fiscales en faveur du propriétaire pour favoriser la location des terres à des futurs installés, qui peuvent être financées par une pénalisation des terres agricoles utilisées pour un autre usage qu'agricole (loisir, spéculation, ...).			
	Formation prévoyant un accompagnement au démarrage d'exploitation agricole (notamment sur le modèle économique, le type de technique, de production...).			
	Eviter au maximum les intrants (correcteurs azotés, ammonitrates, fioul...) et les sources de pollution, y compris les transports ou mise en réseau de gaz liquéfié et électricité "verte".			
	Promouvoir la recherche d'alternatives à l'irrigation (cultures moins sensibles à la sécheresse, infrastructures paysagères ou couverts végétaux pour favoriser la rétention d'eau et d'humidité dans les sols) en attribuant des primes.			
	Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau.			
IRRIGATION	Développer le stockage de l'eau pour faire face aux sécheresses.			
	Favoriser des investissements, comme la création de réserves d'eau pour l'irrigation.			
	La PAC ne doit pas permettre le financement public pour les barrages en travers de cours d'eau ou des retenues individuelles. Tout aménagement doit pouvoir être réfléchi collectivement et se référer à une analyse et une stratégie régionale. En effet, compte tenu du délai nécessaire à un changement profond des pratiques agricoles pour passer à un autre système de production moins consommatrice, des retenues collinaires de petite taille pourraient faire l'objet d'aides à condition qu'elles soient incluses dans un projet complet de modernisation et d'évolution des exploitations concernées face aux conditions environnementales (PROMECE).			
	Exclure des financements publics les barrages en travers de cours d'eau et les retenues individuelles et appliquer une éco-conditionnalité stricte des équipements de substitution insérés dans une gestion collective, concertée et transparente.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
IRRIGATION	Préciser dans les objectifs stratégiques de la PAC que la mobilisation de la ressource en eau notamment retenue d'eau, transfert d'eau et irrigation sont des leviers d'adaptation au changement climatique.			
	Etendre la possibilité de mobilisation de la ressource en eau (retenue, transfert) dès lors que les masses d'eau sont sécurisées ou que les investissements conduisent à une restauration de l'état des masses d'eau.			
	DJA : • Elargir les DJA et les adapter aux différents parcours, besoins et types d'exploitation. • Limiter les contraintes administrative liées. • Rendre le suivi/contrôle de la DJA plus souple (trop de DJA remboursés par les agri). • Relever la limite d'âge de la DJA. • Ouvrir le parcours à l'installation pour DJA à d'autres structures que les Chambres. • Faciliter l'installation progressive (laisser la possibilité de ne pas toucher tout l'argent d'un coup, mais pouvoir étaler les versements sur plus d'années). • Accepter les projets agricoles à partir d'une taille conséquente.			
	Garantir un revenu les premières années d'installation: l'amélioration du revenu agricole est le meilleur moyen pour améliorer l'attractivité du secteur.			
JEUNES AGRICULTEURS	Intégrer des spécificités jeunes dans tous les outils communs : majoration des aides, prise en charge complète des dispositifs assurantiels, renforcement du top-up jeune.			
	Rééquilibrer les aides de la DJA en fonction des territoires.			
	Pérenniser la modulation positive Agroécologie de la Dotation Jeune Agriculteur et revaloriser particulièrement la bio. Etendre l'éligibilité de la DJA jusqu'à 50 ans.			
	Basculer la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) dans le premier pilier pour un financement automatique. Elargir le critère d'âge pour toucher ce paiement aux nouveaux-illes installés élargi de 40 à 50 ans.			
	Basculer la dotation jeune agriculteur (7% du budget du 2° pilier en France, en moyenne 15 000€exploitation) dans le 1° pilier, et la coupler avec la prime jeune agriculteur (1% du premier pilier en France). Ne pas conditionner les aides à l'âge mais au projet porté.			
	Faire sauter les priorités données aux moins de 40 ans dans les politiques publiques agricoles.			
LABELLISATION	Revaloriser les aides de la PAC pour les nouveaux installés, pendant les cinq premières années. Un maintien de la DJA, et éventuellement une extension de la DJA. Etendre la DJA au-delà de 40 ans.			
	Supprimer le plafond d'âge des aides à l'installation pour favoriser l'emploi agricole.			
	Redéfinir le label AB : Ajouter un critère de provenance explicite permettant aux consommateurs.trices de visualiser rapidement les produits provenant de la France ou de l'Union Européenne, qui respectent un cahier des charges bien plus strictes que d'autres pays dans le monde.			
	La PAC doit permettre de couvrir les frais de labellisation bio et équitable.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
LABELLISATION	Créer un label européen qui valorise les exploitations engagées pour la conservation et la restauration des habitats favorables aux espèces sauvages ; un tel label doit permettre de faire converger des financements complémentaires. En effet, la Pac ne saurait rester le seul financement de la biodiversité agricole.			
LEADER	Augmenter le budget du programme Leader.			
LEGUMINEUSE	Reconnaître une valeur supplémentaire aux légumineuses, permettant d'apporter un revenu complémentaire à un agriculteur.			
	Encourager la transformation de la luzerne en produits à haute valeur ajoutée.			
LIENS AVEC LA RECHERCHE ET LES EXPÉRIMENTATIONS	Permettre aux agriculteurs depuis la formation initiale jusqu'à leur retraite de pouvoir échanger avec des scientifiques n'étant pas forcément du monde agricole, des partenaires de la recherche (Ex : INRAE). Leur permettre également d'aller voir ce qui se fait sur des exploitations autres et ne pas oublier d'échanger avec des paysans ayant connu des expériences différentes, parfois plus anciennes que ce qui se fait aujourd'hui.			
	Intégrer la lutte contre l'antibiorésistance parmi les objectifs du PSN. Renforcer les actions pour contenir l'augmentation de l'exposition aux antibiotiques observée dans le projet de diagnostic en vue du futur PSN.			
	Limitier la croissance de l'antibiorésistance, comme par exemple l'amélioration des structures d'élevage, la biosécurité, le diagnostic, la nutrition, la génétique mais également la vaccination des cheptels. Développer toutes les mesures qui préviennent les maladies subcliniques et cliniques.			
	Développer la vaccination pour baisser l'utilisation d'antibiotiques et limiter la quantité de résidus médicamenteux dans l'environnement.			
LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE	Intégrer la prévention en santé animale dans les mesures du plan stratégique français en vue de la nouvelle PAC.			
	Intégrer des objectifs ambitieux de responsabilisation de l'usage des antibiotiques dans le plan stratégique national.			
	Reconnaître la bonne santé des animaux comme un élément de leur bien-être dans le plan stratégique national.			
	Favoriser les méthodes de prévention des maladies dans les élevages français en créant des incitations à la vaccination dans le plan stratégique national.			
MACHINES AGRICOLES - POLLUTION DE L'AIR	Réduire l'utilisation des tracteurs afin qu'elle ne soit plus systématique et contribuer à la réduction de la pollution de l'air et de nos aliments.			
	Une base d'une dizaine de mesures porteuses de biodiversité doit être définie sur l'ensemble des surfaces nationales ou régionales en application des Programmes de développement rural.			
MAE	Rémunérer les parcelles Maec au moins au niveau de l'excédent brut d'exploitation.			
	Adapter les MAE aux espaces et aux espèces ; les dates de fauches, par exemple, doivent être postérieures aux périodes de reproduction de la faune sauvage.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
MAE	Développer les aides au maintien de la biodiversité.			
	Primes agri-environnementales s'appliquant sur l'ensemble de l'exploitation.			
	Elles sont réservées aux cahiers des charges polyculture-élevage tels qu'appliqués en Bretagne. L'herbe est le principal aliment des bovins et des ovins.			
	Prairies à base de légumineuses sans engrais azoté.			
	Les élevages devront respecter des limites quantitatives d'alimentation de leurs herbivores en concentrés (céréales et protéagineux) pour bénéficier de primes mais ne seront pas tenus de limiter leur chargement (nombre d'animaux à l'hectare).			
	Prairies exploitées suivant la méthode Voisin-Pochon pour maximiser les rendements et fournir l'alimentation d'une population en augmentation.			
	Maintenir et développer les MAE système herbe.			
	Mettre en place des systèmes qui permettent d'améliorer les pratiques environnementales qui améliorent aussi la rentabilité de l'exploitation. Par exemple les MAE : dans certains secteurs il n'y a pas eu, pour les systèmes plus herbagés, cela a plutôt bien fonctionné, alors que pour les systèmes MAE monogastriques, cela n'a pas fonctionné. Parfois l'intérêt économique pour l'éleveur et pour son exploitation est inexistant même s'il y avait un intérêt environnemental.			
	Mettre en place des MAE « autoconsommation » en vue de limiter le transport des aliments (applicables aux systèmes monogastriques et polygastriques).			
	Augmenter le budget des MAE.			
MAEC	Maintenir la modularité des MAE pour répondre aux enjeux spécifiques du contexte local et laisser la possibilité d'introduire des mesures collectives (ex : actions complémentaires sur la gestion du réseau hydraulique, les pratiques de fauche et de pâturage et la gestion raisonnée du parasitisme).			
	Proposer des MAEC systémiques plutôt que des aides couplées à l'hectare ou à la parcelle. Pérenniser ces aides systémiques (au moins 7 ans) et plus incitatives pour permettre un changement progressif et serein du système agricole. Proposer des contrats de changement systémiques avec obligation de résultats et une prime très incitative en fonction des résultats obtenus.			
	Simplifier les mesures agro-environnementales et limiter leur nombre pour donner au dispositif une lisibilité suffisante.			
	Renforcer les MAEC, mettre en place des aides « aides au maintien » au-delà du contrat de transition de 5 ans.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
MAEC	Améliorer certaines MAEC : Des dispositifs locaux ont changé en cours de route : possibilité de fertilisation azotée (de 0 à 60 UN (HERBED3) perçue comme une incitation, modification du Cahier des Charges du TO ouvert O1 générant une difficulté de prise en compte du pâturage en sous-bois. • OUVERT O1 : ouverture d'un milieu en déprise. La mesure comporte des effets pervers en excluant le lien avec le pastoralisme (cumul sur une même année entre travaux mécaniques et pratique du pastoralisme). Envisager une fusion ou un cumul entre OUVERT O1 et HERBED3 : de fait elle exclut le pâturage sous couvert boisé du bénéfice des aides. Créer une mesure spécifique de reconnaissance du pâturage dans tous les milieux ligneux (reconnaissance de la ressource fourragère) ; généraliser la non pratisation des aides liées à des milieux embroussaillés ou à dominante ligneux dont les sous-bois. • HERBED3 retard de fauche : pouvoir déplacer les bandes enherbées refuge selon l'évolution des habitudes de la faune (localisation des nichées) ; avoir un objectif surfacique sans localisation fixée et pouvoir déclencher un dispositif d'urgence. • Ne faire qu'une seule mesure avec MILIEU O1 permettant d'isoler une partie de parcelle sur une période donnée avec un pourcentage de surface mise en défends. • Mesures mares (dans LINEAD7) : mieux rémunérer restauration et création avec un diagnostic scientifique préalable; • Entretien des haies : rendre obligatoire le matériel adapté et exiger un calendrier tenant compte des périodes de nidification et de la nécessaire épaisseur des haies (pie-grièche par exemple). • Jachères : certaines MAEC poussent à les retourner quel que soit leur intérêt écologique. • Prairies : ne pas inciter à un retournement par anticipation permettant d'éviter qu'elles soient inscrites comme prairies permanentes ; mieux les rémunérer ; prendre en compte les nécessités d'un entretien minimal sur les prairies avec pâturage. Le rythme adapté aux milieux doit être inscrit dans le contrat et rester adaptable selon les conditions locales.			
	Créer de nouvelles mesures basées sur la reconquête des milieux en déprise : favoriser la plantation de haies, la création de mares, de murettes ; prendre en compte les clôtures (pose et entretien) pour reconquérir les milieux en déprise ; chercher une meilleure complémentarité entre outils N2000 et MAEC.			
	Créer de nouvelles mesures pour protéger des infrastructures naturelles (haies, bosquets, mares, arbres remarquables ou alignés, murets...) incluses dans le verdissement de la PAC actuelle (5% de surface d'intérêt écologique-SIE). Faire évoluer ce critère vers des BCAA et distinguer entre les SIE et IAE avec des pourcentages réciproques établis initialement.			
	Valoriser les cultures d'oléoprotéagineux ou l'achat d'oléoprotéagineux de provenance locale si possible, via par exemple des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de type « système ».			
	Maintenir les mesures permettant de valoriser les jachères mellifères ou tout autre mesure permettant le développement des cultures ou infrastructures intéressantes pour les pollinisateurs et les auxiliaires, en concertation avec les acteurs locaux, afin d'assurer une bonne gestion des périmètres de multiplication de semences.			
	Créer de nouvelles mesures pour protéger des infrastructures naturelles (haies, bosquets, mares, arbres remarquables ou alignés, murets...) incluses dans le verdissement de la PAC actuelle (5% de surface d'intérêt écologique-SIE). Faire évoluer ce critère vers des BCAA et distinguer entre les SIE et IAE avec des pourcentages réciproques établis initialement.			
	Valoriser les cultures d'oléoprotéagineux ou l'achat d'oléoprotéagineux de provenance locale si possible, via par exemple des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de type « système ».			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
MAEC	Créer de nouvelles mesures pour protéger des infrastructures naturelles (haies, bosquets, mares, arbres remarquables ou alignés, murets...) incluses dans le verdissement de la PAC actuelle (5% de surface d'intérêt écologique-SIE). Faire évoluer ce critère vers des BCAE et distinguer entre les SIE et IAE avec des pourcentages réciproques établis initialement.			
	Valoriser les cultures d'oléo protéagineux ou l'achat d'oléo protéagineux de provenance locale si possible, via par exemple des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de type « système ».			
	Maintenir les mesures permettant de valoriser les jachères mellifères ou tout autre mesure permettant le développement des cultures ou infrastructures intéressantes pour les pollinisateurs et les auxiliaires, en concertation avec les acteurs locaux, afin d'assurer une bonne gestion des périmètres de multiplication de semences.			
	Renforcer les aides pour la conversion et le maintien à l'agriculture biologique. Le dispositif MAEC devra s'assurer que les terres qui bénéficient des aides de conversion et maintien en bio soient réellement exploitées. Le paiement des subventions MAEC ne devra plus subir les retards contreproductifs pour la mobilisation des agriculteurs.			
	Former les accompagnants, de sécuriser leur parcours professionnel et de prévoir des aides pour l'accompagnement technique pendant la durée de la mise en oeuvre des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), mais aussi plus largement, de former les acteurs non exploitants aux enjeux liés à la biodiversité.			
	Mettre en place de suivis pour valider l'efficacité des mesures en renforçant l'évaluation de l'efficacité des mesures par des protocoles et des moyens d'animation dédiés. Les suivis mis en place devraient être organisés et rémunérés, en métropole comme en Outre-Mer.			
	Définir l'objet principal des MAEC comme étant destinés à accompagner les démarches de transition par la mise en place de démarches vertueuses pour l'environnement.			
	Permettre d'utiliser les MAEC (pilier 2) pour des paiements forfaitaires pour évolution des pratiques environnementales sans avoir à justifier les montants par des logiques de surcoûts.			
	Eligibilité de toute parcelle agricole aux programmes européens en faveur de la biodiversité, notamment les Mesures agro-environnementales et climatiques (Maec).			
	Adopter des Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) en intégrant des objectifs de transition relatifs au BEA : MAEC systèmes Polyculture élevage herbager pour les ruminants (obj. de pâturage), monogastriques pour les volailles (obj. de réduction de densités et plein air aménagé) et Monogastriques pour les porcs (obj. d'arrêt de la coupe des queues), associés à des mesures d'autonomie alimentaire de l'exploitation.			
	Créer une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) « Système agroforestier » unique pour soutenir les agriculteurs qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques de gestion des arbres pour les rendre plus durables et compatibles avec les Paiements pour Services Environnementaux.			
	Créer une « MAEC Système sylvopastoral » permettant l'établissement et de mettre en oeuvre un Plan de gestion sylvopastoral.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
MAEC	Stabilité du dispositif pendant la période de mise en oeuvre - Les règles de mise en oeuvre du dispositif doivent être prêtes et claires au moment du lancement de la prochaine programmation. Des tests doivent être réalisés en amont dans des territoires pilote			
	Créer une MAEC permettant la construction ou l'installation d'éléments agroécologiques fixes (mares, haies, arbres isolés, ripisylves, bandes enherbées, couverts fleuris...). Adapter les cahiers des charges pour les rendre plus ambitieux, notamment ceux concernant la création de couverts. Valoriser la protection des espèces nicheuses dans les parcelles cultivées.			
	Développer la MAEC "Sols". Les techniques de conservation des sols sont favorables aux espèces territoriales (jusqu'à 70 % des pollinisateurs) car elles préservent leur habitat et permettent leur reproduction.			
	S'inspirer de la proposition de la mise en place d'une Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) « messicoles » proposée dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) « France Terre de Pollinisateurs », pour favoriser des plantes locales bénéfiques aux pollinisateurs sauvages dans les grandes cultures.			
	Développer les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dites « systèmes » à l'échelle d'une exploitation plutôt que des engagements sur certaines parcelles.			
	Renforcer le second pilier pour accroître le zonage MAEC système qui engage 100 % SAU.			
	Maintenir les MAEC actuelles en raisonnant sur les surfaces fourragères et non sur les surfaces agricoles utiles (SAU), en vue d'inciter à améliorer les pratiques alimentaires quelque soit la surface totale.			
	Développer des MAEC systèmes en élevage monogastrique.			
	Renforcer et étendre à l'ensemble du territoire français les MAEC système des élevages polygastriques.			
	Mettre en œuvre des mesures système bas carbone, avec des indicateurs améliorés par rapport à ce que l'on connaît et adaptés aux différents systèmes d'atelier de production, que ce soit accessible pour des producteurs de lait, de porc, de volaille, etc.			
	Interdire la suppression des infrastructures paysagères (prairies, bandes enherbées, haies...), créées dans le cadre des MAEC ou la soumettre au remboursement de l'aide économique reçue.			
	Adapter plus facilement les cahiers des charges : peu de valeur ajoutée, listes d'espèces pas toujours pertinentes (SHP, HERB07) ; mise en application dépendant de l'animateur. Des listes plus pertinentes nécessiteront plus de compétences en faisant référence à des végétaux plus difficiles à identifier.			
	Mobiliser davantage de moyens pour les diagnostics et suivis et pour accompagner, former sensibiliser.			
	Aller vers des MAEC jugées sur les résultats et non sur les moyens, mais cela pose la question du suivi et vers des MAEC plus exigeantes, mieux ciblées, mieux harmonisées et intégrant avec souplesse des spécificités locales pour, ouvrir la voie à des PSE.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
MAEC	Les MAEC doivent être renforcées avec des cahiers des charges ambitieux (ex. réduction des intrants, agroforesterie, retard de fauche, etc.) ; une animation territoriale ; des financements suffisants avec la coexistence d'une approche « système » et d'une approche « ciblée » sur les zones humides, les captages d'eau potable et les espèces sauvages bénéficiant d'un plan d'action, les sites Natura 2000 ainsi que dans les espaces et éléments identifiés au titre de la Trame Verte et Bleue (document régional et/ou document d'urbanisme); exclusion de financements publics pour les barrages en travers de cours d'eau et les retenues individuelles et une éco-conditionnalité stricte des équipements de substitution insérés dans une gestion collective, concertée et transparente ; des investissements « non productifs » pour restaurer des milieux naturels (haies, mares, vergers hautes-tiges, etc.) notamment dans les espaces et éléments identifiés au titre de la Trame Verte et Bleue (document régional et/ou document d'urbanisme) ; des mesures de bien-être animal et de démarrage de filières labellisées. Innovier via les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de nouvelles pratiques en agroécologie : a. Cultures associées (méteil, seigle, blé avec fèverole /pois fourrager), agroforesterie, prairies à fauches retardées ; b. Gestion de sites Natura 2000, Trame Verte et Bleue, SIE ; c. Les couverts permanents des sols pour améliorer la qualité des sols (humus, structure, perméabilité) et leur fertilité ; d. L'adaptation des systèmes agricoles à la sécheresse : favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols ; e. Le soutien ou la création d'animation territoriale des partages d'expériences et de l'entraide entre agriculteurs.			
MAEC - ANIMATION	Améliorer les dispositifs d'animation et de suivi pour mieux prendre en compte les frais de structures animatrices dans le FEADER.			
MAEC - CONTROLE	Maintenir des moyens humains pour accompagner, former et sensibiliser les agriculteurs. Les PAEC doivent être validés sur plusieurs années et le plus en amont possible des campagnes d'animation. Pour contacter et informer les agriculteurs, les animateurs doivent pouvoir accéder facilement aux coordonnées des exploitations présentes sur leur territoire. Les contrôles doivent davantage porter sur les pratiques réelles que sur les déclarations administratives. La communication auprès des agriculteurs sur les modalités de contrôle et de suivi administratif des cahiers des charges doit être renforcée. Les contrôleurs doivent être formés sur les enjeux de biodiversité inhérents aux sites Natura 2000.			
MAEC - DEPRISE AGRICOLE - PASTORALISME	Il manque des mesures pour reconquérir les milieux abandonnés. Le financement d'équipements pastoraux constitue un enjeu majeur pour la lutte contre la déprise agricole et le maintien du pâturage sur des habitats d'intérêt communautaire.			
MAEC - EVALUATION	Maintenir et poursuivre l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) conduits par l'UMS Patrimoine naturel.			
MAEC - FINANCEMENT	Les financements doivent être mobilisés en priorité sur les sites Natura 2000 afin d'éviter tout changement de pratique qui soit défavorable au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Certaines mesures ne sont pas suffisamment rémunérées et doivent être réévaluées pour favoriser leur contractualisation. Le financement des mesures doit être constant tout au long de la future programmation pour éviter les années blanches et le désengagement des agriculteurs. Les paiements des exploitations agricoles et des structures animatrices doivent être honorés rapidement pour éviter d'éventuels déséquilibres de trésorerie.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
MAEC - MAEC "GÉNÉTIQUE"	Le rôle d'animation des conservatoires de RGAA, qui relaient les MAEC génétiques sur le terrain, doit être soutenu par une mesure pour assurer leur application et leur efficacité. Ces MAEC génétiques sont sous utilisées par manque d'animation et de flexibilité du cahier des charges, qui doit pouvoir s'adapter à la situation génétique fragile des ressources concernées. Pour garantir leur efficacité, il est crucial de veiller à ce que ces cahiers des charges restent opérationnels.			
MAEC - MESURES "SYSTEMES"	Soutenir davantage les changements de pratiques (pas à consolider les pratiques vertueuses déjà existantes) par l'innovation et par un apport, pendant la période de transition, de garanties financières permettant de faire face à l'échec.			
	Être uniquement mobilisable pour accompagner les exploitations sur les zones à enjeux forts (reconquête de la qualité de l'eau, gestion quantitative de l'eau, lutte contre la dégradation des milieux).			
	Assouplir les cahiers des charges pour autoriser la prise de risques.			
MAEC - SIE	Encourager les mesures systèmes.			
	Assouplir en cas de problèmes locaux du fait, par exemple, de la présence d'espèces invasives ou d'attaques de ravageurs, les engagements à respecter sur l'ensemble des surfaces d'intérêts écologiques (SIE) et sur les zones non-productives des Maecs.			
MAEC - SIMPLIFICATION	Les modalités de cumuls et de combinaisons entre les différents types de MAE doivent être facilitées et élargies. Certaines modalités de calcul inhérentes aux cahiers des charges sont trop complexes et doivent être simplifiées (taux de chargement par exemple).			
MAEC - TERRITORIALISATION DES CAHIER DES CHARGES	Les cahiers des charges des mesures doivent pouvoir s'adapter aux pratiques de gestion et conditions climatiques locales pour mieux répondre aux enjeux territoriaux de conservation de la biodiversité et être en adéquation avec les réalités agronomiques locales.			
MAEC SYSTEME	Des trames nationales de plans de gestion pastoraux et de cahiers d'enregistrement (pâturage et réalisation de travaux) doivent être mises à disposition des structures animatrices. • Les collaborations entre organismes agricoles et environnementaux doivent être encouragées. • Les cinq mètres de bandes tampons présents le long des cours d'eau doivent être intégrés dans le calcul des surfaces éligibles. • Le cahier des charges de l'engagement unitaire « HERBE_13 » relatif aux zones humides doit être revu pour mieux s'accorder avec les réalités de terrain. • Pour les mesures localisées « HERBE », le contenu des plans de gestion doit pouvoir être ajusté au cours de la durée de l'engagement. • Pour les mesures localisées « HERBE » intégrant un retard de fauche, la date de début d'intervention doit pouvoir être revue annuellement pour s'adapter aux enjeux locaux et aux aléas climatiques. Pour les mesures localisées « COUVER », l'utilisation de semis locaux et/ou de plantes « mellifères » doit être favorisée. • Une mesure localisée « COUVER » spécifique au maintien des plantes messicoles doit être proposée. • Les cahiers des charges des mesures « OUVRET » doivent davantage faciliter la restauration et la reconquête des milieux agropastoraux en déprise. • Les cahiers des charges des MAEC systèmes doivent prévoir des critères qui puissent s'adapter à une plus grande diversité de types d'exploitations.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
MARCHES PROFESSIONNELS	Soutenir la modernisation et le renforcement des outils en place sur les marchés professionnels de produits frais pour les producteurs et leur transition vers les productions les mieux valorisées (ex : unité de transformations des produits, déploiement d'outils digitaux pour la commercialisation et la logistique ou le développement des produits sous signe de qualité (bio, AOP, STG, etc.).			
	Soutenir la modernisation et le développement des marchés de gros, notamment quand le niveau d'organisation économique des producteurs est faible.			
MATIÈRES ORGANIQUES	Favoriser les échanges de fumiers/composts bovins vers les céréaliers / légumiers et cultures en général.			
	Soutenir et protéger une diversité de systèmes d'it « alternatifs » (agro-écologie, permaculture, biodiversité, agroforesterie). L'agriculture dite « de conservation » présentera également un intérêt lorsqu'elle ne sera plus dépendante du glyphosate.			
MODÈLES AGRICOLES	Développer une agriculture résiliente et respectueuse des écosystèmes en développant l'agriculture bio et en développant l'agroécologie, la permaculture, l'agro-foresterie et l'aquaponie.			
	Favoriser le développement du marché des produits bio, et initier la promotion des produits issus de l'agriculture de conservation ; toutes deux permettent notamment une économie d'énergie fossile.			
	Favoriser une grande diversité de fermes à taille humaine, c'est-à-dire avec un ratio surface exploitée / nombre d'actifs sur l'exploitation le plus faible possible.			
MONTAGNE - GOUVERNANCE	Arrêter de promouvoir une agriculture dispendieuse en énergie (fossile ou renouvelable) et en eau (prélèvement de la ressource eau et pollution).			
	Encourager les démarches partenariales pour améliorer la gestion collective et la valorisation des espaces de montagne avec une attention particulière à la gestion du multi-usage sur ces espaces pastoraux en développant des outils de gestion concertée et d'information/sensibilisation aux différents usagers.			
NUISIBLES	Renforcer la surveillance sanitaire des organismes nuisibles.			
OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES PRODUCTIONS ET DES MARCHÉS (OEPW)	Créer un observatoire européen des productions et des marchés (OEPW).			
OCM	Réguler la filière des fruits et légumes qui est singulière (produits périssables, dépendants des aléas climatiques) ET avoir la possibilité de gérer au fil de l'eau les interventions afin de favoriser l'accessibilité des produits [articles 219 et 222 de l'OCM].			
	Maintenir les objectifs et les critères de reconnaissances des OP (concentration des producteurs au sein d'une OP qui commercialise la production de ses membres, apport total de la production à l'OP et transfert de propriété à l'OP).			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
OCM - AOP	Autoriser et encadrer les échanges d'informations stratégiques entre les membres de l'AOP afin de sécuriser leur fonctionnement et éviter des procédures judiciaires qui remettraient en cause leurs actions positives pour les producteurs.			
	Mettre en place des OP y compris en grandes cultures.			
	Encourager l'organisation des producteurs et l'organisation des filières. Les programmes opérationnels sont un outil qui a fait ses preuves dans certaines filières. Ils pourraient être développés dans de nouvelles filières.			
OCM - OP	Reproduire le modèle de l'OP F&L dans les autres secteurs en veillant à ce que les mêmes obligations de cette OP s'appliquent soit : la mise en marché et l'apport total qui garantissent à l'OP des possibilités de négociations. Dans les programmes opérationnels conserver la possibilité de choisir entre un % de dépenses ou un nombre minimal de mesures liées à l'environnement. Assouplir les critères d'éligibilité des actions pour faciliter la prise en compte de toute nouvelle mesure ayant un effet favorable pour l'environnement ou le climat, quel qu'il soit.			
	Créer des OP dans d'autres secteurs que celui des F&L avec cette même définition et ces mêmes objectifs, notamment dans le secteur de l'horticulture et de la pomme de terre.			
	Étendre les critères de reconnaissance des OP qui pourraient bénéficier de Programmes Opérationnels (OP) aux mêmes que ceux des OP F&L.			
OCM - PO	Conforter le rôle des coopératives au niveau européen et au niveau français.			
	Contre l'attribution de toute forme de PO aux organisations interprofessionnelles quelles qu'elles soient.			
	Mettre en place des programmes opérationnels (à l'image de ceux de la filière Fruits et légumes frais) dans les secteurs de l'horticulture et des productions animales.			
OCM - REGULATION DES MARCHES	Accompagner davantage qu'aujourd'hui la structuration et l'animation des filières et/ou des OP dans la durée grâce notamment à l'ouverture de la future PAC sur les programmes opérationnels.			
	Instaurer une régulation autour d'un tunnel des prix payés aux producteurs avec des niveaux d'intervention publique. Des quotas pour les denrées agricoles permettraient de limiter les risques de surproduction. Dès maintenant, l'Union Européenne devrait mettre en place des mécanismes de prévision et de réaction en cas de surproduction engendrant une baisse des prix : stockage conjoncturel, incitations à la réduction des volumes de production.			
	Renforcer le rôle des coopératives et des OP pour peser plus dans la mise en marchés des produits et créer véritable cascade de prix (cf EGA).			
OCM-OP	Sortir l'intervention sectorielle PO F&L du cadre des PSN.			
OGM	Interdire de manière effective la production et l'importation de produits issus du brevetage du vivant (OGM).			
Outils d'AIDE A LA DECISION	Soutenir le développement des outils d'aide à la décision (OAD) afin de détecter précocement les maladies et les ravageurs et a fortiori, de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
OUTRE-MER	Déployer des dispositifs adaptés aux enjeux ultra-marins en termes de biodiversité et d'alimentation (petite agriculture familiale et vivrière et hétérogénéité des contextes socio-économiques et agricoles des DOM).			
PAC	Cumuler les aides au maintien de la biodiversité issues du premier et du deuxième pilier de la PAC.			
	Les aides devraient être priorisées vers celles (les exploitations) qui sont les plus fragiles et les plus en lien avec des projets utiles (agroécologie...).			
	Changer les pratiques agricoles en passant par le bas niveau d'impact (désherbage mécanique, compostage lisier).			
	Payer les externalités positives, généraliser les MAEC et les PSE.			
	Développer l'existant plutôt que les nouvelles aides : ex la HVE, OAD.			
PAC CONCEPTION	Mieux intégrer les conseils d'experts dans la construction de la PAC et favoriser le développement d'une activité de conseil mobilisant des personnes compétentes et bien payées plutôt que d'imposer des pratiques. Construire le PSN avec de nombreux partenaires : ONG, Régions, Départements, organisations syndicales de salariés, ...			
PAIEMENT VERT	Transformer le paiement vert en soutien : • progressif annuel (plafonné à 10 ans) au profit des prairies permanentes ; • aux surfaces de haute valeur naturelle ; • aux zones humides agricoles ; • aux espaces pastoraux.			
	Il convient de soumettre le paiement vert à des engagements écologiques clairs : • maintien des prairies permanentes ; • création de mosaïque des cultures ; • multiplication des effets de lisières, sachant qu'aucun point de culture ne doit être distant de plus de 150 m d'une autre culture ou d'un aménagement agro-environnemental. Chaque culture doit être comprise entre 150 et 200 m de large, cette disposition devant bien sûr être adaptée selon la taille des outils de chaque exploitation.			
PASTORALISME	Sortir du régime dérogatoire et inclure les surfaces pastorales au même titre que les prairies permanentes et les surfaces boisées pâturées dans les aides.			
	Poursuivre la reconnaissance des surfaces pastorales à leur juste valeur via la proratation qui permet de tenir compte de la réalité de l'acte de production et de la ressource disponible.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
PAT	Soutenir financièrement les PAT.			
	Rajouter, dans la loi Agriculture-Alimentation, un volet territorial fort, en élargissant, en finançant davantage et en rendant obligatoires les Programmes Alimentaires Territorialisés (PAT).			
	Accompagner la réorganisation des filières vers le local en réorientant les aides de la PAC sur des PAT rendus obligatoires.			
	Rendre les plans alimentaires territoriaux obligatoires et les doter de moyens humains et financiers adéquats. Il faudrait revoir le rôle des Safer, faire de la question alimentaire un enjeu essentiel à l'agenda des collectivités territoriales.			
PAT	Rendre les PAT obligatoires et les mettre supérieurs à tous les documents d'urbanisme. SCOT, etc.			
	Soutenir, par la PAC, les plans alimentaires territoriaux bio (PAT) et les filières territoriales bio qui incluent tous les acteurs de la chaîne alimentaire du champ à l'assiette avec une attention particulière au soutien à l'approvisionnement des cantines scolaires en produits bio et français dans le cadre de ces démarches territoriales.			
	Construire un PAT au niveau du département avec les collectivités territoriales ou les bassins de vie pour organiser la production agricole, la transformation, le conditionnement, la logistique, les transports vers tous types de magasin, et l'approvisionnement, la restauration, qu'elle soit collective ou pas.			
	Poursuivre et renforcer le financement des collectivités territoriales pour leur donner les moyens relatifs aux schémas d'orientations de type Plan Agricole Alimentaire Territorial (PAAT), qui contiennent notamment, installation, outils de production et de transformation.			
PERMACULTURE ORIENTATION AIDES	Rendre les PAT obligatoires et les utiliser comme leviers d'action (avec une plus-value pour les exploitations qui s'y engagent et en utilisant par exemple le taux d'autosuffisance comme indicateur individuel et collectif de bonification d'aide) avec un indicateur de production locale lié à la diversité d'assolement, la contractualisation sur bassin alimentaire choisi...			
	Rediriger les aides vers la permaculture.			
	Interdire immédiatement les pesticides les plus dangereux pour la santé (GMR et perturbateurs endocriniens) et pour les pollinisateurs, qui ont des impacts directs sur l'écosystème des sols et sur la biodiversité.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
PESTICIDES	Soutenir massivement les paysan-ne-s pour les accompagner dans la transition et l'affranchissement des pesticides de synthèse à courte échéance, avec notamment le développement d'alternatives naturelles à ces produits.			
	Inciter les exploitations à se convertir rapidement en adoptant des règles strictes en émettant des bonus pour les exploitations converties et des malus en fonction de l'utilisation des produits phytosanitaires et en subventionnant la transition vers l'agriculture biologique.			
	Développer les taxes sur les produits phytosanitaires, pharmaceutiques et engrais de synthèse, qui re-présentent des charges lourdes qui pèsent sur la société (pollution et maladies), afin de décourager leur utilisation.			
	Accorder un caractère européen et non national aux décisions concernant l'usage des insecticides et des herbicides. Proposer une alternative. Régir les usagers des herbicides (gestionnaires de réseaux, collectivités locales).			
PLASTIQUE	Tenir un logiciel pour l'application des produits phytosanitaires.			
	Pour la fin des produits à usage unique dont le plastique et produits à durée de vie limitée. Pour plus de vrac local et bio.			
POLLINISATEUR	Prendre en compte les contrats de pollinisation entre arboriculteur et apiculteur dans le dispositif de protection des pollinisateurs en veillant à éviter les situations d'impasse technique relatives à la protection des vergers pendant la floraison.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
PRAIRIES PERMANENTES	Ne pas limiter la notion de prairie permanente à une durée d'implantation de cinq ans.			
	Faire évoluer la notion de prairie permanente en y ajoutant celle de prairie naturelle « jamais retournée » avec autorisation de sur-semis d'espèces définies au niveau régional et infra régional, surfaces pastorales incluses.			
	Recommander les couverts végétaux sur l'ensemble des surfaces agricoles. c'est un processus de piège à nitrates qu'il faut favoriser.			
	Améliorer le soutien aux prairies permanentes et leur entretien.			
	Maintenir des surfaces en herbe, premier facteur d'autonomie protéique. Rechercher un équilibre territorial, avec des demandes d'autorisation avant de retourner des prairies, par exemple.			
	Désancruariser les prairies naturelles et permettre leur renouvellement quand elles rentrent dans le cadre d'une rotation, justement pour permettre une protéine naturelle qui pousse sur nos sols (notamment au niveau du Massif central, toute la zone du Limousin), qui nécessite une évolution de la réglementation de la PAC.			
	Protéger le système herbagé, notamment les prairies naturelles et la luzerne, puisque l'herbe est aujourd'hui la première productrice de protéines en Nouvelle-Aquitaine. Et pour ce faire, maintien et renforcement des aides existantes.			
	Aider au maintien et à la création de prairies (productives ou pâturées afin d'éviter les effets d'aubaine et la création de jachères), notamment dans les territoires sensibles que sont les Aires d'Alimentation de Captages et supprimer le dispositif actuel conduisant des exploitants à retourner des prairies dès lors que les quotas régionaux de surface en prairies sont atteints en moyenne.			
	Supprimer le caractère « permanent » des prairies.			
	Les prairies permanentes doivent bénéficier d'aides directes avec un coefficient égal aux terres arables.			
	Reconnaître l'herbe comme culture (ne pas faire de différence sur prairie temporaire / permanente) // Garder des prairies temporaires de bonne qualité plus de 4 ans refaire des prairies naturelles dégradées.			
	Recoupler les aides pour les prairies permanentes.			
	Renforcer le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).			
	Encourager les consommateurs à consommer des produits certifiés bio, par exemple en accordant des chèques alimentaires aux consommateurs précaires pour l'achat de produits bio.			
	Tarifs du local et tarifs du bio trop élevés pour les petits budgets. Prévoir des aides pour les petits budgets (principes à définir) financées par l'agglomération, ou par des tarifs privilégiés, ou par une participation à des activités locales donnant droit à des réductions.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
PRAIRIES PERMANENTES	Mettre en place des "bons alimentaires".			
	Mettre en place une aide alimentaire européenne en complément du soutien aux agriculteurs.			
	Mettre en place un projet de sécurité sociale de l'alimentation avec universalité de l'accès : chacun bénéficierait de 150€ sur sa carte vitale pour accéder à produits conventionnés suivant des critères démocratiques.			
	Prévoir des aides financières (chèque par exemple) pour les consommateurs lorsqu'ils achètent bio, local et/ou en circuit court.			
	Accorder à nouveau une place importante à l'alimentation dans le budget des ménages.			
PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE	Mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation pour assurer le droit à l'alimentation.			
	« Sécurité sociale alimentaire » = mettre en lien les consommateurs, les producteurs d'alimentation et la santé.			
	Sécurité sociale alimentaire : somme d'argent allouée à chaque famille pour l'alimentation. Cette alimentation serait locale, de qualité. Ce fonds serait abondé par la PAC.			
	Proposer une aide à l'alimentation saine et locale aux consommateurs : créer soit un bon d'achat pour favoriser les achats dans les magasins de producteurs locaux, ou une sorte de sécurité vitale alimentaire, comme une carte vitale pour justement pouvoir consommer des produits de qualité.			
	Aider au développement des jardins éducatifs, des jardins familiaux grâce au foncier mis à disposition par les communes, ainsi que les ateliers cuisine à destination des populations les plus fragiles.			
PRÉFÉRENCE COMMUNAUTAIRE	Le PAC devrait accompagner et soutenir les structures d'aide alimentaire.			
	Prévoir un soutien pour les citoyens les plus précaires via un chèque bio			
	Relocaliser les chaînes de production à l'échelle européenne. Empêcher l'importation de produits ne correspondant pas aux standards de production et de qualité institués en UE. Tendre le plus rapidement possible vers une harmonisation européenne des normes environnementales, fiscales et sociales.			
	Garantir une qualité nutritionnelle grâce à la permaculture.			
	Assouplir et sécuriser les règles de production et transformation à la ferme (maintien de la dérogation pour les Etablissements d'Abattage Non Agréés, définir les modalités de flexibilité pour la filière OEufs).			
PROJETS	Soutenir le développement des projets combinant les différents outils à disposition, basés sur des modèles agroécologiques qui incluent les connaissances génétiques et physiologiques des plantes, l'analyse des sols, les traitements raisonnés biologiques et chimiques contre les maladies, les progrès en robotique, divers diagnostics et schémas de production via le numérique.			
PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES	Protéger notre bien commun : l'eau, l'air et les sols, en considérant que l'agriculture et la société civile partagent ce bien commun.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
PSE	Le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE) formera un socle. Les MAE, en complément, permettront de répondre à des enjeux plus spécifiques.			
	Rémunérer le stockage du Carbone au travers de bilan Carbone sur les exploitations agricoles.			
	Rémunérer les pratiques préservant la qualité de l'eau (baisse des traitements, hausse des prairies, ...).			
	Simplifier les critères des dispositifs d'aides environnementales ou de paiements pour services environnementaux en permettant une progressivité dans l'impact si les objectifs ne sont pas atteints. Prévoir un dispositif d'avance de trésorerie réactif pour éviter ces retards préjudiciables à l'atteinte des objectifs.			
	Mettre en place des Paiements pour Service Environnementaux (PSE) incitatifs. Ces PSE doivent représenter au minimum 40% du budget du 1er pilier de la PAC.			
	Valoriser les productions respectueuses de l'environnement et des milieux naturels (PSE) avec une valorisation spécifique des 25 premiers ha.			
	Mettre en place des PSE cohérents et basés sur des indicateurs de résultats clairement identifiables (reliquat entrée hiver...). Cet outil doit être mobilisable pour accompagner les exploitations sur les zones à enjeux forts (zones sensibles des aires d'alimentation des captages prioritaires, zone en d'Action Renforcée...).			
	Aide ciblée pour renforcer les appuis à l'agroforesterie et au développement de la forêt durable, notamment par la rémunération du stockage du carbone.			
	Rémunérer les agriculteurs pour leur contribution en services écosystémiques, en particulier pour les actions de captation de carbone.			
	PSE - Rémunérer les services environnementaux rendus. Il s'agit de pouvoir rémunérer soit un résultat (tel que la présence d'espèces patrimoniales) soit des moyens mis en oeuvre (par ex. la présence et l'entretien de haies), de façon incitative, cette rémunération doit intégrer la prise de risque, de façon à positionner la biodiversité non comme une contrainte mais comme un atout valorisé par la société (exemple à suivre: l'expérimentation à l'initiative du IMTE et portée par les Agences de l'eau).			
	Exemples de services environnementaux qui pourraient être rémunérer : au delà des éléments semi-naturel du paysage (haies, bandes enherbées, bosquets, zones humides, et les prairies permanentes) reconnaître également les surfaces fourragères dites « peu productives » (landes, estives, parcours, bois pâturés...); reconnaître la diversité et le nombre de cultures au sein d'une exploitation, et favoriser les éléments paysagers.			
	Valoriser les prairies, les haies, les forêts, l'agroforesterie et les pratiques agricoles comme puits de carbone en expertisant un nouveau dispositif de paiements pour services environnementaux. Rémunérer les services pour le maintien, l'entretien et le développement de ces biens publics, support de biodiversité essentielle à la vie.			
	Rémunérer les paiements pour services environnementaux. Les mesures financées dans ce cadre doivent interdire les effets d'aubaine (financement de l'existant ou du quasi-existant) et correspondre à des objectifs de résultats clairement identifiables, notamment pour la qualité des sols et de l'eau.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
PSE	Rémunérer les paiements pour services environnementaux et y attribuer au minimum 40% du budget du 1er pilier de la PAC.			
	Mettre en place des PSE reposant sur : • un PSE de niveau 1, récompensant une présence élevée d'arbres au sein des exploitations agricoles. • un PSE de niveau 2, plus rémunérateur, récompensant les pratiques de gestion durable des arbres en plus de leur présence élevée. La mise en place de PSE de niveau 2 pourrait être adossée à des systèmes de certification. Pour les haies, il est proposé de s'appuyer sur le Label Haie, ce qui permet de faire reposer la reconnaissance de la gestion durable sur un système ambitieux d'indicateurs mais avec un contrôle extérieur donc facile à mettre en place. • Ces PSE doivent être ouverts à tous les types de systèmes de production (élevage, grande culture, viticulture, maraîchage, etc) et par conséquent ne pas s'appliquer qu'aux terres arables.			
	Réorienter les aides vers les pratiques agricoles vertueuses (PSE sur les haies, financer l'alimentation à l'herbe).			
	Reconnaître et revaloriser la valeur ajoutée de la matière azotée des méteils et des prairies permanentes.			
	Rémunérer la production de luzerne par les paiements obligatoires pour services environnementaux			
PSN	Créer un fonds « Paiements de services environnementaux » rémunérant des pratiques favorables au stockage carbone (productions végétales, agroforesterie, races et variétés locales et adaptées aux territoires) et à l'adaptation des fermes aux changements climatiques.			
	Expertiser toutes les mesures en coût/bénéfice/risque et que soit conservé un équilibre durable entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux.			
	La gestion des marchés, les aides de soutien au revenu et les aides au handicap naturel doivent être encadrées au niveau européen; • La gestion des risques et les aides sectorielles, doivent être définies à l'échelle de chaque pays ; • L'accompagnement de la transition des exploitations et les projets de développement territorial incluant l'agriculture doivent être pilotés en proximité, au niveau des régions de chaque pays.			
	Risque de dévoiement des dispositifs dont le seul objectif serait de faire bouger l'indicateur sans tenir compte de la très forte variabilité des contextes. Autre risque: décalage dans le temps entre la mise en oeuvre de la politique et la publication de l'indicateur sensé la mesurer milite pour ne pas se contenter de cette obligation de résultat chiffré.			
	Intégrer les recommandations effectuées par les participants au débat public, les recommandations de la Convention Citoyenne pour le Climat relatives au PSN, à l'élaboration du PSN qui devra se faire sous la co-présidence des deux ministères concernés (Agriculture et Ecologie).			
QUALITÉ	Accroître sensiblement l'offre en produits alimentaires de qualité (type label) en y consacrant les moyens de la PAC.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
R&D	Allouer plus de budget à la recherche pour développer des références agronomiques dans les nouvelles pratiques et permettre la diffusion des travaux de recherche			
	Mettre en place un programme de Recherche & Développement pour les techniques agronomiques (désherbage mécanique par exemple) et l'amélioration variétale mais aussi nutritionnelle de la luzerne.			
	Créer un fonds d'investissement consacré à la R&D, à l'innovation et aux expérimentations agroécologiques sur les fermes (alternatives aux pesticides, compensation de perte rendements lors d'expérimentation).			
	Accompagner la recherche et les expérimentations car des freins techniques et agronomiques existent encore ce qui permettra de gagner en compétitivité, de faire face aux défis environnementaux et de transférer ces connaissances vers le secteur non bio, l'agriculture biologique constituant un laboratoire de l'agroécologie.			
	Assurer la recherche et la sauvegarde des races et variétés locales par les conservatoires régionaux ; cela doit impérativement être soutenu par une mesure dédiée.			
	Afin de consolider la formation sur l'agroécologie : renforcer les moyens financiers conférés à la recherche scientifique sur ce domaine.			
	Rapprocher les formations scientifiques aux terrains.			
	Mettre en œuvre des formations pour faciliter la diffusion des résultats d'expérimentation (notamment les prestations rattachables, formation).			
	Faciliter le développement de groupes techniques locaux pour échanger (partager de l'innovation / expérimentation) et lever les freins psychologiques au changement de pratiques.			
	Accompagner les agriculteurs en agro écologie pour éviter de retraiter les eaux en épuration et accompagner la Recherche et Développement (R&D) sur l'innovation			
	Financer des projets de recherche et développement pour allier activité économique et préservation des sols.			
	Développer la recherche sur les plantes protéiques et oléagineuses, notamment sur les aspects de diversité des variétés, résistance aux maladies et résistance à la sécheresse.			
	Soutenir la recherche et le développement de la robotisation.			
	Soutenir la recherche et l'expérimentation sur les fruits et légumes au sein du programme « horizon Europe ». Elaborer le programme "Horizon Europe" en prévoyant des outils de financement adaptés aux enjeux de la filière (l'environnement et la sécurité des aliments ; L'accroissement de la valeur et de la qualité des produits garantie au consommateur ; L'augmentation de la compétitivité ; Les nouvelles technologies et la digitalisation des pratiques).			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
RAPPORT SUR LES MARCHÉS PROFESSIONNELS	Réaliser un rapport par la Commission européenne sur la place des marchés professionnels de produits frais au sein de la chaîne alimentaire des différents Etats membres pour mettre en évidence leurs effets sur l'organisation de l'offre et de la demande et les zones géographiques ou segments de production qui pourraient être renforcés par de telles places de marchés. Cette évaluation s'attacherait notamment à : i. Caractériser les liens et les différentes formes de coopérations existant sur ces marchés à la fois au sein de l'amont et entre l'amont et l'aval ; ii. Inclure ces marchés dans un benchmark des outils collectifs susceptibles de renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire ; iii. Identifier les zones géographiques ou segments de production sur lesquels ces marchés sont actuellement insuffisants ou absents et pourraient améliorer la position des agriculteurs.			
	Aider à la mise en place de pratiques favorables aux réglementations biologiques et naturelles (contrôle biologique, pollinisation, préservation des sols, etc.), et un soutien accru à l'agriculture économe en intrants telle que l'agriculture biologique, ainsi que des incitations à la gestion de la fertilisation ou à la diminution de la fréquence de traitement.			
	Apporter de la stabilité dans la réglementation.			
RÉGLEMENTATION	Garder de la cohérence et de la visibilité des réglementations (nitrates, phyto, qualité de l'air...) sur le temps long avec les démarches territoriales (PCAET).			
	Garder la cohérence entre les réglementations nationales des Etats membres de l'UE.			
	Simplifier la réglementation sur l'eau.			
	Différencier les politiques de l'eau selon les zones.			
RÉGULATION DES MARCHÉS	Créer une garantie de prix minimum pour toutes les productions confondues. Réviser la PAC. Mettre un % par UTH, un % par hectare de culture et d'herbe, un % pour réguler les marchés.			
	Régulation de la production, notamment pour des productions animales, pour gérer le nécessaire équilibre des marchés. Face aux tendances à la baisse de consommation de produits animaux, et à l'augmentation plus rapide de la production laitière face à celle de la consommation, il devient urgent d'accompagner au mieux les organisations de producteurs.			
	Etendre des outils de régulation de l'offre à tous les produits et pas seulement aux SIQO.			
	Créer un observatoire des prix et des marges au niveau européen pour favoriser la transparence des marchés au sein du marché unique.			
	Réguler les marchés (quotas laitiers par exemple) et les relations commerciales pour assurer des prix agricoles stables et rémunérateurs couvrant les coûts de production.			
	Eviter la surproduction en imposant des quotas quantitatifs pour limiter la production des agriculteurs.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
RÉGULATION DES MARCHÉS	Limitier les productions dans les filières en tension pour maintenir des prix hauts.			
	Rétablir un contrôle strict de l'offre sur un marché intérieur, comme au Canada.			
	Sortir l'agriculture de l'OMC et arrêter le libre échange.			
	Fixer un prix plafond et plancher, taxer l'export et fort droit de douane sur l'import.			
	Mieux protéger les prix des produits agricoles de la volatilité des marchés et des impacts des accords bilatéraux (CETA, ...). Plus de stabilité des prix afin de favoriser la mise en oeuvre durables de pratiques vertueuses pour l'environnement.			
	Limitier les échanges de produits agricoles avec les autres continents (Mercosur) pour ne pas importer des produits déjà produits sur place. Proposition de s'éloigner des règles de l'OMC sur le protectionnisme et revenir à l'exception agricole.			
	Mettre en place des dispositifs de gestion et d'organisation des productions adaptés à chaque filière pour réguler les prix des produits agricoles sur la base de leur valeur réelle.			
	Réguler les marchés, pour ne pas avoir la baisse des prix, comme le lait ou les betteraves ; sortir des accords de libre-échange ; fixer un prix minimum d'entrée des produits importés aligné à la moyenne des seuils de coûts de production française ; quantité maximum produite par exploitation ; accès au financement plus fluide ; problème fiscalité agricole qui incite à l'investissement pour défsiscaliser.			
	Plafonner la production et fixer des aides qui soient plutôt liées à la production et au chiffre d'affaires.			
	Se substituer aux marchés qui n'ont jamais permis d'assurer un revenu acceptable aux agriculteurs.			
RELATION CITOYENS/ AGRICULTEURS	Maintenir le tissu agricole en rémunération les produits agricoles au-dessus des prix de revient, et pour cela, sortir les produits agricoles de l'OMC.			
	Favoriser les initiatives citoyennes pour des « coups de main » à la ferme, alliant partage de connaissances et échanges entre l'agriculteur et habitants de la campagne.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
REMODELAGE COMPLET DE LA PAC	• 1et pilier = organisation économique des producteurs et devrait notamment permettre aux organisations de producteurs et associations d'organisations de producteurs d'être en capacité d'ajuster leur offre pour ne pas déstabiliser leurs marchés. Cette responsabilisation des producteurs peut pour autant ne pas s'avérer suffisante et nécessite un pilotage des marchés par le niveau communautaire, seul garant de l'intégrité du marché unique. • 2ème pilier= mesures de gestion de crise à l'instar de l'aide à la réduction volontaire de la production laitière expérimentée avec succès en 2016 mais aussi la possibilité d'utiliser les biocarburants comme un stabilisateur des marchés grâce à une priorisation des usages alimentaires sur les usages non alimentaires. Pour les produits soumis aux aléas des prix internationaux, des aides contracycliques pourront permettre une stabilisation des revenus dans une optique d'efficience dans l'emploi des fonds publics et de plus-value communautaire en association avec les mesures de pilotage de marché. • 3ème pilier = transition environnementale et énergétique en recourant à des approches contractuelles qui sont bien plus efficaces que les démarches fondées sur le verdissement d'aides découplées. Pour les agricultures des zones à handicaps naturels notamment, disposer d'aides couplées à la production nous semble nécessaire car les services rendus dans ces territoires dépendent directement de la production. De plus, il est important que le niveau communautaire reste le garant de la politique environnementale car, à défaut, renvoyer cette responsabilité aux Etats membres se traduira par un nivellement par le bas. • 4ème nouveau pilier= assurer le renouvellement des générations et de soutenir l'investissement. La pyramide des âges des agriculteurs est plus que préoccupante et la décennie à venir sera décisive car sans assez d'hommes et de femmes dans l'agriculture, la valeur ajoutée et les capacités de transition des systèmes s'effondreront. Outre l'aide à l'installation, une meilleure articulation entre la PAC et les politiques foncières des Etats membres est indispensable car l'accès au foncier est le passage obligé pour assurer le renouvellement des générations et c'est lors de l'installation que les investissements offrent le plus grand levier possible pour orienter les exploitations vers la durabilité qu'elle soit environnementale, économique ou sociale.			
RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS	Accorder une majoration systématique pour les jeunes agriculteurs en ciblant des jeunes qui s'installent dans des filières qui se sont fixés des objectifs d'augmentation de production (aide à la création d'un nouvel atelier, orientation à l'installation).			
RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS	Favoriser l'autonomie technique et énergétique des fermes.			
	Des aides financières et un accompagnement technique pour soutenir des initiatives telles que l'implantation de chaudières à bois dénichées au sein des exploitations ou la litière bois animale pour favoriser l'autonomie des fermes. Ces initiatives participent activement à la lutte contre le réchauffement climatique et au maintien des paysages. Un diagnostic de mise en place de ces systèmes est indispensable pour construire un projet viable et durable en cohérence avec les besoins et les évolutions de l'exploitation.			
	Financer par le 2nd pilier la résilience des exploitations aux aléas climatiques, sanitaires et économiques : a. Diversification des productions, rotations longues, cultures associées, polyculture élevage, agroforesterie ; b. Choix de cultures et des élevages diversifiés adaptés aux conditions climatiques ; c. Maintien des prairies et infrastructures agroécologiques.			
	Mettre en place à l'échelle de l'exploitation : bilan de l'exploitation (impact carbone, biodiversité) + plan de progression (exemple : tous les 5 ans).			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS	Apprendre à valoriser ses productions afin de sécuriser le revenu des exploitants et permettre à davantage de jeunes de s'installer : • Signes de qualité ; • Trouver les marchés de niche créateurs de valeur ; • Diversifier ses productions / activités ; • Être formés à l'entreprenariat et au métier de commerçant ; • Avoir des certifications environnementales rassurantes pour le consommateur.			
	Savoir calculer son empreinte carbone pour aller vers un bilan positif de la filière complète (du champ à l'assiette).			
	Soutenir directement et financièrement l'autonomie fourragère des fermes avec, par exemple, un système, un mécanisme de paliers attractifs pour qu'arrivés à 80 %, on ait intérêt à passer à 90 % d'autonomie fourragère par exemple.			
RETRAITE AGRICOLE	Redistribuer une fraction de la marge dégagée par la filière afin d'alimenter la caisse de retraite des agriculteurs.			
	Revoir les systèmes de retraite, pour que les agriculteurs ne fassent pas leur retraite en revendant cher un capital accumulé pendant la carrière, et limiter les investissements à l'installation. Installer un système de retraite complémentaire pour éviter les retraites complémentaires des agriculteurs âgés qui bloquent les terres.			
	Revaloriser les retraites agricoles à hauteur du SMIC.			
REVENU AGRICOLE	Vaoriser la retraite complémentaire indépendante.			
	Rétribution juste du produit pour éviter la concurrence de rentabilité entre le local alimentaire, la production d'énergie, et l'export.			
	Tester sur cette nouvelle programmation la faisabilité de l'Instrument de Sécurisation du Revenu (ISR) sur une ou deux filières.			
	Travailler une garantie de revenu par de la gestion des risques, de l'assurance au revenu, ou autre chose.			
	Définir l'actif agricole, soit quelqu'un qui produit et qui s'implique personnellement dans les travaux de l'exploitation.			
	Harmoniser les critères de conditionnalités environnementales au sein de l'Europe. Ils doivent aussi tenir compte de ce qui est déjà fait sur le terrain.			
	Prendre en compte la pénibilité des petites exploitations, l'entretien des terrains, la préservation des services écosystémiques, afin de rétablir une retraite de base honorable.			
	la convergence des aides PAC doit être la plus douce possible, pour ne pas qu'il y ait de ruptures au niveau des exploitations trop violentes. Et le paiement redistributif doit se faire sur une surface moindre à la surface actuelle, qui est de 52 hectares. Par exemple, sur les 20 ou 25 premiers hectares, ce qui permettrait de soutenir les petites fermes.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
REVENU AGRICOLE	Assurer un revenu aux agriculteurs malgré les aléas liés au marché et aux événements climatiques (c'est-à-dire que la PAC ne serait pas forcément liée à la superficie, mais pallierait aux aléas des marchés (ex : chute du cours du blé) et climatiques (ex : sécheresse dans une région) sur une culture ou un secteur à l'instant T).			
ROTATION DES ASSOLEMENTS	Faire évoluer les assolements pour adapter les productions aux changements climatiques et réduire les consommations d'eau.			
	Reconnaître les spécificités des productions de semences dans la diversification et la rotation des assolements. Ouvrir la possibilité de considérer les productions de semences fourragères comme prairie temporaire ou comme culture à part entière. Repenser la prise en compte des cultures semi-pérennes (2 à 4 ans, comme par exemple luzerne porte graine, certains graminées porte graine) dans les mesures rotationnelles.			
	Mieux répartir les épandages et les rotations agronomiques			
	Inciter le semi sous couvert dans la culture principale pour optimiser la couverture des sols.			
	Favoriser les rotations qui permettent la couverture permanente des sols.			
	Favoriser les assolement triennal.			
	Ecartier toute mesure de rotation à la parcelle (conséquences économiques désastreuses).			
RSE EN AGRICULTURE	Ne pas obliger le retournement des prairies temporaires au bout de 5 ans.			
	Diversifier les assolements.			
	Expertiser les démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en agriculture.			
RURALITE	Soutenir les services essentiels et structurants pour l'économie et la population rurales dans les domaines : culture, sport-loisirs, services, enfance-jeunesse, santé (télémédecine...), transport, services aux personnes âgées, revitalisation des centre bourgs (commerces de proximité, logement...), accès au numérique,			
	Aider les projets touristiques en lien avec la valorisation et la préservation du patrimoine, et s'inscrivant dans une démarche qualité et respectueuse de l'environnement.			
	Soutenir les initiatives collectives territoriales (GIEE, SCIC et I'ESS).			
SIE	Un préalable à l'accès aux aides doit fixer à 5% de la surface des terres arables les surfaces d'intérêts écologiques dont la nature et la répartition sont optimisées pour la biodiversité.			
	Imposer une répartition SIE au sein des îlots agricoles.			
	Les aménagements qui ne sont pas pérennes sur l'année, c'est le cas, par exemple, des cultures intermédiaires pièges à nitrates, ne doivent pas représenter plus de 2 % des SIE de l'exploitation.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
SIMPLIFICATION	Simplifier les demandes d'aide : aujourd'hui les agriculteurs ont besoin de conseillers pour demander les aides.			
	Adapter les procédures de financement aux porteurs de projets, notamment favoriser des outils de gestion comme les coûts simplifiés ou l'avance de trésorerie.			
	Expertiser les différents systèmes de droit à paiement, y compris le paiement redistributif, dans un objectif de simplification et de soutien de l'emploi.			
	Articuler clairement tous les dispositifs destinés aux agriculteurs issus des fonds européens : FEADER/ FEDE/FSE et LIFE.			
	Réécrire les textes qui encadrent les mesures afin d'en faciliter la lisibilité. Il importe de mettre au point un système simple d'accès, efficace dans la mise en oeuvre afin que chaque agriculteur s'y retrouve sans peine. Toutes les mesures doivent pouvoir être adaptées aux réalités du terrain et les États doivent être réactifs pour déroger lorsque des problématiques d'espèces exotiques envahissantes ou d'espèces invasives préjudiciables sont signalées.			
	Les règles pour les entreprises de la filière bois (aides sans plancher de dépenses, coûts simplifiés, délais de paiement rapides...) doivent permettre aux entreprises, un accès simplifié aux dispositifs tout en conservant un effet levier déterminant pour les investissements.			
	Mettre en place des dispositifs de simplification pour permettre des instructions plus rapides permettant au porteur de connaître rapidement les conditions de financement du projet. Les délais de réponse pour l'attribution des financements FEADER peuvent être très longs, parfois un an ou deux.			
	Simplifier les règles d'éligibilité et d'admissibilité des surfaces et resserrer les mesures de conditionnalité. La simplification doit bénéficier aux agriculteurs et ne pas se traduire par de nouveau par une sur-administration des exploitations déconnectée de la réalité agronomique, source de contrôles tatillons et de pénalités. Introduire d'un « droit à l'erreur » pour les exploitants.			
	Simplifier les dossiers PAC pour la France et les mises à jour automatiques sur des fichiers par rapport aux différentes administrations, parce que les fichiers PAC sont très compliqués pour les demandes de subvention. Créer une plateforme où l'agriculteur transmettrait les informations, qui seraient ensuite retransmises à toutes les administrations en même temps.			
	Réhabiliter les coopérations internationales autour des stocks publics et définir une politique de stockage européenne propre à assurer la sécurité alimentaire.			
SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE	N'autoriser sur le territoire de l'UE que les produits qui répondent au standard européen en interprétant le plus strictement possible le principe de tolérance à l'importation.			
	Tendre vers une autosuffisance agricole nationale : dans un premier temps cesser les importations de produits que l'on produit déjà en France mais que l'on exporte ensuite.			
	Maintenir un projet agricole européen, indispensable pour peser à l'échelle mondiale et pour intégrer les ambitions environnementales et sociales en continuant à cibler communément de façon quantifiée les objectifs environnementaux.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	Inclure un pourcentage théorique de production alimentaire seuil (qui pourrait être imposé suivant des périmètres territoriaux à définir) dans la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), dans les documents relatifs aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).			
	Reintégrer l'alimentation dans son rôle structurant et stratégique pour les populations dans la Loi d'Orientation et d'Aménagement du Territoire.			
	Introduire et planifier la notion de sécurité alimentaire sur les territoires.			
	Trouver des moyens de communication innovants sur la résilience des territoires et la cartographie des flux alimentaires.			
	Simplifier et raccourcir la logistique et l'achat alimentaire.			
	Raisonnement à partir des SYSTÈMES ALIMENTAIRES pour une meilleure planification alimentaire.			
	Les PPR, les PCS, les DICRIM, les documents d'urbanisme doivent intégrer le "risque alimentaire territorialisé".			
	Reconnaître, dans la future Loi de Programmation Militaire, la production agricole nourricière nationale comme secteur d'activités d'importance vitale » (SAIV), les agriculteurs et leurs groupements comme Opérateurs d'Importance Vitale (OIV), les exploitations agricoles et le foncier nourricier comme Points d'Importance Vitale (PIV), la défense et la reconquête de notre autonomie alimentaire territorialisée.			
	Créer un 3ème pilier autour de l'enjeu de la sécurité et de la résilience alimentaire avec un budget spécifique alloué, non fongible avec les 2 autres.			
	Prévoir le recensement des cultures et élevages pour pouvoir répondre à la question de la quantité de nourriture par habitant et ainsi réorganiser pour chaque Région voir département les aides agricoles et le choix des cultures.			
	Lier la question alimentaire et notamment les risques de rupture d'approvisionnement à des dispositifs tels que les Réserves Communales de Sécurité Civile françaises, avec plusieurs rôles : observateur du risque de pénurie, ravitaillement, stocks, identification des ressources nécessaires et des sites de production stratégiques, encadrement éventuel de travaux agricoles en cas de pandémie et/ou confinement, voire réalisation de ces travaux, approche prospective sur ces risques, en lien avec les éventuelles politiques alimentaires (PAT par exemple).			
	Intelligence territoriale/transversalité/facilitateurs : remettre en place du développement local mais sous l'angle de la résilience.			
	Création d'un Indicateur Nourricier de Proximité qui serait proportionnel au nombre de personnes "nourries" et inversement proportionnel à la distance production-consommateurs.			
	Mettre en place un groupe de conseillers (consultants en locavorisme et solutions alternatives) qui seraient disponibles pour aller dans les communes pour les informer, faire du lien avec d'autres communes.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	Créer des cartes et des outils de modélisation pour que tous les élus puissent commenter les améliorations de la sécurité alimentaire.			
	Utiliser les techniques de cartographie des flux utilisée dans le secteur automobile (pour faire de la productivité) mais qui serait tout à fait applicable pour rendre visibles les flux et les dysfonctionnements et autres aberrations.			
	Inviter les communes et intercommunalités à se saisir de l'enjeu de la résilience alimentaire.			
	Investir dans la recherche de solutions alternatives au pétrole pour assurer notre sécurité alimentaire.			
	Assurer la souveraineté alimentaire et un prix bas pour les consommateurs			
	Garantir une alimentation en quantité et en qualité pour la population européenne.			
	Créer un organisme national avec des antennes locales, qui sera chargé de veiller à la souveraineté alimentaire.			
	Faire de la souveraineté alimentaire une question de sécurité nationale et appliquer la loi Égalim, en particulier avec une extension au niveau européen de l'article 44.			
	Favoriser la consommation nationale produite sur le territoire : • en appliquant une taxe carbone pour tous et bien entendu pour tous les produits qui arrivent de l'autre bout du monde. • en exigeant la même traçabilité des cultures quant aux produits de traitement utilisés. Pour taxer, par exemple, des récoltes utilisant des produits de traitement dangereux ou interdits.			
	Exiger de l'État, à travers ses préfectures, qu'il intègre le risque de pénurie alimentaire comme risque majeur, au même titre que les inondations, dans le cadre de la sécurité intérieure. Aider les collectivités sur le deuxième pilier de la PAC en termes de gestion de risques dans la gestion foncière des terrains. Rendre les terres accessibles justement pour assurer le renouvellement de la population agricole. Arrêter la consommation de terres au profit de l'artificialisation des sols.			
STOCKAGE CARBONE	Assurer le stockage en dehors des filières de distribution classique pour se prémunir des risques de pénurie alimentaire.			
	Rechercher l'autonomie alimentaire territoriale à l'échelle d'une zone optimale à définir, par exemple dans un rayon de 150 km autour de chez soi.			
	Créer un organisme mondial de souveraineté alimentaire. Peut-être renforcer la FAO.			
	Améliorer le stockage du carbone dans les sols : augmenter l'apport de matière organique, diminuer la fertilisation minérale, pratiques de semis direct et de non labour, soutenir davantage l'agriculture de conservation, l'implantation de ligneux (agro-foresterie, haies) et services écosystémiques.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
STRUCTURATION DES FILIÈRES	Promouvoir une sylviculture vraiment écologique.			
	Encourager la production de lin et chanvre pour le textile local.			
	Favoriser la mise en place d'une filière de production de protéines végétales pour s'affranchir d'importations extra européennes.			
	Soutenir les productions déficitaires, en particulier développer la production de protéines végétales dangereusement déficitaire.			
	Privilégier/valoriser l'économie circulaire, notamment sur les culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE).			
	Les opérateurs économiques doivent pouvoir construire des stratégies à l'échelle des filières et des territoires. Il faut conforter les aides aux organisations de producteurs et de permettre aux opérateurs économiques de gérer les volumes produits.			
	Aider toutes les filières agricoles à amplifier le développement et la mise en place des différents systèmes qualité proposés aux professions agricoles et aux transformateurs des productions: agriculture biologique, labellisations (label rouge, haute valeur environnementale...), et toutes démarches d'amélioration continue ou d'innovation.			
	Accompagner la structuration des petites filières et notamment de la production de semences, de nouvelles cultures qui se développent en réponse aux demandes des consommateurs (exemples chia, légumes issus de variétés anciennes), des filières de transformation (exemple sylphie perfoliée pour la biomasse) ou permettant de répondre aux enjeux de l'agro écologie (plantes de couvert / service, espèces « locales / sauvages » pour la re végétalisation).			
	Développer les programmes d'accompagnement de projets de filières.			
	Créer des coopératives agriculteurs-citoyens pour mettre en œuvre des moyens de coopération agriculteurs-citoyens-environnement.			
	Augmenter la demande en consommation de protéines végétales en incitant notamment dans la restauration en foyer, et en augmentant le taux de produits locaux.			
	Développer les échanges entre éleveurs et producteurs de protéines.			
	Encourager la création d'AOP pour investir en collectif dans les outils de production.			
	Aides aux exploitants pour l'implantation de surfaces, mais également des aides sur de l'expérimentation, de la recherche semencière, etc. et le traitement de la protéine dans sa totalité, pas seulement la protéine pour l'agriculteur ou les animaux des agriculteurs.			
	Mettre en place une aide, surtout pour les systèmes monogastriques et céréaliers, pour les systèmes qui intègrent des protéagineux de façon cohérente dans leurs rotations avec un pourcentage minimum, mais aussi maximum, pour garder une rotation cohérente dans ce système-là.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
STRUCTURATION DES FILIÈRES LOCALES	Compenser les filières qui sont aujourd'hui déficitaires localement en France.			
	Diversifier les productions sur un territoire pour améliorer la biodiversité par des écosystèmes et des pratiques plus complexes et accompagner des agriculteurs dans ce sens.			
	Développer des structures mobiles localement pour développer la transformation au plus près de la consommation (exemple : toastage, trituration des protéines).			
	Aider au développement de nouvelles filières (transformation, stockage, équipement) sur trois échelles possibles : les communautés de communes, coopératives et l'échelle régionale.			
	Soutenir les outils de communication et d'information qui permettraient de développer des plateformes sur l'existence des ressources sur un territoire, afin de connaître les producteurs locaux les plus près de chez soi, pour consommer local.			
	Créer une mission à l'échelle communale ou des « communautés de communes » pour coordonner la demande avec la production. Donc, coordonner aussi les producteurs entre eux, pour pouvoir répondre à la demande locale.			
	Diversifier la production locale agricole avec des aides à la diversification et favoriser la commercialisation locale. Des aides autour des magasins de producteurs.			
	Favoriser le développement de circuits courts de proximité. Mise en place d'un « chèque alimentation saine en circuit court ou local » sur le modèle du « chèque énergie ».			
	Réorienter les fonds LEADER pour que les élus de territoire mettent en place des projets pour redévelopper l'autonomie alimentaire des territoires (outils de transformation, stockage).			
	Prioriser les réseaux locaux : inciter la vente à la ferme, promouvoir les jardins collectifs en villes et les jardins urbanisés sur les toits, les marchés. Inciter les citoyen.ne.s à éviter de consommer dans les supermarchés tout en favorisant les boucheries artisanales et locales qui permettent une meilleure valorisation des produits.			
	Mettre en place des aides qui seraient attribuées en fonction du point de vente.			
	Considérer les aides en fonction de la localité des produits sur la chaîne d'approvisionnement pour encourager les circuits courts et l'approvisionnement local.			
	Mettre en place des « tiers-lieux » ultra proximité, des espaces de convivialité fixes ou éphémères, permettant d'apprendre à transformer (cuisiner autrement, faire des conserves, échanges de bons procédés avec ses voisins : aider à la production et partage des produits transformés, ...).			
	Reconstruire l'artisanat de transformation et de conservation.			
	Dimension du circuit-court : étendre cette option par régions.			
	Orienter l'usage du foncier vers des productions liées à l'alimentation locale.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
STRUCTURATION DES FILIÈRES LOCALES	Développer des outils locaux de stockage et de transformation.			
	Chaque exploitation devrait participer à la sécurité nationale du territoire en utilisant au moins 20% de leur surface (par l'agriculteur ou mis à disposition de citoyens) pour approvisionnement local.			
	Encourager une diversification agricole des fermes afin d'accroître la résilience alimentaire du territoire.			
	Création de marchés d'intérêt collectif pour centraliser la commande publique. Financer la mise en place de Marchés d'Intérêt Collectif, chargés à la fois de centraliser la commande locale (commande publique de la restauration collective, restaurateurs, épiceries indépendantes, accessibilité de l'alimentation aux personnes défavorisées...) et de faire augmenter cette commande locale en faisant de la pédagogie pour réorienter la consommation des citoyens.			
	Lier les aides de la PAC à la création d'un indicateur de production lié d'une part au taux d'autosuffisance alimentaire de l'exploitation, la contractualisation dans le cadre d'un PAT et l'empreinte écologique de l'exploitation et du territoire.			
	Réorganiser les filières actuelles vers un fonctionnement plus local en réorientant le levier financier des aides PAC pour favoriser le remaniement de la filière sur un axe plus nourricier et local (intérêt collectif).			
	Création d'ateliers de transformation avec un lieu de vente dans un rayon de 200km (à préciser) les uns des autres sur tout le territoire européen. Réduire cette distance permettrait de réduire le gaspillage alimentaire, de développer des débouchées pour les producteurs et de renforcer la continuité de l'approvisionnement en produits alimentaires (car certaines transformations rallongent la durée de conservation des produits).			
	Sponsoriser le développement de label locaux "made in" (avec charte) pour que les territoires puissent vendre mieux leurs produits.			
	Imposer à chaque commune française de consacrer une surface (à définir) à la production bio pour la consommation locale (restau co et/ou foyers) pour l'installation en privé, ou en régie municipale.			
	Soutien (pilier II) aux activités de transfo "intermédiaires" (PME) à accentuer, sur des critères de production locale, d'emploi et de qualité.			
	Pour rééquilibrer le rapport de force entre grande distribution et agriculteurs, aider le développement des circuits courts mais à des échelles supérieures à celle d'un agri (organisation de collectifs de vente et distrib vers les grandes aggro).			
	Raisonnement des systèmes de production à l'échelle de « petite régions » pour améliorer l'autonomie des entreprises agricoles.			
	Accompagner économiquement le développement des filières vertueuses pour l'environnement via le second pilier : permettre une meilleure valorisation locales des déchets de l'agriculture : déchets verts, coquilles, boues, produits des haies, éco-matériaux.			
	Faire évoluer les pratiques agricoles grâce à un échange entre les producteurs locaux et les collectivités territoriales.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
STRUCTURATION DES FILIÈRES LOCALES	Massifier le développement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et la production alimentaire bio, par un soutien financier de la PAC et le PSN.			
	Soutenir les transformations en ateliers locaux : huile d'olive, de colza ou tournesol en vente directe, atelier de vente directe de viande fraîche ou transformée, transformation du lait et vente directe, atelier de boulangerie en vente directe ou non suivant le tissu de boutiques existant, structuration des ateliers de transformation pour répondre aux marchés publics (cantine scolaire, EPAHD ou hôpitaux par exemple).			
	Appui au développement d'outils collectifs d'abattage, de découpe, de transformation, de logistique (stockage, moyens de transport) et de vente ;			
	Mettre en place un fond pour le soutien au développement des outils de communication et de promotion des filières locales.			
	Soutenir prioritairement les opérateurs économiques type GIE, coopératives ou groupement de producteurs qui développent des programmes opérationnels avec une dimension territoriale et bio.			
STRUCTURATION DES FILIÈRES LOCALES	Accompagner les filières de valorisation et de promotion des produits de montagne pour développer des projets de filières territorialisées dotés de contrats multipartites garantissant d'une meilleure répartition de la valeur-ajoutée.			
	Travailler sur la mise en réseau (par territoire / par filière) pour faciliter la mise en place de filières locales.			
	Permettre une mise en oeuvre adaptée à leur caractère exceptionnel (mesures de gestion spécifiques et contraignantes sont nécessaires pour conserver leur caractère remarquable) et le rémunérer.			
SURFACES COLLECTIVES	Mettre en place une gestion anticipée et adaptée des surfaces collectives.			
SYLVOPASTORALISME	Soutenir le sylvopastoralisme, en conciliant la gestion durable des espaces forestiers, le maintien des paysages, et la pérennisation des pratiques pastorales.			
TAXES	Dans la même veine que les taxes sur les produits sucrés ou contenant de l'alcool, il faudrait peut-être mettre en place des taxes similaires sur les produits carnés.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
TERRITORIALISATION DE L'AGRICULTURE	Renforcer avec les fonds FEADER les liens entre producteurs et consommateurs, entre urbains et ruraux : • Préservation et reconquête du foncier agricole : – reprise de réserves foncières constituées en vue de l'urbanisation ; • agroforesterie fourragère et pâturage dans des espaces de friches agricoles ; • Soutien aux équipements locaux de transformation (abattoirs, laiteries et coopératives laitières, minoteries, légumeries, plates-formes de producteurs) et aux circuits de proximité pour réduire les distances de transport ; • Favoriser la transformation des aliments par les agriculteurs sur leur territoire ; • Accompagnement des circuits de proximité producteurs-consommateurs et développement de la part de produits locaux et biologiques sur les marchés et dans la restauration ; • Sensibilisation et mobilisation pour les changements de pratiques alimentaires et professionnelles : formations, actions pédagogiques, événements et communication ; • Augmenter la part de l'alimentation locale pour garantir et assurer une autonomie alimentaire : – généraliser les Plans Alimentaires Inter-Territoriaux (PAIT) ; – organiser un partenariat économique local entre agriculteurs, artisans et commerçants, en associant des collectivités territoriales de proximité.			
	Informier et éduquer les citoyens (par exemple étiquetage...) sur les critères relatifs à l'agriculture (usage et quantité des entrants, qualité santé, impact sur la biodiversité et l'environnement, le bien-être animal) de chacun des différents modes de cultures : agriculture biologique, agriculture de conservation, agriculture raisonnée.			
TRAÇABILITÉ	Faire évoluer la réglementation européenne en termes de communication collective émanant de financements interprofessionnels afin de pouvoir mettre en valeur l'origine des produits – lorsque ceux-ci présentent des qualités spécifiques – et la mise en avant des marques.			
	Renforcer l'étiquetage des produits agricoles et agroalimentaire pour en indiquer la provenance, et préciser certaines normes de production. Cela doit concerner tous les produits et lieu de vente, y compris la restauration hors domicile.			
	Encourager les démarches de différenciation par la qualité, l'origine locale, le bas carbone, la certification environnementale, notamment via les SIQO dont l'agriculture biologique, en préservant la lisibilité pour le consommateur.			
	Améliorer fortement l'information du consommateur sur la provenance des aliments qu'il achète et consomme, ainsi que sur la part de ses achats alimentaires revenant à la production agricole.			
	Assurer une obligation d'information des consommateurs par l'étiquetage, même pour un produit transformé on devrait être en mesure de savoir d'où viennent les matières premières.			
TRANSFERTS 1ER- 2ND PILLER	Informier sur la localisation de production (technologie block chain ou AOC-IGP).			
	Limitier les possibilités de transfert entre les 2 piliers de la PAC et cofinancer les fonds transférés			
	Ne pas transférer plus de crédits du premier pilier vers le deuxième que ce n'est le cas actuellement.			
VENTE DIRECTE	Le soutien à la vente directe doit être une des lignes de financement de la PAC.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
VERSEMENT DES AIDES PAC	Faire des aides PAC des aides couplées à la production et/ou variant en fonction des prix, c'est-à-dire des aides contractuelles. A court/moyen terme, favoriser une approche contractuelle dans le versement des aides de la PAC en prévoyant le non-versement d'une part des aides en cas de nouvelles flambées des prix agricoles, afin de les réserver pour les années où les prix auront rechuté.			
VITICULTURE	Maintenir le programme national d'aide.			
ZNT	Exploiter les Zones de Non Traitement (ZNT) comme ouvrage hydraulique et comme abri au petit gibier. Des cultures à gibier, des espèces florales ou encore du miscanthus pourraient être implantées de manière à favoriser le développement d'insectes profitables au petit gibier. Ces aménagements doivent être valorisés dans la déclaration PAC des agriculteurs.			
ZONES DE CAPTAGE	Réserver les zones de captage exclusivement à des productions en agriculture biologique.			
ZONES HUMIDES	Restaurer les fonctionnalités des zones humides dégradées en favorisant une agriculture adaptée à ces zones comme l'élevage extensif. Le petit chevreuil des têtes de bassins versants est particulièrement à viser, par exemple en réglementant la divagation du bétail aux abords des ruisseaux, des pratiques et une protection particulières doivent leur être garanties via l'éco-dispositif national.			
ZONES HUMIDES	Favoriser l'investissement en faveur des équipements nécessaires en zones humides.			
	Mettre en place des leviers pour le développement via des conditions d'accès à ces soutiens (pour regrouper l'offre ; pour différencier un produit via des engagements environnementaux et territoriaux ; pour développer les relations inter filières ; pour développer de la contractualisation, etc.).			
	Assurer une politique de promotion européenne des fruits et légumes performante et ambitieuse par l'augmentation des budgets associés en corrélation avec les recommandations européennes sur la santé.			
	Soutenir les projets des agriculteurs en faveur des économies d'énergie et de la réduction de l'émission de GES (pratiques agricoles favorables au stockage du carbone). Et encourager la production d'énergie verte sur les exploitations agricoles.			
	Chaque effort de la part d'un agriculteur doit être indemnisé à la hauteur de la perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) engendrée par rapport au renoncement à une production plus lucrative.			
	Autoriser le concours d'aides privées (mesures compensatoires, agro-industries, FDC...).			
	Maintenir les chemins ruraux en état avec éventuellement l'implantation de buissons de faible hauteur. Leur gestion adaptée par les agriculteurs doit être valorisée.			
	Déployer des régimes d'aide d'interventions sectorielles pour certaines filières et sur certains territoires, notamment pour des actions de promotion ou d'innovations sur les volets sanitaires et environnementaux.			
	Consulter démocratiquement sans risquer de voir la mise en pratique des propositions retenues.			

THÈMES	DEMANDE DE PRÉCISIONS ET / OU RECOMMANDATION(S) DU OU DES TIER.CE.S GARANT.E.S (à qui s'adresse la demande ou recommandation, quel est le degré de précision attendu, les délais, les moyens à accorder...)	RÉPONSE DU/ DES MAÎTRE(S) D'OUVRAGE OU DE L'ENTITÉ RESPONSABLE DÉSIGNÉE Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS	MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS
	Améliorer les réseaux modernes de communication pour éviter l'isolement et le repli sur soi et favoriser les innovations en agriculture. Les zonages par les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) ne doivent plus être ressentis comme des contraintes imposées par des citadins mais comme une chance grâce à la rémunération des services environnementaux rendus par les trames verte et bleue, les infrastructures agro-écologiques (haies, formations boisées, friches, mares, prairies permanentes, pelouses sèches) et les autres zonages comme les ZNIEFF de type 2, Natura 2000, Parcs régionaux et nationaux, etc.			
	7.6 % c'est ce qui revient à l'agriculteur sur le prix d'un produit. Je m'étonne de ne voir aucune contribution sur les 92,4% restants. Réduisons ces 92,4 % à 85 %, et l'agriculteur pourra vivre décemment et produire mieux.			
	Mettre en place des indicateurs transparents sur les impacts d'une culture : • Impacts sur l'environnement proche, territoire, production. • Impacts sur la transformation, le stockage, la qualité des sols (notamment pour orienter les cultures par rapport à leurs impacts et par rapport aux changements climatiques en général). • Indicateurs rendant transparents les effets économiques de différentes cultures sur un territoire.			
	Reconnaître juridiquement l'agriculture d'intérêt général.			
	Adopter l'exception agricole française, comme celle vis-à-vis de la culture.			
	Favoriser une agriculture respectueuse de la vie sociale de l'agriculteur : • Favoriser le regroupement des agriculteurs en association pour l'entraide ; • Réinjecter de l'emploi dans l'agriculture, faire en sorte qu'il y ait plus d'employés dans le secteur agricole.			
	Soutenir des mesures déjà mises en oeuvre par les agriculteurs, sans être valorisées/récompensées (Ex. Entretien des haies, jachère...) et coupler ces mesures avec des programmes territoriaux existants ou spécifiquement mis en place.			
	Complémentarité entre moyens mis en oeuvre (ex: mettre en places de haies) et des résultats (ex: mesure effective de la parcelle : X haies à l'Ha sont présentes).			
	Système cérialier : maintenir une aide de base le plus haut possible et limiter le paiement redistributif ou au moins en rester aux règles actuelles.			
	Créer un droit à l'initiative, soit un appel à idées élargi pour faire émerger les propositions du territoire (agriculteurs, élus, collectivités, associations...), selon des critères et conditions définies.			

The image features a solid blue background. In the center, there are two concentric circles. The inner circle is a medium blue, and the outer circle is a lighter shade of blue. The word "ANNEXES" is written in white, bold, uppercase letters across the center of the inner circle. Two dotted white lines arc around the circles, one starting from the top left and curving towards the top right, and the other starting from the bottom right and curving towards the bottom left.

ANNEXES



SOMMAIRE

ANNEXE 1 : Lettre de saisine du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	190
ANNEXE 2 : Décision de la Commission nationale du débat public d'organiser un débat public	192
ANNEXE 3 : Liste des personnes rencontrées lors des entretiens préalables menés dans le cadre de la préparation du débat	194
ANNEXE 4 : Intervenants de l'Assemblée citoyenne pour l'agriculture	199
ANNEXE 5 : Liste des 39 objectifs identifiés lors de la session délibérative 1 de l'ACA (3 objectifs par table, 13 tables)	200
ANNEXE 6 : Liste des 26 leviers identifiés lors de la session délibérative 2 de l'ACA (2 leviers par table, 13 tables)	202
ANNEXE 7 : Document final issu de l'ACA : Un nouveau contrat pour l'agriculture	203
ANNEXE 8 : Débats Maison organisés pendant le débat	207
ANNEXE 9 : Organismes ayant déposé un cahier d'acteur	210
ANNEXE 10 : Exploitants agricoles ayant accueilli la cpdp lors des visites de terrain	212
ANNEXE 11 : Retombées presse (reprise du débat) Liste non exhaustive	220

ANNEXE 1 > Lettre de saisine du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

Paris, le 09 SEP. 2019

N/Réf : CI 818615
V/Réf :

Chère Madame la Présidente,

Les projets de règlements relatifs à la Politique Agricole Commune (PAC) pour la période post-2020 proposés par la Commission européenne le 1^{er} juin 2018 sont en cours de négociation, au Conseil comme au Parlement européen. Ces derniers prévoient pour la première fois que les Etats membres établissent un Plan Stratégique National (PSN) définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale, qui devra être approuvé par la Commission européenne avant entrée en vigueur.

Mon Ministère, en tant qu'autorité de gestion nationale de la PAC, a entamé les travaux sur cette future architecture, en lien avec les partenaires des régions et l'ensemble des parties prenantes, depuis plusieurs mois. Ces réflexions sont menées en parallèle des négociations conduites au niveau européen.

Il est prévu, aux articles 95 et 125 du projet de règlement européen COM (2018) 392, que le PSN relevant de la PAC s'appuie sur une évaluation *ex ante* intégrant une évaluation environnementale stratégique remplissant les exigences de la directive 2001/42/CE. J'ai donc l'honneur de vous saisir, en application des articles L. 122-4 et L. 121-8 du code de l'environnement qui prévoient que la Commission Nationale du Débat Public soit saisie des plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Je vous prie de trouver, ci-joint, un dossier présentant le contexte de négociation dans lequel la conception du futur PSN PAC s'inscrit, les objectifs et les grands enjeux qui y sont liés, et ses principales caractéristiques telles qu'envisagées dans les projets de textes européens.

.../...

Madame Chantal JOUANNO
Présidente de la Commission Nationale du Débat Public
244, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

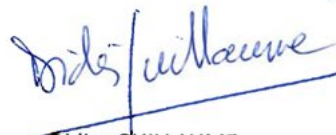
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55

Enfin, permettez-moi d'insister sur l'importance que revêt la qualité du débat public pour mon Ministère, au cœur de transitions majeures qui intéressent et concernent de plus en plus les citoyens, en témoigne la multiplication des opportunités de débattre publiquement ces dernières années des enjeux agricoles et alimentaires dans notre pays. Le dispositif de participation à prévoir pourra donc s'inscrire dans la continuité des étapes de participation précédemment organisées par l'Etat dans le domaine.

Par ailleurs, s'agissant de la prochaine programmation de la PAC pour la période 2021-2027, le projet de règlement européen définit les modalités de concertation et encadre le calendrier de conception et d'approbation du futur PSN-PAC, qui s'imposent donc à la France.

Mes services sont à la disposition des vôtres pour échanger sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien Cordialement,

Didier GUILLAUME

Copie :
Monsieur le Directeur de la Commission Nationale du Débat Public.

ANNEXE 2 > Décision de la Commission nationale du débat public d'organiser un débat public



SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2019

DÉCISION N° 2019 / 147 / PLAN STRATEGIQUE NATIONAL PAC / 1

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (PSN) POUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-IV et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé reçu le 17 septembre 2019, de Monsieur Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Considérant que :

- les enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux attachés à ce plan sont majeurs et d'intérêt national,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il y a lieu d'organiser un débat public.

Article 2 :

Mme Ilaria CASILLO, vice-présidente de la Commission nationale du débat public, est nommée Présidente de la commission particulière du débat public.

Article 3 :

Un dossier élaboré par le maître d'ouvrage, en lien avec la commission particulière du débat public, répondant à l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, et accessible à tous, sera présenté à la commission nationale avant l'ouverture du débat public.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jouanno', with a long horizontal stroke extending to the left.

Chantal JOUANNO

ANNEXE 3 > Liste des personnes rencontrées lors des entretiens préalables menés dans le cadre de la préparation du débat

DATE	STRUCTURE	PERSONNES PRÉSENTES
12 NOV 2019	FNSEA	Henri BRICHART, 1er Vice-Président
13 NOV 2019	CONFÉDÉRATION PAYSANNE	Nicolas GIROD, Porte-Parole Denis PERAUD, Membre du secrétariat Jean-François PERINE, Trésorier, Paysan de la mer Véronique MARCHESSEAU, éleveuse, Secrétaire Générale Dominique VERAUD, Salarié confPay
13 NOV 2019	CFE/CGC AGRO	Gautier BODIVIT, en charge du suivi de la PAC au sein de la CGE-CGC Agro.
14 NOV 2019	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)	Claire CLAIVEROLE
18 NOV 2019	FÉDÉRATION NATIONALE ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES	Patrice DURAND, Président
18 NOV 2019	RÉGION PAYS DE LA LOIRE	Lydie BERNARD, Vice-Présidente en charge de l'Agriculture, Région Pays de la Loire
18 NOV 2019	POUR UNE AUTRE PAC	Aurélien CATALLO
19 NOV 2019	FN CUMA, RÉSEAU CIVAM, TRAME	Christophe PERRAUD, secrétaire général de la FNCUMA, éleveur bio laitier et bovin Pierre-François VAQUIER, salarié CUMA Olivier TOURAND, agriculteur en Creuse (céréales au sein d'un GIE filière qualité, charolais), FNGDA et Vice-président de TRAME
19 NOV 2019	UFC QUE CHOISIR	Olivier ANDRAULT, (salarié) Robert MONDOT, membre du CA, agriculture
19 NOV 2019	COORDINATION RURALE	Bernard LANNES, Président
20 NOV 2019	GREENPEACE	Suzanne DALLE, Chargée de campagne Agriculture
20 NOV 2019	FNSEA	Pascal FERREY
22 NOV 2019	RAC, AMIS DE LA TERRE	Anne-Laure SABLE, Chargée de campagne Agriculture, Les Amis de la Terre Cyrielle DENHARTIGH, Responsable alimentation et agriculture, Réseau Action Climat
22 NOV 2019	CFTC AGRI	Pierre JARDON, Délégué National
25 NOV 2019	AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ (AFB)	Christophe AUBEL, Directeur AFB
25 NOV 2019	MISSION AGROBIOSCIENCES, INRAE	Sylvie BERTHIER, rédactrice en chef de la revue Sésame, support sur les Controverses européennes Valérie PEAN, Directrice de l'unité, en charge des controverses européennes, également rédactrice d'articles.
25 NOV 2019	IDDR	Pierre-Marie AUBERT
26 NOV 2019	ACADÉMIE DE L'AGRICULTURE	Jean Louis BERNARD, Président
26 NOV 2019	FÉDÉRATION NATIONALE AGRICULTURE BIOLOGIQUE (FNAB)	Guillaume RIOU, Président Fiona MARTY, Conseillère Europe

DATE	STRUCTURE	PERSONNES PRÉSENTES
26 NOV 2019	MODEF	Pierre THOMAS, Président
27 NOV 2019	ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE	Thierry FELDMAN, directeur « Économie, agriculture et territoires » Aurélie TROUILLER
28 NOV 2019		Bertrand HERVIEU
28 NOV 2019	AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE	Philippe LEDEVENVIC, Président
28 NOV 2019	AGENCE BIO	Philippe HENRY, Président Florent GUHL, Directeur
28 NOV 2019	SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ECONOMIE RURALE	Jacques LOYAT
29 NOV 2019	FORCE OUVRIÈRE	Patricia DREVON, Secrétaire fédérale
29 NOV 2019	WELFARM + CIWF	Agathe GIGNOUX, Chargée d'affaires publiques et juridiques, CIWF Lorène Jacquet, Responsable Pôle Campagnes et Plaidoyer, WELFARM
3 DÉC 2019	FONDATION NICOLAS HULOT (FNH)	Amandine LEBRETON Caroline FARALDO
3 DÉC 2019	CAISSE DES DÉPÔTS BIODIVERSITÉ	Marc ABADIE, Président de CDC Biodiversité Jean-Christophe BENOIT, Directeur du Développement et de l'Investissement Sophie MÉNARD, Économiste de l'Environnement
	AGRIVILLE	Camille DUMAT, Présidente
4 DÉC 2019	BIOCOOP	Pierrick De Ronne, Président
5 DÉC 2019	WWF FRANCE	Isabelle LAUDON Arnaud GAUFFIER
5 DÉC 2019	LIDL FRANCE	Michel BIERO, Directeur exécutif Achats et Marketing LIDL France
5 DÉC 2019	AGREENIUM	Marion GUILLOU, Chercheuse -Directrice d Agreenium
6 DÉC 2019	COOPÉRATION AGRICOLE	Vincent MAGDELAINE, Directeur adjoint COOP de France
6 DÉC 2019	ASSOCIATION VÉGÉTARIENNE DE FRANCE	Elodie VIEILLE-BLANCHARD, Présidente
6 DÉC 2019	UN PLUS BIO	Stéphane VEYRAT, Directeur
6 DÉC 2019	INRAE	Christian HUYGUE, Directeur scientifique Agriculture INRAE
9 DÉC 2019	FÉDÉRATION NATIONALE DES MARCHÉS DE FRANCE	Monique RUBIN, Présidente Nadine VILLIER, Secrétaire Générale
9 DÉC 2019	ACTA-LES INSTITUTS TECHNIQUES AGRI- COLES	Sébastien WINDSOR, Président
10 DÉC 2020	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE (DGER), MAA	Philippe VINCON, Directeur
10 DÉC 2020	FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIO- NAUX DE FRANCE (PNR)	Eric BRUA Directeur
12 DÉC 2020	CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	Bertrand COLY
12 DÉC 2020	FÉDÉRATION NATIONALE DES SAFER	Emmanuel HYEST, Président Muriel GOZAL, Directrice
12 DÉC 2020	CRÉDIT AGRICOLE	Dominique LEFEBVRE, Président Jean-Christophe ROUBIN, Directeur de l'Agriculture de Crédit Agricole S.A.
13 DÉC 2019	UNSA 2A	Fabrice GRESSENT Jérôme CHAUR

DATE	STRUCTURE	PERSONNES PRÉSENTES
13 DÉC 2019	HUMANITÉ & BIODIVERSITÉ	Sandrine BELIER, Directrice
13 DÉC 2019	ODEADOM	Hervé DEPERROIS, Directeur
15 DÉC 2019	ASSOCIATION NATIONALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES (ANIA)	Catherine CHAPALAIN, Directrice générale
16 DÉC 2019	RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	Marie-Sophie LESNE, Vice-présidente en charge de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et la bio-économie Jean-Michel TACCOEN, Conseiller Régional, Délégué à l'environnement, à l'eau et au bois, Hauts de France
16 DÉC 2019	API RESTAURATION	Valérie AVELANGE, Directrice des Achats Alimentaires
17 DÉC 2019	SÉNAT, COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	Sophie PRIMAS, Président de la Commission des Affaires économiques Michel RAISON, Haute-Saône Pascal CUYPERS, Seine-et-Marne, Agriculteur Laurent DUPLOMB, Haute-Loire, Eleveur laitier Grégoire LALLIER, Administrateur CAE en charge des affaires agricoles Joël LABBE, Sénateur du Morbihan
17 DÉC 2019	AGRIDÉES	Jean-Baptiste MILLARD, Délégué Général
17 DÉC 2019	JEUNES AGRICULTEURS	Julien CAILLARD, céréalier dans l'Yonne, membre du Bureau, en charge des dossiers PAC et UE Jérôme SIMON, Economie Europe et international
17 DÉC 2019	SÉNAT, COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	Sophie PRIMAS, Président de la Commission des Affaires Economiques
17 DÉC 2019	AGRICULTURE STRATÉGIES	Jacques CARLES, Président Frédéric COURLEUX, Directeur des Etudes
17 DÉC 2019	SODIAAL	Damien LACOMBE, Président du Conseil d'Administration
18 DÉC 2019	GRANDES ÉCOLES AGRONOMIE	Gilles TRYSTRAM 6 Directeur d'AgroParisTech François PURSEIGLE, représentant de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse Jean-Marc BOURNIGAL, Président du Conseil d'administration d'Agrosup Dijon Yanvo BOUTON, Directeur adjoint de l'Ecole nationale Vétérinaire d'Alfort Cathie Laroche DUPRAZ, Directrice du département Economie Gestion société d'Agrocampus Ouest Pauline LECOLE, Représentante de Montpellier SupAgro
18 DÉC 2019	RÉGION GUADELOUPE	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, Vice-présidente, en charge de la commission environnement et cadre de vie du conseil régional de Guadeloupe Jérôme DANCOISNE, Chef du service de l'environnement et des déchets
19 DÉC 2019	LPO	Pauline RATTEZ, en charge des questions agricoles à la LPO
19 DÉC 2019	SOLAGRO	Christian COUTURIER, Directeur
19 DÉC 2019	ASSEMBLÉE NATIONALE, COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	Roland LESCURE, Président Jean-Baptiste MOREAU, Député
20 DÉC 2019	RÉGIONS DE FRANCE	Jean Pierre RAYNAUD, Président de la Commission Agriculture de Régions de France Hélène AUSSIGNAC, Conseillère agriculture, agro-alimentaire, pêche et forêt
20 DÉC 2019	RESTOS DU COEUR	Jean-Claude GUESDON, ancien Secrétaire général bénévole des Restos ; Madame STARLING, chargée de relations institutionnelles

DATE	STRUCTURE	PERSONNES PRÉSENTES
7 JAN 2020	RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Frédérique COLAS, Vice-présidente en charge de la transition écologique et de l'environnement Sophie FONQUERNIE, Vice-présidente, en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire
8 JAN 2020	ASSEMBLÉE NATIONALE, COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES	Sabine THILLAYE, Président de la Commission des Affaires Européennes
8 JAN 2020	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	Patricia BLANC, Directrice Agence de l'eau Seine Normandie Nathalie EVIN BOUSQUEST, Directrice Ile-de-France de l'Agence de l'Eau Agnès CARLIER, cheffe milieu aquatique
8 JAN 2020	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MARTINIQUE	Louis Daniel BERTOME, Président de la Chambre d'agriculture de Martinique et Président de l'ODEADOM
10 JAN 2020	RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE	Michelle RIVET, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Déléguée à l'Environnement et au Développement Rural
10 JAN 2020	AGENCE EAU LOIRE BRETAGNE	Martin GUTTON, Directeur de l'Agence Carole KERVEVAN, Responsable service Agriculture et milieux aquatiques (Direction politique d'intervention)
13 JAN 2020	UIPP	Eugénie POMMARET, Directrice UIPP Emmanuelle PABOLETTA, Directrice de la communication et des affaires publiques
13 JAN 2020	AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE	Thierry VATIN, Directeur de l'Agence
13 JAN 2020	CONFÉDÉRATION PAYSANNE	Représentants des DOM (10 personnes)
14 JAN 2020	COORDINATION SUD	Clotilde BATO, SOL Lorine AZOULAI, Ingénieurs sans frontières, Agrista Laurent LEVARD, Gret Pascal ERARD, CFSI Philippe COLLIN, Agronomes et Vétérinaires sans Frontières
14 JAN 2020	CERF FRANCE	Georges CHEDDRU, Trésorier du Conseil d'Administration Philippe BOULLET, Directeur du pôle Performance et Prospectives
14 JAN 2020	CROIX-ROUGE FRANÇAISE	Elizabeth OULHEN Valérie BETTINGER
14 JAN 2020	VIGNERONS INDÉPENDANTS DE FRANCE	Jean-Marie FABRE- Président ; Audrey MONSEGU, Responsable du pôle syndical
14 JAN 2020	PLANETE A	Axel DE MARTENE, Directeur de projet Agriculture
14 JAN 2020	FRANCE BOIS FORÊT	Michel DRUIHLE Bertrand SERVOIS, Président des coopératives forestières et d'une coopérative forestière [forêt privée] Alain LESTURGEZ, Directeur général Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFO)
14 JAN 2020	INVIVO	Philippe MANGIN, Président du CA
15 JAN 2020	COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CGDD), MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Philippe NOUVEL, Chef du bureau de l'agriculture et de l'alimentation MTES/CGDD/SEEIDD
15 JAN 2020	FRANCE STRATÉGIE	Gilles DE MARGERIE, Commissaire Général Julien FOSSE, chef de projet «agriculture et biodiversité
15 JAN 2020	COMPASS	Sarah ETCHEVERRY, Directrice Achats et Logistique

DATE	STRUCTURE	PERSONNES PRÉSENTES
15 JAN 2020	RÉGION BRETAGNE	Olivier ALLAIN, Vice-président, Chargé de l'agriculture et l'agroalimentaire Thierry BURLOT, vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l'Environnement
15 JAN 2020	AGRIAL	Arnaud DEGOULET -Président Ludovic SPIERS, Directeur général
15 JAN 2020	RÉGION GRAND EST	Pascale GAILLOT, Vice-Présidente Agriculture et Ruralité Région Grand Est
22 JAN 2020	SECOURS CATHOLIQUE	Philippe LEFILLEUL Marie DRIQUE, Chargée de projet Accès digne à l'alimentation, Direction Action et Plaidoyer France-Europe
22 JAN 2020	SYSTÈME U	Dominique SCHELCHER, Associé, Président Directeur Général
23 JAN 2020	DÉPUTÉ	Dominique POTIER
24 JAN 2020	ASSEMBLÉE NATIONALE, COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE	Barbara POMPILI, Présidente de la Commission Développement Durable
24 JAN 2020	SYNDICAT NATIONAL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE (SNRC)	Pierre PONT NOURAT, Président SNRC, Directeur des affaires publiques Sodexo Esther CALANGE, Déléguée Générale SNRC
27 JAN 2020	RÉGION NORMANDIE	Clotilde EUDIER, Conseillère régionale de Normandie. Éluée dans le département de la Seine-Maritime Catherine MEUNIER, Conseillère régionale de Normandie. Éluée dans le département de l'Orne Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Conseiller régional de Normandie. Élu dans le département de la Seine-Maritime
27 JAN 2020	ELYSEE	Paul DELDUC, Conseiller énergie, environnement, transports et agriculture. Julien TURENNE, Conseiller technique agriculture au Cabinet du Premier ministre
28 JAN 2020	COMMISSION EUROPÉENNE, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE	Mihail DUMITRU, Deputy Director General, in charge of Directorates D, E, F (Direct Payments, Rural Development and IPARD) Gregorio DAVILA DIAZ, Assistant to Mihail DUMITRU
2 FÉV 2020	GROUPE CARREFOUR	Laurent VALLEE, Secrétaire général groupe Carrefour Eric ADAM, Directeur des Relations Institutionnelles
6 FÉV 2020	DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA TRANSITION AGRICOLE DES OUTRE-MER	Arnaud MARTRENCAR, délégué interministériel à la transition agricole des outre-mer
7 FÉV 2020	RÉGION OCCITANIE	Vincent LABARTHE, Vice-président en charge de l'Agriculture et de l'enseignement agricole. Guillaume CROS, Vice-Président du Conseil Régional, en charge des affaires européennes, des fonds structurels, de la coopération au développement, de l'évaluation et de la prospective
7 FÉV 2020	CABINET MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Marine BRAUD, Conseillère Société civile Sylvie BROCAS, Conseillère spéciale
10 FÉV 2020	BANQUE ALIMENTAIRE	Marie CASTAGNE, Directrice Relations Institutionnelles et Communication
11 FÉV 2020	FNSEA	Christiane LAMBERT, Présidente
12 FÉV 2020	LECLERC	Alexandre TUAILLO, Chargé de mission auprès du président de l'ACDlec. Jean- François HUET, Président-directeur général de Socamaine
4 MARS 2020	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	Guillaume CHOISY, Directeur de l'Agence

ANNEXE 4 > Intervenants de l'Assemblée citoyenne pour l'agriculture

Christian HUYGUE,

Directeur Scientifique
Agriculture - Institut national de
recherche pour l'agriculture,
l'alimentation et l'environnement
(INRAE)

Jean-Roger ESTRADE,

Professeur d'Agronomie
AgroParisTech

Louis-Georges SOLER,

Directeur de recherche à Institut
national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement (INRAE)

Bernard ADER,

Président Comité Europe -
Coopération Agricole

Jacques PASQUIER,

agriculteur, personnalité
qualifiée au Conseil économique
social et environnemental

Aurélie CATALLO,

Pour une autre PAC

Pascale GAILLOT,

Vice-Présidente en charge de
l'Agriculture, Région Grand-Est

Sophie THOYER,

enseignante-chercheuse,
Montpellier Supagro

Yves JEAN,

professeur de géographie,
Université de Poitiers et ancien
élu local

France DRUGMANT,

Chargée de mission Agriculture
durable, Fédération nationale
des Parcs Naturels Régionaux

ANNEXE 5 > Liste des 39 objectifs identifiés lors de la session délibérative 1 de l'ACA (3 objectifs par table, 13 tables)

Assurer une juste rémunération et retraite de l'agriculteur et permettre une meilleure répartition des richesses entre tous les acteurs.

Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal.

Assurer une alimentation saine et de qualité, accessible à tous.

Assurer l'accès de tous à une alimentation saine

Assurer un revenu digne et équitable pour les agriculteurs

Favoriser la mutation vers une agriculture écologique.

Accompagner l'adaptation de l'agriculture vers des pratiques raisonnées, cohérentes et vertueuses en matière environnementale et sociale.

Rééquilibrer le partage de la rémunération et des responsabilités, notamment grâce à une juste rémunération du travail et des services rendus par l'agriculture et sur l'ensemble de la chaîne (agriculture multipartites).

Permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité, de façon éclairée et responsable.

Assurer une production alimentaire saine fondée sur une agriculture respectueuse de l'environnement et en luttant contre le changement climatique.

Faire de l'agriculture un secteur d'avenir, économiquement viable, plaçant les agriculteurs au cœur des territoires.

Viser l'autonomie alimentaire de qualité fondée sur une maîtrise locale des décisions structurant la production agricole.

Garantir une souveraineté européenne (agricole et alimentaire) en harmonisant les règles fiscales, sociales, environnementales, etc.

Concilier agriculture, santé et environnement.

Construire et promouvoir une agriculture solidaire, durable et créatrice d'emplois.

Une agriculture qui permette une souveraineté alimentaire et favorise le développement de la consommation locale pour tous.

Vivre de son travail en remettant l'agriculteur au centre de la chaîne de valeur.

Une agriculture responsable qui préserve le vivant (santé humaine et bien-être animal) et l'environnement.

Une agriculture qui assure à tous les agriculteurs et au monde agricole un rôle social, une vie digne, une reconnaissance, un accompagnement.

Une agriculture qui fournisse et promeuve, en sensibilisant, une alimentation saine et accessible à tous.

Une agriculture verte et durable (qui préserve la terre, la biodiversité, le climat...).

Assurer une rémunération équitable des produits.

Concilier production et respect de l'environnement.

Garantir la sécurité et la qualité de l'alimentation.

Une PAC pour assurer un revenu décent à chaque agriculteur / agricultrice.

Une PAC pour favoriser la transition agroécologique.

Une PAC qui permet l'accès à une alimentation saine pour tous.

Développer l'agroécologie tout en freinant l'artificialisation des terres agricoles.

Créer un revenu universel conditionné pour les agriculteurs avec un droit de formation régulière payée.

Prévenir l'obésité par l'information et l'éducation à l'alimentation dont le rôle revient à un organisme à identifier et les moyens viendraient des aides de la PAC.

Maîtriser la transformation alimentaire et inciter une distribution, transparente, en privilégiant le circuit-court.

Stimuler et accompagner une production agroécologique saine, de qualité, respectueuse et durable.

Se nourrir mieux et équilibré, local et solidaire.

Sensibiliser le consommateur à une production locale, assurer une évolution de la formation du monde agricole vers l'agro-transition et rendre effectives les surveillances du monde de la transformation et de la distribution.

Assurer une consommation respectueuse de l'environnement, de la santé, du bien-être animal, éclairée par un étiquetage transparent quant à l'origine et contenu du produit.

Promouvoir une production locale, saine, durable, respectueuse, de qualité, accessible, variée, efficace économiquement, qui assure un revenu digne et valorisé par la société.

Payer les agriculteurs pour services environnementaux (prairies, ares ...) pour transition de fonds du premier pilier.

Réduire la pression foncière des zones agricoles, industries, Commerces et habitants.

Former les enfants et les élèves à l'écologie et ses enjeux et nutrition, et donner les moyens nécessaires à une alimentation saine de qualité pour tous.

ANNEXE 6 > Liste des 26 leviers identifiés lors de la session délibérative 2 de l'ACA (2 leviers par table, 13 tables)

Subventions à la conversion de l'agriculture biologique.

Favoriser les circuits courts.

Soutenir financièrement les agriculteurs qui ont une démarche vertueuse pour l'environnement.

Aide forfaitaire aux petites exploitations.

Améliorer la transparence de la traçabilité (fruits, légumes, viande) et un étiquetage équitable.

Donner à voir auprès des consommateurs et citoyens la valeur ajoutée liée aux produits (plans social, environnemental, alimentaire, bien-être animal...) grâce à un étiquetage et des labels plus complets et lisibles.

"Rendre l'environnement indissociable de l'agriculture en renommant la PAC en PAEC (Politique Agricole Environnementale Commune).

Réallocation d'une partie des financements actuels au conventionnel (1er pilier - à l'hectare et à la tête de bétail) vers l'agriculture écologique pour arriver à 40% à l'échéance de la PAC.

Introduire le critère du nombre d'emplois pérennes dans l'attribution des aides de la PAEC.

Intégrer des mesures de maintien de l'agriculture bio dans le 1^{er} pilier.

Imposer un étiquetage compréhensible, transparent, complet, pour redonner du pouvoir au consommateur.

Conditionner les aides aux pratiques environnementales et aux services rendus à la société plutôt qu'à l'hectare.

Orienter une part des aides du 2^e pilier de la PAC au soutien à des modes de distribution de type circuit court.

Formation générale et professionnelle, initiale et continue, à l'agroécologie en intégrant la transmission des savoirs.

Rémunérer les services environnementaux des agriculteurs (second pilier).

Mettre en place un label qui garantit le "bon traitement" de l'animal tout au long de sa vie.

Augmenter le second pilier, par rapport au premier, pour favoriser les aides aux pratiques éco-agricoles.

Assurer avec ambition une formation, une information et du conseil pour les agriculteurs et les citoyens.

Sensibiliser la population à la consommation à tout âge.

Eduquer les citoyens aux principes d'une alimentation saine et éco-responsable.

Des aides conditionnées à des indicateurs de performance environnementale exigeantes et définies avec les agriculteurs.

Décorrélation progressive de la subvention à l'hectare et au nombre de têtes au profit de pratiques vertueuses.

Conditionner la majorité des aides à la mise en place de pratiques agro-écologiques et vertueuses : nature des productions, manières de produire, emplois, services rendus, ...

Favoriser les circuits courts en les subventionnant.

Encourager la formation aux pratiques éco-agricoles, pour tous les agriculteurs.

Conditionner l'aide à une démarche agroécologique locale.

ANNEXE 7 > Document final issu de l'ACA : Un nouveau contrat pour l'agriculture



Un nouveau contrat pour l'agriculture



Paris,
27 septembre
2020

Nous sommes 125 citoyennes et citoyens tiré-e-s au sort à avoir participé, pendant deux jours, à la première Assemblée citoyenne pour l'Agriculture.*

cndp Commission nationale
du débat public

Nous avons commencé par partager un cadre minimal de connaissances générales sur la question agricole en échangeant avec des expert-e-s, des chercheur-euse-s et des acteur-rice-s de l'agriculture et de la politique agricole commune.

Nous avons débattu entre nous, par groupe de 10, et en plénière pour arriver au document que nous proposons.

im
PAC!
tons LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

Document que nous souhaitons adresser au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du gouvernement français afin qu'il soit utile pour élaborer la prochaine politique agricole commune.

Nous nous sommes efforcé-e-s d'intégrer dans les résultats la pluralité des points de vue.

** Dont 112 participants au vote final et 13 départs anticipés*

6 OBJECTIFS

Après avoir élaboré 39 propositions d'objectifs, à la suite de débats par atelier et en plénière et à la suite d'une session de vote, nous avons identifié les six objectifs suivants comme étant prioritaires :

Assurer une transition écologique vers une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, du bien-être animal et contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Assurer une juste rémunération et retraite des agriculteur·rice·s et permettre une meilleure répartition des richesses entre tou·te·s les acteur·rice·s.

Assurer une alimentation saine et de qualité, accessible à tou·te·s au niveau local.

Garantir une production efficace économiquement qui assure un revenu digne et valorisé par la société.

*Garantir une souveraineté européenne (agricole et alimentaire) en harmonisant les règles fiscales, sociales, environnementales, etc.**

Garantir la prise des décisions au niveau local et territorial qui structurent la production locale.

** Cet objectif a suscité un débat quant à sa formulation et a donné lieu à l'élaboration de l'alternative suivante :*

« Garantir une souveraineté agricole et alimentaire en harmonisant à l'échelle européenne les règles fiscales, sociales, environnementales, etc. »

17

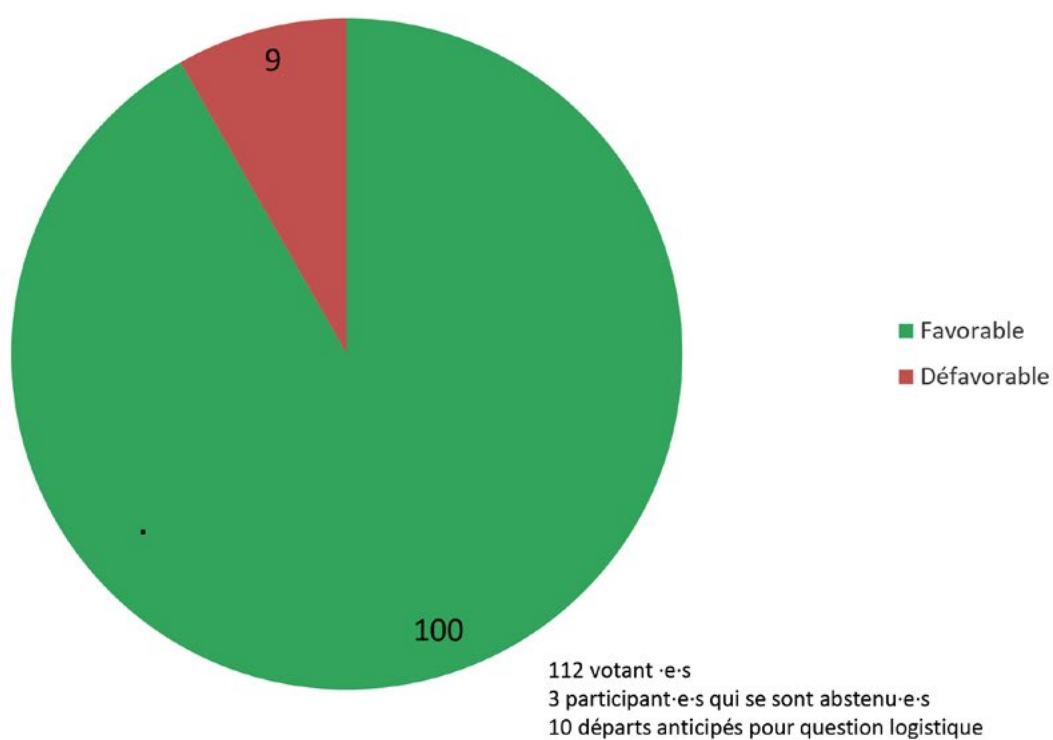
LEVIERS

Après avoir identifié 26 leviers possibles pour mettre en œuvre ce contrat, nous avons retenu 17 leviers qui nous semblent les plus efficaces.

- *Formation générale et professionnelle, initiale et continue, à l'agroécologie en intégrant la transmissions des savoirs.*
- *Imposer un étiquetage compréhensible, transparent, complet, pour redonner du pouvoir au consommateur.*
- *Conditionner la majorité des aides à la mise en place de pratiques agroécologiques et vertueuses : nature des productions, manières de produire, emplois, services rendus, ...*
- *Rendre l'environnement indissociable de l'agriculture en renommant la PAC en PAEC (Politique Agricole Environnementale Commune).*
- *Donner à voir auprès des consommateur-rice-s et citoyen-ne-s la valeur ajoutée liée aux produits (plan social, environnemental, alimentaire, bien-être animal...) grâce à un étiquetage et des labels plus complets et lisibles.*
- *Mettre en place un label qui garantit le "bon traitement" de l'animal tout au long de sa vie.*
- *Favoriser les circuits courts en les subventionnant.*
- *Subventions à la conversion de l'agriculture biologique.*
- *Favoriser les circuits courts.*
- *Soutenir financièrement les agriculteur-rice-s qui ont une démarche vertueuse pour l'environnement.*
- *Aide forfaitaire aux petites exploitations.*
- *Améliorer la transparence de la traçabilité (fruits, légumes, viande) et un étiquetage équitable.*
- *Conditionner les aides aux pratiques environnementales et aux services rendus à la société plutôt qu'à l'hectare.*
- *Orienter une part des aides du 2ème pilier de la PAC au soutien à des modes de distribution de type circuit court.*
- *Rémunérer les services environnementaux des agriculteur-rice-s (second pilier).*
- *Assurer avec ambition une formation, une information et du conseil pour les agriculteur-rice-s et les citoyen-ne-s.*
- *Décorrélation progressive de la subvention à l'hectare et au nombre de têtes au profit de pratiques vertueuses.*

ANNEXES

Résultats du vote sur le texte final effectué le 27 septembre 2020 avec 112 participant·e·s



ANNEXE 8 > Débats Maison organisés pendant le débat

DATE	ORGANISATEURS	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS
14 AVRIL 2020	INRAE	Visioconférence	12
18 AVRIL 2020	Etudiants d'AgroParisTech, ayant suivi la formation en développement agricole qui comprend une part importante de cours sur la politique agricole. La plupart des participants ont donc une bonne compréhension des enjeux et du fonctionnement de la PAC, et beaucoup travaillent actuellement dans le monde agricole, en tant que chercheur, administrateur, conseiller, etc.	Visioconférence	40
4 MAI 2020	Stéphane LINOU, Consultant en gestion des risques sur les territoires Anna FAUCHER et Louison LANCON, co-fondatrices de l'association Let's Food	Visio-conférence depuis Castelnau	34
18 MAI 2020	Lycée agricole Fonlabour	Albi	7
25 MAI 2020	Lycée agricole Fonlabour	Albi	7
2 JUIN 2020	Jean-Marc SEMOULIN, Président du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) "Vivre Les Mureaux" qui porte plusieurs projets de jardins en permaculture et travaille sur la résilience alimentaire de la ville des Mureaux. Invité pour le débat : Stéphane LINOU	Visio-conférence depuis LES MUREAUX	86
6 JUILLET 2020	Groupe local Greenpeace de Toulouse (Marie Gangneux et Hélène Spessotto, référentes agriculture, modératrices du débat). Invité : Philippe Pointereau, agronome, directeur du pôle Agroécologie de Solagro, entreprise associative basée à Toulouse.	Visio-conférence depuis TOULOUSE	20

DATE	ORGANISATEURS	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS
JUILLET 2020 (Une quinzaine de réunions du 15 mars 2020 au 5 juillet 2020)	Particuliers – Groupe d'amis actifs ou retraités de l'enseignement et de la recherche, économistes et sociologues, intéressés par le devenir de l'agriculture et du monde rural.	Visioconférence	7
16 SEPTEMBRE 2020	Confédération paysanne Deux-Sèvres Représentants de paysans des Deux-Sèvres, de structures et associations environnementales, aide sociale, amap, entre autres.	Bressuire (79300)	25
18 SEPTEMBRE 2020	Groupe POURSUIVRE	Nancy	14
24 SEPTEMBRE 2020	Association NEVA et Communautés de Communes du Val d'Amboise	Grange d'imièr de Négron 37530 Nazelles NEGRON	42
12 OCTOBRE 2020	LEGTA Edgar Faur de Montmorot	Legta Montmorot	25 (entre 15 et 18 ans)
14 OCTOBRE 2020	FNCCR Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, pour les services d'eau adhérents qui ont en charge, notamment, la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine.	webconférence depuis la FNCCR, Paris	30
16 OCTOBRE 2020	LPO	Périgny (commune de la Rochelle)	75
17 OCTOBRE 2020	Notre Assiette pour Demain - Nantes	Nantes, la Maison du Peuple	30

DATE	ORGANISATEURS	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS
17 OCTOBRE 2020	Notre Assiette pour Demain - Paris	Paris	300
20 OCTOBRE 2020	Chambre d'Agriculture de Normandie	Le Molay-Littry	54 15 agriculteurs, 8 élus locaux, 15 citoyens, 10 étudiants 6 organisateurs
23 OCTOBRE 2020	Montpellier SupAgro Module sur la Politique agricole commune suivi par les étudiants de deux options de dernière année (PVD – Production Végétale Durable et TeRPPA – Territoires et Ressources : Politiques Publiques et acteurs).	Montpellier Supagro - Montpellier	40
23 OCTOBRE 2020	Classe BPREA – Lycée CFPPA 57	CFPPA 57 (Courcelles- Chaussy)	14
23 OCTOBRE 2020	Amis de la Terre Nord Béarn	Arzacq-Arraziguet	22
23 OCTOBRE 2020	CPIE Mayenne Bas-Maine	Marché de centre-ville et la galerie commerciale d'un hypermarché de Mayenne (53)	120
29 OCTOBRE 2020	CPIE Mayenne Bas-Maine - CUMA de Montreuil + 5 agriculteurs (Maxime Challeton, Hervé Derenne, Sylvain Derouet, Guillaume Duval, Matthieu Virfolet)	CUMA de Montreuil	7

ANNEXE 9 > Organismes ayant déposé un cahier d'acteur

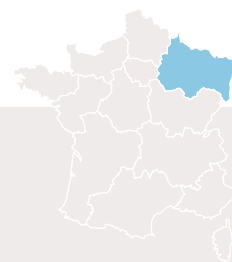
1	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles – FNSEA	25	WELFARM
2	VivArmor Nature	26	Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
3	Pour une Autre PAC	27	Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA)
4	Artisans du Monde Hauts-de-France	28	France Nature Environnement (FNE)
5	LES COLOCATERRE	29	Ingénieurs sans frontières (ISF) – Agrista
6	Coordination Rurale	30	Interprofession des fruits et légumes frais (INTERFEL)
7	UFC Que Choisir	31	Afac Agroforesteries
8	Jeunes Agriculteurs	32	FDSEA des Savoie
9	POLLINIS	33	Association nationale pour la conservation du petit gibier
10	France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (FNE auRA)	34	Union française des semenciers
11	Humanité et Biodiversité	35	Fondation iFRAP
12	FELCOOP	36	Commerce Équitable France
13	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	37	Office français de la biodiversité (OFB), réseau des Parcs nationaux de France, Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France (FNPNR)
14	France Nature Environnement du Puy de Dôme (FNE 63)	38	Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF)
15	Communauté d'Agglomération Pays Basque	39	Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA)
16	La Coopération Agricole	40	Confédération paysanne
17	SAINT JEAN ENVIRONNEMENT	41	Agriculture Stratégies
18	MSD Santé Animale	42	Syndicat De la Vitellerie Française (SDVF)
19	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Réserves Naturelles de France	43	Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de semences (FNAMS)
20	Eau & Rivières de Bretagne	44	Chambre régionale d'agriculture de Normandie
21	Gouvernance Economique des Fruits et Légumes (GEFeL)	45	France Urbaine
22	organisations agricoles de Massifs	46	WWF France
23	Fédération générale alimentaire CFDT (FGA-CFDT)	47	Coalition Climat Rouen
24	Fédération nationale des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)	48	Lurzaindia

49	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Pyrénées-Atlantiques (FDSEA 64)	70	Association pour l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles (aGter)
50	Luzerne Recherche Développement	71	Pour une Agriculture du Vivant
51	Confédération paysanne de Seine-Maritime	72	FNSEA Grand Bassin Parisien
52	FRSEA de Normandie	73	France Nature Environnement Provence Côté d'Azur (FNE PACA)
53	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)	74	Collectif Citoyens pour le Climat
54	CPIE Mayenne Bas-Maine	75	Réseau CIVAM
55	Alsace Nature	76	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Grand Quercy (PTER Grand Quercy)
56	Agence Bio	77	Confédération Paysanne Auvergne-Rhône-Alpes
57	Collectif FNE Adour Garonne	78	Collectif des conservatoires régionaux des ressources génétiques
58	Les Greniers d'Abondance	79	France OP Lait
59	Les Amis de la Confédération paysanne	80	Organisations signataires : Ferme biologique du « Bec Hellouin », Association « Chemins et Chevaux », Conservatoire national de la Tomate, Association « Comunidee », Mouvement des « Femmes semencières », Association « Fermes d'Avenir », Association « Graines de Troc », Association « Intelligence verte », Association « Le Jardin de Tantugou », Association « Kokopelli », Coopérative « Longo Mai », Société « Les Maîtres de Mon Moulin », Association « Mille Variétés Anciennes », Association « Relais & Châteaux », Association « Terre & Humanisme », Restaurant Les maisons de Bricourt, Epices Roellinger, Fondation GoodPlanet
60	Avenir Chasses 76	81	LPO Île-de-France
61	Jeunes Agriculteurs Hautes-Pyrénées (JA 65)	82	Chrétiens dans le Monde Rural
62	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Hautes Pyrénées – FDSEA 65	83	Confédération Paysanne Bretagne
63	Territoire du Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud Lozère (PETR)	84	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
64	Réseau Cohérence	85	France Nature Environnement Grand Est
65	sites-pilotes de l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides »		
66	Réseau des territoires forestiers d'Occitanie		
67	Fédération des Marchés de Gros de France		
68	Eaux de Vienne – Siveer		
69	Alternatiba Grenoble		

ANNEXE 10 > Exploitants agricoles ayant accueilli la Cdpd lors des visites de terrain

GRAND-EST CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - 11 SEPTEMBRE 2020

VISITES DE TERRAIN



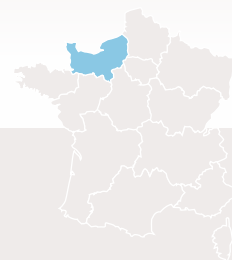
1 ANNE-SOPHIE ET JEAN-MARIE DELANERY

La Ferme du Tilloy, polyculture diversifiée avec un atelier de canards gras, Tilloy Et Bellay (51)



NORMANDIE SAINT-LÔ - 18 SEPTEMBRE 2020

VISITES DE TERRAIN



1 JACKY ET OLIVIER COSTARD

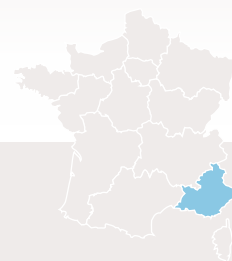
GAEC du Coteau, élevage de vaches laitières et élevage porcins, Juvigny les Vallées (50).



PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

FORLCAQUIER - 30 SEPTEMBRE 2020

VISITES DE TERRAIN



1 FRÉDÉRIC ESMIOL

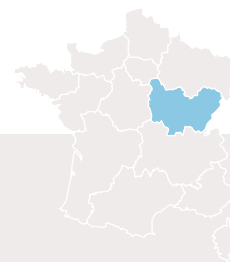
GAEC de Font Reynière, culture légumière, Mane (04)



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

POLIGNY - 6 OCTOBRE 2020

VISITES DE TERRAIN



1 DAVID SUAREZ ET LIONEL MASSON

Gaec de Saint-Lamain, maraîchage Bio, Frontenay (39)



2 EMMANUEL RIZZI

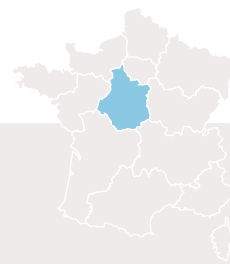
Élevage de bovins allaitants Bio, Domblans (39)



3 ETIENNE DEGAY

Polyculture-élevage, La Loye (39)





VISITES DE TERRAIN

1 SIMON BRANSARD

GAEC de Rouffieux, polyculture élevage bovin, Saint-Germain-des-Bois (18)



2 ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU CHER

Bourges-Le Subdray, Christophe AUBOUX, Directeur, Le Subdray (18)



3 ANNE GAËLLE ET ARNAUD LESPAGNOL

Polyculture-élevage, Nohant-en-Goût (18)



Auvergne-Rhône-Alpes

BOURG-LES-VALENCE - 12 OCTOBRE 2020

VISITES DE TERRAIN

1 ÉRIC BELLE, EMILÉ GROS,

GAEC Champ Demain, maraîchage Bio, Bourg-lès-Valence (26)



2 ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE LE VALENTIN

Maurice CHALAYER (Directeur de l'établissement), Guillaume FICHEPOIL (Directeur de l'exploitation), Bourg-lès-Valence (26)



PAYS-DE-LA-LOIRE ANGERS - 16 OCTOBRE 2020

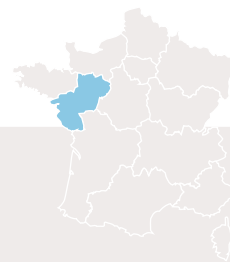
VISITES DE TERRAIN

1 DENIS ROULLEAU ET EUDES GOURDON

GAEC du Rodoir, polyculture-élevage, La Pouëze (49)



PAYS-DE-LA-LOIRE ANGERS - 16 OCTOBRE 2020



VISITES DE TERRAIN

2 LYDIE ET FRÉDÉRIC ROBERT

Élevage de vaches laitières, Angrie (49)

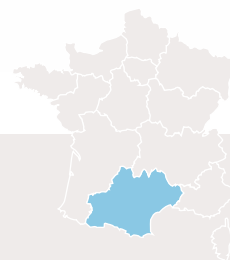


3 Emmanuel CROCHET, LOUIS-LUC BELLARD

Entreprises BELLARD-CROCHET, horticulture, arboriculture, Sainte Gemmes sur Loire (49)



OCCITANIE TARBES - 22 OCTOBRE 2020



VISITES DE TERRAIN

1 BENJAMIN BOISSY

GAEC Ferme de la Coume, polyculture élevage, Banios (65)



OCCITANIE

TARBES - 22 OCTOBRE 2020

VISITES DE TERRAIN

2 MAXIME BRUZAUD

Élevage spécialisé veaux sous la mère, Trie-sur-Baïse (65)



3 GRÉGORY AUDOUIN

Polyculture-élevage de bovins viande, apiculture, Hibarette (65)



NOUVELLE-AQUITAINE

ANGOULÊME - 24 OCTOBRE 2020

VISITES DE TERRAIN

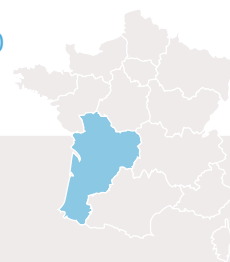
1 JÉRÉMY HAMON

Culture de céréales et de légumineuses, Aunac-sur-Charente (16)



NOUVELLE-AQUITAINE

ANGOULÊME - 24 OCTOBRE 2020



VISITES DE TERRAIN

2 JEAN-LUC LASSOUDIERE

GAEC du Champ du Frêne, production de semences, viticulture (cognac),
vente directe, apiculture, construction de centrales photovoltaïques, Saint-Fraigne (16)



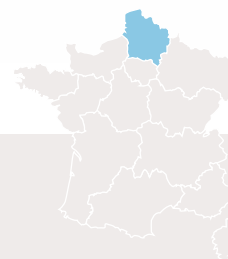
3 CÉLINE ET FRANÇOIS PELOQUIN

Ferme de Chassagne, polyculture céréales-légumineuses, Villefagnan (16)



HAUTS-DE-FRANCE

BEAUVAIS - 26 OCTOBRE 2020

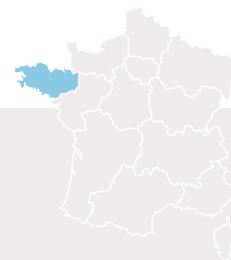


VISITES DE TERRAIN

1 PASCAL FOUCAULT

Polyculture-élevage de vaches laitières et de bœufs, Songeons-Seronville (60)





1 TANGUY LE BONNIEC

GAEC, élevage de vaches laitières Bio et de poules pondeuses, Tonquédec (22)



2 STATION EXPÉRIMENTALE PORCINE DE CRÉCOM

Chambres d'Agriculture de Bretagne, Saint-Nicolas du Pélem (22)



3 PATRICK ET ISABELLE HAMON

Élevage de poules pondeuses, Saint-Martin-des-Prés (22)



4 CHRISTELLE ET FABRICE CHARLES

Élevage de vaches laitières Bio, Quessoy (22)



ANNEXE 11 > Retombées presse (reprise du débat)

Liste non exhaustive

15/11/20

PLEINCHAMP

<https://www.pleinchamp.com/actualite/edito-la-corde-de-paris>

5/11/20

PAYSAN BRETON

<https://www.paysan-breton.fr/2020/11/debat-autour-de-la-politique-agricole-francaise/>

30/10/20

EURACTIV

<https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/lavenir-de-la-pac-est-il-dans-les-mains-des-citoyens/>

28/10/20

L'AGRICULTEUR NORMAND

<https://www.agriculteur-normand.com/la-pac-source-de-debat-et-dechange-pour-lavenir>

LE FERME DE LA COUME, UN EXEMPLE DE RÉUSSITE

<https://www.nrpyrenees.fr/2020/10/28/le-ferme-de-la-coume-un-exemple-de-reussite-9167925.php>

27/10/20

UFC QUE CHOISIR

<https://www.quechoisir.org/actualite-politique-agricole-commune-la-pac-rate-son-cap-vert-n84587/>

20/10/20

FRANCE CULTURE L DE CAUSE À EFFETS (IC)

<https://www.franceculture.fr/emissions/de-cause-a-effets-le-magazine-de-lenvironnement/politique-agricole-commune-lavenir-est-dans-le-pre>

19/10/20

EVASION FM

<https://www.evasionfm.com/actualite-58483-beauvais-un-debat-pour-defricher-le-metier-d-agriculteur.html>

16/10/20

LA FRANCE AGRICOLE

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/debat-public-les-citoyens-mettent-la-main-ala-pac-1,15,3228594690.html>

JOURNAL PAYSAN BRETON

<https://www.paysan-breton.fr/2020/10/debattre/>

14/10/20

HORIZONS JOURNAL

<https://www.horizons-journal.fr/lagriculture-en-debat-bourges>

10/10/20

LE BERRY RÉPUBLICAIN

https://www.leberry.fr/bourges-18000/actualites/agriculture-le-defi-de-la-releve-est-un-vrai-enjeu-puisque-la-population-veille-dans-le-cher_13851441/

5/10/20

LCI L PERRI SCOPE (CHANTAL JOUANNO)

<https://www.lci.fr/replay/video-perri-scope-du-lundi-5-octobre-2020-2166450.html>

04/10/20

WEB AGRI [PAROLES DE LECTEURS]

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/paroles-de-lecteurs-debat-impactons-134-incompetents-decident-de-l-avenir-de-l-agriculture-1145-172510.html>

02/10/20

TERRE-NET

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/paroles-de-lecteurs-debat-impactons-134-incompetents-decident-de-l-avenir-de-l-agriculture-205-172510.html>

30/09/20

CONTEXTE

https://www.contexte.com/article/agro/quand-les-citoyens-se-saisissent-de-la-politique-agricole-le-temps-dun-week-end_120968.html

RÉUSSIR/LES MARCHÉS

<https://www.reussir.fr/un-nouveau-contrat-pour-lagriculture-vote-par-une-assemblee-citoyenne-representative-des-francais>

CULTURE AGRI/CAMPAGNES & ENVIRONNEMENT

<https://campagnesetenvironnement.fr/impactons-les-citoyens-ont-pris-la-mesure-de-la-complexite-de-lagriculture/>

REPORTERRE

<https://reporterre.net/Apres-la-Convention-pour-le-climat-l-Assemblee-citoyenne-pour-l-agriculture-decevra-t-elle>

L'UNION

<https://abonne.lunion.fr/id194755/article/2020-09-30/aisne-ardennes-marne-leurs-initiatives-pour-plus-de-biodiversite?ref=er%2Farchives%2Ffrecherche%3Fdatefilter%3Dlast6month%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Ddebat>

29/09/20

L'HUMANITÉ

<https://www.humanite.fr/agriculture-derniere-ligne-droite-pour-decider-de-la-pac-694215>

LA FRANCE AGRICOLE

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/divergences-le-debat-public-sur-l-agriculture-divise-les-syndicats-1,15,2297214045.html>

CONTREPOINTS

https://www.contrepoints.org/2020/09/29/381092-grand-debat-national-sur-l-agriculture-le-clivage-realistes-utopistes?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+Contrepoints+%28Contrepoints%29

LES MARCHÉS

<https://www.reussir.fr/lesmarches/une-centaine-de-francais-proposent-un-nouveau-contrat-social-pour-l-agriculture>

PLEINCHAMP

<https://www.pleinchamp.com/actualite/le-debat-public-sur-la-pac-esquisse-des-objectifs-plutot-consensuels>

L'AGRI

<http://www.lagri.fr/grand-debat-agricole-ce-nest-pas-bien-de-soccuper-des-affaires-des-autres-par-jean-paul-pelras>

MA COMMUNE INFO

<https://www.macomme.info/agriculture-une-centaine-de-francais-tires-au-sort-proposent-un-nouveau-contrat-social/>

LA VOLONTÉ PAYSANNE

http://www.lavolontepaysanne.fr/fr/detail-article/consultation-sur-la-pac-2022-les-17-mesures-proposees-par_IDVP34244.php#

CONFÉDÉRATION PAYSANNE

<http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=10598>

28/09/20

LE MONDE

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/09/28/quel-contrat-social-pour-la-pac-de-2020-des-citoyens-tires-au-sort-conviennent-d-objectifs-communs_6053844_3244.html

LE FIGARO

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/agriculture-une-centaine-de-francais-tires-au-sort-proposent-un-nouveau-contrat-social-20200928>

LA FRANCE AGRICOLE

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/impactons-129-citoyens-debattent-sur-la-future-pac-1,15,2218751743.html>

LE JOURNAL DE L'ENVIRONNEMENT

<https://www.journaldelenvironnement.net/article/pac-le-nouveau-contrat-social-vu-par-les-citoyens,109668>

OUEST-FRANCE (AFP)

<https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/une-assemblee-citoyenne-propose-de-changer-la-pac-en-politique-agricole-environnementale-commune-6992576>

FRANCE CULTURE (LE TEMPS DU DÉBAT, CÉCILE DÉTANG-DESSENDRÉ)

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-temps-du-debat/le-temps-du-debat-emission-du-lundi-28-septembre-2020>

WEB AGRI

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/une-centaine-de-francais-tires-au-sort-proposent-un-nouveau-contrat-social-1145-172415.html>

CRITIQUES : LCI PERRI SCOPE (C. LAMBERT)

<https://twitter.com/FNSEA/status/1310614121516273667>

<https://www.lci.fr/replay/video-perri-scope-du-lundi-28-septembre-2020-2165792.html>

26/09/20

LA CROIX

<https://www.la-croix.com/Economie/citoyens-donnent-leur-avis-PAC-2020-09-26-1201116131>

25/09/20

LE MONDE (2 VERSIONS)

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/09/25/trois-jours-d-assemblee-citoyenne-pour-redefinir-un-nouveau-contrat-social-de-la-pac_6053530_3244.html

LE FIGARO (AVEC AFP)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/134-francais-tires-au-sort-attendus-a-paris-ce-week-end-pour-parler-agriculture-et-pac-20200925>

20 MINUTES

<https://www.20minutes.fr/societe/2870067-20200925-grand-debat-national-agriculture-134-francais-tires-au-sort-attendus-paris-week-endNotre Temps>

NOTRE TEMPS

<https://www.notretemps.com/sante/134-francais-tires-au-sort-a-paris-ce-afp-202009,1228269>

LA FRANCE AGRICOLE

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/debat-public-ils-vont-debattre-anouveau-de-la-future-pac-1,15,2025685153.html>

L'INFO DURABLE

<https://www.linfordurable.fr/politique/grand-debat-national-134-francais-tires-au-sort-attendus-pour-parler-agriculture-20288>

WEB-AGRI

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/134-francais-tires-au-sort-attendus-a-paris-ce-week-end-pour-parler-pac-1145-172330.html>

TERRE-NET

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/134-francais-tires-au-sort-attendus-a-paris-ce-week-end-pour-parler-pac-205-172330.html>

23/09/20

L'AGRICULTEUR NORMAND

<https://www.agriculteur-normand.com/un-debat-sur-la-pac-tres-centre-sur-les-nitrates>

14/09/20

L'UNION

<https://abonne.lunion.fr/id190274/article/2020-09-14/60-marnais-ont-phosphore-sur-la-nouvelle-pac>

10/09/20

OUEST-FRANCE

<https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-lo-50000/un-debat-public-sur-l-agriculture-a-saint-lo-6968719>

07/09/20

L'UNION

<https://abonne.lunion.fr/id188495/article/2020-09-07/un-grand-debat-sur-la-pac-vendredi-chalons>

03/09/20

JOURNAL PAYSAN BRETON

<https://www.paysan-breton.fr/2020/09/declinaison-francaise-de-la-pac-2022-le-debat-public-reprend/>

02/09/20

CULTURE AGRI/CAMPAGNES @ ENVIRONNEMENT

<https://campagnesetenvironnement.fr/pac-400-organisations-europeennes-demandent-des-changements-radicaux/>

PLEIN CHAMP

<https://www.pleinchamp.com/actualite/le-debat-public-sur-la-pac-fait-sa-rentree>

01/09/20

L'HEBDO DU VENDREDI

<http://www.lhebdovendredi.com/article/38407/un-debat-citoyen-sur-les-modeles-agricoles>

ACTU ENVIRONNEMENT

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Debat-public-agriculture-pac-36014.php4>

LA MARNE AGRICOLE

https://www.la-marne-agricole.com/Article/-3883/Declinaison_francaise_de_la_Pac_le_debat_public_reprend

25/08/20

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

<https://www.lanouvellerepublique.fr/amboise/proteger-l-environnement-et-les-agriculteurs>

04/08/20

LA FRANCE AGRICOLE

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/impactons-reprise-des-debats-sur-la-future-pac-en-septembre-1,14,3129137581.html>

29/06/20

TERRES & TERRITOIRES

<https://terres-et-territoires.com/cest-tout-frais/societe/pac-premiers-resultats-de-la-consultation-sur-la-declinaison-francaise>

